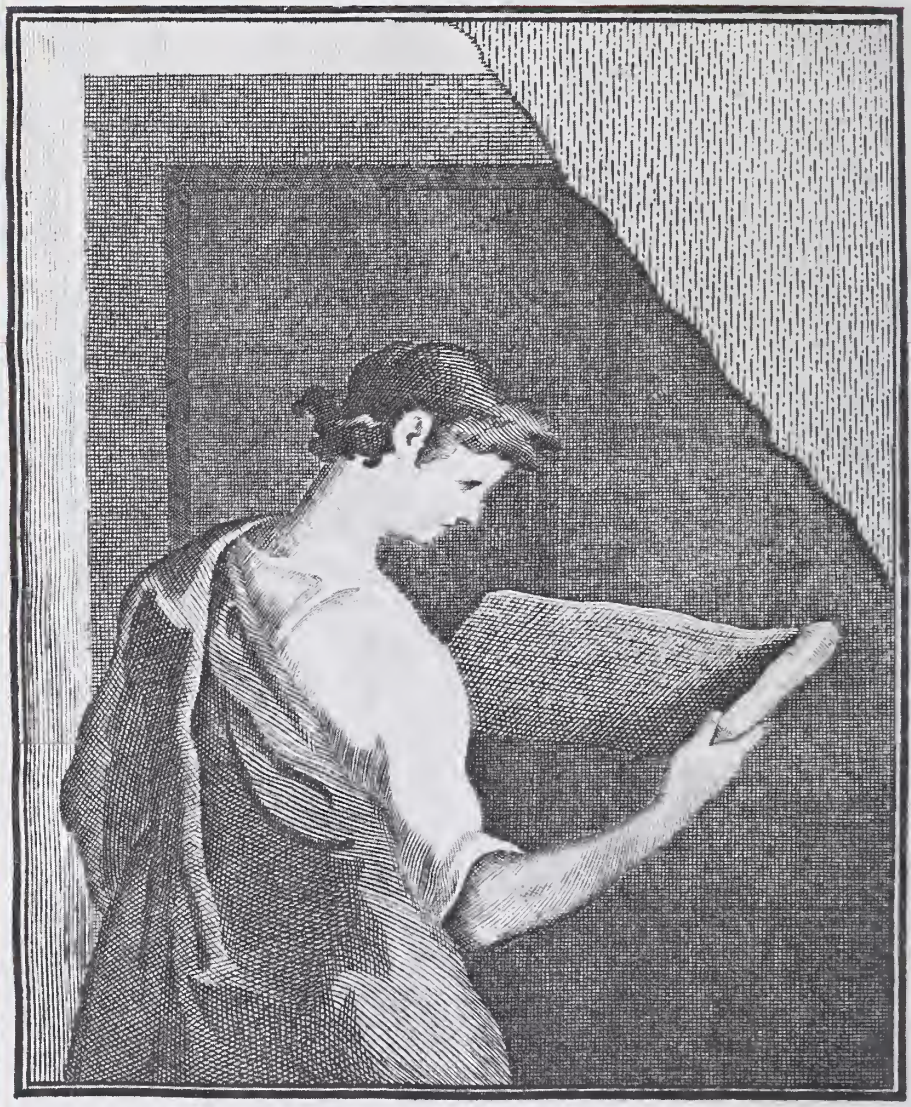

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/descriptiondepar06piga

DESCRIPTION
DE PARIS,
DE VERSAILLES, DE MARLY,
DE MEUDON, DE S. CLOUD,
DE FONTAINEBLEAU,
Et de toutes les autres belles Maisons & Châteaux des Environs de Paris.

Par M. PIGANIOL DE LA FORCE.

TOME SIXIE'ME.

CONTENANT

L'AUTRE PARTIE DU QUARTIER de Saint André, & celui de Luxembourg.

Avec des Figures en Taille-douce.

Nouvelle Edition.

N
L75D
PL2

GABRIEL CABAT

A PARIS,

Chez CHARLES-NICOLAS POIRION, ruë S. Jacques, vis-à-vis la ruë des Noyers, à l'Empereur.

M. DCC. XLII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

DESCRIPTION DE PARIS ET DE SES ENVIRONS.

Suite du Quartier de S. André.

L'Eglise Paroissiale de S. Cosme.

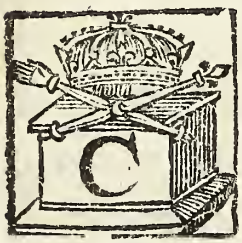

Cette Egliſe a été bâtie vers l'an 1212. aux dépens de l'Abbé & des Religieux de S. Germain des Prez, qui en eurent le patronage juſqu'en 1345. qu'ils en furent privés par un Arrêt du Parlement rendu en faveur de l'Univerſité, à l'occaſion d'une querelle qu'il y avoit eue entre les domeſtiques de cette Abbaye, & les Ecoliers de l'Univerſité. Depuis cet Arrêt, ç'a toujours été l'Univerſité qui a nommé à la Cure de S. Coſme.

Cette Egliſe eſt petite, & propor-

tionnée au peu d'étendue de la Paroiſſe. Le grand Autel eſt décoré de colonnes Corinthiennes & d'une menuiſerie aſſez propre. Le tableau repréſente la Réſurrection de Jeſus-Chriſt, & a été peint par *Hoüaſſe* de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture.

Nicolas de Beſze né à Vezelay le 17. Novembre 1483. reçu Conſeiller au Parlement de Paris en 1515. Seigneur de la Selle & de Chalioué en Donziois, Archidiacre d'Eſtempes, Prieur Commendataire de S. Eloy de Longjumeau, mort le 29. Novembre 1543. fut inhumé à S. Coſme, dans la nef où ſe voyent ſes armes gravées ſur une Tombe de marbre noir, & peintes ſur une des vitres. Elles ſont *de gueules, à la face d'or, chargée de trois roſes d'azur, & accompagnées d'une clef d'argent en pointe.* On voit auſſi à un pilier qui eſt à main gauche, & proche de ladite Tombe, un petit quadre de bois fort ſimple, qui a environ deux pieds de haut, & ſur lequel eſt une feuille de parchemin enfumée, fendue de vieilleſſe par le milieu, ſortant du quadre, & retirée à peu près comme ſi elle étoit grillée.

Elle contient trois Epitaphes, que *Théodore de Beſze*, un des Patriarches du Calviniſme, a conſacrées à la mémoire de Nicolas de Beſze ſon oncle. Comme les caracteres autrefois enluminés, ne s'en liſoient aujourd'hui qu'avec peine, & qu'il étoit à craindre que dans peu ils ne fuſſent plus liſibles, feu M. de la Monoye fit copier ces Epitaphes, & les inſera dans le quatriéme Tome du *Menagiana* qu'il fit imprimer en 1715. Je vais auſſi les rapporter ici, parce qu'elles entrent naturellement dans le deſſein de cette Deſcription.

TUMULUS

NICOLAI A BEZA

viri ampliſſimi Regiique in Pariſienſi Curia Senatoris.

Marmoreas, Lector, nullas hîc ſtare columnas,
Æra nec artificis vivere juſſa manu,
Nec tumuli cernes operoſam ſurgere molem,
Qualia Mauſoli fama ſepulchra canit.
Scilicet hos titulos, hos quærere debet honores
Qui nil, quo melius nobilitetur, habet.

Hic autem magni, quondam pars magna Senatus,
Aut nullo, aut ſolo Beza Catone minor,
Quem ſic eripuit virtus ter maxima morti
Ut fatis vivat poſthumus ipſe ſuis,
Cur tandem è tumulo famam nunc captet inanem
Illi quam vivo vita peracta dedit?
Imo, ſi verum fas nobis dicere, ſed fas,
Dignus, qui tumulo non tegeretur, erat.

Εἰς τὸν αὐτὸν.

Τὸν δ' ἀρετῇ βπλαμπόμενον ἐπιβλέψας Ἀΐδης
Τί πο', ἔφη, κόσμῳ ἥλιος ἄλλος ἔφυ;
Ὡς φάτο, τὴ δολίοισι φρεσὶν κακὰ μηχανόωντας
Τὸν δ' ἀμέλησε νεκρῶς τῦν βπλαμπόμενον.

Du même.

Ami paſſant, ſi tu as le loiſir;
Je te ſuppli' me faire ce plaiſir
De t'arrêter, non pour pleurer, ou rire;
Mais ſeulement, s'il te plaît, pour me lire.
Eſcoute donc: Vrai eſt que le tombeau,
Qu'ici tu vois, n'eſt trop riche, ne beau,
Ni eſtoffé de quelque ouvrage exquis,
Auſſi celui oncque ne l'a requis
Auquel il ſert de riche ſepulture,
Car le bon homme avoit bien autre cure
Que pour ces biens, & tréſors amaſſer,

Que nous voyons de jour en jour paſſer.
Et toutefois ſa très-grande prudence
Lui mit en main des biens à ſuffiſance ;
Dont riche fut en ſon tems renommé,
Ce néanmoins par trop pauvre eſtimé,
Veu les honneurs, eſtats, & dignités,
Veu les grands biens qu'il avoit méritez.
De Beſze eut nom, nom d'antique maiſon,
Qui nonobſtant mainte forte ſaiſon,
Et la fureur de guerre continue
En ſon honneur s'eſt toûjours maintenue,
Et qu'ainſi ſoit, Bourgogne te dira
Tout le ſurplus que ma plume taira.
De te conter ſa vie vertueuſe
Par le menu, ſeroit choſe ennuieuſe,
Non pas à toi qui n'en as connoiſſance,
Mais bien à moi qui en ai ſouvenance,
Et ne ſçaurois avoir aucun plaiſir
En racontant mon ancien déplaiſir.
Or donc, paſſant pour achever mon conte,
Tu n'aperçois ici ne Duc, ne Comte,
Tu ne vois pas choſe qui à l'œil plaiſe,
Ains ſeulement le tombeau d'un de Beſze.
Tu vois un rien, mais dire je t'oſe,
Que ce rien fut jadis une grand'choſe.

Nicolao à Beza Patruo chariſſimo
Theodorus
Beza mœrens ponebat 1543.

Les deux derniers vers de l'Epitaphe latine donnoient prise à la critique de plus d'une façon, comme l'a fort bien remarqué feu M. de la Monoye, car outre que le Poëte y fait longue la derniere syllabe d'*imo*, toujours bréve dans Martial, dont l'exemple doit servir de regle ; c'est que *dignus qui tumulo non tegeretur*, présente un sens fort équivoque, signifiant également qu'un homme ne devoit jamais mourir, ou qu'il ne méritoit pas l'honneur de la sépulture. Théodore de Besze ayant apperçu ces fautes, fit divers changemens dans cette Epitaphe latine, dans l'édition qu'il publia à Geneve en 1562. où les deux derniers vers se lisent ainsi :

Fas alios igitur nomen debere sepulchris,
Beza suum contra nobilitat tumulum.

L'Epitaphe grecque, selon le même Critique, est encore plus défectueuse que la latine. Monsieur de la Monoye après en avoir relevé les fautes, conclut qu'on a eu raison de dire que Beze n'a pas bien entendu les Langues.

L'Epitaphe françoise, continue le même Critique, toute puérile, ne

mérite pas d'examen. Il ſuffit d'y remarquer deux choſes. L'une qu'au pénultiéme Vers,

Tu vois un rien, mais dire je t'oſe :

Le Copiſte a oublié un mot qu'infailliblement l'Auteur avoit mis, & qui doit être ſuppléé ainſi, *mais bien dire je t'oſe.* L'autre eſt que l'ancienne ortographe du nom de Beze, étoit de *Beſze.*

Dans la Chapelle de la Vierge il y a cette Epitaphe, encaſtrée dans un des murs.

Viro clariſſimo CAROLO LOISELLO, *Juris utriuſque peritiſſimo, quod & aſſiduè per annos 45. navata forenſibus negotiis opera, & libri ab eo editi complures non mediocri ſui temporis ornamento ac poſteritatis commodo teſtantur.*

Vixit annos 63. Obiit anno ſal. 1628. 5. *Cal. Novemb.*

Tout proche il y a une autre Epitaphe ſur une Table de marbre, avec cette Inſcription.

PETRUS PUTEANUS, *Claudii Puteani Senatoris ampliſſimi filius ex* Claudia

Sanguina *filia Barbaræ Thuanæ, quæ fuit Christophori Thuani Senatus Pricipis soror, Clementis Puteani juris ævo suo peritissimi nepos, optimis parentibus optimè respondit.*

Doctrina, pietate, prudentia, fide, gravitate, constantia probatissimus.

Regi à Consiliis & Bibliothecis. Imperii Gallicani jura exemplis summo labore provisis Rempublicam ministrantibus consultissimè suggessit, procerum & clarissimorum ubique virorum officiis observantia frequenti Conventu celebratissimus.

Vixit annos 69. menses 1.

Hic situs 19. Cal. Januarii ann. Christi 1652. immortalis vitæ per Christum gratiam expectat Jacobus Puteanus fraternæ gloriæ consors, orbitatis suæ mœstitiam Nicolai Rigaltii verbis amicitiæ veteris honorem testantibus, quanto per Christianæ modestiæ præcepta fas est solatio consolatur.

A côté de cette Epitaphe, on en voit un autre de même façon avec cette Inscription.

JACOBUS PUTEANUS, *Claudii Senatoris ampliſſimi filius ex* Claudia Sanguina *filia Barbaræ Thuanæ, quæ fuit Chriſtophori Thuani Senatus Principis ſoror Clementis Puteani juris ævo ſuo peritiſſimi nepos, Regi à Conſiliis & Bibliothecis Prior S. Salvatoris Varengevillæ & Marcheſii, fratre ſuo Petro orbatus, & ei quinquennio ſuperſtes doloris ſenſum numquam amiſit. Sic verò temperavit, ut officia ſapientis viri numquam deſeruerit, totus fratri ſimilis, Regni res procurantibus charus, ab amicis quotidie ad ipſum convenientibus eximiè cultus, univerſæ Galliæ viris bonis probatus, apud exteros nominis ac variæ eruditionis fama clarus, hic ſitus & fratris reliquiis appoſitus* 15. *Cal. Decemb. Ann. Chriſti* 1656.

Beatam ſpem expectat.

Vixit annos 65. *menſem unum dies* 20.

CÆSAR PUTEANUS *ex fratre Clemente nepos & heres patrui virtutum ac beneficiorum memor hoc monumentum poſuit.*

Iſmael Bullialdus qui Puteanos

assiduè coluit, & cum Jacobo ad ipsius vitæ terminum habitavit, testamento rogatus solatium sibi quærens, hæc verba sua monumento mærens inscripsit.

Dans la Chapelle de saint Roch, vis-à-vis l'Autel, il y a une Table de marbre noir faite en ovale, & au-dessus est écrit.

Hîc situs est Clarissimus AUDOMARUS TALÆUS *in Senatu Patronus consultissimus, qui exortis in regno factiosis motibus Christianissimi Regis autoritatem fortiter capitis periculo, & libertatis jacturâ propugnavit.*

Ibi quoque condita est charissima conjux Susanna Choart, *Jacobi Choartii illustris & excelsæ memoriæ viri filia, quæ cum maritum officiosissime coluisset, eumdem vita functum diuterna viduitate honestavit, pietate insignis, charitate erga miseros & pauperes ferè impar, sacram hanc ædiculam suis sumptibus extructam desideravit esse totius familiæ conditorium. Obiit ille 60. annos natus 6. Februarii ann. 1618. hæc exactis 78. annis 19. Aprilis ann. 1643. super-*

Jites ſacris & regiis dignitatibus aucti pium hoc monumentum poſuere.

Aux côtez de l'Epitaphe que l'on vient de rapporter, il y en a deux autres. Voici celle qui eſt à droite.

D. O. M.

Et glorioſis manibus JACOBI TALÆI *Audomari & Suſannæ Choartiæ primogeniti, qui ætatis flore privatorum cauſis, mox advocatus generalis publicis regioque patrocinio in principe Senatu annis 12. functus, in Comitem Conſiſtorianum adſcitus eſt; dein univerſas fere Regni Provincias miſſus Dominicus in ſe ſuſcepit, turbatas compoſuit, pacatas placide rexit, cunctis quoque ſacratiſſimi conſilii Reiquepublicæ negotiis occupatus mirum ingenii, integritatis, comitatiſque fuit exemplar; ſed præclaras animi dotes conſtans ejus pietas; indeficienſque tam erga ſuos quam ergà miſeros quoſque charitas longe ſuperavit, vir acri magnoque judicio, morum gravitate & humilitate chriſtiana commendabilis: hunc citæ mors leni morbo triſti familiæ eripuit*

beatiore vita remunerandum anno ætatis 60. 6. *Maii* 1648. *prædeceſſerat an.* 1640. 19. *Decemb. Catharina Gueffier uxor chariſſima non impar virtutum: & ſi radiis lucet mariti ſuos etiam habuit, quibus viro gratiſſima & cunctis munificentiſſima extitit matrona nobilis in egenos adeo larga, ut nemini ceſſerit præterquam viro.*

L'Epitaphe qui eſt au côté gauche eſt conçue en ces termes.

D. O. M.

AUDOMARUS TALÆUS, *Conſiſtorianus Comes, & in ſummo Galliarum Senatu Advocatus Regius, Oratorum Princeps in Foro, Patrum Oraculum in Curia, inter eruditos primus, improbis ſcopulus; miſeris portus, regiæ Majeſtatis, autoritatis Senatûs, quietis publicæ, formæ judiciorum, Patriarum Legum, Religionis avitæ, juris Eccleſiæ Gallicanæ vindex acerrimus, vir invictæ conſtantiæ, integritatis incorruptæ, cui unum idemque munus viſum eſt Regis eſſe Advocatum, & populi civem opti-*

mum, qui Remp. difficillimo belli civilis tempore sapientissimis consiliis sustinuit Regi semper fidus, populo nunquam suspectus, hîc situs est, sanctissimè obiit 29. Decembris ann. 1652. ætatis suæ 57. privatorum causas annis 15. regias 22. egit; Franciſca Doujat marito incomparabili cum quo annis 27. suavissime vixit amoris luctusque sui monumentum fecit.

Dans la même Chapelle proche de l'Autel du côté de l'Evangile, il y a une Table de marbre noir avec cette Inſcription.

Hîc situs est JOANNES DAUTRUY, *Tricassinus inter primores almæ Sorbonæ Magistros insignis, qui destinatam exponendis sacris litteris Cathedram ac ipsius intuitu recens extractam primus ita implevit, ut ipsi secundus haud facile queat inveniri; cujus inexhaustum sapientia pectus triginta quatuor annis assidue nova peperit opera, nova etiamnum parturiens, & ad anteriora semper extendens semetipsum sicut doctrinæ sic vitæ adeo inculpatæ, ut alteram sa-*

culi sui labem semper damnaverit, alteram pene nesciviſſe credatur, quo candidum viri animum fere quinquaginta annis veluti propriùm habuit illuſtriſſima Talæorum familia, cariſſimas corporis reliquias poſtquam Deo redditus eſt animus, gentilitio monumento adoptat. Obiit anno 1646. die 19. Aug. ætatis 70.

Dans cette même Chapelle ont été inhumés :

Denys Talon qui après avoir exercé pendant long-tems une des Charges d'Avocat Général au Parlement de Paris à la ſatisfaction du Roi, & avec l'admiration du Public ; fut fait Préſident à Mortier au même Parlement, & mourut le 2. Mars de l'an 1698. âgé de ſoixante & onze ans.

Louiſe-Angelique Favier du Boulay, veuve de Denys Talon, dont je viens de parler, étant morte en ſon Château du Boulay, en Beauſſe, le 28. Septembre de l'an 1732. Son corps fut tranſporté dans cette Chapelle où il fut inhumé. Elle étoit âgée de quatre-vingt-huit ans.

Jacques Bazin, Marquis de Bezons, Marêchal de France, Chevalier des

Ordres du Roi, Gouverneur de Cambray, &c. mourut à Paris le 22. de May de l'an 1733. étant dans la quatre-vingt-huitiéme année de son âge. Il voulut que ses cendres fussent mêlées avec celles d'une famille dont il s'étoit toujours fait honneur de descendre, car il étoit petit-fils de *Pierre Bazin*, Tréforier de France à Soissons, & de *Suzanne Talon*, sœur d'Omer Talon Avocat Général au Parlement de Paris.

Proche de la Porte de la Sacristie, l'on voit la Statue d'un homme à genoux, en habit de Docteur, elevée sur une colonne de pierre, & à côté une plaque de cuivre avec cette Inscription.

Nobilissimo, piissimo, omnique disciplinarum genere cumulatissimo D. CLAUDIO ESPENCÆO *Theologorum hujus sæculi facile Principi, paterno quidem genere, ex clarissimo Espencæorum, materno illustri Ursinorum familia orto, divini verbi præconi celeberrimo, pauperum patri benignissimo, qui cum per 46. annos continuos in hac prima omnium Academia litteris humanioribus, Philoso-*

phicis & divinis operam cum omnium incredibili admiratione navasset, a Rege Christianissimo Francisco I. Melodunum, Henrico II. Bononiam, à Francisco II. Aureliam, à Carolo IX. Pissiacum Religionis componendæ ordinandæque nomine inter primos hujus augustissimi Regni proceres partim legatus, partim orator de Re Christiana sanctissimè doctissimèque disceptasset, permultos in sacrosanctam Scripturam commentarios edidisset, tandem gravissimo calculi morbo diu multumque vexatus, cum omnium Principum Senatorum, Nobilium, plebeïorumque luctu ac desiderio obiit anno ætatis 60. die 5. Octob. 1571.

GUIDO GASSARUS FLAMINIUS, *Prior sanctæ Fidei apud Columerios ejusdem Amanuensis, & per annos 17. negotiorum gestor devinctissimus, hanc effigiem cum suo elogio piæ Domini charissimi & benignissimi memoriæ erigebat, & mœrens ponebat anno 1572. die ultima Januarii.*

Celui dont je viens de rapporter l'Epitaphe, descendoit par son pere de l'ancienne Maison d'*Espense*, une

des plus nobles de la Province de Champagne, & laquelle eſt fondue dans l'illuſtre Maiſon de Beauvau par Madeleine d'Eſpenſe, ſœur de celui qui donne lieu à cet article. Par le mariage de cette Demoiſelle avec Alof de Beauvau, il ſe forma une branche de la Maiſon de Beauvau qui prit le nom de *Beauvau d'Eſpenſe*, & cette branche ſubſiſte encore aujourd'hui. Claude d'Eſpenſe fut donc homme de condition, un des grands Théologiens de ſon tems, employé par François I. à Melun, par Henry II. à Boulogne, par François II. à Orléans, & par Charles IX. à Poiſſi, avec les premiers Prélats du Royaume, tantôt comme député, & tantôt comme arbitre dans les diſputes de Religion. Cependant avec tant de mérite il ne parvint jamais à la Prélature. Cela n'eut pas été ſans doute de même, ſi dans la diſtribution des Dignités de l'Egliſe, on n'avoit égard qu'à la vertu, & au ſçavoir.

Dans la même Egliſe eſt inhumé Monſieur Bouthilier Avocat célébre. Voici ſon Epitaphe.

Jam functum ſenio ſat venerabili

Ad se me vocitat Cælicolûm pater :
Quid me fletis ibi dulcia pignora ?
Reddi depositum præcipit æquitas ,
Nunc idcirco animam restituo polo
Nec non corpus humo , parcite fletibus.

François Bouthilier de Chavigni , ancien Evêque de Troyes , mort à Paris le 15. de Septembre 1731. dans la quatre-vingt-dixiéme année de son âge, fut aussi inhumé dans cette Eglise. C'étoit un Prélat éclairé , & né avec beaucoup de talent pour les grandes affaires. Ces qualités lui méritérent une place dans le Conseil de Régence , pendant la Minorité du Roi Louis XV. actuellement regnant.

J'ai dit ci-dessus que depuis l'an 1345. le Patronage de la Cure de saint Cosme appartenoit à l'Université de Paris. J'ai encore ajoûté que par Arrêt contradictoirement rendu au Parlement de Paris , le 2. d'Avril de l'an 1667. le Patronage de l'Université avoit été déclaré laïque. Ainsi le droit que l'Université a de nommer à cette Cure , à celles de saint André des Arcs , & de saint Germain le Vieux , ne peut être ni prévenu , ni interrompu par *resignation* , ni par *per-*

mutation, malgré les prétentions de quelques-uns de leurs Curés qui ont fait des tentatives pour disposer de leurs Cures.

LA MAISON DE S. COSME, *ou* L'ECOLE DE CHIRURGIE.

Avant que de faire la Description de cette Maison, ou *Ecole* qui est située dans la rue des Cordeliers, auprès de l'Eglise Paroissiale de saint Cosme, il est à propos de parler de l'origine de la Communauté des Chirurgiens de Paris, qui dans son espece est peut-être la plus ancienne qu'il y ait en Europe, mais qui certainement est celle qui a produit les sujets les plus habiles.

Cette Communauté prétend avoir été établie en forme de Confrairie, sous l'invocation de *saint Cosme*, *& de saint Damien* Martyrs, par le Roi saint Louis. Elle se fonde sur une tradition constante, & sur un manuscrit de ce tems-là, qui a passé avec la Bibliotheque des *de Thou*, dans celle du Cardinal de Rohan, Evêque de Strasbourg. Ce Manuscrit porte le titre que voici : *Cette Bible avec riches*

acoutremens contient les faits dy Cyrurgiens fondés par Monſeigneur ſaint Loys en la noble Cité de Parrhis pour la Confrairie de Meſſeigneurs ſaint Coſme, & ſaint Damien.

Ce Livre commence enſuite par ces mots :

Cy commenchent l'Hiſtoire dy Cyrurgiens, &c.

Un Chirurgien * qui étoit non ſeulement habile dans ſon art, mais encore ſçavant dans les Belles Lettres, aſſure que dans les Archives de la Sainte Chapelle de Paris, il y a une liaſſe d'anciens manuſcrits qui regardent l'établiſſement de la Confrerie des Chirurgiens de Paris, & parmi leſquels il ne doute pas qu'on ne trouvat pluſieurs Chartes auſſi poſitives que le Manuſcrit qui eſt dans la Bibliotheque du Cardinal de Rohan, s'il étoit permis de parcourir cette liaſſe, mais cette permiſſion a toujours été refuſée juſqu'à préſent.

* M. *Devaux*, dans un Livre intitulé, *Index Funereus Chirurgorum Pariſienſium.*

Il faut croire qu'*Eſtienne Paſquier* auroit changé de ſentiment, s'il avoit vu le Manuſcrit du Cardinal de Rohan, & les Chartes qui ſont dans les Archives de la Sainte Chapelle, & qu'il n'auroit pas nié, comme il a fait,

que saint Louis fut l'Instituteur de cette Confrerie. Cet établissement fut fait à la solicitation de *Jean Pitart* Chirurgien des Rois saint Louis, Philippe le Hardy, & Philippe le Bel. Cet homme également recommandable par sa probité, & par son habileté dans la Chirurgie, dressa des Statuts & des Reglemens qui furent publiés sous Philippe le Hardy vers l'an 1278. & qui furent confirmés par Philippe le Bel, & par les Rois ses successeurs. La Confrerie des Chirurgiens eut d'abord deux objets, la perfection de l'Art, & l'exercice des œuvres de piété, & de charité. C'est par rapport à ce dernier que dès le commencement les Chirurgiens qui y étoient inscrits, visitoient les premiers lundis de chaque mois, après le Service Divin, tous les pauvres malades qui se présentoient à saint Cosme, & cette visite s'y continue encore actuellement avec d'autant plus de régularité & d'assiduité, qu'en 1555. *Nicolas Langlois* un des anciens Prevôts, laissa un fonds dont le produit fournit une retribution aux Officiers en Charge, & aux douze plus anciens Maîtres qui y assistent. Les Reliques

de saint Cosme, & de saint Damien ayant été apportées de la Terre-Sainte à Luzarches, sous le Pontificat d'Alexandre III. par le Comte de Beaumont sur Oise; *Jeanne de Bourgogne* Reine de France, & de Navarre, femme du Roi Philippe le Long, alla les visiter, & ayant remarqué qu'elles étoient dans des Chasses de Cuivre, elle les fit mettre dans des Chasses d'argent qu'elle donna. Cette cérémonie fut des plus solemnelles, & se fit le 3. d'Octobre de l'an 1320. en présence de ladite Reine, de sa fille Ducheſſe de Bourgogne, des Evêques de Paris & de Nevers, des Abbés de saint Denys, & de sainte Geneviéve, &c. Ce fut à l'occasion de ce changement de Chasses que l'Evêque de Paris, & le Chapitre de Luzarches firent venir à Luzarches quelques Chirurgiens de Paris pour examiner lesdites Reliques, & puis leur proposerent l'union de la Confrerie de saint Cosme, & de saint Damien de Luzarches, avec celle qui étoit depuis long-tems établie à Paris, afin que des deux il n'en fut fait qu'une seule sous la direction des Maîtres Chirurgiens de Paris, à condition que lesdits Maîtres

Chirurgiens députeroient chaque année aux Fêtes de saint Cosme & saint Damien, & des Apôtres saint Simon & saint Jude, deux de leurs Maîtres pour assister au Service Divin à Luzarches, faire ensuite la visite des pauvres malades, & inscrire ceux qui voudroient participer aux bonnes œuvres & prieres de la Confrerie. Cette union fut si bien cimentée qu'elle a toujours continué depuis, même malgré le Chapitre de Luzarches. Deux de nos Rois, Charles V. & Louis XIII. ont fait l'honneur à cette Confrerie de s'y faire inscrire, & le dernier par ses Lettres Patentes du mois de Juillet 1611. registrées au Parlement le 22. Septembre suivant, ajoûta aux armes des Chirurgiens de Paris, *une Fleur de Lis* rayonnante.

Comme les Maîtres Chirurgiens de Paris étoient tous gens lettrés, & la plûpart Maîtres ès Arts dans l'Université, la Compagnie présenta Requête à l'Assemblée générale du Recteur, & de l'Université, & lui députa le 13. Décembre 1437. *Jean Dessous-le Four* Maître ès Arts, & en Chirurgie, & plusieurs autres Maîtres qui demanderent que tous les Maîtres Chirur-

giens dûement reçus, fussent admis au nombre des Ecoliers & Suppôts de l'Université, & jouissent de toutes ses immunités, & de tous ses Privileges. L'Université après avoir mis la matiere en délibération, accorda ce que les Chirurgiens demandoient, à condition qu'ils assisteroient comme les autres Ecoliers aux leçons qui se faisoient journellement aux Ecoles de Médecine, & d'en prendre des attestations des Professeurs. Ce Decret de l'Université fut confirmé par un autre du 5. Mars 1515. La Faculté de Médecine ayant vu ces Decrets en accorda un le 10. de Novembre de la même année par lequel elle reconnut les Chirurgiens de la Confrerie de saint Cosme, pour ses Ecoliers, & promit de les faire jouir des immunités, exemptions, & privileges dont ses autres Ecoliers & Suppôts jouissoient.

François I. par ses Lettres Patentes du mois de Janvier 1544. ordonna que le College des Chirurgiens de Paris, qui depuis long-tems étoit réputé du corps de l'Université, y seroit de nouveau plus étroitement uni, & jouiroit de ses privileges & immunités; à condition que personne ne pourroit

pourroit prendre les degrés de Bachelier, de Licentié, & de Maître en Chirurgie, qu'il ne fut bien instruit des préceptes de la Grammaire, & de la Langue Latine, & que les Maîtres Chirurgiens assisteroient tous les premiers lundis de chaque mois, depuis dix heures du matin, jusqu'à midi, à la pieuse visite des pauvres malades.

Vers l'an 1560. ou 1561. *Claude Versoris*, Curé de saint Cosme, & les Marguilliers & Paroissiens de cette Eglise, obtinrent des Bulles du Pape Pie IV. qui leur permettoient de construire dans leur Eglise un bâtiment pour visiter & panser les pauvres malades, chaque premier lundi du mois. Le Parlement par son Arrêt du 19. Novembre de l'an 1561. leur permit de faire publier ces Bulles selon la permission que leur en avoit donnée l'Evêque de Paris, & elles eurent leur effet.

Henry III. par ses Lettres Patentes du 10. de Janvier de l'an 1576. obtenues par le Prevôt, & College des Maîtres Chirurgiens, & Professeurs en l'Art de Chirurgie de Paris, confirma leurs anciens Privileges. Louis XIII. par ses Lettres Patentes du mois

de Juillet 1611. en fit de même, ainſi que je l'ai déja dit, & ce fut en reconnoiſſance de ſes bienfaits qu'en 1615. ils firent mettre cette Inſcription au Bâtiment qu'on avoit conſtruit pour les viſites & le panſement des pauvres malades :

Collegium Regium M. M. D. D. Chirurgorum Pariſius Juratorum à ſancto Ludovico anno Domini M. CC. LXVI. *inſtauratum. Gradatim à Philippis, Ludovicis, Carolis, Joanne, Franciſcis, & Henricis, Regibus Chriſtianiſſ. conſervatum. Modò ſub auſpiciis chriſtianiſſimi, juſti, piique Regis Ludovici XIII. ob ejus natalis memoriam renovatum. Ann. ſalutis* M. DC. XV.

La Faculté de Medecine crut avoir ſujet de ſe plaindre des Chirurgiens, & pour les mortifier reçut au nombre de ſes Ecoliers les Barbiers-Chirurgiens qui d'abord ne s'étoient occupés qu'à la barberie, puis y avoient ajoûté la ſaignée, & enfin entreprirent les grandes opérations de la Chirurgie. Ils avoient à leur tête le premier Barbier du Roi, & *Jean de Pre-*

contal, qui l'étoit en 1577. obtint cette même année de *Claude Rouſſelet*, Doyen de la Faculté de Medecine, que les Barbiers-Chirurgiens fuſſent reconnus pour ſes Ecoliers. Ainſi ladite Faculté reconnut deux ſortes de Chirurgiens, les uns de Robe-longue, & les autres de robe-courte. Cette reconnoiſſance fut la ſource d'un grand nombre de differends & de procès entre ces deux eſpéces differentes de Chirurgiens, qui en étant à la fin fatiguées, ſe réunirent pour n'en plus compoſer qu'une ſeule. A peine l'union de ces deux corps fut-elle faite, que la Faculté de Medecine fit entrer le Recteur & l'Univerſité dans ſon reſſentiment, & réſolut d'expulſer de l'Univerſité cette Compagnie de gens non lettrés. Elle préſenta Requête à cet effet le premier de Fevrier de l'an 1657. Le Recteur & l'Univerſité étant intervenus, le Parlement rendit un Arrêt le 7. de Fevrier de l'an 1660. qui défend aux Chirurgiens-Barbiers de prendre la qualité de *Bacheliers*, *Licentiés*, *Docteurs*, & *College*, mais ſeulement celles d'*Aſpirans*, *Maîtres*, & *Communautés*, comme auſſi de faire aucunes lectures & actes publics, &c.

Les Barbiers-Chirurgiens n'ayant point obéi audit Arrêt, il en fut rendu un autre le 4. du mois d'Août de la même année, qui ordonne auſdits Barbiers-Chirurgiens de ſe conformer audit Arrêt du 7. de Fevrier, & leur fait défenſes d'y contrevenir, &c.

Charles François Felix, premier Chirurgien du Roi, homme très-habile dans ſa Profeſſion, & de beaucoup de crédit, ſe trouvant Chef des Chirurgiens gradués, & des Chirurgiens-Barbiers, parce qu'il avoit fait unir la Charge de premier Barbier du Roi à celle de premier Chirurgien de Sa Majeſté, fit de nouveaux Reglemens pour le Corps entier des Chirurgiens, & l'obſervation de ces Reglemens fut ordonnée par Arrêt du Conſeil du Roi du 2. d'Août de l'an 1699. confirmé par Lettres Patentes du mois de Septembre ſuivant. Il y eut là-deſſus quelques oppoſitions qui furent levées par d'autres Arrêts, qui avec les Lettres Patentes furent enregiſtrés au Parlement le 3. de Fevrier 1701. Depuis ce tems-là il n'y a plus à Paris qu'un ſeul Corps de Chirurgiens compoſé généralement de tous ceux qui ont droit d'y exercer cette

Profeſſion. Cette Communauté eſt ſous la Direction du premier Chirurgien du Roi, de ſon Lieutenant *Prevoſt* perpétuel, & de quatre *Prevoſts* électifs, dont la fonction ne dure que deux ans. Les Aſpirans ne parviennent à la qualité de Maîtres qu'après huit Actes differens, dont le premier eſt nommé l'*Immatricule*, le ſecond *la Tentative*, le troiſiéme *le premier Examen*, le quatriéme *la Semaine d'Oſteologie*, le cinquiéme *la Semaine Anatomique*, le ſixiéme *la Semaine des Saignées*, le ſeptiéme *la Semaine des Médicamens*, & le huitiéme *le dernier Examen*. Tous ces Examens longs & difficiles à ſoûtenir, font qu'on ne reçoit dans ce Corps que des Sujets inſtruits & habiles qui ont porté la Chirurgie au plus haut point de perfection où elle puiſſe parvenir. Ce n'eſt pas ici le lieu de rapporter les noms de ceux de cette Compagnie qui ſe ſont le plus diſtingués, je remarquerai ſeulement que ſur la fin du Regne de Louis XIV. ce Prince accorda des Lettres de Nobleſſe à quatre Chirurgiens célébres, en conſidération des importans ſervices qu'ils avoient rendus à l'Etat dans l'exercice

de leur Profeſſion. Le premier de ces quatre eſt *Charles-François Felix*, premier Chirurgien de ce Prince, annobli par Lettres données à Verſailles au mois de Mars 1690. Le ſecond eſt *Georges Mareſchal*, auſſi premier Chirurgien de ce Prince, annobli par Lettres du mois de Décembre de l'an 1707. *Julien Clement*, Chirurgien-Accoucheur des Princeſſes de la Maiſon de France, fut annobli par Lettres du mois d'Août de l'an 1711. *Jacques Beiſſier*, Chirurgien-Major des Camps & Armées du Roi, fut annobli par Lettres du mois de Fevrier de l'an 1712.

Revenons à la Maiſon, ou Ecole, qui a donné lieu à l'hiſtoire abregée que je viens de faire de la Chirurgie.

Cette Maiſon telle qu'elle eſt aujourd'hui a été nouvellement bâtie aux dépens de la Communauté des Chirurgiens. On y entre par une grand-porte aſſés bien décorée, & ſur laquelle eſt cette Inſcription en Lettres d'or.

ÆDES CHIRURGORUM.

On trouve enſuite deux beaux

corps de bâtimens ſéparés par la cour.

A main droite en entrant, eſt l'Amphiteâtre Anatomique. La premiere pierre en fut poſée le 2. d'Août 1691. & le bâtiment fut achevé en 1694. La porte de cet Amphiteâtre eſt décorée d'un Ordre ïonique, & de quelques ornemens de ſculpture ſymboliques de l'Art de Chirurgie. Sur un marbre de Dinan, ſont gravés ces deux Vers de feu Santeul.

Ad cædes hominum priſca Amphiteatra patebant,
Ut diſcant longum vivere noſtra patent.

Je rapporte ici la traduction en Vers françois qu'en fit M. Boſquillon, en faveur de ceux qui n'entendent pas le Latin.

Si dans les Siécles idolâtres
Ces ſuperbes Amphiteâtres
Où l'on admire encor la grandeur des Romains,
S'ouvroient pour avancer le trépas des humains;
Cette aveugle fureur ne ſe voit plus ſuivie:
Les nôtres ſont ouverts pour conſerver la vie.

Jean Bienaiſe, un des fameux Chirurgiens de cette Communauté, qui mourut le 21. Décembre 1681. laiſſa ſix cens livres de rente pour deux Démonſtrateurs d'Anatomie, & de Chirurgie, & c'eſt ici que ces deux Profeſſeurs faiſoient leurs démonſtrations, mais ce ſyſtême fatal qui a renverſé tant de fortunes, & qui a occaſionné la réduction des rentes tant viageres que perpétuelles de l'Hôtel de Ville à un Denier fort bas, avoit réduit la fondation de *Bienaiſe* à ſi peu de choſe que l'inſtruction alloit ceſſer dans cet Amphiteâtre ſi le Roi n'avoit eu la bonté de la ranimer par ſes libéralités, & de fonder par ſes Lettres Patentes données à Fontainebleau au mois de Septemb. 1724. regiſtrées au Parlement le 26. de Mars 1725. *cinq Places de Démonſtrateurs*, dans toutes les parties de la Chirurgie, qui doivent être données aux Chirurgiens les plus expérimentés ſur la préſentation du premier Chirurgien de Sa Majeſté. Ceux qui rempliſſent ces Places ont chacun cinq cens livres de gages par an, qui leur ſont payés par les Receveurs du Domaine de la Généralité de Paris, en rappor-

tant des Certificats du premier Chirurgien du Roi, comme ils ſe ſont bien & fidelement acquités de leur devoir.

De l'autre côté de la cour, & vis-à-vis de cet Amphiteâtre eſt un beau Bâtiment conſtruit auſſi aux dépens de la Communauté des Chirurgiens, en la place de l'ancienne Maiſon, où elle faiſoit ſes Aſſemblées, & la Viſite des pauvres malades qui avoient beſoin des ſecours de la Chirurgie. Ce bâtiment fut commencé en 1707. & achevé en 1710. On mit d'abord ſur la porte ce Diſtique latin, de la compoſition du ſieur *le Comte* Profeſſeur émerite d'Humanités au College Mazarin.

Hîc probat ingenium Doctrina, Prudentia dextram,
Ut certa in cives, prodeat inde ſalus.

Ces Vers furent traduits en Vers françois, de la maniere qui ſuit :

Icy le vray ſçavoir, la longue expérience,
Eprouve tour à tour & l'eſprit & la main;
Afin que dans ſes maux ton peuple, heureuſe France,

Puisse compter sur un secours certain.

La Communauté, généralement parlant, peu sensible aux charmes de la Poësie, a fait ôter ce Distique latin depuis quelques années, & a fait mettre en sa place cette Inscription que le feu *P. Menestrier* Jesuite, lui avoit donnée, mais dont elle ne voulut pas faire usage dans ce tems-là.

CONSILIOQUE MANUQUE.

Il y a quelques années que la Faculté de Medecine intenta un nouveau procès aux Chirurgiens, les Médecins prétendans qu'ils devoient présider aux cours publics qui se font dans cet Amphiteâtre, interroger les Aspirans, &c. mais par Arrêt de la Grand-Chambre rendu au rapport de M. *Mingui*, au mois de Mars 1724. les Médecins furent déboutés de toutes leurs demandes, & les Chirurgiens ne sont obligés qu'au serment ordinaire que les Prevôts électifs prêtent tous les ans au Doyen de la Faculté de Médecine, le lendemain de la fête de saint Luc; & à la redevance d'un écu d'or qu'ils lui payent tous les ans au même jour.

En 1731. M. *Georges Mareſchal*, premier Chirurgien du Roi, & M. *François Gigot de la Peyronie*, premier Chirurgien du Roi, reçu en ſurvivance, formerent le deſſein d'établir une Académie de Chirurgie, qui ſous la protection du Roi, & ſous l'inſpection du premier Chirurgien de Sa Majeſté, s'occupât à perfectionner la pratique de la Chirurgie, principalement *par l'expérience & par l'obſervation.* M. Mareſchal & M. de la Peyronie firent là-deſſus un projet de Reglement qui contient trente-trois articles. Le 18. Décembre de la même année 1731. il y eut à ſaint Coſme une aſſemblée de Chirurgiens Jurés, convoquée par le premier Chirurgien du Roi, qui y préſida.

On y lût le projet de Reglement pour une Académie de Chirurgie établie ſous la protection du Roi, & l'inſpection du premier Chirurgien de Sa Majeſté; enſuite une Lettre du Comte de Maurepas, par laquelle il mande au Sieur Mareſchal que Sa Majeſté a approuvé ce projet; qu'elle approuve auſſi que les Aſſemblées Académiques de Chirurgie ſe tiennent conformément à ce projet;

qu'elle a reglé le nombre des Chirurgiens de Paris, qui doivent composer cette Société Académique ; qu'elle souhaite que le Sieur Mareschal envoye au Comte de Maurepas un état de ceux qu'il croira à propos d'y admettre. Après cette Lettre, on lut la Liste de *soixante & dix* Académiciens présentés au Roi par le Sieur Mareschal. Dans ce nombre il y avoit six Officiers, sçavoir le Sieur *Petit* Directeur, *Malaval* Vice-Directeur, *Morand* Secretaire, *le Dran* chargé des correspondances, *Garengeot* chargé des extraits, & *Bourgeois*, fils, Tréſorier. On lût enfin une autre Lettre du Comte de Maurepas, qui mande au Sieur Mareschal, que Sa Majesté approuve le choix qu'il a fait, & le charge d'en donner avis à chacun des membres.

Cette Académie est composée de dix Académiciens libres, & de soixante Académiciens ordinaires, qui sont tous Maîtres Chirurgiens de Paris. Elle aura cependant attention dans la suite de s'associer les Chirurgiens du Royaume & des Pays Etrangers, qui se distingueront le plus dans l'art de Chirurgie ; mais il sera nécessaire de

réſider à Paris pour conſerver la qualité d'Académicien ordinaire. Ceux qui s'établiront ailleurs, ſeront mis dans la Claſſe des Académiciens libres.

Le premier Chirurgien du Roi, & celui qui ſera reçu en ſurvivance de ſa Charge, ſeront toujours du Corps de l'Académie, & y auront la qualité de Préſidents, dont ils feront les fonctions lorſqu'ils y aſſiſteront.

Lorſqu'il y a des places vacantes, l'Académie préſente ſix Maîtres, entre leſquels il en eſt nommé un par Sa Majeſté pour remplir la place vacante.

L'Académie s'aſſemble régulierement à trois heures de l'après-midi, le Mardi de chaque ſemaine, dans la grande ſalle de ſaint Coſme, & les Aſſemblées durent deux heures. Il y a auſſi des Aſſemblées extraordinaires de trois mois en trois mois, ou plus ſouvent ſi le Préſident le juge à propos, pour examiner les extraits des Livres nouveaux qui regardent la Chirurgie, ainſi que ceux de tous les ouvrages qui ſont préſentés à l'Académie; mais ces aſſemblées extraordinaires ne ſont compoſées que des

Commissaires nommés à cet effet.

Outre les Assemblées ordinaires & les extraordinaires, l'Académie fait une Assemblée publique le Mardi d'après la Trinité, dans laquelle on lit les mémoires les plus intéressans de l'année précedente.

Les Maîtres Chirurgiens qui ne sont point Académiciens ordinaires, étant censés Adjoints de l'Académie, sont invités à mettre par écrit les observations qui leur paroîtront importantes, & à les porter à l'Assemblée. Toutes les fois qu'ils y en apporteront, ils y auront séance, & leurs ouvrages avec leurs noms, seront publiés avec ceux de l'Académie.

L'Académie pour exciter l'émulation, & contribuer aux progrès de la Chirurgie, donne tous les ans une Médaille d'or, de la valeur de deux cens livres, à celui qui au jugement de ladite Académie, a fait le meilleur mémoire sur la question proposée. Les Chirurgiens de tout pays sont admis à concourir pour le prix; on n'en excepte que les membres de ladite Académie.

LE GRAND COUVENT DES CORDELIERS.

Saint François eſt l'Inſtituteur des *Freres Mineurs*, vulgairement nommés *Cordeliers*, à cauſe qu'ils ont une *corde* pour ceinture. L'Inſtituteur de ces Moines nâquit à Aſſiſe, ville d'Ombrie, l'an 1182. & fut nommé au Baptême *Jean*. Son pere étoit un riche Marchand nommé *Pierre Bernardon*, qui ayant beaucoup de correſpondances en France, en fit étudier la Langue à ſon fils qui l'apprit ſi aiſément & ſi parfaitement, qu'on lui donna le nom de *Franciſcus*, que les Ecrivains de la baſſe latinité ont dit au lieu de *Francicus*. D'autres prétendent que ſon pere l'avoit même envoyé en France, mais cela eſt avancé ſans preuves. Il donna les premieres années de ſa jeuneſſe au négoce, mais bientôt il renonça à tous ſes biens temporels pour ſe conſacrer à la pauvreté Evangelique & à la pénitence. Il eut d'abord un grand nombre de Diſciples, ce qui lui fit naître la penſée d'inſtituer un Ordre Religieux. Il fit donc une Regle qui fut approuvée par le Pape Innocent III. en 1210. Il eut envie de venir en

France pour l'y établir, mais le Cardinal *Hugolin* qui dans la ſuite fut Pape ſous le nom de Grégoire IX. l'en détourna, & il ſe contenta d'y envoyer quelques-uns de ſes Diſciples qui furent très-favorablement reçus à Paris en 1216. ou 1217. mais qui cependant furent quelques années ſans y avoir d'établiſſement fixe. Saint François mourut à Aſſiſe, lieu de ſa naiſſance, le 4. d'Octobre 1226. & fut canoniſé en 1228. deux ans après ſa mort. Les Diſciples qu'il avoit à Paris, eurent le P. *Ange de Piſe* pour premier Gardien, & changerent pluſieurs fois de demeure juſqu'en 1230. Au mois de May de cette année-là, l'Evêque de Paris leur permit de s'établir dans cette Ville, & l'on voit dans ſes Lettres qu'*Eudes*, Abbé de ſaint Germain des Prez & les Religieux de cette Abbaye, ne firent que prêter aux Freres Mineurs le lieu & les maiſons qu'ils habiterent comme hôtes dans la Paroiſſe de ſaint Coſme, proche la porte Gibart, à condition qu'ils n'y auroient ni Cloches, ni Cimetiere, ni Autel conſacré, & que l'Abbaye conſerveroit ſa Juſtice temporelle ſur leſdits lieux,

ſauf les droits Curiaux de S. Coſme. A ces conditions, ils ajoûterent encore celle-ci, c'eſt qu'au cas que leſdits Freres Mineurs quittaſſent cet emplacement dans la ſuite, & allaſſent s'établir ailleurs, la place qu'on leur avoit prêtée, & tous les bâtimens qu'ils y auroient élevés, demeureroient en proprieté à l'Abbaye de S. Germain des Prez, ſans aucune réſerve. On voit par-là le véritable eſprit de la Regle de ſaint François, qui eſt que ceux qui en faiſoient Profeſſion, n'euſſent rien en propre, ſoit en commun, ſoit en particulier, non pas même les maiſons où ils demeuroient.

Dix ans après, les Abbé & Religieux de ſaint Germain des Prez ſe relâcherent en faveur des Freres Mineurs, & leur permirent d'avoir une Egliſe, avec Cloches & Cimetiere. Dans la ſuite les Freres Mineurs eurent pluſieurs occaſions d'augmenter l'enceinte de leur Couvent, & ils ne les laiſſerent point échapper. Au mois d'Avril de l'an 1234. le Roi S. Louis céda à l'Abbaye de S. Germain cent ſols pariſis de rente annuelle qu'elle faiſoit au Roi, depuis un traité fait

avec Philippe-Auguſte en 1209. pour trois jours de peſche tous les ans que nos Rois s'étoient reſervés dans l'étendue de la riviere de Seine, donnée autrefois à l'Abbaye par le Roi Childebert premier, ſon Fondateur : moyennant qu'en contre-échange, l'Abbé & les Religieux de ladite Abbaye cedaſſent, & amortiſſent aux Freres Mineurs un grand logis, appellé en latin *porpriſium*, pour accroître leur habitation. Les Freres Mineurs du Couvent de Paris augmenterent encore conſiderablement leur Monaſtere en 1240. car ayant remontré au Pape Grégoire IX. qu'il ſe trouvoit des gens de bien qui vouloient acheter deux piéces de terre pour leur en faire préſent, ce Pape ordonna à Simon, Abbé de ſaint Germain, & à ſes Religieux, de permettre l'acquiſition de ces deux piéces de terre, ſelon que le regleroit Adam, Evêque de Senlis. En conſequence de cet ordre on acheta ces deux piéces de terre, dont l'une étoit contigue au Monaſtere deſdits Freres Mineurs, & l'autre étoit dans le fauxbourg. L'Abbé & les Religieux de ſaint Germain conſentirent à cette

aliénation en faveur des Cordeliers, sauf les droits, la proprieté, & la Seigneurie temporelle & spirituelle de l'Abbaye.

Saint Louis dont la charité étoit sans bornes, fit bâtir l'Eglise des Cordeliers d'une partie de l'amende de dix mille livres, au payement de laquelle il condamna *Enguerand de Coucy*, quatriéme du nom, pour avoir fait pendre sans forme de procès trois jeunes Gentilshommes Flamans qui étudioient la Langue Françoise dans l'Abbaye de saint Nicolas aux Bois, & qui en chassant avoient eu le malheur de poursuivre leur proye jusques sur les terres de ce Seigneur de Coucy. Cette Eglise ne fut cependant dédiée qu'après le retour de saint Louis de la Terre Sainte; sçavoir le 6. Juin de l'an 1262. ou 1263. sous l'invocation de Ste Madeleine.

Le Roi laissa aux Cordeliers de ce Couvent par son Testament une partie de sa Bibliotheque, & quatre cens livres d'argent, somme alors fort considerable. Comme les Jacobins, & les Cordeliers avoient partagé l'affection & les bienfaits de saint Louis, ils partagerent aussi l'honneur d'inhumer dans leurs Eglises plusieurs

Princes & Princeſſes iſſus de ce S. Roi. L'Egliſe des Cordeliers fut brûlée par un incendie arrivé le 19. Novembre de l'an 1580. ſur les neuf ou dix heures du ſoir. Ce terrible accident fut cauſé par l'imprudence d'un Religieux de ce Couvent, qui étant ſeul dans l'Egliſe où il vouloit achever de dire l'Office, attacha une bougie qu'il avoit allumée, au lambris de la Chapelle de ſaint Antoine de Padoue, où il y avoit quantité de vœux de cire; mais s'étant endormi, le feu y prit, & ſe communiqua avec tant de rapidité, & tant de violence, qu'en un moment toute l'Egliſe fut embraſée, ſans qu'on y put apporter le moindre ſecours. Les cloches furent fondues, le Chœur, la Nef, les Chapelles, & une partie du Cloître furent ravagés par la violence du feu qui détruiſit la plûpart des Tombeaux qu'on y voyoit auparavant, & dont *Corrozet* nous a conſervé la mémoire. Ces Tombeaux étoient de marbre noir, & les Effigies des Princes & Princeſſes qui y avoient été inhumés étoient de marbre blanc, ou d'albatre. Voici leurs noms, & Epitaphes, ainſi qu'ils ſont rapportés par *Corrozet*.

Madame MARIE, *Royne de France, femme dë Philippes, fils du Roy St Loys, fille du Duc de Braban, laquelle trépaſſa l'an* 1321. *le douzieſme jour de Janvier.*

Madame JEANNE, *Royne de France & de Navarre, Comteſſe de Brie & Champaigne, Dame Fondereſſe du College de Navarre, femme du Roi Philippe le Bel. Son Regne fut de vingt ans, & trépaſſa l'an mil trois cens quatre, le deuxieſme jour d'Avril.*

Corrozet ajoûte que ceſte cy eſt ſeulle, & ſon Epitaphe eſt rompu, il n'y a pas long tems qu'on le voyoit en un tableau eſcrit à la main, lequel on ne voit plus.

Au-deſſous eſt le Monument d'un Prince & d'une Princeſſe, chacun tenant un cueur entre leurs mains. Le Prince porte en ſes armes, ſemées de fleurs de lys à une bande, & il n'y a aucun Epitaphe.

Madame JEANNE, *Royne de France & de Navarre, Comteſſe de Bourgogne & d'Artois, qui trepaſſa à Roye le vingt-unieſme jour de Janvier, & fut enterrée le vingt-ſeptieſme jour dudict mois, l'an mil trois cens vingt-neuf.*

Le Cueur du Roy PHILIPPES LE LOG *ſon époux, Roy de France & de Navarre, fils du Roy Philippes le Bel, qui trépaſſa l'an mil trois cens vingt & un, le troiſieſme jour de Janvier.*

Le Cueur de Madame la Royne JEANNE, *Royne de France & de Navarre, eſpouſe du Roy Charles, Roy des dicts Royaumes, fils du Roy Philippes le Bel, & fut fille de Monſeigneur Loys de France, Conte d'Evreux, & fils du Roy de France, laquelle trépaſſa l'an mil trois cens ſeptante, le quatrieſme jour de Mars.*

Le Cueur de Madame SAINCTE BLANCHE DE FRANCE, *fille du Roy Philippes le Long, veſtue Religieuſe à Lonchamp, l'an mil trois cens dix-huict, & fut le dict Cueur enterré l'an mil trois cens cinquante huict, le vingt-ſixieſme jour d'Avril.*

Madame MAHAUT, *fille du Conte de ſainct Paul, femme de Monſieur*

Charles, fils du Roy de France, Conte de Valois, d'Alençon, de Chartres & d'Anjou, laquelle trépassa l'an mil trois cens cinquante-huict, le treiziesme jour d'Octobre.

Près de Mahaut est une autre Princesse en habit de Nonain, sans Epitaphe.

Madame, AINZNEE, *fille du Roy de Castille, trépassa le vingtseptiesme jour du mois de Juin, l'an..*

Le reste est rompu.

Madame BLANCHE, *fille de Monseigneur sainct Loys, Roy de France, femme jadis Monseigneur...*

Le reste est rompu.

LOYS DE VALOIS, *fils de noble Prince Monsieur Charles, fils du Roy de France, Cote d'Alençon, de Chartres & d'Anjou, qui trespassa le lendemain de la Feste de Toussaincts, l'an mil trois cens vingt & neuf.*

Messire LOYS AMNEZ, *fils de Robert*

Cote de Flandres, Queus de Nevers, de Rethesc, pere de Monseigneur Loys, Conte de Flandres, de Nevers & de Rethesc, qui trépassa l'an mil trois cens vingt-deux.

Monseigneur PIERRE DE BRETAIGNE, *fils de Jean Duc de Bretaigne, & de Madame Blanche, fille de Thibaut, Roy de Navarre.*

Monseigneur CHARLES, *Conte d'Estampes, frere de Madame Jeanne Royne de France & de Navarre, & de Monseigneur Philippes, Roy de Navarre, & Conte d'Evreux, & trépassa l'an mil trois cens trente six, le vingt-quatriesme jour d'Aoust.*

Le Roi Henry III. fut si touché de l'incendie de cette Eglise, qu'il donna une somme considérable pour faire rebâtir le Chœur, & qu'il fit aussi contribuer les Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit qu'il venoit d'instituer. On commença donc à rebâtir le Chœur en 1582. & le 19. Novembre 1585.

1585. il fut beni, & le grand Autel dédié ſous l'invocation de ſainte Madeleine, de S. Roch, & de S. Sebaſtien.

La nef & les bas côtés furent rebâtis l'an 1606. par les ſoins & les liberalités de Chriſtophle de Thou, Premier Préſident du Parlement de Paris, & de Jacques-Auguſte de Thou ſon fils. La pieté & le zele qu'ils avoient pour la maiſon de Dieu, les porta non ſeulement à faire appliquer à la conſtruction de ce bâtiment pluſieurs amendes ordonnées par le Parlement, mais même à y contribuer beaucoup du leur, en quoi ils furent imités par pluſieurs perſonnes de qualité.

Cette Egliſe eſt une des plus grandes de Paris, ayant trois cens vingt pieds de longueur, ſur plus de quatre-vingt dix de largeur, y compris les Chapelles des bas côtés.

Le grand Autel a été réparé & décoré magnifiquement en 1703. Il eſt orné de pluſieurs colonnes de marbre & d'un beau tableau au milieu, qu'on dit avoir été peint par *le Franc* en 1585. C'eſt le feu P. *Fraſſen*, qui aidé des libéralités du Roi Louis

XIV. décora cet Autel d'un Tabernacle de marbre dont la matiere & l'ouvrage ſont également admirés des connoiſſeurs.

L'architecture du Jubé eſt aſſez belle pour le tems où il a été conſtruit. Il eſt orné de deux niches remplies par des ſtatues de S. Pierre & de S. Paul. Ces deux figures ont été ſculptées par *Boudin*, & ſeroient admirées ſi elles n'étoient un peu courtes, ſuivant la maniere de ce Sculpteur.

Il y a dans cette Egliſe deux Confrairies fameuſes, l'une du *Tiers-Ordre de S. François*, & l'autre du *S. Sépulchre* dont les Cordeliers ont la garde à Jéruſalem depuis l'an 1336. J'ai rapporté l'origine de la premiere de ces Confrairies dans la deſcription du Couvent de Picpuce, où j'ai dit que S. François, pour répondre à l'empreſſement de pluſieurs perſonnes du ſiecle qui vouloient imiter les exemples de ce ſaint, avoit été obligé en 1221. d'inſtituer en leur faveur un *Troiſiéme Ordre*. Quant à celle du *S. Sépulchre*, ou des *Pelerins de Jéruſalem*, appellés *Palmiers* ou *Croiſés*, elle doit ſon origine à quel-

ques bourgeois de Paris qui avoient fait le voyage de Jéruſalem. S. Louis, les Seigneurs de ſa Cour, & pluſieurs autres qui avoient accompagné ce Prince au premier voyage qu'il fit en la terre ſainte, voulurent en être. On croit que ces Confreres firent d'abord leurs aſſemblées dans quelque Egliſe auprès du Palais, mais dès qu'en 1336. on eut donné la garde du S. Sépulchre de Jéruſalem aux Cordeliers, ces Confreres choiſirent l'Egliſe de ces Peres pour leur lieu d'aſſemblée. Les ſtatuts & reglemens de cette Confrairie furent confirmés par le Pape Eugene IV. l'an 1435. qui accorda aux Confreres pluſieurs Indulgences. Le Roi & les Princes ſont toujours de cette Confrairie. Tous les Dimanches & les Fêtes ſolemnelles, on dit dans la Chapelle qui lui eſt affectée, une grand-Meſſe où il y a eau-benite, prône, pain-beni & offrande; mais le Dimanche de *Quaſimodo* eſt le jour le plus ſolemnel, on y dit la Meſſe en grec, & le ſermon qu'on y prononce eſt auſſi en grec. Henry IV. y rendit le pain-beni l'an 1609. le Dimanche de *Quaſimodo*; & Marie de Medicis en

fit autant à pareil jour de l'an 1610.

Voici les tombeaux qu'on voit encore dans cette Egliſe, & les noms des perſonnes les plus diſtinguées par leur naiſſance ou les plus connues par leur eſprit ou par leur ſcience qui y ont été inhumées.

Louis de Luxembourg, Comte de S. Pol, Connêtable de France, à qui le Roi Louis XI. fit trancher la tête en place de Gréve le 19. Décembre 1475. fut enterré dans cette Egliſe.

Derriere le Chœur & à côté du grand-Autel, on voit un Tombeau de pierre ſur lequel eſt couchée la ſtatue d'un Prélat. C'eſt la figure de *Pierre Filhol*, de Gannat en Bourbonnois, Archevêque d'Aix en Provence, Lieutenant Général pour le Roi François I. au Gouvernement de Paris & Iſle de France, lequel après avoir vécu cent deux ans, trépaſſa le vingt-deux de Janvier de l'an 1540. Ce Tombeau eſt un de ceux qui ont échappé à l'incendie de l'an 1580.

Entre le Chœur & le Sanctuaire, à côté du grand-Autel, on voit une ſtatue de bronze à demi-couchée ſur un Tombeau de même matiere. *Cette figure*, dit Sauval, *eſt fort eſtimée dans*

toutes ſes parties. Sa cuiraſſe eſt chargée de demi-reliefs travaillés avec une patience toute extraordinaire. Ses jambes ſont croiſées fort naturellement l'une ſur l'autre, mais ſa main droite ſur-tout, ſoûtient ſi bien ſa tête, & ſa tête repoſe ſi bien ſur cette main, que ce n'eſt pas ſans raiſon que ce Mauſolée paſſe pour une des principales beautés de cette Ville.

L'Epitaphe qui accompagne ce Tombeau, eſt ainſi conçûe :

ALBERTO PIO DE SABAUDIA
Carpenſium Principi. Franciſci Regis fortunam ſecuto, quem prudentia clariſſimum reddidit,
doctrina fecit immortalem,
& vera pietas Cœlo inſeruit.
Vixit annos LV.
Hæredes mœſtiſſ. poſ. AN. M. D. XXXV.

Ces deux ſurnoms du Prince de Carpi ont fort embarraſſé juſqu'ici les Deſcripteurs de la ville de Paris. Les uns n'en ont point parlé; les autres pour éviter la difficulté qu'ils y entrevoyoient, l'ont nommé le Prince, ou le Comte de Carpi; & d'autres enfin, comme *Sauval*, ou ſon Editeur, en ont fait un Prince de la Maiſon de Sa-

voye. Un ſeul trait d'hiſtoire, même aſſez court, va lever leur embarras, & les mettre à leur aiſe pour l'avenir.

La Maiſon *Pio* eſt une des plus illuſtres d'Italie, & prétend être deſcendue de la Maiſon de Saxe. Elle porte le nom & les armes de la Maiſon de Savoye par aggrégation faite par *Louis Duc de Savoye*, car ce Prince ayant reçû d'*Albert Pio* Prince de Carpi, de grands ſervices dans la guerre qu'il eut contre François Sforce, voulut par reconnoiſſance, & auſſi en conſideration de la grandeur de ſon origine, que ledit *Albert Pio*, *Galeas Pio* ſon frere, & tous leurs deſcendans mâles, portaſſent le nom & les armes de la Maiſon de Savoye. Les Lettres Patentes qui portent cette conceſſion, ſont du 27. Janvier 1450.

Albert Pio dont je viens de rapporter l'Epitaphe, & qui a donné lieu à la remarque que je viens de faire, fut Général des Armées de François I. & fut dépouillé de ſa Principauté de Carpi par le Duc de Ferrare. Il ſe retira à Paris, & y employa les dernieres années de ſa vie à écrire contre les nouvelles opinions. Il s'aviſa de critiquer les plaiſanteries qu'Eraſme a

jettées dans ſes Colloques, & par-là le Prince de Carpi devint l'objet des bons mots de ce bel eſprit, qui même ne l'épargna pas après ſon décès, car étant mort à Paris, revêtu d'un habit de Cordelier dans lequel il ordonna qu'on l'inhumât, Eraſme compoſa auſſi-tôt l'enterrement Seraphique, *exequiæ Seraphicæ*, Satire ingénieuſe qu'il joignit à ſes premiers Colloques. C'eſt auſſi à l'occaſion de cet enterrement *Monacal*, que Marot a dit dans ſa ſeconde Epître du Coq-à-l'Aſne :

Teſmoin le Comte de Carpy,
Qui ſe fit Moine après ſa mort.

Le Prince de Carpi, ſelon ſon Epitaphe, mourut en 1535. & elle eſt plus croyable que les Ecrivains qui le font mourir en 1536. & que *Sauval* qui dit qu'il mourut en 1557.* Son Tombeau eſt encore un de ceux qui ont échappé à l'incendie de cette Egliſe.

* Antiquités de Paris. *Tom.* 1. *pag.* 448.

Alexandre de Ales, Religieux de cet Ordre, fut inhumé dans la Nef. Vis-à-vis le Crucifix, ſous un Tombeau élevé d'environ deux pieds, qui a été transferé depuis entre le Chœur & le Sanctuaire, ſous la grille à hauteur

d'appuy qui les ſépare. Sur cette Tombe on lit:

R. P.
ALEXANDRI DE ALES
Doctoris irrefragabilis
quondam ſanctorum Thomæ Aquinatis,
& Bonaventuræ Præceptoris,

EPITAPHIUM.

Clauditur hoc Saxo famam ſortitus abunde
Gloria Doctorum, decus, & flos Philoſophorum;
Auctor Scriptorum vir Alexander variorum;
Norma Modernorum, fons veri, lux aliorum,
Inclitus Anglorum fuit Archilevita, ſed horum
Spretor cunctorum, Frater collega Minorum
Factus egenorum, fit Doctor primus eorum.

Obiit an. Domini 1245.
Cal. Septembris.

Si quis honos meritis, ſi qui virtute coluntur,
Hunc animo præfer, hunc venerare Patrem.

Reverendus Pater Benignus à Genua
totius Ordinis ſancti Franciſci
Miniſter Generalis,
pro ſua in ſanctum Doctorem pietate,
& Religionis zelo,
Hoc Monumentum erigi curavit.
An. Domini 1622. *Mart.* 25.

Alexandre de *Ales*, ou de *Hales*, dit le *Docteur irrefragable*, & *la fontaine de vie*, étoit Anglois, & avoit pris le ſurnom de *Ales*, ou *Hales*, d'un Monaſtere dans le Comté de Cheſter où il avoit été élevé. Il vint à Paris, & après y avoir pris le Bonnet de Docteur, il y profeſſa la Philoſophie & la Théologie avec beaucoup de réputation. Son ſçavoir étoit ſoûtenu par une grande piété, & ſurtout par une grande dévotion à la ſainte Vierge. *Albert Crantz* rapporte que ce Docteur s'étoit engagé de ne rien refuſer de ce qu'on lui demanderoit au nom de Marie, & que ce fut par-là que les Religieux de S. François l'engagerent à entrer dans leur Ordre, car un d'entr'eux ayant été lui rendre viſite, lui demanda au nom de la ſainte Vierge de prendre l'habit de ſaint François, & qu'Alexandre de

Ales lui accorda auſſi-tôt ſa demande. Le Lecteur croira de cette hiſtoire tout ce qu'il lui plaira. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt qu'Alexandre entra dans l'Ordre de ſaint François en 1222. & qu'il en a été un des grands ornemens. Il enſeigna avec beaucoup d'éclat & de ſuccès, & l'on n'en doutera point quand on ſçaura que *ſaint Thomas* & *S. Bonaventure* avoient été ſes Ecoliers. Il compoſa par ordre du Pape Innocent IV. un Commentaire ſur les quatre Livres des Sentences, c'eſt-à-dire, une Somme de Théologie dans laquelle il fait paroître beaucoup de ſubtilité, & une connoiſſance médiocre de l'Antiquité Eccléſiaſtique. C'eſt le ſeul des ouvrages qui porte ſon nom, qui ſoit certainement de lui.

L'on voit auſſi devant le grand-Autel, au côté gauche, la Tombe de *Jean de la Haye*, Religieux de l'Ordre de ſaint François, né à Paris le 20. Mars 1593. Il fut envoyé jeune en Eſpagne où il ſe fit Religieux en 1611. De retour dans ſa patrie, il fut Prédicateur ordinaire de la Reine *Anne d'Autriche*. Si le nombre & la groſſeur des volumes faiſoit le mérite

des Auteurs, peu d'Ecrivains en auroient autant que le P. de la Haye, car il a donné au Public quarante volumes *in folio*, dont il y en a dix-neuf intitulés, *Biblia Maxima*. C'eſt une Polyglote accompagnée d'Interpretations & de Commentaires. M. Simon prétend que le P. de la Haye n'avoit pas la capacité néceſſaire pour réuſſir dans un pareil ouvrage; & le peu de cas qu'on fait aujourd'hui de cette Bible, confirme le jugement qu'en a porté cet habile Critique. Le P. de la Haye mourut dans ce Couvent le 15. d'Octobre de l'an 1661. & l'on voit ici l'Epitaphe que le P. *Jacques Seguin* du même Ordre, y a fait mettre.

Dans le Chœur on lit cette Epitaphe.

CY GIST

Haut & puiſſant Seigneur, Meſſire BERNARD DE BEON *&* DU MASSE', *Seigneur de Bouteville, Cornefou, Eſclaſſan, & Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de Cinquante Hommes d'armes de ſes Ordonances, ſon Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat, & Lieutenant pour Sa Majeſté au païs de Xaintonge, Angoumois, & Limouſin, lequel déceda à Mon-*

ceaux le 8. jour d'Août 1607.
Priez Dieu pour lui.

André Thevet fut auſſi inhumé dans l'enceinte du Chœur ſous une Tombe plate, ſur laquelle on mit cette Epitaphe.

CY GIST

Vénérable & ſcientifique perſonne, Maître ANDRE' THEVET *Coſmographe de quatre Rois, lequel étant âgé de 88. ans, ſeroit décédé dans cette ville de Paris le 23. jour de Novembre 1590.*
Priez Dieu pour lui.

Thevet eſt Auteur de pluſieurs ouvrages très-médiocres, & qui ne ſont aujourd'hui gueres lûs. Il étoit d'Angoulême, & paſſa la meilleure partie de ſa vie à voyager.

Mém. pour ſervir à l'Hiſtoire de France, *Tom.* 1. *pag.* 38.

Le Sieur de l'*Eſtoile* rencherit ſur ce que je viens de dire de Thevet, car il dit qu'il étoit un inſigne menteur, & ſi imbécile, qu'un homme docte de ſon tems, lui fit croire qu'*Anacreon* lui-même avoit écrit être mort d'un pepin de raiſin. Il ajoûte que Thevet avoit fait faire ſon Sépulchre aux Cordeliers de Paris, & que ſe ſentant proche de ſa fin, il y alloit tous les

jours pour le hâter, & qu'il mourut auſſi-tôt qu'il fut fait. On a de la peine à accorder la ſimplicité d'une Tombe avec les allées & les venues que l'Eſtoile fait faire ici à Thevet.

François de Belleforeſt, Gentilhomme né dans le Comté de Comminges au mois de Novembre 1530. mort à Paris le 1. de Janvier 1583. âgé de 53. ans. Il ſçavoit beaucoup, & écrivoit beaucoup, mais avec peu de diſcernement, & peu de clarté dans le ſtile.

Dans la Chapelle de *S. Louis*, on voit la ſtatue de *Gilles le Maitre*, Premier Préſident au Parlement de Paris, & de Dame *Marie Sapin*, ſa femme. Ce Premier Préſident mourut le 5. Décembre 1562. Auprès de cette ſépulture, contre le mur, ſont attachées trois lames de cuivre, ſur leſquelles ſont gravées autant d'Epitaphes.

Dans la Chapelle de Gondy a été inhumé le corps de *Dom Antoine*, prétendu Roi de Portugal, & mort à Paris le 26. d'Aouſt de l'an 1595. âgé de 64. ans. *Dom Antoine* étoit fils naturel de *Dom Louis*, Infant de Portugal, & d'une Juive nommée

Violante Gomez. Il fut pourvû de la Commanderie d'*Ocrato*, ou de *Crato*, qui eſt de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, & qui rapportoit en ce tems-là vingt-cinq mille ducats de rente. Le Commandeur de Crato accompagna le Roi Dom Sebaſtien en Afrique, & ſe trouva à la bataille d'Alcaçar donnée au mois d'Aouſt de l'an 1578. où le Roi fut tué, & Dom Antonio fait priſonnier. Comme celui-ci avoit beaucoup d'eſprit, il cacha ſi bien ce qu'il étoit, que ſa priſon ne fut pas longue, & qu'il ſe racheta pour deux mille croiſades: au lieu que ſi on eut ſçu qu'il étoit couſin du Roi qui venoit de mourir, & neveu du Roi Cardinal, ſa rançon auroit été ſi forte, que peut-être il n'eut jamais été en état de la payer. Après la mort du Roi Cardinal, Antoine prétendit devoir ſucceder au Royaume de Portugal, & fut d'abord aſſez heureux pour être proclamé Roi à *Santarem*, puis à *Liſbonne*, où il fut mis en poſſeſſion comme étant la Capitale du Royaume. Cependant n'ayant point de forces pour s'y maintenir contre le Duc d'Albe qui commandoit l'armée de

Philippe II. & qui prenoit ſans réſiſtance toutes les places dont il approchoit, il falut qu'Antoine ſe cachat, & il le fit avec tant de bonheur, que depuis le mois d'Octobre de l'an 1580. juſques à celui de Juin 1581. il fut toujours en Portugal, & ſi bien caché, qu'il ne fut jamais trouvé, malgré les perquiſitions infinies que le Roi Philippe II. fit faire. Enfin il fut obligé de paſſer en France où il finit une vie malheureuſe aux yeux des hommes, mais peut-être heureuſe en effet, puiſqu'elle ſemble l'avoir ramené à Dieu. C'eſt après ce retour qu'il compoſa des Pſeaumes pénitentiaux en latin qui ont pluſieurs fois été traduits en nôtre langue. Il n'y a ici que le corps de Dom Antoine, car ſon cœur, comme je l'ai dit ci-deſſus, a été inhumé dans l'Egliſe des Religieuſes de l'*Ave Maria*.

Diego Bothei, l'un des plus grands Seigneurs de Portugal, qui tiroit ſon origine des Rois de Boheme, eut tant d'attachement pour le Roi Antoine, qu'il lui ſacrifia ſes amis, ſes parens, ſa femme, ſes enfans, ſes eſperances, & les avantages

qu'on lui offroit s'il vouloit abandonner ce Prince à qui il fut constamment fidele, & ne souhaita pour toute récompense que d'être enterré aux pieds de ce cher maître. Dom Diego Botheï mourut en 1607. & voici l'Epitaphe qu'*Antoine de Soula*, Gentilhomme Portuguais, & Chevalier de l'Ordre de Christ, a fait mettre sur son tombeau.

D. O. M.

Illustrissimo viro DIEGO BOTELHO, *per antiquo Bohemiæ Regum stirpe oriundo, & familiæ* BOTELH *in Lusitania capiti nobilissimo; qui tanto & incredibili amore Regum suorum Portugalliæ semper arsit, ut in hoc mirandum posteris, ac historia celebrandum exemplar reliquerit; præcipuè Dom Antonio Regi suo hujus nominis primo ita fuit devotus, ut in ipsius salute patriæ libertatem, conjugem fidelissimam, liberos dulcissimos, propinquos, & amicos charissimos, fortunas omnes, quas sponte reliquerat supervivere ac superesse crederet; ita nec redire dum à suis esset revocatus, quâlibet præmiorum & honorum spe invitatus, voluit;*

ſed comitantis Regem ſuum infortunii conſtans particeps ; quæcumque adverſa cum ipſo Rege adeo infracto animo paſſus eſt , ut ne ab eo quidem mortuo averterit ; ac dum amborum poſitis hoc in templo corporibus , hunc pro tot tantiſque oneribus honorem obtinuit ſuprema voce expetitum , ut nullibi oſſa ſua niſi juxta Regia quieſcerent ; cœlo redditus 10. *Cal. Apriles an. Domini* 1607. *Vixit annos* 73. *menſes III. dies XII.*

Non ſibi , ſed Deo ;
Regi , & Patriæ.

Virum tantum , tam ſingulari pietate inſignem , & Luſitaniæ fidei , ac fortitudinis olim inſigne decus , nec proſpere , nec adverſa fortuna mutatum , patriæ ſuæ amans & memor , ANTONIUS à SOULA *nobilis Luſitanus , Ordinis Chriſti Eques ſignatus , non tam hoc tumulo tegere , quam hoc te legere ac lugere deſideravit.*

Meſſieurs de Longueil , Marquis de Maiſons , avoient une Chapelle & leur ſépulture dans cette Egliſe depuis plus de trois cens ans. Dans l'épaiſſeur du mur de cette Chapelle ,

est un tombeau sur lequel est représenté *Antoine de Longueil*, Evêque de S. Paul de Leon, qui mourut le 25. Aoust 1500. *Jean-René de Longueil*, Marquis de Maisons & de Poissi, Président à Mortier au Parlement de Paris, Académicien honoraire de l'Académie Royale des Sciences, mort à Paris le 15. de Septembre de l'an 1731. & *René-Prosper de Longueil*, Marquis de Maisons & de Poissi, fils dudit Jean-René de Longueil & de Marie-Louise Bavin d'Angervilliers sa femme, mort à Paris la nuit du 20. au 21. d'Octobre 1732. âgé de dix-huit mois, sont les derniers qui ont été inhumés dans cette Chapelle, & en eux a fini la branche des Longueil, Marquis de Maisons & de Poissi, &c.

La Chapelle des *Besançon* renferme les cendres de plusieurs Magistrats de ce nom, & de plusieurs autres des familles des *Bullion* & des *Lamoignon* qui en descendent par *Charlote de Besançon*, femme de Charles de Lamoignon, Conseiller d'Etat, mort en 1573. Cette Chapelle fut décorée d'une belle menuiserie & de plusieurs autres ornemens, aux dé-

pens de M. de Bullion, Surintendant des Finances, dont on voit ici le buſte en marbre blanc, au deſſus d'un tombeau de marbre noir. Son corps y fut apporté & inhumé au mois de Décembre 1640.

Le P. *Bouhours* dans ſes Remarques ſur la Langue Françoiſe, tome 1. p. 21. & *Menage* dans ſes Obſervations, tome 2. p. 212. rapportent que le Surintendant *Bullion* ayant fait décorer cette Chapelle, & quelques Cordeliers étant venus lui demander à quel ſaint il vouloit qu'elle fut dédiée, il leur avoit répondu : *Hélas, mes Peres, ils me ſont tous indifferens ! je n'en affectionne aucun en particulier.*

Les Lamoignons ſont originaires de Nivernois, & deſcendent de *Guillaume de Lamoignon* qui vivoit du tems de S. Louis, & à qui on donne la qualité de Chevalier dans un titre de l'an 1288. par lequel *Agnès ſa veuve*, acquit de Guillaume Augeron, Chevalier, la maiſon forte & ſeigneurie de Pomay. Leur poſtérité ſuivit la profeſſion des armes juſqu'à Charles de Lamoignon iſſu d'une branche cadette, lequel vint s'établir à Paris où il fut Conſeiller au Parlement, puis

Maître des Requêtes, & enfin Conseiller d'Etat. Son mérite lui acquit l'estime & la confiance du Roi Charles IX. Il avoit épousé *Charlote de Besançon*, & de ce mariage sont issus tous les Lamoignons qui ont brillé, & brillent encore dans le Parlement de Paris & dans le Conseil de nos Rois. Charlote de Lamoignon, fille de Charles & de Charlote de *Besançon*, fut mariée à Jean de Bullion Maître des Requêtes, & de leur mariage nâquit *Claude de Bullion*, Marquis de Gallardon, Seigneur de Bonnelles, & qui fut Surintendant des Finances, Chancelier & Garde des Sceaux des Ordres du Roi, & Préfident à Mortier au Parlement de Paris.

Les Bullions sont originaires du Mâconnois. Jean de Bullion II. du nom, fut Secretaire du Roi, & eut de Jeanne Vincent sa femme, Jean de Bullion troisiéme du nom, Maître des Requêtes. Celui-ci épousa Charlote de Lamoignon, fille de Charles de Lamoignon & de Charlote de Besançon. De leur mariage nâquit Claude de Bullion qui fut successivement Conseiller au Parlement de Paris, Maître des Requêtes, Conseiller d'Etat, Sur-

ntendant des Finances, Chancelier & Garde des Sceaux des Ordres du Roi, Préſident à Mortier au Parlement de Paris, & un des grands hommes de Robe de ſon ſiécle.

On voit dans cette même Chapelle les Epitaphes de *Charles*, de *Guillaume* & de *Madeleine de Lamoignon*. Celle de Charles a été compoſée par Guillaume de Lamoignon ſon petit-fils, & Premier Préſident du Parlement de Paris. Celle de ce Premier Préſident, mort au mois de Décembre de l'an 1677. eſt de la compoſition de Chrétien de Lamoignon ſon fils, mort Préſident à Mortier du même Parlement, qui a été inhumé à S. Leu.

D. O. M.

Carolus de LAMOIGNON *Miles,*
Longa apud Nivernenſes generis
nobilitate clarus,
Dominus de Baſville & de Courſon,
In ſuprema Regni curia Senator,
Dein
Libellorum Supplicum Magiſter,
Tandem
Regi ab omnibus Conſiliis
Et inter honoratos Curiæ Senatores

receptus :
Hic in antiquo Beſançoniæ gentis
monumento
Cum Carola de Beſançon amantiſſima
Uxore
expectat Reſurrectionem.
Vivere cœperat 1. *Jan.* 1514.
Obiit 1. *Novemb.* 1573.

ICY GIST

GUILLAUME DE LAMOIGNON

Marquis de Baſville,
Comte de Courſon, Baron de Saint Yon,
Premier Préſident du Parlement.
Sa piété ſincere, ſon profond ſavoir,
ſa fermeté inébranlable pour la juſtice,
ſa fidelité pour ſes amis,
& ſa tendreſſe pour ſes enfans,
rendront ſa mémoire illuſtre
dans tous les ſiecles.
Il mourut dans ſa ſoixantiéme année,
regretté de ſon Roi, honoré des Grands,
aimé des Peuples.

Paſſant ne refuſe point tes prieres
pour celui qui ne refuſa jamais ſon pouvoir
& ſon autorité
pour ſoulager les malheureux.

La Demoiſelle dont on va lire l'Epitaphe, étoit ſœur de Guillaume de Lamoignon, Premier Préſident du Parlement de Paris, & fille de Chretien de Lamoignon, Préſident à Mortier au même Parlement, & de Marie Deſlandes.

ICY GIST

MADELEINE DE LAMOIGNON,
fille de CHRETIEN DE LAMOIGNON,
Marquis de Baſville,
grand Préſident du Parlement.
Elle fut uniquement occupée,
pendant une longue vie, du ſoin
de ſoulager toute ſorte de malheureux.
Il n'y a point de Provinces en France,
ni de pays dans le monde
qui n'ayent reſſenti les effets
de ſa charité.
Elle nâquit le ....
Elle eſt morte le ....

Dans cette même Chapelle a été inhumé *Chrétien de Lamoignon*, Marquis de Baſville, Préſident à Mortier au Parlement de Paris, mort le 28. d'Octobre de l'an 1729. dans la cinquante-quatriéme année de ſon âge.

La Chapelle des *Briçonnet*, eſt au-

près de la petite porte de cette Egliſe qui eſt vis-à-vis la rue Hautefeuille. On y voit quatre buſtes de marbre blanc, accompagnés d'inſcriptions qui nous apprennent qu'ils repréſentent *François Briçonnet*, Conſeiller en la Cour des Aydes, Seigneur de Glatigni, mort le 27. Septembre 1673. âgé de 81. ans; *Thomas Briçonnet*, Conſeiller en la Cour des Aydes, mort le 20. Décembre 1658. âgé de 60. ans; *Charles Briçonnet*, Préſident à Mortier au Parlement de Metz, mort le 12. May 1680. âgé de 61. ans; c'eſt celui-ci qui vendit au Roi Louis XIV. la terre de Glatigni, par Contrat paſſé devant Beauvais, Notaire, le 5. Juin 1675. Guillaume Briçonnet, frere aîné du Cardinal Briçonnet, & cinquiéme ayeul de Charles, avoit acquis cette terre, qui a été poſſedée de pere en fils par Meſſieurs Briçonnet pendant plus de deux cens ans. Le quatriéme buſte repréſente *Thomas d'Elbene*, Secretaire du Roi, mort l'an 1593. A l'un des piliers de cette Chapelle, on voit une figure de mort qui tient en ſes mains l'épitaphe de *Catherine Briçonnet*, femme d'*Adrien du Drac*, laquelle

quelle mourut le 10. Septembre 1680. âgée de 82. ans.

Vis-à-vis de la Chapelle de la Confrairie du S. Sépulchre, eſt la tombe d'un homme qui a mérité du public en fondant une Chaire de Théologie dans l'Ecole de Sorbonne. Sur cette tombe eſt écrit :

HIC JACET
Venerabilis vir Magiſter
Joannes DE ROÜEN, *Rothomagenſis,*
ſingulari pietate, eximia doctrina,
& accurata linguarum peritia,
dum vixit, conſpicuus,
obiit pridie Non. Nov. 1615.

Proche cette tombe, on voit attathée à la muraille une Epitaphe de ce même Docteur, laquelle eſt conçue en ces termes :

D. O. M. V. Q. L.
Erudite viator, adſta parumper,
Et cujus hic cinis ſiet, cognoſce;
En ubi JOANNES ROENNEUS
Mortale depoſuit exuvium :
Qualis quantuſque vir, ſi neſcis,
Ne te longum morer, nullus
Dico, tantum publicam famam

Et Academiam, nec non ſupremam
Curiam, & aulam, quas meritis
Suis implevit, adire & audire
Jubeo, nunc ubi perenne ſacrificium
Pio juxtà ac liberali ſumptu
Fundavit, ad aram ſanctæ
Urbis cognominem viſendus
Pulvis conquieſcit; vale, &
Piis manibus benè precare.

Credidit infauſtos Academia nuper honores,
Hic ubi tecta jacent oſſa Roenne *tua,*
Et dixit lacrimans, ſtudiis ingratæ Minervæ;
Quando ullum invenient ſæcula noſtra parem?

En 1672. fut bâtie au bout de cette Egliſe, une fort belle & grande Chapelle ſous l'invocation de ſainte Eliſabeth, Reine de Hongrie, & c'eſt ici que s'aſſemblent les Confreres du Tiers-Ordre de S. François. Une Epitaphe qui eſt au milieu de cette Chapelle, ſur une tombe plate, nous apprend que *Marie-Thereſe d'Autriche*, Reine de France, étoit Supérieure de cette Confrerie. Voici ladite Epitaphe:

CY GIST

Très-illuſtre & puiſſante Dame, Madame CLAUDE-FRANÇOISE-ANGELIQUE DE POUILLY, D'ESNE, *Marquiſe d'Eſne, Baronne de Manouville, &c. épouſe de très-illuſtre & puiſſant, Meſſire Alexandre, Marquis de Redon, de Pranzac, & d'autres lieux, & Souverain d'Argilliers, laquelle étant Supérieure de cette Congrégation*, ſous la Reine Très-Chrétienne, *acheva ſaintement ſa vie le 22. Mars* 1672.

Ce fut la Reine Marie-Thereſe d'Autriche, qui par ſes libéralités donna au feu P. Fraſſen les moyens d'orner cette Chapelle & ſon Autel, comme nous les voyons.

Pluſieurs autres familles diſtinguées dans la Robe, ou dans l'Epée, ont eu leurs ſepultures dans cette Egliſe. Telles ſont celles des *Aimeret*, des *Riantz-Villeray*, des *Hardi la-Trouſſe*, de *la Palu-Bouligneux*, des *Vertamon*, des *Faucon de Ris*, &c.

Au reſte c'eſt dans cette Egliſe que Meſſieurs de l'Académie Françoiſe font célébrer les Services qu'ils font

faire à la mort de leurs Confreres. Les Chevaliers de l'Ordre de S. Michel y font auſſi célébrer deux grand-Meſſes ſolemnelles, l'une le 8. May Fête de l'Apparition de S. Michel, pour le Roi Chef & Souverain, Grand-Maître de cet Ordre, & pour les Chevaliers & Officiers vivans, & l'autre le premier lundi de l'Avent de chaque année, pour le repos des ames des Rois, Chefs & Souverains, Grands-Maîtres, & des Chevaliers & Officiers morts.

Le Portail de l'Egliſe des Cordeliers ſe reſſent du goût gothique qui regnoit au commencement du treiziéme ſiécle, & qui a regné encore longtems après. La ſtatue de *S. Louis* qu'on voit ici, eſt eſtimée des Antiquaires, & regardée comme très-reſſemblante.

Ce Portail eſt ſitué ſur une petite place où commence la rue de l'*Obſervance*, qui fut percée en 1672. & qui a été ainſi nommée, à cauſe que la grand-porte du Couvent des Cordeliers y donne.

Sur cette porte qui eſt ſur la même ligne que le Portail de l'Egliſe, on lit cette Inſcription:

LE GRAND COUVENT DE L'OBSERVANCE DE S. FRANÇOIS.

1673.

Ce Couvent occupe un grand emplacement, & consiste en bâtimens anciens & sans symétrie, & en bâtimens modernes & réguliers sous lesquels est le Cloître le plus beau qu'il y ait à Paris. Ce bâtiment est un quarré oblong, au milieu duquel il y a un parterre & un jet d'eau. Il est construit de pierres de taille & d'une même symétrie, à cela près cependant que le corps du bâtiment qui est du côté de l'Eglise, n'a été élevé que d'un étage, afin de ne pas ôter le jour aux Chapelles, au lieu que les trois autres corps de bâtiment sont élevés de trois étages, & contiennent plus de cent chambres. Le Cloître qui est sous œuvre, consiste en quatre coridors voûtés correctement, & dont les arcades en cintre sont fermées par des grilles de fer, qui ont été faites aux dépens de plusieurs personnes qui ont eu soin de conserver la mémoire de leur bienfait, en y faisant mettre leurs armes. Ces bâtimens furent

commencés en 1673. & achevés dix ans après, comme il paroît par cette Inscription mise au-dessus d'une porte qui est à côté du Chapitre:

Hoc Claustrum
decennio elaboratum
extremam obtinuit manum
anno 1683.

Le Chapitre est grand & fort orné par les portraits des Papes, des Cardinaux, des Patriarches, des Rois, des Reines, des Princes, des Princesses, & des Saints & Saintes qui ont été de l'Ordre de S. François. Au milieu de ce Chapitre est un Tombeau élevé sur lequel est écrit:

HIC JACET

Frater NICOLAUS DE LIRA, *Sacræ Theologiæ Venerabilis Doctor, cujus vitæ & doctrinæ fama diffusa est per diversa mundi climata, postillavit enim primus Sacra Biblia ad Litteram, à principio usque ad finem, multaque alia scripsit volumina: Provinciæ Franciæ alumnus, in Conventu Vernolensi Custodiæ Normaniæ habitum Minorum accepit, quem honorificè, exemplæ-*

riterque quadraginta octo annis portavit, & Illustrissimæ Joannæ de Burgundia quondam Franciæ, & Navarræ Reginæ, nec non Attrebatensis, & Burgundiæ Comitissæ, &c. à confessionibus, & extremæ voluntatis, executor fuit, mortemque obiit anno Domini 1340. *die* 23. *Octob.*

F. M. DOLES *Rhedonensis, Doctor Parisiensis, & hujus Conventûs Gardianus, ob summam in beatum Doctorem pietatem, hunc Tumulum, & reliquum hujus Capituli ornatum, erigi, & restaurari curavit; anno Domini* 1631.

Des Auteurs contemporains lui avoient composé un autre éloge qu'ils firent graver en lettres d'or sur un marbre noir qui fut attaché vis-à-vis son Tombeau, mais qu'on ne voit plus aujourd'hui, soit qu'on l'ait ôté, soit qu'il soit caché par le lambris. Comme dans cet éloge l'origine de Nicolas de Lyre y est exactement marquée, & qu'elle est différemment rapportée par des Ecrivains qui ne l'avoient pas vû, je vais le transcrire ici, tel qu'il est rapporté par *Suvertius* dans le titre des Inscriptions de Paris. *Suvertius pp. 792. 793.*

Ne meme ignores, properans dum pluri-
ma luſtras:
Quis ſum ex his noſces, quæ pede
buſta teris.
Lyra brevis vicus Normana in gente
celebris,
Prima mihi vitæ janua ſorſque fuit.
Nulla dieu mundi tenuit Veſania natum;
Protinus evaſi Religione minor.
Vernolium admiſit currentem ad ſacra
tyronem,
Et Chriſti docuit me domitare jugo.
Ut tamen ad mores legis documenta beatæ
Abdita planaret ſimplicitatis iter,
Artibus ipſe piis, & Chriſti dogmate
fretus
Pariſiis cepi ſacra Magiſterii.
Et mox quæque vetus, & quæque recen-
tior affert
Pagina chriſticolis, ſplendidiora dedi.
Litera nempe nimis quæ quondam obſcu-
ra jacebat,
Omnis per partes clara labore meo eſt.
Et quos ſæpe locos occidens litera tradit,
Hos typice humanis actibus exhibui.
Extat in Hebræos firmiſſima condita tur-
ris
Noſtrum opus, haud ullis comminuen-
da petris.
Inſuper & noſtri releguntur ſæpe libelli,

Quos in ſenſa Petri quatuor arte tuli.
Eſt quoque quodlibetis non irrita gloria noſtris,
In qua tu juſtus arbiter eſſe potes.
Non tulit hunc ultrà vitam proferre merendo
Omnipotens Dominus, quo ſumus & morimur.
A cruce tu cujus numeras ſi mille trecentos,
Adjungens unà quatuor & decadas:
Illo me rapuit mors omnibus æmula ſeclo,
Cum micat Octobris terna vigena dies.
Jam quò tendis Nicolai pellectus amore?
Quo Doctore tibi lex reſerata patet.

Ces Epitaphes conſtatent ſans replique la patrie de *Nicolas de Lyre*, que quelques ſçavans Critiques, parmi leſquels étoit feu M. Chevreau, ont crû n'être point François, mais Anglois ou Flamand, ou de Lire en Brabant, ſous prétexte qu'il y a des lieux dans ces differens pays qui portent le nom de *Lire*. *Nicolas de Lire* tiroit ſon nom d'un Bourg du Diocèſe d'Evreux où il étoit né, & où ſes parens qui étoient Juifs l'abandonnerent, ſans qu'on en ſçache la raiſon. S'étant fait baptiſer, il prit

l'habit de S. François chez les Cordeliers de Verneuil, au tems de leur fondation, ſous le Regne de Louis Hutin en 1291. Il vint enſuite à Paris où il acheva ſes études, prit le Bonnet de Docteur, enſeigna pluſieurs années, & compoſa la plûpart des ouvrages que nous avons de lui. Non ſeulement de Lire fut ſçavant dans la Langue Hébraïque & dans le Rabiniſme, dans un tems où l'ignorance regnoit encore parmi nous, mais auſſi dans la Théologie. Il avoit même beaucoup de talent pour les affaires, & l'on dit que Philippe d'Evreux prenoit ſon avis ſur tout ce qu'il entreprenoit de conſiderable. Nous voyons dans le Codicile de la Reine Jeanne, Comteſſe de Bourgogne, femme du Roi Philippe V. fait en 1325. que de Lire eſt nommé un des exécuteurs du teſtament de cette Princeſſe. Il mourut le 23. d'Octobre de l'an 1340. comme le marquent les Epitaphes que je viens de rapporter; & non pas en 1349. comme le diſent D. *Félibien* & D. *Lobineau*.

C'eſt dans ce Chapitre où Sale, qu'en conſéquence d'un Reglement fait par le Roi en datte du 25. Avril

1728. se tiennent les Chapitres ou Assemblées générales de l'Ordre de S. Michel, en présence d'un Chevalier-Commandeur des Ordres du Roi, Commissaire de Sa Majesté, sçavoir le 8. May, Fête de l'Apparition de S. Michel, & le premier Lundi de l'Avent de chaque année. Ces Assemblées sont instituées pour veiller à l'observation des Statuts & Reglemens faits par Sa Majesté, & aussi pour déliberer sur les moyens de maintenir & d'acroître l'honneur & la dignité de l'Ordre. A la fin de chaque Assemblée on distribue à tous les Chevaliers présens des médailles d'argent, dont l'empreinte a rapport à quelque évenement de la vie du Roi Regnant. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Ordre de S. Michel tient ses Chapitres ou Assemblées générales au Couvent des Cordeliers; car sans remonter plus haut, nous trouvons que le 29. Novembre 1663. le Roi qui vouloit remettre cet Ordre dans son ancienne splendeur, y fit tenir un Chapitre général, après une grand-Messe qui fut chantée dans l'Eglise du même Couvent.

La Bibliotheque & le Refectoir

méritent d'être vûs. Comme cette Communauté eſt la plus nombreuſe de Paris, le Refectoir eſt auſſi des plus grands. La marmite eſt ſi grande, qu'elle a paſſé en proverbe. *Sauval* inſinue que le gril eſt encore plus grand, quoiqu'on n'en parle point. Il dit qu'il eſt monté ſur quatre roues, & qu'*il eſt capable de tenir une manequinée de harancs.*

Outre les grands ſujets qui ont illuſtré ce Couvent, & dont j'ai parlé dans la deſcription de l'Egliſe & dans celle du Chapitre, je dois remarquer qu'au commencement de ce ſiecle, il y avoit encore ici un Religieux dont la France, l'Eſpagne, & l'Italie ont admiré le ſçavoir, les grands talens pour le gouvernement monaſtique & la grande vertu, c'eſt le P. *Claude Fraſſen.* Ce pieux & ſçavant perſonnage étoit né en 1620. dans un vilage près de Peronne, & entra à 17. ans dans le Couvent des Cordeliers de cette ville là. Après ſa profeſſion on l'envoya à Paris pour y étudier & pour prendre des degrés dans la célébre Faculté de Théologie de cette Capitale. Il prit le bonnet de Docteur le 11. Décembre de l'an

1662. & depuis ce tems-là, il n'eſt ſorti du grand Couvent que pour des affaires importantes. N'étant que Bachelier, il y enſeigna un Cours de Philoſophie, & devenu Docteur, il profeſſa la Théologie pendant trente ans ou environ. En 1682. le P. Fraſſen étant Gardien du grand Couvent de Paris, aſſiſta en cette qualité au Chapitre général de ſon Ordre qui ſe tint à Tolede en Eſpagne, & il y fut élu Définiteur général de tout l'Ordre de S. François. En 1688. il aſſiſta en qualité de Définiteur général au Chapitre qui ſe tint à Rome où préſida le Cardinal Cibo. Ces deux voyages, & un troiſiéme qu'il fit pour viſiter une Province en qualité de Commiſſaire général, ſont les ſeules ſorties de quelque durée qu'il ait faites hors du grand Couvent de Paris. Au retour de ſes voyages, le Roi lui donna des marques ſolides de la ſatisfaction qu'il avoit de ſa conduite. Sa Majeſté le députa ſouvent depuis pour informer & donner ſon avis ſur des affaires très-importantes. Le Parlement de Paris l'honora ſouvent de pareilles commiſſions. Enfin il étoit parvenu à une ſi gran-

de réputation, que des familles de grande distinction, des Communautés Régulieres, & même des Ordres Religieux entiers, le consultoient & recevoient ses décisions avec autant de docilité que s'il avoit été leur pere ou leur superieur. Au milieu de tant d'occupations & de tant de grands emplois, il trouva encore le tems de travailler pour la posterité, en donnant au public un Cours de Philosophie, un Cours de Théologie, & un livre intitulé *Disquisitiones Biblicæ*, une traduction des Lettres de S. Paulin, & plusieurs ouvrages de pieté. Le P. Frassen mourut le 26. de Février de l'an 1711. vers les deux heures après midi dans la 91e. année de son âge, & la 74e. de sa Profession Religieuse.

Avant de quitter ce Couvent, je dois remarquer que ses Religieux n'étoient autrefois que Conventuels, mais que la grande observance y fut introduite l'an 1502. par *Gilles Dauphin*, quarantiéme Général de cet Ordre.

Au mois de May de l'an 1579. se tint ici le Chapitre général des Cordeliers où il se trouva douze cens

Religieux de cet Ordre, qui élurent pour leur Général *Scipion de Gonzague* qui étoit de l'illuſtre Maiſon de ce nom. Pour ſubvenir à la ſubſiſtance d'un auſſi grand nombre de Religieux pendant la tenue de ce Chapitre, le Roi leur donna la ſomme de dix mille livres, & le Duc d'Anjou ſon frere celle de quatre mille. Tous les Colleges, les Chapitres, les Communautés & les habitans aiſés de Paris, leur firent auſſi des aumônes proportionnées à leurs facultés. Le nouveau Général s'arrogea dans la ſuite tant d'autorité dans ſon Ordre, qu'il voulut le gouverner deſpotiquement, & étant à Paris en 1582. & voulant ſe venger des Cordeliers du Couvent de cette Ville, qui avoient élû un Gardien contre ſon gré, il fit entrer le Nonce dans ſon reſſentiment. Celui-ci fit venir à Saint Germain des Prez, où il demeuroit, quelques-uns de ces Religieux les plus acrédités du Couvent, & là leur fit cruellement donner la diſcipline. Cette exécution qui fut faite le 20. Mars de cette année fit grand bruit, & les pauvres flagellés en porterent leurs plaintes au Parlement qui d'abord ſe mit en

devoir de soûtenir l'élection faite par les Cordeliers, & de réprimer les violences du Nonce, comme il paroît par l'Arrêt du 29. Mars de cette même année 1582. Cependant le crédit du Pape & celui de la Reine mere qui favorisoient le Général, arrêterent le cours de la Justice, & cette affaire fut accommodée à la satisfaction du Nonce & du Général, qui furent seulement admonétés de ne plus faire de pareilles entreprises. On fit dans ce tems-là les vers suivans sur les Cordeliers qui avoient été ainsi flagellés : *

* *L'Estoil*, Mémoires pour servir à l'Histoire de France. *tom.* 1. *p.* 138 *D. Bouillard.* Histoire de l'Abb. de S. Germain des Prez.

Stigmata quæ pascis manibus Franciſce *gerebas*,
Natorum flagris corpora secta tegunt
Lancea mutavit sævis insignia loris
Nuncius immiti missus ab Ausonia,
Ut merito post hæc mutato nomine prisco,
Cordigeros dicat Gallia *lorigeros.*

Le P. *Benigne de Genes*, Général de l'Ordre de S. François, voulut au mois de Février de l'an 1622. introduire dans ce Couvent certains statuts qui avoient été faits à Barcelone en Espagne, & dont les principaux as-

ticles ordonnoient la nudité des pieds, & défendoient d'avoir des troncs dans les Egliſes de l'Ordre, mais il y trouva tant de difficulté & tant d'oppoſition, que ſes bonnes intentions ne furent point ſuivies. On peut voir le détail de cette affaire dans le 8e. tome du Mercure françois page 504. Le P. *François-Marie Rhini de Politio*, auſſi Miniſtre général de l'Ordre, & Commiſſaire député par les Brefs des Papes Clement IX. & Clement X. fut plus heureux que n'avoit été le P. de Genes, car en 1671. il introduiſit la Réforme dans ce Couvent.

J'ai dit ci-deſſus que la rue de l'Obſervance avoit été percée en 1672. Elle va de la rue des Cordeliers à la rue des Foſſés de M. le Prince.

J'ajoûterai ici, que ce fut en ce tems-là qu'on abbatit la porte S. Germain, laquelle étoit proche de la fontaine qui eſt au bout de la rue des Cordeliers, & qu'on perça auſſi une autre rue qui eſt parallele à celle de l'Obſervance, & qu'on nomme la *rue de Touraine*, parce qu'elle eſt voiſine de l'Hôtel de Tours qui eſt dans la rue du Paon.

La fontaine fut bâtie dans le tems qu'on abbatit la porte ; mais celle qu'on voit aujourd'hui a été rebâtie en 1717. & n'a rien que de fort ordinaire pour l'architecture. Les vers ſuivans lui ſervent d'inſcription, & ſont de *Santeul.*

Urnam Nympha gerens dominam properabat in Urbem,
Hîc ſtetit, & largas læta profudit aquas.

Il n'y a que ces deux vers gravés en lettres d'or ſur une table de marbre ; mais dans le Recueil des Poëſies de Santeul, cette inſcription eſt en quatre vers, & telle qu'on va la lire :

Urnam Nympha gerens dominam properabat in Urbem,
Dum tam n hîc celſas ſuſpicit illa domos :
Fervere tot populos, quæſitam credidit Urbem,
Conſtitit, & largas læta profudit aquas.

Imitation.

Une Nymphe, à ſon bras tenant ſon urne pleine,

S'avançoit vers Paris la Reine des Cités :
Mais en ces lieux voyant tant de beautés
Tant de peuple de tous côtés
Joyeuſe, elle croit être où ſon deſir la méne,
Et répandant ſes eaux, forme cette fontaine.

BOSQUILLON.

Dans la niche d'où ſort cette fontaine, eſt une table de marbre noir ſur laquelle eſt gravée cette Inſcription :

Du Regne de LOUIS LE GRAND, *la porte S. Germain qui étoit en ce lieu, a été démolie en l'année* 1672. *par l'ordre de Meſſieurs les Prevoſt des Marchands & Echevins, en execution de l'Arrêt du Conſeil du* 19. *Août audit an; & la préſente Inſcription appoſée ſuivant l'Arrêt du Conſeil du* 29. *Septembre* 1673. *pour marquer l'endroit où étoit cette Porte, & ſervir ce que de raiſon.*

Revenons ſur nos pas dans la rue des Cordeliers, où vis-à-vis l'Egliſe de ces Peres eſt

LE COLLEGE DE BOURGOGNE.

C'eſt Jeanne de Bourgogne Reine de France & de Navarre, Comteſſe d'Artois & de Bourgogne, & Dame de Salins, qui fonda ce College en 1331. & laquelle en mourant comit l'exécution de ce deſſein à *Pierre*, ci-devant Evêque d'Autun, & alors Cardinal, à frere *Nicolas de Lire*, Cordelier, à *Thomas de Savoye*, Chanoine de l'Egliſe de Paris, & à frere *Guillaume de Vading*, auſſi Cordelier, qui tous quatre étoient nommés exécuteurs de ſon Teſtament. La Reine avoit ordonné que ſon Hôtel *de Neſle* ſeroit vendu, & le prix employé à la fondation d'un College pour vingt pauvres Ecoliers ſéculiers ou réguliers du Comté de Bourgogne. Au mois de Février de l'an 1332. en l'abſence de Thomas de Savoye & de Guillaume de Vading, les deux autres exécuteurs teſtamentaires acheterent des deniers provenus de la vente de l'Hôtel de Neſle une maiſon ſituée auprès des Cordeliers, & la nommerent *la maiſon des Ecoliers de Madame Jeanne de Bourgogne Reine de France.* Ils y firent conſtruire une

Chapelle ſous l'invocation de la ſainte Vierge, & aſſinerent à ce nouveau College deux cens livres pariſis de rente, de forte monoye, à prendre ſur les profits du ſceau & de la Prevôté de Paris. Ils ordonnerent qu'il y auroit vingt Bourſiers ſéculiers qui n'étudieroient qu'en Philoſophie, & du nombre deſquels ſeroient le Principal, Maître ou Licentié ès Arts, qui feroit des leçons de Philoſophie aux autres Bourſiers, & le Chapelain du College qui doit être Prêtre; que perſonne ne ſera reçu en ce College qu'il n'ait été auparavant examiné par le Chancelier de l'Egliſe de Paris, & par le Gardien des Cordeliers, auſquels appartiendra l'inſtitution du Principal, du Chapelain & des autres Bourſiers; que le Principal & le Chapelain ſeront perpetuels, &c. Le Pape Jean XXII. approuva & confirma ce qu'avoient fait les deux exécuteurs teſtamentaires par ſon Bref du 28. Juin 1334. & Guillaume, Evêque de Paris en fit de même le 28. Aouſt 1335. Quelques particuliers ayant fondé de nouvelles Meſſes, on jugea à propos d'établir un ſecond Chapelain dans ce College

pour ſoulager l'ancien, & cet établiſſement fut confirmé par *Jean*, fils aîné du Roi, Duc de Normandie, &c. comme ayant le Bail & le Gouvernement des Duché & Comté de Bourgogne. Ses Lettres de confirmation ſont du 17. Juillet 1350. par un Arrêt du Parlement de Paris, rendu le 13. Septembre 1336. il fut dit qu'après cinq ans de ſéjour en ce College, ſoit qu'on eut obtenu le degré de Maître ès Arts, ou non, les Bourſes ſeroient vacantes. Par un autre Arrêt du 14. Novembre 1566. il fut défendu au Chancelier de l'Univerſité de Paris & au Gardien des Cordeliers, de conferer la Bourſe de Principal à quelqu'un qui ne fut pas de la nation de Bourgogne, & ſans avoir pris ſur cela l'avis des Bourſiers de ce College. Le 6. Novembre 1607. ſur la requête préſentée par les Bourſiers, Silvius de Pierre-Vive Chancelier de l'Univerſité de Paris, & Frere Gilles Chehere Gardien des Cordeliers, réduiſirent les Bourſes à dix, les revenus actuels du College ne pouvant ſuffire à davantage. Le même Pierre-Vive & Jacques Balin Gardien des Cordeliers, firent de nouveaux regle-

mens pour ce College le 2. d'Avril 1624. auſquels Nicolas Coquelin Chancelier de l'Univerſité, & Claude Fraſſen Gardien des Cordeliers, en ajoûterent d'autres en 1680. Ces deux derniers en firent encore de plus amples le 11. Août 1688. qui furent homologués au Parlement le 7. Septembre ſuivant, & acceptés par les Bourſiers de ce College le 15. de Novembre de la même année. Ces derniers portent, entr'autres choſes, que les Bourſiers ſeront tous de Franche-Comté, qu'il y aura deux Profeſſeurs en Philoſophie, &c.

En remontant le long de la rue des Cordeliers, l'on trouve la *rue Hautefeuille* qui conduit de la rue des Cordeliers à celle de S. André des Arcs. Cette rue ſe nommoit autrefois la *rue de la Barre*. Quant au nom qu'elle porte aujourd'hui, *Sauval* aſſûre qu'elle ne l'a point pris du Château d'un Seigneur de Hautefeuille, chef de la famille de Ganelon, dont les Romanciers nous ont fait de ſi horribles peintures, & des contes ſi extravagans.

LE COLLEGE DE PRE'MONTRE'.

C'eſt la premiere Maiſon qui ſe préſente dans la rue Hautefeuille, lorſqu'on ſort de celle des Cordeliers. Les Prémontrés ſont des Chanoines Réguliers qui ont été inſtitués par *S. Norbert* en 1120. à *Prémontré* dans le Diocèſe de Laon, d'où cet Ordre a pris le nom. *Jean* Abbé de Prémontré, Général de cet Ordre, voulant avoir un College à Paris pour l'inſtruction des jeunes Religieux de ſon Ordre, acheta de *Gilette de Houzel*, Bourgeoiſe de Paris, veuve de Jean Sarrazin, une maiſon qui portoit le nom de *Pierre Sarrazin*, ſituée dans la rue Hautefeuille, chargée de douze ſols de cens capital, de cent ſols pariſis de ſurcens, & de quatre livres de cens annuel ſur les trois parts de cette maiſon. Le prix de l'acquiſition fut de cent vingt livres pariſis une fois payée. Le Contrat eſt datté du troiſiéme ſamedi après la Trinité de l'an 1252. Guillemette, Abbeſſe de S. Antoine des Champs & ſa Communauté, autoriſées par l'Abbé de Citeaux, vendirent à l'Abbé & à l'Ordre de Prémontré la Seigneurie

&

& la Cenſive de neuf maiſons ſituées près des Cordeliers dans la rue des Eſtuves, le tout faiſant ſept livres ſix ſols pariſis de cens annuel que les Religieux de Prémontré acheterent pour la ſomme de trois cens cinquante livres pariſis une fois payée, & laquelle fut employée en l'achapt d'autres fonds par l'Abbeſſe & Religieuſes de S. Antoine. Au mois d'Octobre de l'année ſuivante, Jean de Beaumont, Bourgeois de Paris vendit à l'Abbé & aux Religieux de Prémontré une maiſon contigue à celle de Pierre Sarrazin, avec quatre livres pariſis de cens ſur les trois parts de ladite maiſon de Sarrazin & des *Eſtuves* de la même maiſon. En l'an 1286. le vendredi d'après la Trinité, l'Abbé & les Religieux de Prémontré acheterent de Gillette le Cellier, veuve de Guillaume le Hongre, une Grange & un Jardin tenant aux héritages qu'ils poſſedoient déja, pour le prix & ſomme de ſoixante & dix. liv.

Voilà toute l'étendue qu'occupe le College de Prémontré, qui étoit autrefois bornée par quatre rues, dont l'une paſſoit de la rue des Cordeliers en la rue Mignon, à travers la rue du

petit Paon, entre ce College & celui de Bourgogne, & qui eſt condamnée depuis ſi longtems, qu'on ne ſçait plus quand elle le fut : une autre ſe nommoit la rue du *petit Paon*, qui venoit de la rue du Paon à la rue Hautefeuille. Elle n'eſt plus qu'un cul-de-ſac, car le Premier Préſident *le Maitre* la fit boucher d'une grange & de ſes écuries : les deux autres rues qui bornoient ce College, étoient des Cordeliers, & celle d'Hautefeuille.

Le bâtiment de ce College a été fait à pluſieurs repriſes. Ce qu'il y a de plus moderne, eſt un grand corps de logis qui regne ſur la rue Hautefeuille, & au milieu duquel eſt la grand-porte de cette Maiſon, & qui a été conſtruit ſous le Généralat du P. *Michel Colbert*, Abbé de Prémontré Général de tout l'Ordre. Sur cette porte ſont deux écus acolés, dans l'un deſquels ſont les armoiries de l'Ordre de Prémontré qui porte *ſemé de France, à deux croſſes en ſautoir*; & dans l'autre celles du P. Colbert ſon Général, qui ſont d'*or à une couleuvre d'azur tortillée & miſe en pal.* Les deux croſſes des armoiries de l'Ordre mar-

quent ſa Juriſdiction au dedans & au dehors du Royaume, & ſont d'autant plus honorables, qu'elles ont été accordées à cet Ordre par le Roi *ſaint Louis.*

On commença à rebâtir l'Egliſe en 1618. & elle fut dédiée ſous l'invocation de ſainte Anne. La porte qui étoit dans la rue des Cordeliers, fut changée & placée dans la rue Hautefeuille en 1672. L'Autel qui étoit au levant, fut mis au couchant. L'on mit auſſi pour lors au frontiſpice du Portail de cette Egliſe l'inſcription qui ſuit:

Eccleſia Canonicorum Regularium
Ordinis Præmonſtratenſis
ſub invocatione BEATÆ ANNÆ.

On eſtime la menuiſerie & la ſerrurie de cette Egliſe, qui d'ailleurs n'a rien de remarquable.

Dans ce que je viens de rapporter ſur l'emplacement du College de Prémontré, il y eſt parlé d'une rue *des Etuves* qui étoit dans ce Quartier, & qui prenoit ſon nom des Etuves qui étoient dans la maiſon de Pierre Sarrazin, mais aucun Deſcripteur de Paris, que je ſçache, ſans même en

excepter *Sauval* qui a si curieusement recherché ce qui regarde les rues, n'a parlé de celle-ci. Je conjecture qu'elle alloit de la rue Hautefeuille à celle qui étoit entre le College de Bourgogne & celui de Prémontré, & laquelle est condamnée depuis si longtems.

La rue *Pierre-Sarrazin* a pris son nom d'un Bourgeois qui y demeuroit, & va de la rue Hautefeuille à la rue de la Harpe.

La rue des *deux Portes* a pris son nom, ainsi que les autres qu'on nomme de même, des portes qui la fermoient autrefois par les deux bouts. Elle donne d'un côté dans la rue de la Harpe, & de l'autre dans la rue Hautefeuille.

La rue *Serpente* aboutit d'un côté à la rue Hautefeuille, & de l'autre à la rue de la Harpe. Elle se nommoit en 1300. la rue de *la Serpente*, à cause de l'Hôtel de la Serpente qui se trouve au milieu. On y voit aussi

LE COLLEGE DE TOURS.

Etienne de Bourgueil, Archevêque de Tours, fonda ce College en 1333. pour un Principal & six Boursiers, qui

doivent être natifs de Touraine, & qui ſont nommés par l'Archevêque de Tours. Ces années dernieres on a fait des réparations conſidérables à ce College, & on a mis ſur la grand-porte :

Collegium Turonenſe fundat. ann. 1333.
inſtaurat. ann. 1730.

Les rues *Percée* & *Poupée* aboutiſſent auſſi du même côté à la rue Hautefeuille, & de l'autre à la rue de la Harpe.

De l'autre côté de la rue Hautefeuille, il y a trois rues qui y aboutiſſent, ſçavoir la rue du Batoir, la rue Poitevine, & la rue du Cimetiere S. André des Arcs.

La rue *du Batoir* va de la rue Hautefeuille à la rue de l'Eperon. Sauval dit qu'en 1432. une partie de cette rue s'appelloit la rue des *petits Champs*, mais il ſe contredit lui-même, car dans un autre endroit il dit que c'eſt la rue Mignon qui étoit nommée la rue des petits Champs *, & que la rue du Batoir portoit le nom de *rue vieille Plâtriere.*

* *Sauval.* t. 1. *p.* 172.

La rue *Mignon* aboutit d'un côté à la rue du Batoir, & de l'autre à la rue

du Jardinet, & a pris son nom du College de Grandmont qui y est situé, & qui ayant été fondé par *Jean Mignon*, en a porté le nom jusqu'au Regne d'Henry III. Si elle a été appellée la rue *des petits Champs*, c'étoit sans doute avant la fondation du College Mignon.

LE COLLEGE DE GRANDMONT.

Ce College fut fondé en 1343. par *Jean Mignon*, Archidiacre de Blois en l'Eglise de Chartres, & Maître des Comptes à Paris, pour douze Boursiers de sa famille, autant qu'il se pourroit faire, & chargea ses héritiers & les exécuteurs de son testament, de donner la derniere perfection à cette bonne œuvre. Il mourut en 1348. mais ses héritiers & exécuteurs testamentaires négligerent d'accomplir la fondation, jusqu'à ce que l'Université s'en étant plainte au Roi Jean l'an 1353. ce Prince fit venir devant lui *Robert Mignon* frere du défunt, & le principal exécuteur de son testament, avec les Députés de l'Université, & après avoir entendu les raisons de l'un & des autres, il donna des Commissaires pris du Conseil &

du Parlement, qui ayant examiné les raiſons pour & contre, firent leur rapport au Roi en ſon Conſeil, & il y fut ordonné que Robert Mignon pour accomplir l'intention du Fondateur, acheteroit dans le Fief du Roi, ſous Noël prochain, huit-vingt livres pariſis de rente amortie pour l'entretien des douze Ecoliers auſquels il donneroit la maiſon où demeuroit feu ſon frere, ou autre de même valeur, avec quinze lits garnis, les autres meubles, & une Chapelle avec tous les ornemens néceſſaires & mentionnés dans le teſtament dudit Jean Mignon. Par ce même Arrêt qui fut donné au mois de Juillet, le Roi amortit la maiſon & les autres biens qui lui ſeront aſſignés, & par-là devenant Fondateur du College, il s'en retient, & après lui à ſes ſucceſſeurs Rois, la garde, le gouvernement, la viſite, l'inſtitution & la deſtitution des Bourſiers, réſervant cependant toujours aux parens la préference pour les Bourſes. Pour lors Robert Mignon commença à exécuter la fondation faite par ſon frere, mais ce fut Michel Mignon, fils de Robert, & neveu de Jean, qui en fit bâtir la

Chapelle, qui fut dédiée ſous l'invocation de S. Leu, S. Gilles. A peine ce College fut-il, pour ainſi dire, ſur pied, qu'il fut un ſujet preſque continuel de procès. Ceux qui en eurent ſucceſſivement la Principalité, en remplirent ſi négligeamment les fonctions, que le relâchement dans la diſcipline & dans les études s'y introduiſit. Il en fallut venir à des Requêtes, à des viſites faites par des Commiſſaires du Parlement, à des Arrêts, à des Reglemens. Le 4. Août 1539. *Jean le Veneur*, Evêque de Liſieux, Cardinal & grand-Aumônier de France, rétablit la diſcipline dans ce Collége, tant pour le ſervice Divin, que pour les études, & pour l'entretien des douze Bourſiers.

Le 24. d'Avril de l'an 1584. le Roi Henry III. donna le College Mignon à l'Abbé de Grandmont, avec douze cens livres de rente, en échange du Prieuré que les Religieux de Grandmont occupoient à Vincennes, & qui avoit été fondé par Louis le Jeune en 1164. lequel Prieuré eſt aujourd'hui poſſedé par les Minimes. Le Recteur de l'Univerſité s'oppoſa à ce change-

ment pour empêcher la supression des douze Bourses, mais le fameux *Chopin* ayant remontré dans le plaidoyer qu'il prononça le 4. Août 1592. qu'il n'étoit pas question de supression, mais seulement de changement de Boursiers Séculiers en autant de Réguliers, la cause fut appointée, & Arrêt fut ensuite rendu le 18. Juin 1605. qui confirma ledit échange du Prieuré de Vincennes avec le College Mignon; supprima le Principal & les douze Boursiers; ordonna qu'il n'y auroit dans ce College que huit Religieux de l'Ordre de Grandmont, pour y faire leurs études, & dont le chef s'appelleroit Prieur; & que ce College seroit appellé à l'avenir *le College de Grandmont.*

Il y a dans cette même rue une petite maison à porte cochere, qui a été pendant longtems remarquable à cause de cette inscription qui étoit sur la porte: *In fundulo sed avito*, que Benserade traduisoit plaisamment par ces mots, *je suis gueux, mais c'est de race.* Apparemment que ceux qui en sont aujourd'hui proprietaires, & qui sont gens de condition, ont rougi de la modestie de leurs prédecesseurs, puis-

qu'ayant fait réparer le cintre de la porte de cette maiſon en 1728. l'inſcription qui y étoit auparavant n'y a pas été remiſe.

La rue *du Jardinet* aboutit d'un côté à la rue *Mignon*, & de l'autre au cul-de-ſac de la cour de Rouen.

La rue *du Paon* vient de la rue des Cordeliers, & ſe termine à celle du Jardinet. elle a pris ſon nom d'une enſeigne qu'il y avoit autrefois. Il y a dans cette rue un Hôtel garni fort connu, nommé l'*Hôtel de Tours*, parce qu'il appartient aux Archevêques de Tours.

La rue de *l'Eperon* va de la rue S. André des Arcs à celle du Jardinet. *Sauval* dit qu'en 1484. cette rue ſe nommoit la rue *Chaperon*, & la rue *du Chaperon*, mais il ne dit point la raiſon de ces dénominations.

Revenons aux rues qui aboutiſſent à la rue Hautefeuille, & deſquelles je n'ai pas encore parlé.

La rue *des Poitevins* donne d'un côté à la rue du Batoir, & de l'autre à la rue Hautefeuille. *Sauval* dit qu'en 1300. cette rue s'appelloit la rue *Gerard aux Poitevins*; en 1345. la rue *aux Poitevens*; en 1425. la rue *des*

Poitevins. Du tems de cet Ecrivain, on la nommoit la rue *Poitevine*, ou *Poitevin*, mais aujourd'hui on l'appelle la rue *des Poitevins*.

la rue *du Cimetiere* de S. André des Arcs eſt ainſi nommée à cauſe du Cimetiere de cette Egliſe Paroiſſiale. Elle ſe nommoit auparavant *la rue des Sachettes*, de certaines Religieuſes qui y demeuroient, & qu'on appelloit *Sachettes* à cauſe qu'elles étoient vêtues de robes en forme de ſac. Elles ſuivoient la même Regle que les *Sachets*, ou *Freres de la Pénitence de J. C.* Il y a dans cette rue un College dont il faut parler.

LE COLLEGE DE BOISSI.

Ce College a cela de particulier pardeſſus tous les autres de Paris, que c'eſt le ſeul qui ait été établi pour ceux de la famille des Fondateurs, qui ſont *Godefroi de Boiſſi*, mort le 20. Août de l'an 1354. & *Etienne Vidé de Boiſſi*, Chanoine de Laon, ſon neveu, & exécuteur de ſon teſtament. Ils étoient l'un & l'autre du village de *Boiſſi-le-ſec* dans le Diocèſe de Chartres, & y avoient pris naiſſance de parens pauvres, comme le dit

Etienne, lui-même, dans un des articles de ſon teſtament. Ce College fut originairement fondé pour l'entretien d'un Maître ou Principal, d'un Chapelain Prêtre, & de douze Bourſiers, dont trois doivent étudier en Théologie, trois en Droit, trois en Philoſophie, & trois en Grammaire. Le Principal, le Chapelain & les Bourſiers, doivent tous être iſſus de la famille des Fondateurs Godefroi & Etienne Vidé de Boiſſi, & à leur défaut des pauvres de Boiſſi-le-ſec, ou des villages voiſins, & au défaut de ceux-ci, de la Paroiſſe de S. André des Arcs. La maiſon des Fondateurs, & quelques-autres qu'on acheta dans le voiſinage, furent deſtinées pour le logement des Bourſiers, du Principal & du Chapelain. On peut voir le dénombrement des biens deſtinés à l'entretien de ce College dans l'acte d'acceptation qu'en fit l'Univerſité le 7. de Mars de l'an 1358. & lequel eſt rapporté dans ſon Hiſtoire. Le Chancelier de l'Egliſe de Paris, & le Prieur des Chartreux de la même ville, ſont les Supérieurs, Viſiteurs de ce College, & les Collateurs des Bourſes, ſuivant l'intention

des Fondateurs, confirmée par les Statuts de l'an 1366. Ces Statuts furent renouvellés l'an 1680. par M. *Coquelin*, Chancelier de l'Eglise de Paris, & par le P. Dom *Leon Hinselin*, Prieur de la Chartreuse de cette ville. Les revenus de ce College étoient considérablement diminués lorsqu'en 1503. *Michel Chartier* qui en étoit Principal, remit les choses en meilleur état. En 1519. il rétablit tous les bâtimens, & les augmenta d'une Chapelle qui fut dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge, de S. Michel & de S. Jérôme. Ce College étant encore retombé en décadence, fut relevé par *Guillaume Hodey* après qu'il fut devenu paisible possesseur de la Principalité en 1693. Ce Principal employa plus de cinquante mille livres à faire rebâtir la maison, y rétablit des Boursiers, & y fit observer les anciens & nouveaux Statuts. Il doit être regardé comme le second Fondateur de ce College dont il a fait aussi l'Histoire, mais laquelle est encore manuscrite. Il mourut au mois de Fevrier de l'an 1717. âgé de quatre-vingt ans.

Il est démontré qu'en remontant

seulement jusqu'au quinziéme degré de la génealogie d'une seule personne, on trouve par la regle des multiplications redoublées, que trente-deux mille personnes ont contribué à la naissance de cette personne. Si on remontoit beaucoup plus haut, & qu'on pût prouver chaque degré, on trouveroit la vérité de ce qu'on dit souvent, qu'il n'y a point de Roi qui n'ait des Bergers dans sa race, ni de pauvre malheureux qui n'ait des Rois dans la sienne. Il ne faut donc point être surpris si en 1680. c'est-à-dire, dans l'espace d'environ trois cens cinquante ans, la famille de Godefroi & d'Etienne de Boissi, originairement si peu de chose, étoit pour lors partagée en plusieurs branches distinguées par leur Noblesse & par leurs emplois, & qui toutes descendoient de *Michel Chartier* Sieur d'Alainville décédé en 1483. & de *Catherine Paté* sa femme. Les chefs de ces branches étoient Messieurs de Mesgrigni, de Molé-Champlatreux, de Monchi-Hocquincourt, de Montholon, de Longueil-Maisons, de Bellefouriere-Soyecourt, de Chassebras du Breau & de Cramailles, de Brage-

longne, de Seve, de Tronçon, de le Doulx de Melleville. Il y a encore pluſieurs autres deſcendans de cette même famille qui ſont des gens de grande diſtinction.

Parmi les hommes illuſtres que ce College a produits, *Claude de Saintes* qui en a été Principal, eſt ſans doute un des plus diſtingués. Il étoit du Perche, & non pas de Chartres, comme l'ont dit les ſçavans Benedictins qui nous ont donné l'Hiſtoire de la ville de Paris. Il fut reçu Chanoine Régulier dans l'Abbaye de S. Cheron proche de Chartres, en 1536. & y fit Profeſſion à l'âge de quinze ans en 1540. Il quitta ſon Monaſtere pour venir étudier à Paris, où le Cardinal de Lorraine qui eſtimoit ſon eſprit, le mit au College de Navarre. Il y fit ſes Humanités, ſa Philoſophie & ſa Théologie, & prit le Bonnet de Docteur en 1555. Il fut enſuite Curé de *Beaville-le-Comte* au Diocèſe de Chartres, & en 1561. il fut fait Principal du College de Boiſſi. Le Cardinal de Lorraine qui ſe ſervoit de lui pour toutes les affaires de doctrine, engagea la Reine Catherine de Medicis à l'employer au Collo-

que de Poissi ; & puis le fit députer avec Simon Vigor & dix autres Théologiens de la Faculté de Paris, au Concile de Trente. De retour de ce Concile, il disputa & écrivit contre les Calvinistes, & enfin fut nommé à l'Evêché d'Evreux le 30. Mars de l'an 1575. Il empêcha le Calvinisme de pénétrer dans le Diocèse qui lui étoit confié, mais il eut le malheur de tomber dans des erreurs, qui pour être opposées à cette hérésie, n'en étoient pas moins dangereuses. Il se livra sans reserve au parti des Ligueurs, & crut avec ces furieux que pour conserver la Religion Catholique-Romaine, il étoit permis d'attenter à la vie de ses Rois, comme si les Sujets ne devoient pas l'obéissance à leur Roi, quand même il feroit profession publique du Paganisme. De Saintes fit entrer la ville d'Evreux dans sa rebellion, mais cette Ville ayant été obligée de capituler, & de se rendre à l'obéissance du Roi Henry IV. de Saintes trouva moyen d'en sortir, & d'aller à Louviers. Au mois de Juin de l'an 1591. le Roi ayant dessein d'assiéger Rouen, voulut auparavant se rendre maître de Louviers qui s'op-

poſoit à ſon paſſage. Il le prit le 5. de ce mois, ſans coup ferir, car un Prêtre nommé *Jean de la Tour*, lui en livra une des portes. L'Evêque d'Evreux qui y étoit venu pour ſe mettre en ſûreté, & pour encourager les rebelles, y fut pris & arrêté. On envoya auſſi-tôt des Commiſſaires à Evreux pour faire l'inventaire de ſes papiers, parmi leſquels il s'en trouva un écrit de ſa main, dans lequel il s'efforçoit de juſtifier l'aſſaſſinat du Roi Henry III. & de prouver que le Roi Henry IV. méritoit un pareil traitement. Ces principes parurent ſi horribles, qu'on le conduiſit priſonnier au Château de Caën. On inſtruiſit ſon procès dans les formes, & il fut atteint & convaincu du crime de leze-Majeſte, & par conſéquent méritoit la mort, mais le Roi le plus clément de tous les hommes, commua la peine de mort en une priſon perpetuelle, & l'envoya pour le reſte de ſes jours au Château de *Crevecœur*, dans le Diocèſe de Liſieux, où il mourut, après deux ans de priſon en l'an 1593. L'Hiſtorien d'Evreux a copié trop fidelement ſur cet article le Dictionnaire de Moreri & M. du Pin; car

s'il eſt vrai que Louviers n'ait été pris qu'en 1591. & que de Saintes ne ſoit mort que deux ans après, la datte de ſa mort ne doit pas être rapportée à l'année 1591. comme ils la rapportent, mais bien à l'an 1593.

La rue *S. André des Arcs* conduit d'un côté au Pont S. Michel, & de l'autre à la porte de Buſſi. Elle a porté pluſieurs noms dont l'étymologie de quelques-uns eſt fort incertaine. Originairement on la nommoit *la rue de ſaint Germain des Prez*, à cauſe qu'elle conduit à l'Abbaye de ce nom, & qu'elle fait partie d'un territoire qui lui appartient. On lui donnoit ce nom-là en 1332. & 1402. On l'a nommée auſſi *la grand-rue S. André*, parce qu'elle paſſe devant l'Egliſe de ce nom. On l'a nommée enſuite *la rue ſaint André des Arts*, à cauſe qu'elle eſt ſituée à l'entrée de l'Univerſité, où l'on enſeigne les Arts & les Sciences. D'autres l'appellent *la rue ſaint André des Arcs*, parce qu'avant l'invention de la poudre à canon, elle étoit, dit-on, habitée par des faiſeurs d'Arcs, ou bien à cauſe d'un jardin qui étoit auprès, & qui ſervoit ordinairement aux Ecoliers & aux au-

tres jeunes gens pour s'exercer à tirer de l'arc. Enfin *Sauval* prétend que le véritable nom de cette rue eſt *ſaint André de Laas*, qui eſt celui qu'on a donné longtems, non ſeulement à la rue de la Huchette, mais encore au territoire où ſont ſituées ces deux rues, & aux vignes qui le couvrirent juſqu'en 1179. que Hugues, Abbé de S. Germain des Prez, donna ce vignoble à bâtir.

LE COLLEGE DU CARDINAL BERTRAND, *ou* D'AUTUN.

Ce College a été fondé en 1337. par *Pierre Bertrand*, natif d'Annonay en Vivarez, Evêque d'Autun, & depuis Cardinal ſous le titre de S. Clément. Ce Cardinal qui étoit fils d'un Médecin natif d'Aurillac dans le Dioceſe de S. Flour, mais qui s'étoit établi à Annonay en Vivarez, donna la maiſon qu'il avoit à Paris dans la rue S. André des Arcs pour ſervir de College qui fut appellé de ſon nom *le College du Cardinal Bertrand ou d'Autun*. Comme cette maiſon étoit dans la cenſive de l'Abbaye de S. Germain des Prez, le Cardinal

pria le Pape Benoît XII. d'écrire en ſa faveur à l'Abbé & Religieux de cette Abbaye, ce que le Pape lui accorda, & l'Abbé & les Religieux firent ce que le Cardinal ſouhaitoit d'eux. Pour agrandir ſon College, il avoit acheté quelques maiſons contigues à la ſienne, & en 1341. il augmenta les revenus qu'il y avoit deſtinés, en ſorte qu'ils puſſent ſuffire à l'entretien de quinze Bourſiers tous nés dans les Dioceſes de Vienne, du Puy, de Clermont, ou de S. Flour. Il ordonna que cinq de ces Bourſiers étudieroient en Philoſophie, cinq en Théologie, & cinq en Droit Canon. *Pierre du Colombier*, Evêque d'Arras, & neveu par ſa mere du Cardinal Bertrand, benit, la même année, l'Autel de la Chapelle, en préſence de Pierre de la Palu, Patriarche de Jéruſalem, de Gui, Archevêque de Lyon, & de Jean de Preci, Abbé de S. Germain des Prez; & l'année d'après il en fit la Dédicace ſous l'invocation de la ſainte Vierge. Le Cardinal Bertrand mourut le 24. Juin 1349. & ſon neveu qui fut auſſi Cardinal, du titre de ſainte Suſanne & Evêque d'Oſtie, travailla

beaucoup à mettre ce College en état de perfection, mais il mourut en 1361. *Oudard de Moulins*, Préſident en la Chambre des Comptes, augmenta de trois bourſes la fondation de ce College, & pour cet effet, lui légua par ſon teſtament une ſomme d'argent dont les exécuteurs teſtamentaires acheterent une terre de cinquante livres pariſis de rente, par contrat paſſé le 28. d'Avril 1398.

Pierre Bertrand dut le Chapeau de Cardinal à la peine qu'il ſe donna pour juſtifier les entrepriſes que les Eccléſiaſtiques faiſoient ſur les droits du Souverain. Pierre de Cugnieres, Avocat Général au Parlement de Paris, ayant ſoûtenu en préſence du Roi Philippe de Valois l'an 1329. que la Juriſdiction Eccléſiaſtique étoit une uſurpation de la Séculiere qu'elle râchoit d'aneantir, Bertrand qui n'étoit encore qu'Evêque d'Autun, lui répondit avec plus de zele que de raiſon, ce qui n'empêcha pas qu'il n'eut pour récompenſe le Chapeau de Cardinal. On peut voir ſon diſcours dans la Bibliotheque des Peres & ailleurs.

On remarque que *Charles de Mon-*

chal, mort Archevêque de Toulouſe, avoit été élevé dans ce College dont il fut Bourſier, puis Principal; & enfin Précepteur de l'Abbé de la Valette, fils du Duc d'Epernon, qui ſe démit de cet Archevêché en faveur de ſon Précepteur.

L'EGLISE PAROISSIALE DE S. ANDRE' DES ARCS.

Philippe Auguſte ayant fait enclore la ville de Paris de murailles, & ſur tout le quartier de l'Univerſité, cela fit naître des conteſtations entre l'Evêque de Paris & l'Abbé de S. Germain des Prez, au ſujet de quelques portions de terrein qui venoient d'être enfermées dans la Ville, & qui étoient de la dépendance de l'Abbaye de S. Germain des Prez. Ces differends furent terminez par une ſentence arbitrale rendue au mois de Janvier de l'an 1210. par laquelle il fut dit que la Juriſdiction ſpirituelle appartiendroit à l'Evêque de Paris dans l'étendue de ces lieux qui venoient d'être renfermés dans la Ville; mais que l'Abbé de S. Germain y pourroit faire bâtir dans deux ans

Le Maire. Paris anc. & mod. t. 1. p. 278.

une ou deux Paroiſſes, dont les Curés ſeroient à ſa nomination, & demeureroient chargés chacun envers l'Abbaye de trente ſols de rente annuelle & perpetuelle. L'Abbé de S. Germain ne perdit point de tems à s'acquerir un droit de patronage dans la Ville, & fit bâtir l'Egliſe de S. André & celle de S. Coſme & de S. Damien, leſquelles furent achevées l'an 1212. L'Abbé & les Religieux de S. Germain des Prez ont joui du patronage de ces deux Cures juſqu'en 1345. que par tranſaction paſſée avec l'Univerſité, l'Abbé & les Religieux de S. Germain lui cederent *tout ce que à eux appartenoit, ou appartenir pourroit au temps advenir, ès patronage des Egliſes de S. Andrien des Arcs, & de S. Coſme & S. Damien à Paris*, ainſi que je l'ai expliqué plus au long cideſſous en parlant du Pré aux Clercs. Celle de S. André des Arcs fut bâtie en un lieu où il y avoit, depuis le ſixiéme ſiécle, un Oratoire ſous l'invocation de S. *Andeol* ou S. *Andiol*. Cette ancienne Egliſe n'éxiſte plus, car celle qu'on y voit à préſent a été bâtie au commencement de l'an 1600. ſelon *Sauval*, mais elle eſt certainement plus ancienne.

Le grand Autel eſt orné par dix tableaux qui rempliſſent tout le chevet ou rond point de cette Egliſe. Les cinq qui ſont en haut, ont été peints par *Sanſon* ; & les cinq qui ſont en bas par *Reſtout*.

A main droite en entrant dans le Chœur, & proche du grand Autel, eſt un monument plaqué ſur le jambage d'un arc, & conſacré à la mémoire d'*Anne-Marie Martinozzi*, Princeſſe de Conti. Il conſiſte en une belle figure de marbre blanc à demi boſſe, & accompagnée des attributs qui déſignent *la Foi*, *l'Eſperance & la Charité*, vertus qui caracteriſoient cette Princeſſe qui les avoit pratiquées avec une fidelité qui fit l'admiration de ſon ſiecle. Les ornemens de ce tombeau ſont auſſi de marbre blanc, à la réſerve d'une urne qui en fait l'amortiſſement, & de quelques feſtons qui ſont de bronze doré ; le tout eſt du deſſein & de l'ouvrage du fameux *Girardon*. Sur une table auſſi de marbre blanc eſt écrite en lettres noires l'Epitaphe qui ſuit :

TOMBEAU DE LA PRINCESSE DE CONTI.

A LA GLOIRE DE DIEU
ET A L'ETERNELLE MEMOIRE
D'ANNE-MARIE MARTINOZZI,

Princeſſe de Conti, qui détrompée du monde dès l'âge de dix-neuf ans, vendit toutes ſes pierreries pour nourrir durant la famine de 1662. les pauvres de Berri, de Champagne, & de Picardie; pratiquant toutes les auſterités que ſa ſanté put ſouffrir, demeura veuve à l'âge de vingt-neuf ans; conſacra le reſte de ſa vie à élever en Princes Chrétiens les Princes ſes enfans, & à maintenir les loix temporelles & eccléſiaſtiques dans ſes terres; ſe réduiſit à une dépenſe très-modeſte, reſtitua tous les biens dont l'acquiſition lui étoit ſuſpecte, juſqu'à la ſomme de huit cens mille livres, diſtribua toute ſon épargne aux pauvres dans ſes terres, & dans toutes les parties du monde, & paſſa ſoudainement à l'Eternité, après ſeize ans de perſévérance, le quatriéme Fevrier 1672. âgée de trente-cinq ans.

PRIEZ DIEU POUR ELLE.

LOUIS-Armand de Bourbon, Prin-

ce de Conti, & François-Louis de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon, ont posé ce Monument.

Le corps de cette Princesse repose dans un caveau qui est vis-à-vis, & tout proche de ce mausolée. Son cœur fut porté aux Carmelites du faubourg S. Jacques, ainsi que je l'ai dit ci-dessus ; & ses entrailles furent inhumées au côté droit du chœur de l'Eglise de Port-Royal des champs. Cette Abbaye ayant été démolie en 1710. & les corps qui y reposoient ayant été exhumés, les entrailles de la Princesse de Conti furent transportées dans ce caveau à S. André des Arcs. Dans ce même caveau fut aussi inhumé *Louis-Armand de Bourbon*, Prince de Conti, fils aîné de cette Princesse, & mort à Fontainebleau le 9. de Novembre 1685. âgé de 24. ans.

Vis-à-vis, & aussi dans le chœur, est un monument érigé à la mémoire de *François-Louis de Bourbon*, Prince de Conti, & frere puisné de Louis-Armand de Bourbon dont je viens de parler. Ce Monument est presque semblable à celui avec lequel il fait symétrie, & est du dessein & de l'exé-

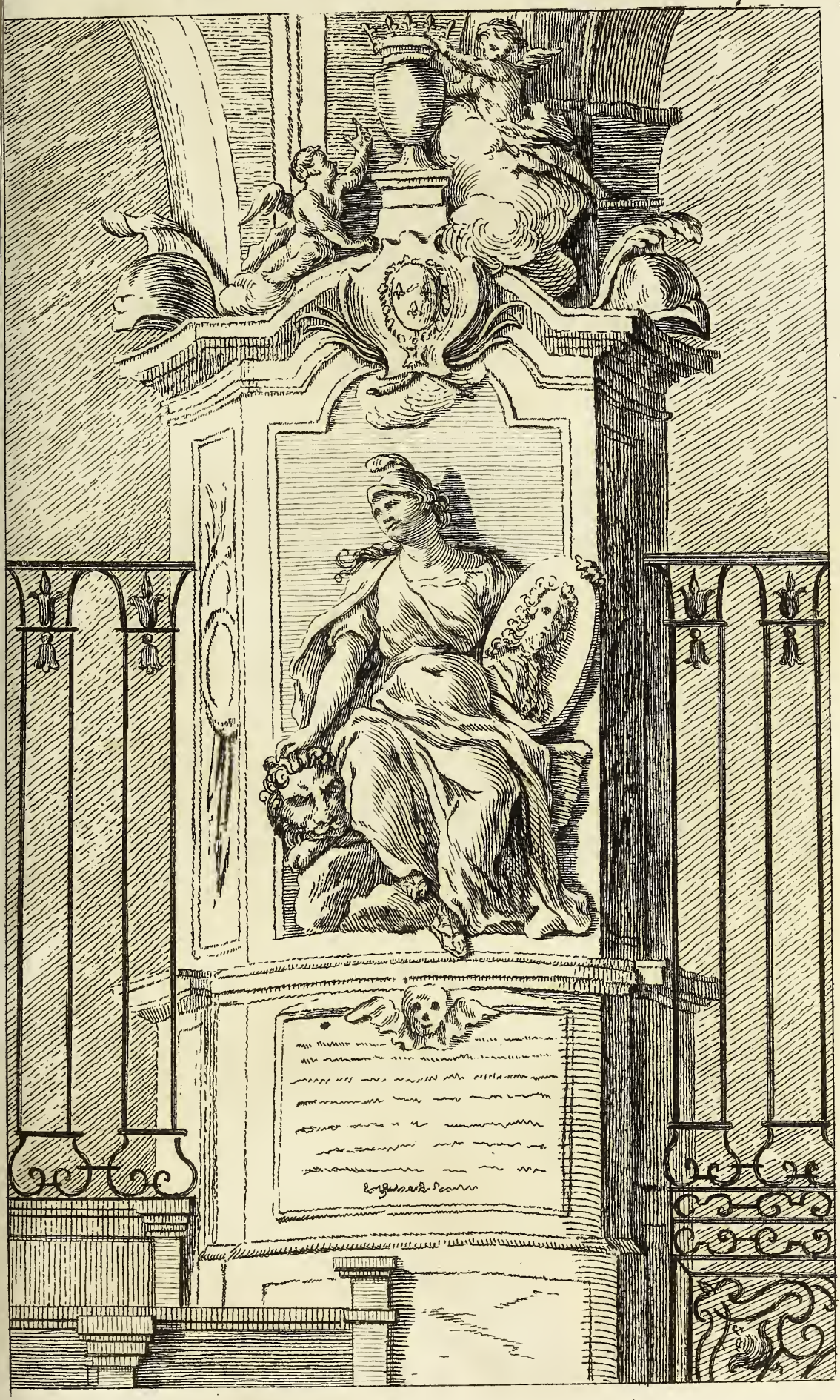

TOMBEAU DU PRINCE DE CONTI.

cution de *Couſtou* l'aîné. Il eſt auſſi de marbre blanc, & plaqué ſur le jambage de l'arc. *On y a repréſenté*, dit le ſieur Brice, *une Vertu pleurante dans une attitude de douleur.* Qui eſt-ce qui ſous le maſque *d'une Vertu pleurante*, reconnoîtroit Pallas ? Je ne crois pas que nul autre que le ſieur Brice, ſe ſoit jamais aviſé de repréſenter cette Déeſſe pleurante. C'eſt un de ces traits particuliers à cet Ecrivain, & qui en font un vrai original. Pallas eſt ici aſſiſe, & jette de triſtes regards ſur le portrait du Prince qu'elle tient d'une main. Je ne ſçai ſi cette figure convient au lieu où elle eſt placée, mais elle eſt très-convenable au Prince auquel elle eſt allegorique, car ſoit qu'on la regarde comme *Bellone*, ou comme *Minerve*, il fut également le favori de cette Déeſſe. Le Prince dont je parle ici, mourut à Paris le 22. Fevrier 1709. âgé de quarante-cinq ans ; & ſon corps fut inhumé dans le caveau où étoient ceux de ſa mere, de ſon frere aîné ; & où ſont ceux des autres Princes & Princeſſes de ſa Maiſon que la mort nous a enlevés depuis lui. L'Epitaphe de ce Prince eſt gravée en lettres d'or, ſur un marbre

noir qui fait un des paneaux du piedestal sur lequel porte tout ce Monument.

FRANC. LUD. BORBONIUS
REG. SANG. PRINCEPS
DE CONTI.

Natus Lut. Paris. prid. Kal. Maii, anno 1664.
In Belgicar. urbium, Cortraci, Dixmudæ, Lucemburgi obsidionibus posito Tyrocinio.
In Hungariam adversus Turcas profectus, Lotharing. Principi, Duci veterano, juvenis admirationi fuit.
Domum reversus tradidit se in disciplinam Patrui CONDÆI, *qui paulo post extinctus, in eo revixit.*
A prima usque pueritia Delphino unicè dilectus.
In Germania Philippoburgum, Manheimum, aliasque Urbes expugnanti:
in Flandria Principis Arausic. impetus incredibili celeritate prævertenti, Comes ubique adfuit, & adjutor.
LUDOVICO MAGNO
Montes, & Namurc.
Obsidenti

utilem operam navavit.
Ad Steenkercam, ad Nervvindam,
laborantem
& penè inclinatam aciem ita restituit,
ut Lucemburgius victor
maximam ei partem gloriæ concederet.
In Poloniam bonorum judicio & voluntate
ad Regnum vocatus.
Contraria dissidentium Civium factione
desideranti Patriæ redditus,
otium, minimè iners, bonarum artium
studiis, lectioni,
eruditis colloquiis impendit.
Ingenio magno & excellente,
ita aptus ad omnia,
ut quidquid ageret, ad id unum
natus esse videretur.
De familia, de amicis, de humano
genere optimè meritus,
Gallorum amor, & deliciæ; heu breves.

Dignam Christiano Principe
& pretiosam in conspectu Domini
mortem obiit Lut. Paris. VIII. *Kal.*
Mart. an. Chris. 1709. *æt.* 45.
Ad sanctos piæ matris cineres,
uti ipse jusserat,
Uxor mœrens posuit.

R. I. P.

Dans la Nef, auprès de l'Œuvre, eſt l'Epitaphe qui ſuit.

A LA GLOIRE DE DIEU

ET A LA MEMOIRE ETERNELLE

De Meſſire JEAN-BAPTISTE RAVOT, *Chevalier, Seigneur d'*Ombreval, *& Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, & ſon premier Avocat Général en ſa Cour des Aydes, décédé le* 17. *de Janvier* 1699. *âgé de* 45. *ans, après en avoir paſſé* 17. *dans l'exercice de ſa Charge.*

Dame Geneviéve Berthelot *ſon épouſe, a fait poſer cette Epitaphe, & a donné à l'Oeuvre de cette Egliſe la ſomme de* 200. *liv. pour faire dire une Meſſe à perpetuité le jour de la mort du défunt. Meſſieurs les Marguilliers ſe ſont obligés de faire exécuter la fondation, & d'en avertir la veille l'aîné de ſes deſcendans.*

Jean-Baptiſte Ravot d'Ombreval, & Geneviéve Berthelot dont il eſt parlé dans cette inſcription, étoient le pere & la mere du Sieur d'Ombreval que nous avons vû Maître des Requêtes, & Lieutenant Général de Police de la ville de Paris.

Gilbert Mauguin, Préſident en la Cour des Monoyes, & mort en ſa maiſon, rue de Seine, le vendredi ſix Juillet de l'an 1674. fut apporté de l'Egliſe de ſaint Sulpice ſa Paroiſſe, en celle de ſaint André des Arcs, le Dimanche huitiéme du même mois, & y fut inhumé le lendemain neuviéme, après ſon Service fait, ſur les dix heures du matin.

Ce vertueux & ſçavant homme étoit de Riom en Auvergne, ou des environs de cette Ville. Il vint au monde avec un heureux naturel, un eſprit pénétrant, une mémoire fidelle, & avoit été élevé par un oncle qui fut un des plus célebres Avocats de ſon tems. Le neveu répondit parfaitement aux vûes de ſon oncle, & parut avec éclat au Barreau où il demeura juſqu'en 1637. qu'il fut pourvû d'une Charge de Préſident en la Cour des Monoyes, dont il remplit les devoirs juſqu'à la fin de ſa vie avec une régularité exemplaire. Après avoir donné aux fonctions dont il étoit redevable au Public, le tems qui leur étoit néceſſaire, il donnoit tout le reſte à la lecture des Conciles, des Saints Peres & des Auteurs Eccléſiaſ-

tiques, & devint auſſi ſçavant en Théologie que les Docteurs qui l'enſeignent, auſſi attaché aux choſes ſaintes que les Prêtres les plus vertueux, auſſi recueilli que les Religieux les plus reglés, & vêquit dans le ſiécle ſans être du ſiécle. Voilà un abbregé de l'éloge que le Préſident Couſin a fait de ce ſçavant Confrere, dans un des Journaux des Sçavans de l'an 1696.

Un Livre intitulé *Vindiciæ Prædeſtinationis, & Gratiæ*, qui parut en 1650. en deux volumes *in* 4°. eſt le ſeul fruit qui nous reſte du ſçavoir du Préſident Mauguin; encore s'eſt-il trouvé dans ces derniers tems un Ecrivain aſſez mal informé pour l'attribuer au P. Quatremaires, Moine Benedictin. Mais cet Ecrivain ne connoiſſoit gueres le caractere de ces deux Sçavans. Le P. Quatremaires n'étoit point d'humeur à céder à un autre la gloire qui lui appartenoit; & M. Mauguin étoit encore moins d'humeur à s'approprier ce qui ne lui appartenoit point. S'il reſtoit quelque ſoupçon ſur le véritable Auteur de ce Livre, il n'y a qu'à aller dans la Bibliotheque des Auguſtins de la Reine

Marguerite, où l'on verra le manuscrit original du Livre de *la Défense de la Prédestination & de la Grace*, écrit de la propre main de M. Mauguin.

Ce Sçavant auroit bien mérité d'avoir une place dans le Supplément de Moreri qui a paru en 1735.

Parmi les Chapelles qui décorent les bas côtés de cette Egliſe, il y en a deux ou trois de remarquables.

La Chapelle qui eſt ſous l'invocation de *ſaint Nicolas*, eſt la plus grande & la plus riche de cette Egliſe. *Jacques Coytier* *, Medecin de Louis XI. & Préſident en la Chambre des Comptes de Paris, ayant fait bâtir une maiſon dans la rue S. André des Arcs, & étant devenu par-là Paroiſſien de cette Egliſe, les Marguilliers lui donnerent en 1491. une place pour y bâtir une Chapelle. Elle étoit entierement bâtie en 1505. & Coytier la dota de cent livres de rente, ce qui étoit pour lors une groſſe ſomme, pour y faire dire tous les jours une Meſſe pour laquelle on ne donnoit que trois ſols au Chapelain. *Nicolas le Clerc*, dit *Coytier*, Doyen de la Faculté de Théologie de Paris, augmenta beaucoup la fondation de

* Son nom eſt differemment écrit par les Auteurs. Les uns l'écrivent *Coytier*, & les autres *Coctier*, *Cothier*, *Cortier*, &c.

cette Chapelle, & voulut qu'elle fut ſous le titre de ſaint Nicolas dont elle porte encore aujourd'hui le nom. *Guillaume Dargonne*, Titulaire de cette Chapelle en 1603. donna à ce Bénéfice une maiſon & un jardin qui ſont aujourd'hui affermés ſept cens livres. *François Gaudin* qui lui ſuccéda, ſuivit l'exemple de ſon prédéceſſeur, & donna à ce Bénéfice en l'an 1642. une maiſon & un jardin affermés à préſent plus de neuf cens livres. En ſorte que cette Chapelle eſt un Bénéfice qui actuellement rapporte à celui qui en eſt Titulaire, deux mille livres par an, toutes charges payées.

C'eſt M. de Gourgues, Maître des Requêtes, qui a la préſentation à ce Bénéfice, comme deſcendant de l'unique héritiere de la famille des le Clerc-Coytier. Cette Chapelle ayant vaqué en 1724. M. de Gourgues la donna à l'*Abbé Richard* qui avoit fait en 1702. la vie du fameux *Pere Joſeph*, Capucin, nommé au Cardinalat, qui étoit du nom & de la famille des le Clerc.

Pour éclaircir la confuſion que cauſe le mêlange des noms de Coytier,

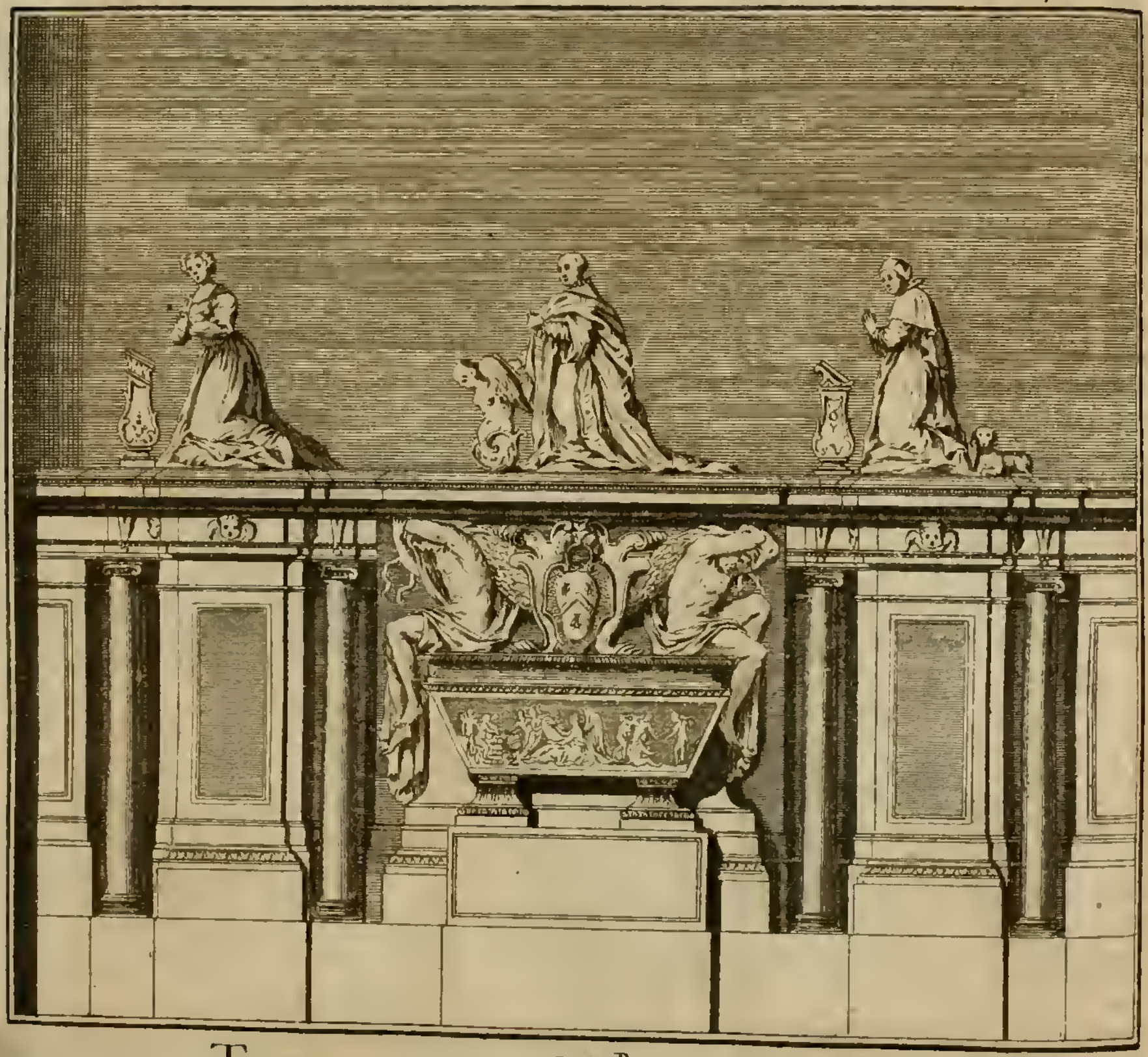

TOMBEAU DE M.R DE THOU.

de le Clerc & de Gourgues, il eſt à propos de remarquer que Jacques Coytier, Medecin de Louis XI. & Préſident en la Chambre des Comptes de Paris, avoit épouſé *Marguerite le Clerc*, de laquelle n'ayant point eu d'enfans, il donna tout ſon bien à Jacques le Clerc neveu de ſa femme, à la charge de porter le nom de *Coytier*. De ce Jacques le Clerc, dit Coytier, nâquit autre Jacques le Clerc, dit Coytier, Sieur d'Aulnay, dont poſterité qui s'eſt éteinte dans la famille des Gourgues par le mariage d'Eliſabeth le Clerc de Coytier, avec Armand-Jacques de Gourgues, mort Doyen des Maîtres des Requêtes du quartier d'Avril, le 4. Mars 1726.

Dans le bas côté qui eſt à droite, en entrant par la grand-porte de cette Egliſe, eſt la Chapelle de Meſſieurs de *Thou*. Le buſte de *Chriſtophle de Thou* eſt de marbre blanc, poſé ſur un piedeſtal de marbre noir. Au-deſſus ſont deux Vertus aſſiſes, qui tiennent dans leurs mains des couronnes de lauriers & des palmes; & au-deſſous ſont deux enfans ou génies qui tiennent des torches allumées, mais renverſées. Entre les deux Vertus qui

ſont au haut de la bordure, ſont les armoiries de la famille des de Thou, qui portoit *d'argent au chevron de ſable, accompagné de trois mouches à miel de même*, 2. & 1. Sur un marbre qui eſt au bas de ce Monument, on lit :

D. O. M.

CHRISTOPHORO THUANO *Auguſ. F. Jac. N. Equiti qui omnibus togæ muneribus ſumma cum eruditionis, integritatis, prudentiæ, laude perfunctus, ampliſſimoſque honores ſub Franciſco I. Henrico II. Regibus conſecutus, Senatûs Pariſienſis Præſes, deinde Princeps : ſacri Conſiſtorii Conſiliarius, mox Henrici tunc Aurel. ac demum Franciſci Andegavium Ducis Cancellarius, tandem cum de judiciario ordine emendando, quæſtura Regno fraudibus ac rapinis vindicando, & ſcholarum diſciplina reſtituenda cogitaret, nulla inclinatæ ætatis incommoda antea expertus, ex improviſa febri deceſſit ; uxor, liberique mœrentes poſuere. Vixit annos 74. dies 5. Obiit anno ſal. 1582. Cal. Nov.*

La décoration & l'exécution du

tombeau de Jacques-Auguſte de Thou, Préſident à Mortier du Parlement de Paris, ſont de *François Anguiere*, un des fameux Sculpteurs que la France ait produits. Ce monument conſiſte en un ſarcophage élevé ſur une baſe, & placé entre quatre colonnes de marbre d'ordre Ionique, & dont les baſes & les chapiteaux ſont de bronze. Ces colonnes, de même que deux figures d'hommes qui ſont aſſiſes ſur le ſarcophage, ſoûtiennent l'entablement qui regne ſur toute la compoſition. La ſtatue de marbre de *Marie de Barbançon-Cani*, premiere femme de Jacques-Auguſte de Thou, celle de *Gaſparde de la Chaſtre* ſa ſeconde femme, & celle dudit de Thou, qui eſt au milieu, ſont toutes trois poſées ſur l'entablement, & toutes trois à genoux chacune devant un prié-Dieu. Celle de Marie de Barbançon de Cani, a été ſculptée par *Barthelemi Prieur*, ainſi que M. de Thou nous l'apprend lui-même à la fin des Mémoires de ſa vie ; les deux autres ſont de *François Anguiere*. La figure de M. de Thou eſt vétue d'un grand manteau fourré d'hermine, & re-

trouſſé ſur l'épaule. La tête en eſt belle & majeſtueuſe ; la draperie n'eſt ni trop ample, ni trop ſerrée, & ſes plis ſont ſi bien jettés, qu'ils ne ſont ni caſſés, ni confus. La principale face de ce ſarcophage eſt ornée d'un excellent bas-relief de bronze où l'on voit pluſieurs génies dont celui qui eſt au milieu repréſente l'Hiſtoire qui tient un livre ſur lequel eſt ce titre : *Jacobi-Auguſti Thuani Hiſtoiarum ſui temporis libri* 138. Les autres génies ſont differemment occupés, & caracteriſent les qualités & les vertus qui regnent dans cette Hiſtoire.

Plus bas ſur une table de marbre eſt l'Epitaphe de ce grand Magiſtrat & célébre Hiſtorien.

A. & Ω.

JACOBO AUGUSTO THUANO *Chriſtophori filio in Regni Conſiliis Aſſeſſori, ampliſſimi Senatûs Præſidi, Litterarum, quæ res divinas & humanas amplectuntur, magno bonorum & eruditorum conſenſu peritiſſimo, variis Legationibus ſumma ſinceritate ac prudentia functo, viris Principibus ævo ſuo laudatiſſimis exi-*

miè culto, Historiarum Scriptori quod ipsa passim loquuntur celeberrimo, Christianæ pietatis antiquæ retinentissimo. Vixit an. 63. menses 6. dies 29. Obiit Lutetiæ Parisiorum, Nonis Maii 1617. Parcissimè censuisse videtur, qui tali viro sæculum defuisse dixit.

Dans les paneaux des piédestaux qui soûtiennent les quatre colonnes qui décorent ce sarcophage, sont des tables de marbre sur lesquelles on a gravé en lettres d'or les Epitaphes des deux femmes de Jacques-Auguste de Thou. A droite est celle de *Marie de Barbançon de Cani*, fille de François de Barbançon-Cani tué au combat de S. Denis, & d'Antoinette de Vasieres. Elle avoit une sœur aînée nommée Anne de Barbançon qui avoit épousé Antoine du Prat Nantouillet, petit fils d'Antoine du Prat, Chancelier de France & Cardinal. Quant à François de Barbançon dont je viens de parler, il étoit petit fils de Michel de Barbançon, Lieutenant de Roi de Picardie, & ils étoient issus d'une Maison originaire du Hainault où est située la Princi-

pauté de Barbançon, qui a passé aux Comtes d'Aremberg, cadets de la Maison de Ligne. Ce fut au mois d'Aoust 1587. que Jacques-Auguste de Thou épousa Marie de Barbançon avec laquelle il véquit dans une union parfaite pendant quatorze ans, & sans que jamais elle lui eut donné d'autre chagrin que celui de l'avoir perdue le 5. d'Aoust 1601. âgée de 34. ans, six mois & seize jours. Cette perte consterna M. de Thou qui l'aimoit uniquement. Voici l'Epitaphe qu'il lui consacra:

D. O. M.

MARIÆ BARBANSONÆ CANIÆ
Francisci F.
Michaelis Picardiæ Legati N.
quæ dum Viro Morigera
& patritiæ curæ dulce levamen
concordiam conjugalem suavissimam
faciens interiore ac sincera pietate,
assidua Librorum sacrorum lectione
alacri & animosa
erga tenuiores benignitate,
in omnes liberalitate,
morum sanctitate
veteris & clariss. familiæ decus auget,
in hoc virtutis vitæque cursu,

florentibus adhuc annis erepta est,
Jacobus Augustus Thuanus
tantæ jacturæ prope modum intolerans
hoc Monumentum uxori incomparabili
mœstiss. P.
Vixit ann. XXXIIII. M. VI. D. XVI.
Obiit A. S. CIↃ IↃC. I. *Non. sextilib.*
Ave & vale dimidium animæ meæ:
dimidium quod supersest, cum Deus volet,
in Cœlis reciperatura.

Il est dit dans les Mémoires de la vie de M. de Thou, qu'outre cette Epitaphe latine, il y en a ici une autre en vers grecs, qui est de la composition du fameux *Isaac Casaubon.* Je l'ai cherchée & fait chercher dans tous les recoins de cette Chapelle, mais toutes les recherches ont été inutiles, & elle ne se trouve que dans les Mémoires latins de la vie de M. de Thou. Ceux qui ont traduits ces Mémoires en nôtre langue, ont aussi fait mention de cette Epitaphe grecque, mais ils n'ont pas jugé à propos de la traduire. Le mérite de Madame de Thou, & la grande réputation que Casaubon s'est acquise parmi les sçavans, méritent bien qu'on la rende plus connue qu'elle

n'eſt. Je vais donc la tranſcrire ici, & y joindre une traduction latine & une françoiſe qui ont été faites l'une & l'autre par un homme qui entend fort bien le grec.

ΑΙ. ΑΙ. ΑΡΙCΤΟΓΕΝΕΘΛΕ, CΥ ΜΕΝ. ΒΡΟΤΕΩΝ. ΜΕΛΕΔΩΝΩΝ.

ΛΗΞΑC.' ΟΥΛΥΜΠΟΝΔ'. ΑCΜΕΝΗ. ΕΙCΑΝΕΒΗC.

ΚΟΥΡΙΔΙΟΝΔ'. ΑΛΟΧΟΝ, ΠΡΟΛΙΠΟΥCΑ. ΠΡΟΩΡΙΟC. ΑΙ. ΑΙ.

ΘΑΥΜΑ. ΒΙΟΥ. ΘΥΑΝΟΝ. Ω, ΧΕΟ. ΘΑΥΜΑCΙΗ.

Χ'Ω, ΜΕΝ. ΟΔΥΡΟΜΕΝΟC. ΓΟΕΡΟΝ. ΤΗΝ. ΝΥΚΤΑ. ΚΑΙ. ΑΩ.

ΙΜΕΙΡΕΙ. ΓΑΥΚΕΡΩ. ΠΟΤΝΙΑ. CΩΝ. ΟΑΡΩΝ.

CΩΝ. ΟΑΡΩΝ. CΕΜΝΟΥΤΕ. ΝΟΟΙΟΦΥΗCΤ'. ΕΡΑΤΕΙΝΗC.

ΓΡΑΠΤΟΝ. ΕΧΩΝ. ΚΡΑΔΙΗ, CΗC. ΤΥΠΟΝ. ΑΓΛΑΙΗC.

CΥCΥΓΓΙ. Δ'. ΑΙΑΖΟΝΤΙ. CΥΝΑΙΑΖΟΥCΙΝ. ΟΜΑΡΤΗ.

Η. ΤΑΗΜΩΝ. ΑΡΕΤΗ. ΤΑΙΤ'. ΑΓΑΜΑΙ. ΧΑΡΙΤΕC.

ΟΙ. ΜΟΙ. ΛΕΥΓΑΛΕΗC. ΑΤΗC. ΤΙC. ΝΥΝ. ΧΕΡ'. ΟΡΕΞΕΙ.

ΥΜΜΙΝ. ΟΙΖΥΡΗ. ΤΕΙΡΟΜΕΝΟΙ, ΠΕΝΙΗ,

ΝΟΥΣΑΚΕΡΟΥΣ. ΤΙΣ. ΕΠΙΣΚΕΨΕΙ.
ΤΙΣ. ΛΥΤΡΑ. ΔΕΘΕΙΣΙ.
ΔΩΣΕΙ. ΤΙΣ. ΓΥΜΝΟΥΣ. ΕΣΘΕΣΙΝ.
ΑΜΦΙΑΣΕΙ.

Λ. ΔΕΙΛΟΝ. ΜΕΡΟΠΩΝ. ΓΕΝΟΣ. ΗΡ'.
ΕΤΕΟΝ. ΤΙΣ. ΕΕΙΠΕ.
ΠΑΝ. ΤΟ. ΠΕΡΙΤΤΟΝ. ΑΕΙ. ΕΣΤΙ. ΜΙ-
ΝΥΝΘΑΔΙΟΝ.

Traduction Latine.

Heu! heu! ô generosa fœmina, tu quidem mortales curas
Linquens in Cœlum læta ascendisti.
Juvenem verò conjugem sine prole deserens præmatura heu! heu!
Miraculum vitæ (humani generis)
THUANUM, *abiisti mirabilis.*
Et ille quidem triste gemens noctuque diuque.
Desiderio flagrat dulcium, ô veneranda, tuorum colloquiorum.
Tuorum colloquiorum, eximiæque mentis, indolisque amabilis,
Pictam habens corde tuæ imaginem dignitatis.
Cum conjuge verò lugente, simul lugent pariter
Et tristis virtus & cœlibes Charites.
Eheu perniciosam jacturam! quis nunc manus porriget

Vobis ô ærumnosâ vexati egeſtate ?
Ægrotantes quis viſitabit ? quis pretium
redemptionis captivis
Dabit ? quis nudos veſtibus induet ?
O miſerandum humanum genus ! num-
quid verè quis dixerit :
Eximium quodque ſemper eſt breve.

Traduction Françoiſe.

Helas ! femme genereuſe, ainſi donc foulant aux piés les ſoins & les ſoucis des mortels, vous quittés la terre pour monter au Ciel. Mais votre retraite helas ! eſt trop précipitée pour le jeune de Thou votre illuſtre époux que vous abandonnez ſans lui avoir donné d'enfans ; de Thou, dis-je, avec qui vous faiſiez les délices & l'admiration du genre humain. Maintenant donc ce tendre époux paſſe les nuits & les jours dans les larmes & dans les gémiſſemens. Accablé de douleur, il regrete, ô épouſe chaſte & reſpectable, la douceur & les charmes de vos entretiens, les rares & précieuſes qualités de l'eſprit & du cœur qui vous rendoient ſi aimable. L'image de votre beauté eſt gravée dans ſon cœur. Avec cet époux dé-

ſolé on voit pleurer amerement la vertu & les graces. Helas ! quelle perte irreparable ? Qui tendra deſormais une main ſecourable à ceux qui ſont réduits à une extréme pauvreté ? Qui viſitera les malades ? Qui donnera aux captifs le prix de leur rançon ? Qui revétira ceux qui ſont ſans habits ? O que le ſort des mortels eſt digne de compaſſion ! Ne peut-on pas dire avec vérité que les plus excellentes choſes ſont d'une courte durée.

La troiſiéme figure de marbre blanc qui décore le Mauſolée de M. de Thou, repréſente *Gaſparde de la Châtre*, ſeconde femme de Jacques-Auguſte de Thou. Elle étoit fille de Gaſpard de la Châtre, Seigneur de Nançay, Capitaine des Gardes du Corps, & de Gabrielle de Bâtarnay ſa femme. Elle renouvella par ſa fécondité l'eſperance d'une famille preſque éteinte, & eut ſix enfans, trois garçons & trois filles. L'aîné des garçons fut l'infortuné *François-Auguſte de Thou*, Maître des Requêtes, qui eut le col coupé à Lyon, avec M. de Cinqmars, l'an 1642. Gaſpar-

de de la Châtre ſurvêquit dix ans à ſon mari, n'étant morte qu'en 1627. Voici l'Epitaphe qu'on lit ici.

A & Ω

Virtute & genere nobiliſſimam
GASPARAM CHASTREAM,
GASPARIS CHASTREI NANCÆANI,
Regiæ Majeſtatis Cuſtodum
Præfecti, ſiliam,
Jacobus Auguſtus Thuanus
Chriſtophori filius,
repetito Sacramento conjux,
conjugem nono ſupra Triceſimum
Ætatis an. Cœlo receptam,
inſolabili quantum licuit deſiderio
ſequutus eſt,
decimo poſt menſe, anno climatere,
Deus annuit optanti.

De conjugio per annos decem & quatuor,
utrimque ſanctiſſimè tranſacto,
filii tres, totidem filiæ,
communibus votis, optimorum parentum
memoriæ Tumulum
bonâ piâque mente nuncupaverunt.

Jacob. Aug. Thuanus, Jac. Aug. F.
ordinis ampliſſimi Senator,
tam ſuis, quam fratrum ac ſororum
adfectibus obſequens faciendum curavit.

La famille des de Thou étoit plus illuſtre par les grands ſujets qu'elle a produits, que par l'ancienneté de ſa nobleſſe; cependant on a dit qu'elle étoit originaire de Champagne, & qu'elle y tenoit rang parmi les Nobles; ce qui peut être vrai, mais je n'en ai vû aucune preuve. Ce qu'il y a de prouvé, c'eſt que Jean de Thou, Seigneur de Bignon, près d'Orléans, étoit Marchand à Orléans, & vivoit en 1336. Il fut le biſayeul de Jacques de Thou ſieur du Bignon, auſſi Marchand & Echevin d'Orléans en 1439. 1440. 1445. & 1446. Il mourut le 4. d'Octobre 1447. & fut inhumé dans le cloitre des Cordeliers d'Orléans, qui a été depuis cedé avec le Couvent aux Recolets, où l'on voit ſon epitaphe & ſes armoiries. Jacques de Thou, ſon petit fils, vint s'établir à Paris où il étoit Avocat du Roi en la Cour des Aydes en 1476. & où ſa poſterité s'eſt fort illuſtrée dans la Robe.

Dans la Chapelle de S. Antoine ont été inhumés *Pierre Seguier*, Préſident au Parlement de Paris, mort le 25. d'Octobre de l'an 1580. & Pierre Seguier, ſon petit fils, dont

on voit l'effigie en marbre à genoux ſur un tombeau auſſi de marbre, qui eſt vis-à-vis la porte de cette Chapelle. Ce dernier fut Maître de Requêtes, puis quitta la Robe pour l'Epée; il mourut en 1638. ne laiſſant de Marguerite de la Gueſle, ſa femme, qu'une fille unique.

Il y a encore pluſieurs perſonnes d'un mérite diſtingué dans les Lettres & dans les Arts, qui ont été inhumées dans cette Egliſe, mais d'une maniere ſimple, c'eſt à dire ſans aucun ornement qui diſtingue leur tombe. Tels ſont :

André du Cheſne, mort en 1640. le 30. May. C'eſt l'homme du monde à qui nôtre Hiſtoire, tant générale que particuliere, a le plus d'obligation ; & quoiqu'il fut Gentilhomme, on peut dire qu'il eſt plus renommé par ſes ouvrages que par ſa naiſſance.

Pierre d'Hozier nâquit à Marſeille le 12. Juillet 1592. Il vint à Paris en 1612. pour y achever ſes études, mais la foibleſſe de ſa vue, & ſa mauvaiſe ſanté, le firent retourner en Provence en 1613. Il revint à Paris en 1615. & ce ſecond voyage lui fut plus

plus heureux, car il lui donna lieu de s'y établir. Il s'appliqua à l'étude & à la recherche des Genealogies, & porta cette ſcience à un haut point de perfection. Ce fut en conſideration de ſon grand mérite que le Roi l'honora en 1628. de l'Ordre de S. Michel. L'an 1641. le même Prince lui confera la Charge de Juge d'Armes de France, vacante par la mort de François de Chevriers de S. Mauris. Le 31. Décembre 1642. M. d'Ozier fut pourvû d'une Charge de Gentilhomme ſervant de la Maiſon du Roi, conjointement avec celle de l'un des Maîtres d'Hôtel ordinaires de Sa Majeſté. Après la mort du Roi Louis XIII. le Roi Louis XIV. confirma M. d'Hozier dans l'exercice des Charges qu'il avoit poſſedées, & le pourvut même de celle de Genealogiſte de ſes Ecuries, qu'il créa en ſa faveur. Il mourut le premier Décembre 1660. & laiſſa de *Yoland Cerrini*, qu'il avoit épouſée en 1630. Louis-Roger, Henry & Charles d'Hozier. Henry eſt mort Religieux de la Trinité de la Rédemption des Captifs. Les deux autres ont été mariés, & de Louis-Roger & de Ma-

deleine Bourgeoix ſa femme, eſt né Pierre d'Hozier de Cerrini aujourd'hui revêtu des Charges de Juge d'Armes de France, de Genealogiſte des Ecuries du Roi, &c. Quant à Charles d'Hozier, il n'a point laiſſé de poſterité.

Robert Nanteuil nâquit à Reims en 1630. d'un pere qui prit grand ſoin de ſon éducation, & lui fit faire toutes ſes claſſes. Il réuſſit parfaitement dans cette carriere, mais un penchant plus fort l'entraînoit vers le deſſein. Enfin la nature fut ſon premier maître, & ſur la fin de ſes deux années de Philoſophie, il deſſina & grava lui-même l'eſtampe de la Theſe qu'il ſoûtint. Au ſortir de ſes études, il vint à Paris où il ſe perfectionna dans la peinture en paſtel & à graver au burin, & acquit une grande réputation. Ce fut en ſa faveur que le Roi Louis XIV. créa la Charge de Deſſinateur & de Graveur de ſon Cabinet, aux appointemens de mille livres par an. C'étoit un homme agréable de ſa figure, honnête, poli, complaiſant, & qui aimoit beaucoup le plaiſir. De plus de cinquante mille écus qu'il avoit

gagnés, il n'en laiſſa pas vingt mille a ſes héritiers. Il mourut au mois de Décembre de l'an 1678. âgé de 48. ans, & fut inhumé ſous l'Orgue de l'Egliſe de S. André des Arcs.

Sebaſtien-Louis le Nain de Tillemont, un des plus ſçavans & des plus pieux Eccléſiaſtiques du dernier ſiecle, étoit né à Paris le 30. Novembre 1637. On voit dans les ouvrages qu'il a donnés au public, pour ainſi dire malgré lui, une critique judicieuſe & exacte, un diſcernement exquis, une mémoire à laquelle rien n'échapoit, une facilité incroyable pour le travail, & un ardent amour pour la vérité. Il mourut à Paris le 10. Janvier 1698. dans la ſoixante & uniéme année de ſon âge, & fut enterré à Port-Royal des Champs, le 13. du même mois, mais le 23. Décembre 1710. & non pas 1711. comme on le lit ailleurs, il fut exhumé de Port-Royal, & tranporté dans l'Egliſe de S. André des Arcs à Paris pour des raiſons que tout le monde ſçait.

Louis Couſin, Préſident en la Cour des Monoyes, & l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe, étoit né à

Paris le 12. Aouſt 1627. mais il étoit originaire d'Amiens où ſon pere étoit né, ainſi que *Jean Couſin*, Conſeiller au Préſidial d'Amiens, ſon ayeul. Le nom de *Couſin* eſt fort ancien dans le pays, puiſque *Carpentier* dans ſon Hiſtoire de Cambreſis fait mention de Gilles Couſin Ecuyer, qui épouſa *Marie Wattache*, fille de Jean Wattache, auſſi Ecuyer, en 1307. & 1308. & de Marie de Haſpre. De cette famille étoit *Gilbert Couſin*, né l'an 1505. Théologien, Poëte, Hiſtorien, Orateur & Philoſophe, qui a donné au public pluſieurs ouvrages. Jean Couſin, Chanoine de la Cathédrale de Tournay, & qui a compoſé les Chroniques & Annales de cette ville qui furent imprimées à Douay en 1619. étoit auſſi de la même famille. Louis Couſin qui donne lieu à cet article, après avoir fait ſes Humanités & ſa Philoſophie dans l'Univerſité, ſe deſtina à l'état Eccléſiaſtique, étudia en Théologie, ſoûtint ſa Tentative avec diſtinction, & fut reçu Bachelier en Théologie de la Faculté de Paris. Ayant enſuite changé d'état, il ſe fit recevoir Avocat au Parlement en 1646. & fré-

quenta le Barreau juſqu'en 1657. qu'il acheta une Charge de Préſident en la Cour des Monoyes. Comme cette Charge le laiſſoit maître d'une bonne partie de ſon tems, il l'employa à la lecture des meilleurs Auteurs grecs & latins, mais plus particulierement à l'étude des ſaints Peres, de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & des autres ſources de la vraie Théologie. Après avoir beaucoup étudié, il entreprit de traduire en françois les anciens Hiſtoriens Eccléſiaſtiques, & commença par Euſebe de Céſarée qui eſt regardé comme le pere de l'Hiſtoire de l'Egliſe. Il paſſa enſuite à la traduction des Hiſtoires de Socrate, de Sozomene & de Theodoret; puis à celle des Hiſtoriens de Conſtantinople, depuis le regne de l'ancien Juſtin juſqu'à la fin de l'Empire. Il avoit auſſi entrepris de traduire les meilleurs Hiſtoriens de l'Empire d'Occident, depuis Charlemagne juſqu'à nôtre tems, dont on n'a imprimé que deux volumes *in douze*, quoique le reſte ſoit achevé, & en état d'être donné au public. Toutes ces traductions ſont faites en maître, par un homme ſuperieur à

ſa matiere, & qui ſans s'éloigner de la fidelité à laquelle tout Traducteur eſt obligé, donne un air libre & original à ſes traductions. On ne peut d'ailleurs aſſez louer ſon attachement à la doctrine de l'Egliſe Gallicane & aux maximes du Royaume. Sa réputation étoit déja faite, & ſa carriere très-avancée, quand en 1697. il ſollicita & obtint une place dans l'Académie Françoiſe, où il fut reçu le 15. Juin de cette même année. Il mourut le 26. Février 1707. âgé de 80. ans & ſept mois. Par ſon teſtament il a fait une fondation pour ſix Bourſiers deſtinés à l'état Eccléſiaſtique qui doivent être nourris & défrayés de tout depuis la Philoſophie, juſqu'à la priſe du Bonet de Docteur en Théologie. Il a auſſi donné ſa Bibliotheque à l'Abbaye de S. Victor avec vingt mille livres dont la rente doit être employée tous les ans à l'augmentation de cette Bibliotheque, à la charge qu'on dira tous les ans une Meſſe haute le jour de ſon décès, & que l'on fera le même jour un diſcours ſur l'utilité des Bibliotheques publiques*. J'ai parlé ailleurs des diſpo-

* Journal des Sçavans, & Bibl. des Aut. Eccl.

ſitions qu'il a faites par ſon teſtament en faveur du public.

Antoine Houdard de la Mothe, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, mort le 26. Décembre 1731. entre ſix & ſept heures du matin, dans la ſoixantiéme année de ſon âge, fut inhumé dans cette Egliſe ſa Paroiſſe. Il étoit fils d'un Chapelier de Paris, qui fut aſſez riche pour lui faire faire ſes Claſſes & ſon Droit. Antoine Houdard eut de la vocation pour l'état Eccléſiaſtique, & voulut même ſe voüer à la pénitence la plus auſtere, car il prit l'habit de Novice à la Trappe; mais comme il avoit moins conſulté ſes forces que ſon zele, il fut obligé d'en ſortir en 1697. C'étoit un génie facile, propre à tout, & qui s'eſt diſtingué par un grand nombre d'ouvrages de differens genres, ſans parler d'une infinité de piéces fugitives qui n'ont pas paru ſous ſon nom. Il fut reçu à l'Académie Françoiſe le 8. Février 1710. en la place de Thomas Corneille. Quoique depuis plus de douze ou quinze ans M. de la Mothe fut tout-à-fait aveugle & accablé d'infirmités, il ne laiſſa pas de travailler juſqu'aux derniers

momens de sa vie. Ses Critiques ont prétendu qu'il mettoit trop de poësie dans sa prose, & trop de prose dans ses vers ; & que d'ailleurs il étoit de ces Ecrivains qui à force d'introduire des figures dans nôtre Langue, la défigurent & la rendent inintelligible.

Dans le Cimetiere de cette Eglise ont été inhumés le plus célebre de nos Jurisconsultes, & un des plus grands Magistrats du siécle dernier & de celui-ci.

Le Jurisconsulte est le fameux *Charles du Moulin* ou *du Molin*, mort le 27. Décembre 1566. âgé de 66. ans, dans le sein de l'Eglise Catolique, entre les bras de *Claude d'Espence* son allié, & l'un des plus grands Théologiens de son tems ; de *René Bonelle*, Principal du College du Plessis ; & de *François le Court*, Curé de cette Eglise, lesquels l'avoient ramené dans la véritable Religion, & lui firent recevoir les Sacremens de l'Eglise.

Henry d'Agueſſeau, successivement Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi, Président en son Grand Conseil, Intendant de Justice en Limousin, en Guyenne & en Languedoc,

Conſeiller d'Etat ordinaire, & au Conſeil Royal des Finances, mourut fort âgé le 17. Novembre 1716. & fut enterré dans ce Cimetiere, auprès de Claire le Picard de Perigni ſa femme, ainſi qu'il l'avoit ordonné. Ce grand Magiſtrat a été plus illuſtré par ſa probité, par ſa pieté & par ſon ſçavoir, que par les dignités de la Robe auſquelles il étoit parvenu. *Henry François d'Agueſſeau*, Chancelier de France depuis le 2. Février 1717. eſt fils d'Henry d'Agueſſeau & de Claire le Picard de Perigni dont je viens de parler. *Jean-Baptiſte Paulin d'Agueſſeau*, Prêtre & frere du Chancelier de France de ce nom, mourut le 20. du mois de Janvier 1728. & fut inhumé dans ce Cimetiere auprès de ſes pere & mere.

En continuant de parcourir la rue de ſaint André des Arcs, on trouve un Hôtel garni qu'on nomme l'*Hôtel de Chateauvieux*. Quelques-uns prétendent qu'il a appartenu & ſervi autrefois aux anciens Ducs de Bourgogne, mais je n'en ai aucune preuve.

En 1707. on a bâti à côté une grande maiſon qui a appartenu à

feu M. de Vilayer, Maître des Requêtes, & dont on blâme la disposition de la porte.

Attenant, & toujours du même côté, étoit une vieille maison, sur la porte de laquelle on voyoit un Elephant en sculpture chargé d'une tour. C'étoit la maison que *Jacques Coytier*, Médecin de Louis XI. fit bâtir, & où il se retira après la mort de ce Prince. Dans le fond de la cour, l'on voyoit sur une ancienne porte restée sur pied, une vieille sculpture sur laquelle étoit un écusson panché dans lequel étoit un *Abricotier* dont Jacques Coytier avoit fait le corps de sa devise, à cause de la ressemblance du nom de cet arbre au sien, & de l'usage qu'il faisoit de cette maison. L'ame de cette devise ou simbole, étoit *à l'Abricotier*, par laquelle ce Médecin vouloit faire entendre que dans cette maison il seroit desormais *à l'abri* des disgraces de la fortune, & jouiroit tranquillement des richesses qu'il avoit amassées au service de Louis XI. Sur cette même porte étoient aussi représentés la *sainte Vierge*, *S. Jacques*, Patron de Coytier, & un *Evêque*, accompagnés d'une

inſcription en lettres enfermées les unes dans les autres, comme on en voit des exemples dans les écritures de la premiere & de la ſeconde Race de nos Rois. Cette inſcription étoit ainſi conçue :

JACOBUS COYTIER
Miles & Conſiliarius
ac Vice-Præſes Cameræ Computorum
Pariſienſis
Aream emit, & in ea ædificavit domum
anno 1490.

Si *Brice* avoit fait attention à la date de cette inſcription, il n'auroit pas dit * que le Roi Louis XI. ayant défendu à Coytier de paroître en ſa préſence, *ce ruſé & adroit Médecin qui ne demandoit rien davantage, ſe retira très-volontiers pour jouir des biens exceſſifs qu'il avoit pillés à la Cour pendant ſon crédit, & fit bâtir cette maiſon dans un champ qui ſe trouvoit à cet endroit proche les murs de la Ville.* Nous ne voyons nulle part que Coytier ait encouru la diſgrace de Louis XI. au point d'être obligé de ſe retirer du ſervice de ce Prince, & l'inſcription que je viens de raporter prouve qu'il y avoit ſept ans que

* *Tome III. page 207.*

Louis XI. étoit mort lorſque Coytier fit bâtir cette maiſon.

C'eſt dans cette même maiſon qu'a demeuré longtems & où eſt mort l'illuſtre M. *le Nain*, Conſeiller & Doyen du Parlement de Paris.

Elle a été démolie en 1739. & en 1740. on en bâtit une autre en ſa place.

L'emplacement ſur lequel ſont bâties les trois maiſons dont je viens de parler, étoit anciennement occupé par *l'Hôtel d'Orleans* ou *le ſejour d'Orleans* qui s'étendoit depuis la rue de l'Eperon, juſqu'à la porte de Buſſi. Ce Palais avoit été habité par *Philippe Duc d'Orleans*, cinquiéme fils de Philippe de Valois. Après la mort de ce Prince, cet Hôtel paſſa à Louis de France Duc d'Orleans, fils du Roi Charles V. & frere du Roi Charles VI. En 1401. il vendit cette maiſon à Charles VI. ſon frere vingt-deux mille cinq cens livres d'or, laquelle lui revint depuis, car non ſeulement Valentine de Milan ſa femme y logea lorſqu'elle vint demander juſtice de ſa mort; mais même Louis d'Orleans ſon petit fils, avant de parvenir à la Couronne, en étoit

proprietaire en 1484. & le vendit pour ſoixante livres de rente à un Conſeiller du Parlement, à un Correcteur des Comptes, & à un Avocat. C'eſt apparemment de l'un de ces trois que Jacques Coytier acheta l'emplacement ſur lequel il fit bâtir ſa maiſon.

De l'autre côté de la rue de S. André des Arcs, & vis-à-vis de l'Hôtel d'Orleans, étoit un des huit Hôtels que les Rois de Navarre avoient à Paris. Il s'étendoit depuis la porte de Buſſi juſqu'à la rue des grands Auguſtins. C'eſt cet Hôtel que Jeanne, Reine de France & de Navarre, donna par ſon teſtament pour y établir un College, mais ſes exécuteurs teſtamentaires ne l'ayant pas trouvé propre pour cet uſage, le vendirent, & du prix qui en provint, ils firent bâtir le College de Champagne ou de Navarre, dans la rue de la Montagne ſainte Geneviéve.

Il y avoit encore dans la rue S. André des Arcs, *l'Hôtel & le College de S. Denys.* Ce fut Mathieu de Vendoſme qui le fit bâtir près la porte de Buſſi ſur des terres amorties qu'il prit à cens & rentes en 1263. & 1268.

des Religieux de S. Germain des Prez. Le même Abbé l'augmenta d'une Grange qu'il acheta ſix livres pariſis, d'Alix de la Drieſche & de ſes enfans, & que les Religieux amortirent en 1268. Il y joignit encore en 1285. un jardin & des terres qu'il eut par échange de ces mêmes Religieux pour des poſſeſſions qu'il avoit à Cachan & à Arcueil. *Guy de Caſtres* en 1299. y renferma encore un jardin qui appartenoit à Pierre de Columna; & *Jean de la Groſlaye* ou *de Villiers*, Evêque de Lombez & Cardinal, l'augmenta de trois maiſons voiſines qu'il acheta en 1486. Guillaume de Farréchal Abbé de S. Denis y fonda ſix Bourſes en 1487. Enfin cet Hôtel ou College fut vendu en conſequence d'un Arrêt du Parlement, en date du 9. Avril 1595. qui permit à l'Abbé & aux Religieux de S. Denis de vendre juſqu'à la concurrence de trente mille écus de leur bien: d'où s'enſuivit l'alienation de pluſieurs belles terres, & de l'Hôtel & College de S. Denis. Ce dernier fut démoli tout auſſi-tôt, & ſur ſon emplacement on bâtit les maiſons qui forment *la rue Dauphine*, *la rue Chriſtine* & *la rue d'Anjou*.

La Porte de Bucy étoit au bout de la rue S. André des Arcs, & avoit pris ſon nom de *Simon de Bucy*, Chevalier, Conſeiller du Roi en 1350. Elle ſéparoit la rue S. André des Arcs du faubourg S. Germain, & fut abatue l'an 1672. On a mis à l'endroit où elle étoit une table de marbre noir ſur laquelle eſt une inſcription pareille à celle qu'on a miſe pour la porte de S. Germain, il n'y a que le nom de changé.

La rue *de l'Hirondelle* va de la place du Pont S. Michel à la rue Gilles-Cœur. Le nom de cette rue a ſoulevé nos principaux Grammairiens les uns contre les autres. L'Univerſité qui veut toujours ramener le françois au latin, a prétendu qu'il faloit nommer cette rue la rue de *l'Hirondelle*, à cauſe de *Hirundo* dont ce nom eſt pris. Vaugelas, qui a traité le premier cette queſtion, préfere *Herondelle* à Hirondelle, & rejette abſolument *Arondelle*. La Mothe le Vayer au contraire ſoûtenoit qu'*Arondelle* étoit le meilleur des trois, & le prouve par nos livres gaulois où l'on ſe ſert toujours du mot d'Arondelle. Patru eſt du même ſentiment, & ſe

fonde ſur l'autorité de Belleau, d'Amiot & de Cœffeteau qui ſe ſervent toujours du mot d'Arondelle. Balzac & d'Ablancourt ſont oppoſés à ces Sçavans, & diſent *Hirondelle*. L'uſage qui eſt le ſouverain maître des Langues, s'eſt entierement déclaré pour *Hirondelle*, & aujourd'hui on ne parle point autrement. Au reſte il y a apparence qu'on a ainſi nommé cette rue, de quelque enſeigne où cet oiſeau étoit peint. La Ducheſſe *d'Etampes* avoit fait bâtir dans cette rue un petit logis qui répondoit & communiquoit à l'Hôtel que François I. avoit fait bâtir au bout du Quay des Auguſtins.

La rue *de Hurepoix* aboutit d'un côté au Pont S. Michel, & de l'autre au Quay des Grands Auguſtins.

Ce Quay commence à la rue de Hurepoix, & finit à la rue Dauphine au bout du Pont-Neuf. C'étoit anciennement une des promenades de Paris, mais les frequentes inondations de la riviere, & le deſordre qu'elles cauſoient, obligerent Philippe le Bel d'ordonner par ſes Lettres Patentes du 9. Juin 1312. aux Prevôt des Marchands & Echevins,

de faire bâtir un Quay revêtu de pierre de taille. Les mercredis & les samedis les Boulangers vendent du pain le long de ce Quay. On y vend aussi toute sorte de gibier & de volaille. Toutes les Boutiques qui regnent le long de ce Quay, sont occupées par des Libraires ; & comme il y en a très-peu parmi eux qui impriment ou fassent imprimer des livres nouveaux, l'on vient principalement ici pour acheter de vieux livres que les Libraires qui demeurent sur ce Quay achetent aux Inventaires qui se font très-souvent dans cette Ville.

On peut remarquer à l'entrée de ce Quay, du côté de la rue de Hurepoix, une maison à porte cochere où demeure actuellement un Libraire. Elle portoit au commencement du siécle dernier le nom de *l'Hôtel d'O*, à cause qu'elle appartenoit à Pierre Seguier, Maître des Requêtes, qui ayant quitté la Robe pour prendre l'Epée, se faisoit appeller le Marquis d'O ; mais Louise-Marie Seguier sa fille, ayant épousé Louis-Charles d'Albert Duc de Luynes, & lui ayant apporté cet Hôtel en mariage, pour

lors il fut nommé *l'Hôtel de Luynes.* C'eſt dans cet Hôtel que ſe refugia & que ſe cacha le Chancelier Seguier, le 27. d'Aouſt de l'an 1648. pour éviter la fureur d'une populace ſéditieuſe qui lui demandoit de faire mettre en liberté le Préſident de Blancmenil, le Préſident Charton, & Brouſſel Conſeiller, que la Reine Régente avoit fait enlever, & qui ajoûtoit que s'il ne le faiſoit, on le tueroit à l'heure même.

Cette maiſon, qui étoit autrefois plus vaſte qu'elle n'eſt aujourd'hui, car elle fut démolie en partie en 1671. avoit été bâtie par François I. qui en fit un de ſes Palais d'amour. *Sauval* dit que toutes les poutres & les cheminées étoient embellies d'emblêmes & de deviſes auſſi ingenieuſes que tendres, que non ſeulement il avoit vûes, mais même qu'il avoit ſçues par cœur, mais dont il ne ſe reſſouvenoit que d'une ſeule lorſqu'il écrivoit, laquelle eſt véritablement ſpirituelle, mais impie; c'étoit un cœur enflamé, & placé au milieu de ces deux lettres grecques Α & Ω: ces deviſes & emblêmes ne ſe voyent plus, ajoûte-t-il, pour avoir été

Sauval, Antiq. de Paris, *tom.* 2. Amours des Rois, *p.* 11.

noircies ou couvertes de peintures, il y reſte ſeulement des Salamandres que ce Prince avoit priſes pour ſymbole ; le portail, les portes, les croiſées & le comble de la maiſon en ſont enrichis.

La rue *Gilles-Cœur* portoit le nom de la rue *Gui-le-Comte* en 1397. On croit que le nom qu'elle porte à préſent lui vient de quelqu'un des deſcendans du fameux Jacques Cœur. Elle prend à la rue S. André des Arcs, & aboutit au Quay des Auguſtins.

La rue *Pavée*, ou *Pavée d'Andouilles*, ſe nommoit en 1424. la rue *des Auguſtins*. Dans cette rue il y a une maiſon où a longtems demeuré & où eſt mort M. *d'Agueſſeau*, Conſeiller d'Etat & au Conſeil Royal des Finances, & pere du Chancelier de France de ce nom. Cette maiſon appartient aujourd'hui à M. de la Houſſaye, Intendant des Finances, & fils de feu M. Pelletier de la Houſſaye qui en avoit été Controleur Général. La rue Pavée eſt parallele aux rues Gilles-Cœur & des Auguſtins, & aboutit comme elles au Quay des Auguſtins & à la rue S. André des Arcs.

La rue des *Grands Auguſtins* ſe nommoit autrefois la rue de *l'Abbé de S. Denys*, & la rue des *Charités S. Denys*, à cauſe de l'Hôtel de l'Abbé de S. Denys qui étoit fort près, ainſi que je l'ai dit. En 1613. & 1614. on la nommoit *la petite rue de Seine*, parce qu'elle aboutiſſoit au Quay qui borde cette Riviere. On lui donne à préſent le nom de *rue des Grands Auguſtins*, du Couvent où les Grands Auguſtins demeurent depuis l'an 1293. Au coin de cette rue, du côté du Quay, étoit *l'Hôtel d'Hercule*, ainſi nommée parce que les Travaux d'Hercule y étoient peints. Louis XII. le donna à Antoine du Prat qui fut enſuite Chancelier de France, & qui y logea juſqu'à ſa mort, après laquelle le Roi François I. ſe ſaiſit en 1536. de cent mille écus qui s'y trouverent dans des coffres bandés de fer. C'eſt auſſi dans cet Hôtel qu'en 1573. Charles IX. Henry de France Roi de Pologne, & Henry de Bourbon Roi de Navarre, faillirent à être aſſaſſinés par *du Prat-Viteaux*, petit fils du Chancelier, & l'un des plus déterminés hommes de ſon tems, qui avec quatre autres de

ſa ſorte, s'étoit caché dans ce logis pour une querelle particuliere. Au premier bruit que fit le Roi, ils crurent qu'on venoit pour les prendre, & coururent aux armes en intention de faire main baſſe ſur tout ce qui ſe préſenteroit au cas qu'on enfonçat la porte de l'endroit où ils étoient cachés ; mais la bonne fortune de ces trois Rois fit qu'ils ne porterent point leurs pas de ce côté-là. *Sauval* qui rapporte toutes ces particularités, ajoûte que c'eſt auſſi dans cet Hôtel que le Roi Henry III. a tenu la plûpart des Chapitres des Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit : que c'eſt ici qu'en 1585. il reçut l'Ordre de la Jarretiere que lui apporta le Comte d'*Erby*, Ambaſſadeur extraordinaire d'Eliſabeth Reine d'Angleterre. La préférence que ce Prince donnoit à cet Hôtel ſur tant d'autres, venoit du nom *d'Hercule* qu'il portoit, & que ce Prince ſe propoſoit ce Demi-Dieu pour modele, & le propoſoit auſſi à ſes Chevaliers.

Une rue de traverſe qui conduit de la rue Pavée à la rue des Grands Auguſtins, ſe nomme *la rue de Savoye* parce qu'elle a été percée ſur

une partie de l'emplacement qu'occupoit l'Hôtel de Nemours appartenant à une branche de la Maiſon de Savoye, & lequel fut démoli en 1671.

LE COUVENT DES GRANDS AUGUSTINS.

L'origine de ces Moines eſt fort incertaine. On voit ſeulement que vers l'an 1200. il ſe forma, principalement en Italie, diverſes Congrégations d'Hermites, dont les uns étoient habillés de noir, & les autres de blanc; les uns ſe diſoient de l'Ordre de ſaint Benoît, & les autres de celui de ſaint Auguſtin. Il y eut juſqu'à cinq Congrégations de ces Moines que le Pape Innocent IV. eſſaya d'unir enſemble, afin qu'elles ne compoſaſſent qu'un ſeul & même corps; mais ce deſſein ne fut exécuté qu'en 1256. par le Pape Alexandre IV. ſon ſucceſſeur. C'eſt ainſi que fut inſtitué le nouvel Ordre des Hermites de ſaint Auguſtin. Ils vinrent s'établir à Paris ſous le Regne de S. Louis, & leur premiere habitation fut au-delà de la porte S. Euſtache, où la Chapelle de ſainte Marie Egyptienne fut leur premiere Egliſe. Leur Couvent s'étendoit juſques dans

la rue qui a retenu le nom des *Vieux Auguſtins*. Ils y étoient en 1259. comme il paroît par des Lettres du mois de Décembre de cette même année, & un Décret de l'Univerſité qui eſt auſſi de cette année-là, nous apprend qu'ils étoient déja admis dans l'Univerſité avec les autres Mendians. Les Hermites de ſaint Auguſtin abandonnerent cette premiere demeure pour s'aller établir auprès de la porte S. Victor, dans un lieu inculte & rempli de chardons, & qui pour cela étoit nommé *Cardinetum*, & s'étendoit depuis ladite porte juſqu'à la riviere de Biévre. Le *Pere Juvenal de Narnie*, Procureur du R. P. Clement, Prieur général de l'Ordre des Hermites de ſaint Auguſtin, fut le premier qui en 1285. acheta, du Chapitre de Nôtre-Dame de Paris, une piece de terre aſſiſe audit Chardonnet, contenant quatre arpens, contigue à la maiſon des Bernardins, & tenant d'autre part *ad alveum Beveris*, à la petite riviere de Biévre, qui anciennement couloit ſur le terrein où eſt aujourd'hui la rue qui porte ſon nom. Cette acquiſition fut faite pour le prix de quatre cens livres tournois, & reſer-

vé au Chapitre de Nôtre-Dame deux deniers de Cens capital. Ce même Pere Juvenal, au mois de Fevrier de cette même année 1285. acheta une autre piece de terre de l'Abbé & Couvent de ſaint Victor, ſituée auſſi au lieu du Chardonnet, pour le prix de deux cens vingt-une livres, treize ſols quatre deniers tournois. Plus une maiſon auprès de celle des Bons-Enfans, en faiſant une rente annuelle de vingt-quatre livres tournois. L'année ſuivante, le Roi Philippe le Bel accorda à ces Religieux l'uſage des murailles & tournelles de la Ville, & défendit à toutes perſonnes d'y paſſer, ni demeurer ſans la permiſſion deſdits Religieux. Malgré cette étendue de terrein, les Hermites de ſaint Auguſtin n'étoient point contens de la ſituation de leur Couvent. Ce lieu étoit ſi ſolitaire, que les aumônes ne pouvoient ſuffire à leur ſubſiſtance. Ils vendirent donc ce qu'ils avoient acheté au Chardonnet, & s'accommoderent avec les Freres Sachets, qui par traité du 14. Octobre 1293. leur céderent l'établiſſement qu'ils avoient ſur le bord de la Seine, dans le territoire de l'Abbaye de S. Germain des Pres. Ces

Freres

Freres Sachets, ou Freres Sacs, en latin *Saccitæ*, *Saccarii*, *& Saccati*, étoient ainſi nommés, parce qu'ils étoient vêtus d'une robe en forme de ſac, & ſans ceinture. Ils s'étoient établis ſous le nom de *Freres de la pénitence de Jeſus-Chriſt*, & faiſoient profeſſion d'une auſterité ſi extraordinaire, qu'ils ſubſiſterent peu de tems. Ils avoient été établis en cet endroit par S. Louis au mois de Novembre 1261. & ils en ſortirent le 14. d'Octobre de l'an 1293. que leur pauvreté les obligea de le vendre aux Hermites de S. Auguſtin qui s'y ſont toujours maintenus depuis.

Leur Egliſe telle qu'elle eſt à préſent, a été bâtie à pluſieurs repriſes, mais le Roi Charles V. a eu la principale part à cet ouvrage ainſi que le diſoit une inſcription qui ſe voyoit il n'y a pas encore longtems aux pieds de la ſtatue de ce Roi qui eſt placée ſur le grand Portail exterieur de ce Couvent.

Primus Francorum Rex Delphinus fuit iſte
Exemplar morum. CAROLUS *dictus : bone Chriſte,*

Merces Justorum, dilexit fortiter iste :
Hic patet exemplum tibi, nam complevit honore,
Hoc præsens Templum Deo ditetur honore.

Après avoir rapporté cette inscription, & avoir remarqué que ce fut Charles V. qui eut la principale part à la construction de cette Eglise, il paroîtra assez étonnant qu'elle n'ait été dédiée que sous Charles VII. par Guillaume Chartier Evêque de Paris, le 6. de May de l'an 1453. c'est-à-dire soixante & treize ans après la mort du Roi Charles V. Il y a apparence qu'elle ne fut achevée qu'au bout de ce tems-là, ou bien qu'elle avoit été rebâtie dans cet intervalle, ce qui n'est gueres croyable. Malgré tant de soins & de tems, on peut dire que cette Eglise n'en est pas plus belle, & qu'elle se ressent du mauvais goût du siécle où elle a été bâtie. On a formé plusieurs fois le dessein d'en faire bâtir une en sa place qui fut de meilleur goût, & plus magnifique. Tout ce qu'il y a aujourd'hui d'habiles Architectes en France, ont donné à l'envi des desseins, mais jusqu'ici tous ces projets n'ont point eu d'exé-

cution. Entrons donc dans le détail de cette Egliſe telle qu'elle eſt.

Le Portail extérieur de ce Couvent eſt ſur le Quay des Auguſtins, & donne entrée dans une petite cour où fut inhumé *Raoul de Brienne*, Comte d'Eu & de Guines, Connêtable de France, lequel eut la tête tranchée en l'Hôtel de Neelle, & ſon corps fut enterré en cet endroit par ordre du Roi *pour l'honneur des amis d'icelui Connêtable*, dit Froiſſard. Sur cette cour eſt d'un côté la grand-Porte intérieure du Couvent, & de l'autre le Portail de l'Egliſe, qui étant ainſi renfermé, n'eſt nullement en vûe, & ne mérite pas même d'y être.

Le Chœur de cette Egliſe eſt grand & ſpacieux. *Charles-Henry de Malon de Bercy*, Doyen des Maîtres de Requêtes, mort le 30. May 1676. fut inhumé au milieu ſous une tombe plate, & donna une ſomme conſidérable qui fut employée à la décoration du grand-Autel, qui conſiſte en huit colonnes Corinthiennes de marbre de Saraveche, diſpoſées ſur un plan courbe, & qui ſoûtiennent une demi-coupole où eſt le Pere Eternel dans ſa gloire, en bas-relief. Aux côtés ſont

deux Anges en adoration, & un peu plus loin deux figures plus grandes que nature, dont l'une repréſente S. Auguſtin, & l'autre ſainte Monique. Cette décoration fut commencée en 1675. & fut achevée au mois d'Août de l'an 1678. Le Tabernacle eſt de menuiſerie, mais peint en marbre. Il fut ſculpté par Drouilli, aux dépens du P. *Lambrochon*, un des Religieux de ce Couvent. Les baluſtrades de fer qui enferment cet Autel, de même que la porte du Chœur, ont été faites aux dépens d'un autre Religieux nommé le P. *Olivier*. Les ſtalles ou chaires du Chœur, ſont un excellent ouvrage de menuiſerie qui fut commencé en 1666. & ne fut achevé qu'en 1672. Les deux chaires qui le terminent du côté du Jubé, ſont plus ornées de ſculptures que les autres, & ſont deſtinées, l'une pour le Roi, & l'autre pour le Dauphin, lorſque le Roy étant à Paris, vient dans cette Egliſe pour y faire la cérémonie de donner l'Ordre du S. Eſprit.

L'attique d'un des côtés de ce Chœur eſt orné de ſept grands tableaux enrichis de magnifiques bordures. Le premier de ces tableaux, c'eſt-à-dire,

celui qui eſt le plus près de l'Autel, repréſente le Sacrement de l'Euchariſtie, & toutes les figures de l'Ancien Teſtament qui y ont rapport. Ce tableau a été donné par un Religieux de ce Couvent, & on ignore le nom du Peintre qui l'a fait.

Les cinq qui ſuivent, nous font voir chacun une Cérémonie de l'Ordre du S. Eſprit ſous les cinq Grands-Maîtres qui ont ſucceſſivement regné depuis l'inſtitution & fondation de cet Ordre; qui ſont Henry III. Inſtituteur & Fondateur; Henry IV. Louis XIII. Louis XIV. & Louis XV. Ce dernier eſt repréſenté, donnant le Collier de l'Ordre à Louis de Bourbon-Condé, Comte de Clermont, dans la grande Promotion qui fut faite le 3. de Juin 1724. Ces cinq tableaux ont été compoſés & peints par trois des plus fameux Peintres de l'Académie Royale de Peinture. Henry III. a été peint par *Vanlo*; Henry IV. par *de Troy*; Louis XIII. par *Champagne*; Louis XIV. & Louis XV. par *Vanlo*.

Le ſujet du ſeptiéme tableau eſt pris du Chapitre cinquiéme des Actes des Apôtres, où il eſt dit que l'on apportoit les malades dans les rues, & qu'on

les mettoit sur de petits lits & sur des couchettes, afin que Pierre venant à passer, son *ombre* du moins couvrit quelqu'un d'eux, & qu'ils fussent délivrés de leurs maladies, & ils étoient tous guéris. Ce tableau est de *Jouvenet*, & c'est en faire l'éloge que de dire qu'il est digne de ce Peintre.

Le Jubé qui sépare le Chœur de la Nef, est d'un dessein très-médiocre. Il fut bâti vers l'an 1665. & du côté de la Nef, est décoré de dix colonnes Corinthiennes de marbre de Dinan. Entre les groupes de ces colonnes, on a placé deux Autels, dont l'un est sous l'invocation de la sainte Vierge, & l'autre sous celle de S. Nicolas de Tolentin.

La Chaire du Prédicateur est un excellent morceau de sculpture de *Germain Pilon* qui la fit en 1588. On y voit de très-beaux bas-reliefs. Au milieu saint Paul y est représenté prêchant au peuple; à droite est S. Jean-Baptiste qui prêche dans le désert, & Jesus-Christ est à gauche, sur le bord du puy de Jacob, parlant à la Samaritaine. Entre ces figures il y a six Anges en façon de termes, qui portent les instrumens de la Passion de Jesus-

Chriſt. On a ajoûté à cet excellent ouvrage une couronne de bois qui a huit pieds de diamétre, & eſt ſoûtenue par cinq Anges, & relevée de dix fleurs de lys auſſi de bois. Juſques-là il n'y avoit rien de trop, ni rien qui alterât l'excellente beauté des figures de Pilon, mais en 1684. on s'aviſa mal à propos de les faire dorer par le Frere *Amiot*, Religieux du même Couvent, & on ne s'apperçut qu'après coup du tort qu'on avoit fait à cet ouvrage, en voulant l'enrichir.

Les deux benitiers de marbre jaſpé qui ſont à l'entrée de cette Egliſe, ont été faits aux dépens du petit pécule du P. *Simian*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Religieux de ce Couvent, mort au mois de Fevrier de l'an 1683. Ce Religieux pour marquer ſa reconnoiſſance envers Meſſieurs de Meſme, fit ſculpter leurs armes en marbre blanc, & les fit mettre au haut de ces benitiers, ainſi qu'on les y voit.

La Chapelle du S. Eſprit eſt à côté du grand-Autel vers le nord. Elle eſt décorée de pluſieurs tableaux, dont celui qui eſt ſur l'Autel, repréſente la deſcente du S. Eſprit ſur la ſainte

Vierge & ſur les Apôtres. Il eſt de *Jacob Bunel*, Peintre né à Blois en 1558. & eſtimé. Cette Chapelle fut conſtruite & dédiée en mémoire de l'inſtitution de l'Ordre du S. Eſprit, dont la cérémonie fut faite pour la premiere fois dans cette Egliſe par le Roi Henry III. le premier jour de Janvier de l'an 1579. On avoit mis dans cette Chapelle un tableau où Henry III. étoit repréſenté, donnant le Collier de l'Ordre du S. Eſprit à pluſieurs Chevaliers ; & au bas étoit cette inſcription.

Fortiſſimis & prudentiſſimis utriuſque
militiæ Equitibus priſcæ
nobilitatis bello & pace optimè
de Republicâ meritis, HENRICUS III.
Galliæ & Poloniæ Rex Auguſtus,
Divini Spiritûs apud Chriſtianos
Symbolum, *pro equeſtri ſtemmate*
eſſe voluit, *juſſit*, *decrevit*,
plaudente, *acclamante*,
venerante populo, *& voto pro ſalute*
Principis nuncupante
ob ſingularem ipſius pietatem.
Lutetiæ Pariſiorum
Kalend. Januar. ann. M. IO. LXXIX.

Ce tableau subsista jusqu'à la mort du Duc & du Cardinal de Guise, mais dès que le Peuple Ligueur eut appris que ces deux rebelles avoient été tués à Blois par ordre du Roi, il vint en fureur aux Augustins, & mit en pieces le tableau & l'inscription.

Je parlerai des autres Chapelles qui regnent le long de cette Eglise du côté du nord, à mesure que je ferai mention des personnes illustres qui y ont été inhumées.

Gilles de Rome est le premier de ceux qui sont venus à ma connoissance. Il étoit issu de l'ancienne & illustre Maison des *Colonnes*, qui a donné à l'Eglise le Pape *Martin III.* quatorze Cardinaux, un grand nombre de Prélats ; & au siécle, plusieurs grands Capitaines. Il entra d'abord dans l'Ordre des Hermites de S. Augustin, & en devint successivement Général. Après avoir été Précepteur du Roi Philippe le Bel, il fut élevé à l'Archevêché de Bourges. Il assista au Concile Général de Vienne l'an 1311. & en convoqua un Provincial à Bourges pour le lendemain de la Nativité de la Vierge la même année, selon les uns, & en 1315. selon le Reli-

gieux de S. Sulpice ; il mourut à Avignon en 1316. & ſon corps fut tranſporté à Paris, & inhumé dans cette Egliſe, avec cette Epitaphe.

HIC JACET

Aula Morum, vitæ munditia, Archiphiloſophiæ Ariſtotelis perſpicaciſſimus Commentator, Clavis & Doctor Sacræ Theologiæ, lux in lucem reducens dubia, Frater Ægidius de Roma *Ordinis Fratrum Eremitarum ſancti Auguſtini, Archiepiſcopus Bituricenſis, qui obiit anno Domini* 1316. 22. *menſis Decembris.*

Madame Iſabeau de Bourgogne, *Dame de Neaufle, femme de Monſieur Pierre de Chambely le jeune, Seigneur de Neaufle, laquelle trépaſſa l'an de grace mil trois cents vingt & trois.*

La Dame Jeanne de Valois, *Comteſſe de Beaumont-le-Roger, fille de Monſieur Charles, fils du Roy de France, Comte de Valois, pere du Roi Philippes, & de Madame Ca-*

therine Imperatrice de Conſtantinople, femme dudit Charles, laquelle Jeanne *fut femme de Monſieur Robert d'Artois. Elle treſpaſſa l'an mil trois cens ſoixante trois, le neuvieſme jour de Juillet.*

Ici fut auſſi inhumé un enfant, dont l'Epitaphe nous fait connoître le nom & les qualités.

CY GIST

ENGELBERT *Monſieur, fils 4. de haut & excellent Prince Monſieur* Engelbert de Cleves, *Comte de Nevers, d'Eu, de Rhetel, & d'Auxerre, fils & frere de Duc, & couſin germain du Très-Chrêtien Roy Louis* 12. *de ce nom : qui trépaſſa à Paris en l'Hôtel dudit Comte nommé l'Hoſtel d'Eu, le* 16. *jour de Fevrier, l'an* 1498.

Ære ſub hoc nitido jacet Engelbertulus
infans
Nomen habens patris, Carola mater
erat :
Alter ab illuſtri Clivenſi ſtirpe creatus,
Altera nobilium Vindocinenſe decus.
Ille Ludovico biſſeno ſanguine junctus,

Hæc etiam Francis Regibus orta fuit.
At puerum fovere dies cunabula centum,
Quando adiit ſuperos vita tenella ſuos.

Contre le mur on voyoit l'Epitaphe de *Jean-Baptiſte Sapin*, Conſeiller-Clerc au Parlement de Paris, gravée ſur une lame de cuivre. Ce Magiſtrat, un des plus vertueux & des plus ſçavans de ſon ſiécle, allant paſſer une partie des vacations en Touraine d'où il étoit originaire, & étant accompagné de *Jean de Troyes*, Abbé de Gaſtines, rencontra en chemin *Georges de Selve*, que le Roi & le Roi de Navarre envoyoient en Ambaſſade vers le Roi d'Eſpagne. Ces trois illuſtres voyageurs étant arrivés à *Cloës*, bourg qui eſt entre Chateaudun & Vendôme, furent enlevés par un parti de la garniſon Calviniſte qui étoit dans Orléans, & conduits pieds & mains liés dans cette ville, où par vengeance de l'Arrêt du Parlement, donné contre les Calviniſtes Rebelles qui étoient dans cette ville, Jean-Baptiſte Sapin & Jean de Troyes furent pendus à une même potence le 2. Novembre de l'an 1562. Gilles Bourdin, Procureur Général, aſſiſté

de du Meſnil & de Boucherat, Avocats Généraux, fit la relation de cette funeſte avanture au Parlement le 12. du même mois. Le corps de Sapin fut apporté à Paris, & inhumé aux Auguſtins, où le 18. du même mois on lui fit un Service auquel le Parlement, *en forme de Cour*, aſſiſta. Ce n'eſt pas pour vouloir diminuer l'atrocité du crime, mais uniquement par amour pour la vérité, que je remarquerai ici que de ces trois illuſtres perſonnages, *de Selve* étoit le ſeul qui eut le caractere d'Ambaſſadeur, quoique le ſieur *Brice*, pour avoir copié des Auteurs qui n'étoient pas plus exacts que lui, les ait liberalement décorés tous trois de ce reſpectable caractere. Il aſſûre auſſi qu'ils furent tous trois pendus, ce qui eſt auſſi faux que le reſte, car il eſt conſtant que de Selve fut échangé pour le ſieur *de Luzarche* qui étoit priſonnier à Paris pour la Religion. Voici l'Epitaphe de Sapin.

JOANNI-BAPTISTÆ SAPINO
nobili familiæ orto, Senatori ornatiſſimo, viro integerrimo, omni doctrinarum genere prædito, Civi opti-

mo ; qui cum obeundi muneris ergo Turones iter faceret, à publicis hostibus positis latronum more insidiis, in Carnotensi agro interceptus, Aureliam (impiorum factionum arcem) abductus perduellium exercitio traditus, ac dies aliquot miserè adservatus, demum quod Antiquæ & Catholicæ Religionis assertor fuisset, turpissimæ neci est addictus. Patres hoc tanto scelere commoti, universi in purpura coeuntes, hanc in insontis collegæ corpore acceptam injuriam, toti amplissimo ordini irrogatam & communem censuerunt, & tanquam honestam & gloriosam pro Christi nomine & Christiana Republica mortem perpesso, supremis & ipsi in eum officiis fungentes, solemnem luctum fieri publicum parentale peragi, aram propitiatoriam extrui, ac reliquos omnes Senatorios honores mortuo deferri, ex voto publico decreverunt. An. restit. salut. 1562. *Id. Novemb.*

REQUIESCAT IN PACE.

Remi Belleau, Poëte françois, natif de Nogent-le-Rotrou, mort le 6. de Mars 1577. fut aussi enterré dans le Chœur de cette Eglise. Il composa

divers ouvrages, & traduisit les Poësies d'Anacreon de grec en françois. Un de ses meilleurs ouvrages est un Poëme *de la nature & diversité des pierres précieuses*, qui donna lieu à Ronsard de lui faire cette Epitaphe qui fut gravée sur son tombeau.

Ne taillez, mains industrieuses,
Des pierres pour couvrir Belleau,
Lui-même a basti son tombeau,
Dedans ses pierres précieuses.

Outre cette Epitaphe, il y en avoit une en prose, & qui étoit ainsi conçûe;

Remigii Bellaquei *Poetæ Laureati, qui cum pietate & cum fide, undequinquagenariam, pulcherrimè, omnibusque gratissimus vixit ætatem, extinctos cineres, Divæ Cæciliæ piis sodalibus solicitandos, supremi voti observantissimi curatores, pr. Non. Mart.* M. D. LXXVII. *Mœstissimo funere, hoc in tumulo deposuerunt.*

Distichon Numerale:

Postera lux Sextæ est Marti, tibi Bellaqua vates,
Qua faciunt socio luctibus exequias.

Toutes ces Epitaphes que je viens de rapporter, ne se voyent plus, & ont été ou détruites ou cachées par la nouvelle décoration dont on a embelli le Chœur.

Gui du Faur, sieur de Pibrac, si connu par ses emplois & par ses Quatrains, mourut le 12. de May de l'an 1584. âgé de cinquante-six ans, & fut inhumé dans ce Chœur, auprès du grand-Autel à droite, où l'on mit cette Epitaphe.

TUMULUS

VIDI FABRI PIBRACHII.

Hîc teguntur cineres tantum, & ossa Vidi Fabri Pibrachii, nomen ejus, virtusque spirat in ore & admiratione populorum omnium, quos non solum Orbis Christianus, sed Oriens, & intima Scytharum ora videt : genus illi à stirpe veterum Fabrorum, quæ neminem habuit, in tam longa serie annorum plus quam trecentorum, qui non aut ex Ordine Senatorio in toga illustris, aut inter fortes rei militaris ac bellicæ gloriâ famâque insignis fuerit ; ipse qui nasci ab illis fortuitum neque ultra duxit, cum per omnes iret dignitatum &

honorum gradus, tribunal emptum nummario pretio, nec insedit, nec appetivit unquam; virtute non censu; meritorum æstimatione, non divitiarum magnitudine ratus censeri munus, & Religionem Judicantium. Sub Carolo IX. primum ex Prætura Tolosana accitus in urbem & missus Tridentum (quo tum sanandis, formandisque rebus Ecclesiæ adversus furentem impietatem sectariorum convenerant lecta Regnorum & Provinciarum nominis Christiani lumina) sic renuntiavit summam imperatæ legationis, sic Gallici nominis prærogativam, Regisque sui jus, ac dignitatem fandi prudentia & ubertate asseruit, ut cum gratiæ causa nihil diceret, omnia tamen essent illic omnibus grata quæ diceret: illinc reversum, non in prioris Provinciæ Prætura & Magistratu ocium, sed altior honos ad negotia traxit, evectum ad Regiæ Advocationis munus in augustiore & primario Galliæ totius Senatu, ubi cum auctior fama virtutum in dies crescceret & triumpharet ejus oratio, raptus est velut in selectiorem & sanctiorem illorum ordinem, qui arcana

Regni & tacitas Principis meditationes cognoscit ac regit, & mox deinde Henrico III. quem tunc Poloni publico, solemni, comitiorum ordinumque Regni sui decreto Regem sibi renuntiarant, datus omnium autor ac princeps Consiliorum, quæ sic temperavit arte, judicio, sapientiaque, ut brevi præter spem omnium, in tanta rerum difficultate avito eum Galliarum Regno tuendo rursus incolumem & salvum reddiderit; & quærentes nihilominus per secessionem Poloniæ proceres, cui se, Regnique jura permitterent, aliquandiu interim in prioris Sacramenti fide, & Regis obsequio continuerit; tum his perfunctum & redditum sibi excepit rursum Senatus, sed inter Præsides suos, otiumque fecit, in quo patriis verbis tetrasticis numeris ea suis vitæ præcepta composuit, quæ propter eximiam vim sapientiæ populorum omnium sermone versa teruntur, non sine præcipua autoris sui apud Turcas, etiam & Barbaros veneratione. Ad extremum quoque Francisco Henrici Regis fratri minori, quem inferioris Germaniæ populi ducem, ac Principem sibi dixerant, à Rege

Quæstor sacri Palatii, & Cancellarius serò missus (quia rebus jam desperatis ac penè eversis) cum inde rediisset, morbo diem suum gloriæ plenus feliciter clausit an. 1584. 2a Maii.

Et annis post ea sex ac viginti, secuta virum è Vasconia citeriore conjux, femina illustris Joanna de Custos à Tarabel, hic idem sibi, quod viro moriens fatale conditorium fecit. an. 1612.

Michael Faber Pibrachius ejusdem Fabri filius, natu maximus, Regis in sacri Consistorii ordine Consiliarius, mœrens monumentum posuit. an. 1627.

Aux deux côtés de ce Tombeau il y avoit deux petites tables de marbre noir, sur l'une desquelles on lisoit :

Dieu tout premier, puis pere & mere honore,
Sois juste & droit, & en toute saison
De l'innocent prend en main la raison
Car Dieu te doit là haut juger encore.
Heureux qui met en Dieu son esperance
Et qui l'invoque en sa prosperité,
Autant ou plus qu'en son adversité

Et ne ſe fie en humaine aſſurance.

Sur l'autre table de marbre étoient gravés ces autres vers :

Il eſt permis ſouhaiter un bon Prince
Mais tel qu'il eſt, il le convient porter
Car il vaut mieux un tyran ſupporter
Que de troubler la paix de la Province.
Songe longtems avant que de promettre ;
Mais ſi tu as quelque choſe promis,
Quoy que ce ſoit & fuſſe aux Ennemis,
De l'accomplir en devoir te faut metre.

Sur la table de marbre qui eſt oppoſée à celle ſur laquelle eſt l'Epitaphe, ſont gravés ces quatre vers :

Pibrac dont l'honneur & la gloire
Eclate par tout l'Univers,
Ne veut ny proſe ny des vers
Pour en conſerver la mémoire.

Il giſt ſous cette tombe.

Il n'y a rien à ajoûter à l'Epitaphe latine de Pibrac, ſi non que la famille des *du Faur*, dont il étoit, eſt établie à Toulouſe depuis pluſieurs ſiécles, mais qu'elle eſt originaire d'Auch. On y a auſſi oublié de dire que Pibrac avoit été Chancelier de

Marguerite de France Reine de Navarre. Ce fut pendant que Pibrac étoit à ſon ſervice, que malgré toute ſa ſageſſe, il ne put ſe défendre des charmes de cette Princeſſe, & qu'il oſa élever ſes deſirs juſqu'à elle. Quoiqu'il fut bien fait de ſa perſonne, & qu'il eut beaucoup de douceur & d'agrément dans l'eſprit, la Reine n'avoit aucun goût pour lui, & ſe faiſant honneur d'une réſiſtance qui ne lui coûtoit rien, elle lui fit écrire une lettre fiere où elle lui reprochoit ſa témérité. Cette avanture mortifia infiniment Pibrac qui tâcha de ſe juſtifier par une réponſe qu'il fit & qu'il montra à de Thou, qui la trouva écrite avec beaucoup d'eſprit & de délicateſſe, mais plus propre à convaincre de la vérité des reproches que lui faiſoit cette Princeſſe, qu'à l'en deſabuſer.

Lorſqu'en 1675. on entreprit de décorer le grand Autel comme nous le voyons à préſent, on tranſporta derriere cet Autel les cendres & le tombeau de *Pibrac.*

Proche la Sacriſtie de cette Egliſe l'on voyoit l'inſcription ſuivante gravée ſur une table de marbre.

Le Samedi veille de Pâques 20. jour d'Avril 1585. trepassa à neuf heures du matin au faubourg S. Germain des Prez lez Paris, rue de Seine, haute & puissante Dame Diane de Rohan, femme & épouse de haut & puissant Seigneur Messire François de la Tour-Landry, Chevalier de l'Ordre du Roi, Comte de Chasteauroux, & Baron dudit lieu de la Tour-Landry: de laquelle Dame les entrailles sont icy devant enterrées, avec celles de feu illustrissime & reverendissime Prélat, François de Rohan son grand oncle, en son vivant Archevêque de Lion Primat des Gaules, & Evêque d'Angers.

PRIEZ DIEU POUR EUX.

De l'autre côté du grand Autel, c'est-à-dire du côté de l'Evangile, sont la Tombe & l'Epitaphe d'un des plus fameux Théologiens du dernier siécle, & du plus consulté de son tems sur les cas de conscience.

HIC SITUS EST

JACOBUS DE SAINTE-BEUVE, *Parisinus, Presbyter Doctor, ac Socius Sorbonicus, Regius*

S. Theologiæ Professor,
qui vixdum XXVIII. *transgressus*
annum, à Clero Ecclesiæ Gallicanæ
anno M. DC. XLI.
Meduntæ congregato, cum aliquot viris
eruditis ad componendum Theologiæ
Moralis corpus, est delectus:
& biennio post in Schola Sorbonæ
Theologiam docuit magnâ famâ
magnâ studiosorum frequentiâ doctrinam
ejus eximiam cum singulari pietate
sapientiaque conjunctam
testantur nonnullarum Ecclesiarum
Breviaria ac Ritualia diligentissimè
emendata;
plurimi Hæretici ad Catholicam
Religionem felicissimè
adducti;
Multæ Controversiæ privatorum,
qui ipsum ultro arbitrum elegerunt,
compositæ;
complures omnium ordinum
ad emendationem morum prudentissimis
admonitionibus consiliisque compulsi.
Cùm idem undique non à civibus
& popularibus modò,
sed etiam ab exteris,
de rebus ad Disciplinam Ecclesiasticam
& ad mores pertinentibus
quotidie consuleretur,

cunctisque indefessus satisfaceret :
Antistites,
qui ex omnibus Regni Francici
Provinciis anno Domini M. DC. LXX.
apud Pontem Isaræ Conventum
habebant,
virum optimè de Ecclesia meritum
honorario donavere.
Vixit annos LXIV. *Obiit* XVIII.
Kalendas Junuarias
anno M. DC. LXXVII.

Hieronimus de Sainte Beuve
Prior Montis Aureoli, fratri optimo
atque carissimo mœrens posuit.

On doit voir dans la Sacristie un fort beau tableau de *Vignon* qui représente les Mages prosternés en terre qui adorent l'enfant Jesus, & lui présentent de l'or, de l'encens & de la myrre. Ce tableau fut donné à ce Couvent par le Marêchal d'Ancre.

Dans la nef, on voit au pilier qui est en face de la Chapelle de la Vierge, une statue d'homme armé, plus petite que le naturel, laquelle représente *Jacques de la Fontaine*, Chevalier, Seigneur de Malgenestre, &c. dont voici l'Epitaphe :

LOUANGE

LOUANGE SOIT A DIEU,

CY GIST

SOUS CETTE GRANDE TOMBE

Messire JACQUES DE LA FONTAINE, *Chevalier, Seigneur de Malgenestre issu & sorti de la Maison des Princes Sovvvverains de la Romagne Malateste Comte Dastes &* di Casa Solare *en Italie desquels il s'est toujours montré digne par sa valeur durant sa vie partie de laquelle il a usé dans les armées au service & près de S. A. Serenissime Carolo Esmanuel Duc de Savoye lespace de XX années & du depuis Monseigneur Henry de Savoye Duc de Nemours le ramena de Piedmont en France en* 1620 *luy donnant une Compagnie dordonance & le reste de ses jours la employé près sa personne de celles de Mesdames les Duchesses & de Messeigneurs les Princes leurs enfants. Lequel déceda le* 2e *Octobre* 1652 *âgé de* 66 *ans &*

Priés Dieu pour son ame.

VIVE JESUS.

C'eſt une opinion généralement répandue dans les branches differentes qui portent le nom de la Fontaine Solare, qu'elles tirent leur origine de la Maiſon *de Solare* une des plus illuſtres du Comté d'Aſti en Piedmont ; & que *Jean de Solare*, puiſné des Comtes de Morette, ayant été attiré en France par Charles Duc d'Orleans, du tems des guerres des Maiſons d'Orleans & de Bourgogne, il s'y maria à une Demoiſelle du nom de *la Fontaine* qui l'obligea de joindre ſon nom à celui de Solare dont les deſcendans ont toujours conſervé les armes qui ſont bandé d'or & d'azur de ſix pieces, les bandes d'or échiquetées de gueules de trois traits.

J'ai lû cette origine dans pluſieurs Généalogies manuſcrites, mais je ne l'ai vû prouvée nulle part. Si Meſſieurs de la Fontaine Solare vouloient bien communiquer au public les preuves qu'ils en ont, ils feroient grand plaiſir à ceux qui aiment la Généalogie.

Les branches qu'on dit deſcendues de ce Jean de Solare qui vint s'établir en France, ſont celles d'*Oignon*, ou de *Verton* ; de *Bitry*, qui ſubſiſte

dans les enfans d'un puiſné nommé Philippe de la Fontaine, mort Ecuyer de S. A. S. Madame la Ducheſſe du Maine le 10. Janvier 1731. Il a toujours porté le nom de Solare, & ſes fils le portent auſſi ; de la Fontaine Seigneurs de *la Boiſſiere* dont eſt le Major de Dieppe, & de laquelle étoit Joſeph de la Fontaine de la Boiſſiere, Prêtre de l'Oratoire, dont les Sermons ont été imprimés en 1730. en ſix volumes in 12. Il étoit né le 4. Aouſt de l'an 1649. & eſt mort le 18. d'Aouſt de l'an 1732. de la Fontaine Seigneurs de *Bachets*, &c. Artus de la Fontaine, Baron d'Oignon, Gouverneur de Soiſſons & de Laon, Chevalierde l'Ordre du Roi, ſon Lieutenant général en l'Iſle de France, ſon Maître d'Hôtel ordinaire, fit en cette derniere qualité les fonctions que fait aujourd'hui le Grand Maître des Cérémonies, ſous les Rois Henry II. François II. Charles IX. & Henry III. & c'eſt, dit-on, de lui qu'eſt venu le proverbe d'être *aſſis en rang d'oignon.*

Dans la Chapelle de S. Nicolas de Tolentin, contre le mur méridional, eſt un tombeau de pierre ſur lequel eſt un homme armé, & au deſſus on lit :

CY GIST

Messire PIERRE DUSSAYEZ, *en son vivant Chevalier, Seigneur & Baron du Poyet qui trépassa le* 10. *jour d'Avril après Pasques* 1548.

Priés Dieu pour son ame.

Proche la Chaire du Prédicateur, est une table de marbre noir, élevée, & sur laquelle est gravée l'Epitaphe d'*Eustache du Caurroy*, un des plus grands Musiciens de son siécle. *Sauval* dit qu'il ne reste de lui qu'une Messe des Trépassés qui se chante tous les ans le jour des Morts dans le Chœur de Nôtre-Dame ; & que la musique de cette Messe est très-lugubre, sçavante & achevée ; qu'elle attendrit les cœurs les plus durs, & même épouvante. Je ne sçai si on chante encore cette Messe le jour des Trépassés à Nôtre-Dame, mais cette Messe m'a paru telle que le dit Sauval. Au reste cet Ecrivain étoit mal informé quand il décidoit qu'il ne restoit de du Caurroy que cette Messe. J'ai vû autrefois des livres de musique chez l'Abbé Paul Tallemant de l'Académie Françoise, qui étoient

de la compoſition de du Caurroy, & appartenoient à Charles Perrault auſſi de l'Académie Françoiſe. D'ailleurs c'eſt une tradition aſſez généralement répandue parmi ceux qui ſçavent l'hiſtoire de nôtre Muſique, que la plûpart des Noëls que l'on chante, ſont des gavotes & des menuets d'un Balet que du Caurroy avoit compoſé pour le divertiſſement du Roi Charles IX. Voici l'Epitaphe de cet homme admirable.

D. O. M. S.

Suſpice Viator, & ſtupeſce ; quiſquis es, fatebere me effari vera, ſi hoc unum audies ; EUSTATIUS DU CAURROY *Bellovacenſis hîc ſitus eſt, ſatis eſt pro titulo, ſatis pro tumulo, ſatis ſuperque cineri pio, modeſtoque, quem virum non Iberia, non Gallia, non Italia modo, ſed omnis Europa, Muſicorum principem invidiâ admirante confeſſa eſt ; quem Carolus IX. Henrici duo coluere, Regioque muſices ſacello præfecere, quem harmoniam ipſam è Cœlo devocaſſe, & in Templa divum induxiſſe teſtantur ingenii monumenta ; ſtupore & ſilentio venerandum negas ?*

tot bona, brevis urna non claudit, hoſpes, æternitas hæc ſibi vindicat, non moriuntur mortales immortales famâ, oriuntur ut ſoles, & ſi quotidie occidant; vale & bene comprecare. Vixit 60. ann. devixit an. 1609.

N. FORMÉ *Pariſinus eidem Regio muneri ſuccedens.*

H. M. F. C.

Dans une petite Chapelle qui eſt derriere celle du S. Eſprit, & qui eſt fermée à clef, eſt le tombeau de *Philippe de la Clite*, plus connu ſous le nom *de Comines*, à cauſe que ſes ancêtres avoient été Seigneurs de cette ville, mais dont *la Clite* étoit le véritable ſurnom. Tout le monde connoît l'excellence de ſon eſprit, & celle des Mémoires qu'il a laiſſés. Il quitta le ſervice du Duc de Bourgogne, ſon Prince naturel, pour s'attacher au Roi Louis XI. ſans qu'on ait jamais ſçû au vrai quel avoit été le ſujet de ce changement. Il fut Seigneur *d'Argenton* en Poitou, & mourut en 1509. âgé de 64. ans. Marville dit qu'on voyoit autrefois ſur

ce tombeau un Globe en relief & un Chou Cabus, avec cette deviſe : *le Monde n'eſt qu'abus.*

Il y a une Epitaphe qui auroit mieux mérité d'être miſe ſur ce tombeau, & c'eſt pour réparer cette omiſſion que je la tranſcris ici.

Gallorum & noſtræ laus una & gloria gentis,
Hic COMINE *jaces, ſi modo fortè jaces.*
Hiſtoriæ vitam potuiſti reddere vivus,
Extincto vitam reddidit Hiſtoria.

Dans cette même Chapelle ont été inhumées *Helene de Chambes*, femme de Philippe de Comines, & *Jeanne de la Clite de Comines* leur fille, femme de René de Broſſe Comte de Penthievre en Bretagne. Voici l'Epitaphe de cette derniere.

EPITAPHIUM

Dominæ JOANNÆ DE COMMINIS.

Quingentis annis bis ſeptem & mille peractis, 1527.
In lucem quartam poſt Idus Martius ibat,
Octavamque parens, Phœbus properabat ad horam,

Comminia occubuit generosa à prole Joanna,
Pontebriæ Comitis Britanni sponsa Renati,
Atque Argentonii Domino prognata Philippo,
Chambeaque Helena mens hic in pace quiescat.

Dans la Chapelle d'Alluye, qui est aujourd'hui celle de Messieurs Charlet, on a vû pendant longtems la statue d'un Evêque représenté à genoux sur son tombeau où l'on lisoit ces deux Epitaphes, l'une en vers, & l'autre en prose :

EPITAPHIUM
Domini PETRI QUIQUERANI,
Episcopi Senecensis.

Dum juvenilis honos prima lanugine malas
Vestit, & in calido pectore fervet amor :
Me rapuit quæ cuncta rapit, mors invida doctis,
Hei mihi ! cur vitæ tam brevis hora fuit ?
Cur brevis hora fuit : rerum sic volvitur ordo,

Alternatque suas, tempus & hora vices.
Si fera longævæ tribuissent fata senectæ
Tempora, venturis poma dedisset ager.
Flos periit, periere simul cum cortice fructus,
Aridaque ante suos poma fuere dies.
Nemo tamen lachrimis, nec tristia funera flectu
Fœdet, cur? Volito docta per ora virum.

HIC JACET

Nobilis vir reverendus in Christo pater, Dominus PETRUS QUIQUERANUS, *Episcopus Senecensis; filius Domini Antonii Quiquerani, Equitis & Baronis Bellojocani illustrissimi in Provincia; cujus libri tres de laudibus Provinciæ extant disciplinarum ac rerum cognitione efflorescentes. Obiit anno Domini* 1550. 15. *Kalend. Septembris, annos natus* 24.

Pierre de Quiqueran dont je viens de rapporter les Epitaphes, étoit Evêque de Senez, & mourut à l'âge de vingt-quatre ans. Il étoit fils d'Antoine de Quiqueran Baron de Baujeu & d'Anne de Forbin, fille du fameux

Palamedes de Forbin Seigneur de Soliers. Ce Prélat avoit beaucoup d'eſprit, & compoſa un livre à la louange de ſa patrie intitulé *de laudibus Provinciæ.* La famille des Quiqueran eſt une des plus illuſtres de la ville d'Arles par ſon ancienneté, par les emplois qu'elle a eus, & par les alliances qu'elle a faites. Roſtan de Quiqueran ſuivoit le parti de la Princeſſe Eſtiennette des Baux, dans la guerre qu'elle avoit l'an 1150. avec le Comte de Provence. Honoré de Quiqueran de Beaujeu, mort Evêque de Caſtres, connu & eſtimé par la régularité de ſa conduite & par ſon ſçavoir, étoit de cette famille.

Le tombeau de marbre noir qu'on voit dans la Chapelle qui eſt à côté, & preſque vis-à-vis la petite porte du chœur, eſt celui de la famille de Barentin, c'eſt-à-dire de la branche qui eſt établie à Paris. Des deux buſtes qui accompagnent ce tombeau, l'un eſt celui d'*Honoré Barentin*, Conſeiller d'Etat, Secretaire du Roi, Maiſon & Couronne de France, mort le 10. de May de l'an 1639. & l'autre, celui d'*Anne du Hamel* ſa femme, morte le 10. de Novembre de la même année.

Les autres perſonnes du même nom & de la même famille qui ont été inhumées dans cette Chapelle où l'on lit les Epitaphes ou Inſcriptions que je vais rapporter, ſont :

Jacques-Honoré Barentin, Chevalier, Vicomte de la Motte, Baron de Mauriac, &c. Maître des Requêtes honoraire, ancien Préſident au Grand-Conſeil, mort le dernier Février 1689. âgé de 63. ans & trois mois.

Dame *Françoiſe de Ribeyre*, femme de Charles-Honoré Barentin, morte le 25. Juillet 1693. âgée de 26. ans.

Achile Barentin, Conſeiller de la Grand-Chambre, qui mourut le 17. Juin 1698. âgé de 68. ans.

Cette Epitaphe a été poſée par *Charles-Honoré Barentin*, Intendant de Flandres, fils aîné de Jacques-Honoré Barentin, mari de Françoiſe de Ribeyre, & neveu d'Achile Barentin.

Outre cette branche des Barentins établie à Paris, il y en a une autre connue ſous le nom de *Barentin Chiſſay*, laquelle eſt reſtée dans le Vendômois, & a une belle ſépulture aux Cordeliers de Vendôme où l'on voit

plusieurs de ce nom armés de toutes pieces.

Dans la Chapelle de S. Charles est un buste de mabre blanc sur un piedestal de marbre noir, & au dessous est écrit en lettres d'or :

HIC JACET

CAROLUS BRULARTUS à Leonio, *Comes Consistorianus, Petri Brularti à Secretis Augusti filius; qui quatuor ac viginti, tam legationibus quam mandatis Regiis perfunctus, omnibusque fœliciter gestis, nulla laborum mercede, nec accepta, nec postulata; bonis paternis ac Regia benignitate inter tot ingentes ætatis suæ fortunas contentus, integrè ac liberaliter vixit; nec minus constanter obiit, huncque tumulum sibi morituro vivens extruendum curavit. Anno Domini* 1649. *die* 25. *Julii, ætatis suæ anno* 78.

Amelot de la Houssaye dit dans ses Mémoires Historiques, que Charles Brulart dont on vient de lire l'Epitaphe, étoit surnommé *de Léon* d'un Prieuré qu'il avoit en Bretagne. Il ajoûte qu'en 1612. il avoit succedé à

M. de Champigni en l'Ambaſſade de Veniſe, où il réſida ſix ou ſept ans, & qu'il y gagna plus de cent mille écus par les affaires ſecretes qu'il y fit avec les Marchands du Levant. Si cela eſt vrai, il s'étoit récompenſé par ſes mains, & l'Auteur de ſon Epitaphe n'a pas eu raiſon de dire qu'il n'avoit ni reçu, ni demandé la récompenſe de ſes ſervices. Un homme de cette humeur n'avoit eu garde de s'oublier lui-même dans les vingt-trois autres Ambaſſades ou Commiſſions importantes où il avoit été employé pour le Roi. Amelot dit encore qu'il ordonna par ſon teſtament que tous ceux de ſon nom, qui aſſiſteroient à ſes aniverſaires, auroient chaque fois trois écus d'or, & que les revenus provenant de la vente de ſa maiſon de la rue Dauphine où il demeuroit, ſeroient employés à faire apprendre un métier à leurs pauvres domeſtiques.

Dans la Chapelle qui eſt après celle de S. Charles, eſt un tombeau de pierre élevé, & au milieu eſt un Ange de marbre blanc, tenant une tête de mort. Au deſſus ſont deux ſtatues à genoux dont l'inſcription

qui suit nous fait connoître les noms :

HIERONIMUS LUILLIER, *in sanct. Regis Consilio Cons. & in Camera Computorum Procurator generalis, vivus sibi ; & Elisabethæ Dreux conjugi benæ meritæ posterisque posuit.*

Obiit hæc 24. Aprilis 1619. Ille 16. Septemb. 1633.

La Chapelle de S. Augustin est auprès de la grand-Porte de cette Eglise. On y remarque un Mausolée de marbre noir & deux figures de marbre blanc, qui sont de grandeur naturelle, & à genoux devant un prié-Dieu & sur la même ligne. Ces figures représentent *Nicolas de Grimouville*, Baron de l'Archant, Capitaine des Gardes des Rois Henry III. & Henry IV. Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, mort d'une blessure qu'il reçut au talon étant au siége de Roüen, l'an 1592. & *Diane de Vivonne* sa femme, fille de François de Vivonne de la Chataignerée, qui fut tué par Gui Chabot Comte de Jarnac, dans ce fameux combat qui se fit en présence du Roi Henry II. Sur ce Mausolée est gravée une Epitaphe latine, mais qui ne dit autre chose que ce que je viens de dire.

Dans le Cloître on voit une ſtatue de S. *François d'Aſſiſe* en habit de Capucin, à genoux, & dans l'attitude où l'on ſuppoſe qu'il étoit lorſqu'il reçut les Stigmates. Cette figure qui n'eſt que de terre cuite eſt de *Germain Pilon*, & le modele d'une de marbre que cet illuſtre Artiſte avoit faite pour la Chapelle du Louvre, & que *le Maire* dit qu'on voit dans un des Cabinets de cette Maiſon Royale. Sur le plinte qui porte cette ſtatue on lit :

Stigmata Domini mei Jeſu Chriſti
in corpore meo porto.

L'Ordre du S. Eſprit a fait décorer deux ſales de ce Monaſtere, qui lui ſont affectées, de boiſerie, ſculpture, dorure, & des portraits en buſte, avec les armes & principales qualités de tous les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Chevaliers reçus dans cet Ordre depuis ſon établiſſement juſqu'à ce jour. C'eſt l'Abbé de Pomponne, Commandeur & Chancelier des Ordres du Roi, Conſeiller d'Etat ordinaire, & le Marquis de Breteuil, Commandeur, Prevoſt, & Maître des Cérémonies

des mêmes Ordres, & Secretaire d'Etat au département de la guerre, qui ont pris le ſoin de faire exécuter ces ouvrages qui ont été faits en 1733.

Le P. *Bouge*, Religieux de ce Couvent, eſt chargé par les Chevaliers Commandeurs de l'Ordre, de tenir ces ſales ouvertes, & d'y accompagner les curieux tous les mercredi & jeudi de chaque ſemaine, fête ou non fête, depuis onze heures & demie du matin, juſqu'à quatre heures après midi.

Ce Couvent n'eſt d'aucune Province, ainſi que celui de Rome & quelques autres, & eſt immediatement ſoumis au Général de l'Ordre. Il ſert de College à toutes les Provinces de France qui y envoyent des Religieux pour y faire leurs études de Philoſophie & de Théologie, & les faire enſuite paſſer Docteurs dans cette Univerſité la plus fameuſe qu'il y ait au monde.

C'eſt dans ce Couvent que ſe tiennent ordinairement les Aſſemblées générales du Clergé. La Chambre de Juſtice établie par Edit du mois de Mars de l'an 1716. y tint auſſi ſes Séances. La Chambre des Vacations

formée en 1720. pendant que le Parlement étoit séant à Pontoise, tint aussi les siennes dans les sales de ce Couvent.

Un incendie affreux ayant consumé le 28. d'Octobre de l'an 1737. le corps de logis du Palais où la Chambre des Comptes tenoit ses Séances, cette Compagnie les alla tenir dans des sales de ce Couvent, & les y a continuées jusqu'au 3. de May 1740. qu'elle alla siéger pour la premiere fois dans le corps de bâtiment qu'on a construit au Palais en la place de celui qui a été brûlé.

Un vers de feu M. des Preaux * auroit fait prendre ce Couvent pour une espece de place de guerre qui a soûtenu des siéges, ou auroit

Aux Saumaises futurs préparé des tortures,

si M. Brossete ne nous en eut donné l'intelligence. Les Augustins de ce Couvent nomment tous les deux ans en Chapitre trois de leurs Religieux Bacheliers pour faire leur licence en Sorbonne, y ayant trois places fondées pour cela. *L'an* 1658. *le P. Celestin Villiers, Prieur de ce Couvent*,

* J'aurois fait soûtenir un siége aux Augustins.

voulant favoriſer quelques Bacheliers, en fit nommer neuf pour les trois licences ſuivantes. Ceux qui s'en virent exclus par cette élection prématurée, ſe pourvurent au Parlement, qui ordonna que l'on feroit une autre nomination en préſence de Meſſieurs de Catinat & de Saveuſe, Conſeillers de la Cour ; & de Maître Janart, Subſtitut du Procureur Général. Les Religieux ayant refuſé d'obéir, la Cour fut obligée d'employer la force pour faire exécuter ſon Arrêt. On manda tous les Archers, qui après avoir inveſti le Couvent, eſſayerent d'enfoncer les portes, mais ils n'en purent venir à bout, parce que les Religieux prévoyant ce qui devoit arriver, les avoient fait murer par derriere, & avoient fait proviſion de cailloux & de toutes ſortes d'armes. Les Archers tenterent d'autres voyes : les uns monterent ſur les toits des maiſons voiſines pour entrer dans le Couvent, tandis que les autres travailloient à faire une ouverture dans la muraille du jardin du côté de la rue Chriſtine. Les Auguſtins s'étant mis en défenſe, ſonnerent le tocſin, & commencerent à tirer d'en-bas ſur les aſſiégeans. Ceux-ci tirerent à leur tour ſur les Moines, dont il y en eut deux de tuez, & autant de

blessez. Cependant la brêche étant faite, les Religieux eurent la témérité d'y porter le saint Sacrement, espérant d'arrêter par là les assiégeans. Mais comme ils virent que cette ressource leur étoit inutile, & qu'on ne laissoit pas de tirer sur eux, ils demanderent à capituler, & l'on donna des ôtages de part & d'autre. Le principal article de la capitulation fut que les assiégez auroient la vie sauve, moyennant quoi ils abandonnerent la bréche, & livrerent leurs portes. Les Commissaires du Parlement étant entrez, firent arrêter onze de ces Religieux, qui furent menez en prison à la Conciergerie. Ce fut le 23. d'Aoust 1658. Le Cardinal Mazarin qui n'aimoit pas le Parlement, fit mettre les Religieux en liberté par ordre du Roi, après vingt & sept jours de prison. Ils furent mis dans des carosses du Roi, & menez en triomphe dans leur Couvent, au milieu des Gardes-Françoises rangées en haye depuis la Conciergerie jusqu'aux Augustins, &c.

A l'angle que forme l'Eglise des Augustins, à un des coins de la rue, & du Quay du même nom, est un bas-relief gothique dont les figures représentent une satisfaction publi-

que qui fut faite à la Juſtice, aux Auguſtins & à l'Univerſité, pour réparation d'un crime commis envers deux Religieux de ce Couvent. Voici le fait tel qu'il eſt rapporté par *du Breul*. En 1440. Jean Boyart, Colin Feucher & Arnoulet Paſquier, Sergens à Verge, accompagnés de Gilet Rolant, Meunier, & de Guillaume de Bezençon, faiſeur de Cadrans, étant entrés dans le Couvent des Auguſtins ſous prétexte de quelqu'exploit, tirerent du Cloître par violence le P. *Nicolas Aimeri*, Maître de Théologie, ce qui cauſa un grand tumulte, dans lequel *Pierre Gougis*, Religieux de la Maiſon, fut tué par l'un des Huiſſiers. Les Auguſtins en porterent auſſitôt leur plainte, & le Recteur de l'Univerſité & le Procureur du Roi au Châtelet ſe joignirent à eux. Le Prevôt de Paris faiſant droit à ces plaintes, rendit ſa Sentence le 13. Septembre de la même année, par laquelle les Huiſſiers furent condamnés à aller en chemiſes ſans chaperon, nuds jambes & nuds pieds, tenant chacun en ſa main une torche ardente & du poids de quatre livres, faire amende-honorable au Châtelet

en préſence du Procureur du Roi; d'aller faire pareille amende au lieu où la violence & le meurtre avoient été commis ; & pareille choſe à la Place Maubert ou autre lieu déſigné par l'Univerſité. De plus ils furent condamnés à faire faire & édifier une Croix de pierre de taille près du lieu où le meurtre avoit été commis, avec images, c'eſt-à-dire bas-reliefs, repréſentans ladite réparation. En outre tous leurs biens meubles & immeubles, héritages & poſſeſſions, furent déclarés acquis & confiſqués au profit du Roi ; préalablement pris ſur iceux la ſomme de mille livres pariſis pour être employée en Meſſes, Prieres & Oraiſons pour l'ame du défunt, & l'autre partie appliquée au profit dudit Nicolas ou Nicole Aimeri, de l'Univerſité, du Prieur & des Religieux Auguſtins, & de ceux qui avoient pourſuivi leſdites réparations. Enfin la même Sentence banit les coupables du Royaume de France à perpétuité.

XIX. *Le Quartier de Luxembourg.*

LE Quartier DE LUXEMBOURG eſt borné à l'Orient par la rue du Faubourg S. Jacques excluſivement; au Septentrion par les rues des Foſſez de S. Michel ou de S. Hyacinthe, des Francs-Bourgeois, & des Foſſez de S. Germain des Prez incluſivement; à l'Occident par les rues de Buſſy, du Four & de Séve incluſivement; & au Midi par les extrémitez du Faubourg incluſivement, depuis la rue de Séve juſques au Faubourg S. Jacques.

LE PALAIS D'ORLEANS, OU DE LUXEMBOURG.

LE Palais d'Orléans, communément appellé le Luxembourg, pour avoir été bâti ſur les ruines de l'Hôtel de Luxembourg, a donné le nom à ce Quartier. La Reine Marie de Medicis, veuve d'Henry IV. voulant faire bâtir un Palais où elle pût être logée plus commodément qu'elle ne l'étoit au Louvre, acheta le 27.

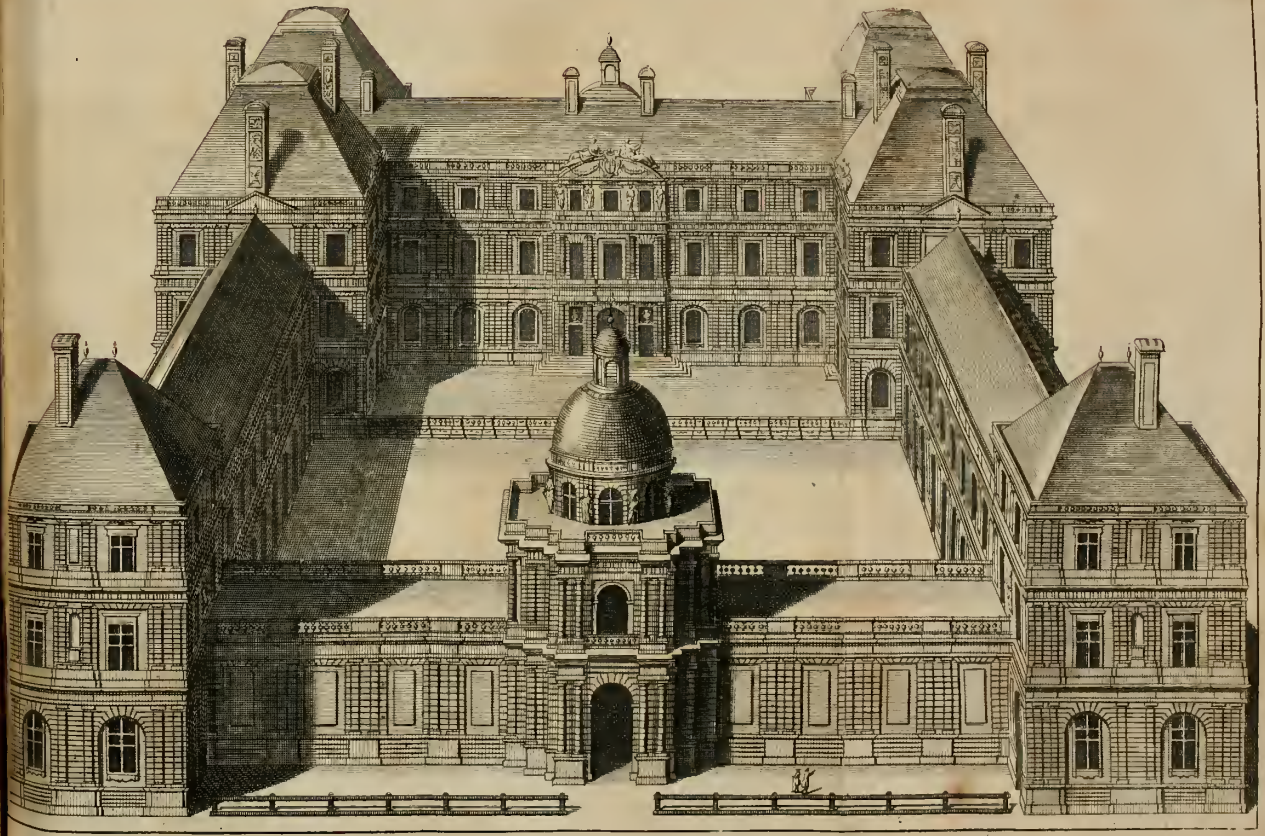

LE PALAIS DE LUXEMBOURG.

de Septembre de l'an 1611. l'Hôtel de Luxembourg qui tomboit en ruine. Ce fut Henry de Luxembourg, Duc de Piney, & dernier mâle de cette ancienne & illuſtre Maiſon, qui le vendit à cette Princeſſe pour la ſomme de quatre-vingt-dix mille livres. Elle y joignit quelques autres maiſons voiſines, entre autres une qu'elle acheta de M. Arnauld pere de M. d'Andilly, & choiſit *Jacques de Broſſe* pour en être l'Architecte, lui ordonnant d'imiter, autant que le terrein le pourroit permettre, le deſſein du *Palais Pitti*, qui eſt le Palais où le Grand Duc de Toſcane fait ſa demeure lorſqu'il eſt à Florence. Le deſſein de de Broſſe ne fut pas plûtôt fini, qu'on l'envoya en Italie, & à tout ce qu'il y avoit d'Architectes de réputation en Europe ; auſſi ce Palais eſt-il un des plus reguliers & des plus ſuperbes qu'il y ait, je dirois même qu'il eſt parfait, ſi les connoiſſeurs ne trouvoient pas que le portail en eſt trop étroit pour une auſſi groſſe maſſe de bâtiment ; que les arcades des portiques ſont trop hautes pour leur largeur, trop égayées, & les pilaſtres trop gros pour la gayeté

des arcades ; que les deux pavillons du principal corps de bâtiment qui ſont du côté de la cour, ſont trop preſſés, & font un creux trop ſombre & trop noir ; que le veſtibule eſt trop étroit pour un édifice auſſi grand, &c. Avec tous ces défauts, & quelques autres qu'on y peut blâmer avec raiſon, ce Palais eſt cependant un de ceux qui approchent le plus de la perfection. Les fondemens en furent jettés en 1615. & quoiqu'on y travaillat ſans diſcontinuation, il ne fut achevé qu'en 1620.

La face qui eſt ſur la rue eſt en terraſſe ou galerie découverte, au milieu de laquelle eſt un Pavillon orné d'architecture en reſſault ou corps avancé, enrichi de deux ordres de colonnes l'un ſur l'autre, qui ſont le Toſcan & le Dorique. Ce Pavillon eſt couronné d'un dôme terminé par une lanterne de figure ronde, & au pourtour duquel on a poſé pluſieurs ſtatues pour lui ſervir d'accompagnement. Le Portail ou principale porte de ce Palais eſt dans ce Pavillon dont le paſſage eſt décoré de colonnes Doriques, & de niches entre deux. L'étage ſupérieur eſt ouvert de

quatre

quatre côtés par de grands arcs dont chacun eſt accompagné de quatre colonnes de marbre, & d'ordre Dorique. A chaque extrémité de cette terraſſe ſont deux gros Pavillons quarrés qui avec celui du milieu forment trois avant-corps. Les faces de ces deux Pavillons qui donnent ſur la terraſſe, ſont décorées de deux ſtatues en pied, & de marbre, leſquelles repréſentent le Roi Henry le Grand, & la Reine Marie de Medicis ſa femme. L'architecture eſt par tout décorée d'un boſſage qui fait un aſſez bel effet. Ces deux Pavillons ſont joints au grand corps de logis qui eſt entre la cour & les jardins par deux Galeries plus baſſes que le reſte du bâtiment, & qui ſont ſoûtenues chacune par neuf arcades avec de grands corridors voûtés ſous leſquels on eſt à couvert des injures du tems.

La cour, qui eſt formée par tous ces bâtimens, eſt grande & quarrée, & il n'a même tenu qu'à l'Architecte qu'elle ne fut plus grande & plus commode qu'elle n'eſt, car on y a pratiqué une petite terraſſe qui en occupe toute la largeur, & qui eſt

terminée sur le devant par une balustrade dont les balustres sont de marbre blanc, de même que les appuis. Les pilastres qui en retiennent les travées servoient autrefois de socles à des statues de marbre qui furent vendues avec les meubles de la Reine Marie de Medicis, lorsque les mauvais traitemens du Cardinal de Richelieu obligerent cette Princesse à sortir du Royaume. On monte de la cour à cette terrasse par un grand perron qui avec l'elévation de la terrasse empêchent que les carosses n'aillent plus loin, & font que quelque tems qu'il fasse on ne peut entrer dans le principal corps de bâtiment sans être exposé aux injures du tems.

Le principal corps de logis est au fond de la cour & de cette terrasse. Il est accompagné aux angles de quatre grands Pavillons & d'un corps avancé au milieu qui en fait un cinquiéme. C'est dans celui-ci que sont de face trois bayes ou portes par lesquelles ou l'on monte aux appartemens, ou l'on va aux jardins. Ces bayes sont de differentes grandeurs, celle du milieu étant beaucoup plus grande que les deux qui sont à ses

côtés. Sur ces portes ſont trois buſtes de marbre qui ſont les portraits du Roi Henry IV. de la Reine Marie de Medicis, & du Roi Louis XIII. leur fils. Les ordres d'architecture qui regnent ſur tout ce vaſte édifice, ſont le Toſcan & le Dorique, & un attique au deſſus ; mais ſur les quatre Pavillons qui ſont aux angles du principal corps de logis, on a ajoûté l'ordre Ionique aux deux ordres que je viens de nommer, parce que ces Pavillons ſont plus élevés que le reſte. Les entablemens qui ſont au pourtour des combles, ſont ornés d'une baluſtrade avec des pilaſtres qui en retiennent les travées, & cette baluſtrade regne également par tout. Les faces principales des Pavillons ſont décorées de frontons ſur leſquels ſont des ſtatues couchées.

Le grand eſcalier a été ordonné par *Marin de la Vallée*, & conduit par *Guillaume de Toulouſe*, les plus habiles de leur tems dans leur art. Les moulures de cet eſcalier ne ſe ſuivent & ne ſe continuent pas.

Ce Palais, malgré la ſolidité de ſon architecture, avoit beſoin des grandes réparations que le Roi y a

fait faire en 1733. 1734. 1735. 1736. &c.

Les appartemens ont toute la grandeur & tous les ornemens convenables aux perſonnes Royales auſquelles ils ſont deſtinés. La Chapelle a des peintures ſur bois qu'on croit être d'*Albert Durer*. Elle eſt ſur une voute en cul de four qui eſt fort hardie, & qui fut exécutée par *Dominique de la Fons*. Sur la cheminée de la grand-ſale qui eſt après la ſale des Gardes, on voit un tableau *du Guide* qui repréſente la Richeſſe & les principaux attributs qui lui conviennent. Sur la cheminée d'une autre piece eſt le portrait de Marie de Medicis peint par *Vandeik*. Dans la friſe d'une autre piece ſont repréſentés les Princes & grands hommes de la Maiſon de Medicis. Dans le ſalon qui précéde la galerie de Rubens, ſont peintes les Muſes en neuf tableaux. Le tableau qui eſt ſur la cheminée eſt *du Guide*, & repréſente le jeune David nud, tenant la tête de Goliath. On doit voir auſſi l'appartement qu'a autrefois occupé Mademoiſelle, fille aînée de Gaſton de France Duc d'Orleans, dans lequel on remarque un plafond

où il y a un morceau de peinture de *Charles de la Fosse*, qui est un des meilleurs de ce Peintre ; mais tous les differens morceaux qu'on voit ici ne font que préparer l'attention & l'admiration qu'on doit à la Galerie qui a été peinte par *Pierre-Paul Rubens*.

DESCRIPTION DES TABLEAUX peints par RUBENS *dans une des Galeries du Palais de Luxembourg.*

Feu M. *de Piles*, homme d'esprit, & grand connoisseur en peinture, dit dans son Abregé de la Vie des Peintres * que *la Reine Marie de Medicis ayant souhaité que Rubens peignit les deux Galeries de son Palais de Luxembourg, le fit venir à Paris pour voir les lieux, & pour en faire ses desseins. L'une de ses Galeries*, continue-t-il, *étoit destinée pour l'Histoire de la vie de cette Reine, & l'autre pour la vie du Roi Henry IV. Rubens commença par l'Histoire de la Reine & l'acheva : mais la mort du Roi qui arriva incontinent après, ne lui permit pas d'achever l'Histoire de ce Prince, de laquelle il avoit commencé beaucoup de tableaux.* De Piles n'y pensoit point, sans doute, lorsqu'il écrivoit ce qu'on vient de

* Pag. 486. II. Edit.

lire. Le Roi Henry le Grand mourut en 1610. la Reine Marie de Medicis acheta l'Hôtel de Luxembourg en 1611. on ne commença à bâtir ce Palais qu'en 1615. & Rubens ne vint à Paris pour en peindre la Galerie qu'en 1620. De pareilles mépriſes ne ſont point excuſables dans un homme de Lettres, & qui même ayant été employé dans des négociations importantes, devoit au moins ſçavoir la date de la mort du Roi Henry IV.

La Reine Marie de Medicis fit donc venir Rubens à Paris ſur la fin de l'année 1620. & lui ordonna de peindre dans cette Galerie l'Hiſtoire de ſa vie, depuis ſa naiſſance juſques à l'accommodement qui fut fait à Angers entre elle & le Roi ſon fils en 1620. Comme cette Galerie eſt éclairée par des fenêtres qui donnent d'un côté ſur la cour, & de l'autre ſur les jardins, les tableaux ſont placés ſur les trumeaux qui ſont entre ces fenêtres. Ils ont neuf pieds de large ſur dix pieds de haut. Il y en a dix de chaque côté, & un au bout de la Galerie. Rubens commença ces tableaux en 1621. & les finit en 1623. Trois

Ecrivains en ont donné la deſcription en differens tems ; *Bellori* en 1672. *André Félibien* en 1690. & M. *Moreau de Mautour* en 1704. Toutes ces peintures ont été parfaitement bien gravées ſous la conduite de *Nattier*, Peintre de l'Académie Royale de Peinture.

1. Le premier tableau eſt du côté du jardin, en entrant, & nous repréſente les trois Parques qui en préſence de *Jupiter* & de *Junon* qui paroiſſent dans le Ciel, filent les jours de Marie de Medicis. Clotho qui tient la quenouille, & Lacheſis qui tourne le fuſeau, ſont aſſiſes ſur des nuages, mais Atropos qui tire le fil de la vie de la Princeſſe eſt à terre. L'attitude de la premiere des Parques a donné lieu à la draperie dont on l'a couverte après coup.

2. Le ſecond repréſente la naiſſance de la Reine. On y voit la Déeſſe Lucine qui le flambeau à la main diſſipe l'obſcurité de la nuit, & après avoir procuré un accouchement heureux, met l'enfant entre les mains d'une femme aſſiſe, vétue d'un habit bleu couvert d'une ample draperie rouge, & ayant une couronne de

fleurs & une tour sur la tête. Cette femme représente la ville de Florence qui reçoit l'enfant & la regarde avec admiration. Le jeune homme qui est au haut du tableau, & qui tient une corne d'abondance de laquelle sortent un sceptre, une main de Justice, une palme, &c. exprime le génie heureux de la Princesse. L'Arne, fleuve qui passe à Florence, est peint sur le devant du tableau sous la figure d'un vieillard couronné de roseaux, & appuyé sur une urne. Auprès de lui est le Lion que portoit la Maison de Medicis dans l'écu de ses Armes. Un enfant qui est sur le bord de ce fleuve, tient un écu aux armes de Florence qui sont une fleur de Lys épanouie. Deux Amours en l'air répandent à pleines mains des fleurs sur la Princesse. Le signe du Sagittaire qu'on remarque au haut du tableau, y a été peint apparemment pour désigner le mois de Novembre, qui est celui de la naissance de cette Princesse.

3. Ce tableau nous représente l'éducation de la Princesse. On y voit Minerve, la Déesse des Sciences, occupée à montrer à écrire à la Prin-

ceſſe. A ſa droite eſt l'Harmonie figurée par un beau jeune homme qui joue de la baſſe de Viole, ſoit pour nous apprendre que la muſique & la ſimphonie doivent entrer dans l'éducation des jeunes perſonnes du plus haut rang, ſoit pour nous avertir que l'on doit commencer de bonne heure à regler les paſſions de l'ame, & toutes les actions de la vie, & ne rien faire qu'avec ordre & meſure. A la gauche on voit les trois Graces, non pas telles qu'elles ſortirent des mains de Rubens, mais telles qu'elles ſont depuis pluſieurs années qu'on a pris ſoin de couvrir d'une draperie leurs beautés les plus touchantes & les plus capables de faire des impreſſions dangereuſes. Une de ces Graces préſente une couronne de fleurs à la Princeſſe pour ſignifier qu'elle lui cede le prix de la beauté & de ces graces piquantes qui ſont au deſſus de la beauté même. Mercure deſcend du Ciel pour lui faire part de l'Eloquence dont il eſt le Dieu. Sur le devant du tableau ſont pluſieurs inſtrumens propres aux Arts liberaux, & dans le fond eſt un rocher percé d'une grande ouverture,

d'où ſort de l'eau & par où paſſe la lumiere qui éclaire les Graces, & répand un grand jour ſur la beauté de leurs carnations. Ce tableau eſt un des plus beaux de cette Galerie, & les corps des trois Graces étoient le chef-d'œuvre de Rubens.

4. Dans la peinture qui ſuit, on voit l'*Amour* & l'*Hymen*, Dieux qui vont rarement de compagnie. Le dernier eſt ici ſous la figure d'un jeune homme couronné de fleurs, & tenant le flambeau nuptial. Ils paroiſſent tous deux en l'air, tenant le portrait de la Princeſſe qu'ils préſentent au Roi Henry IV. Ce Prince eſt debout, couvert d'armes riches & brillantes. Il regarde avec plaiſir ce portrait dont l'Amour lui fait remarquer les graces & les beautés. La France ſous la figure d'une femme qui a le caſque en tête, & eſt vétue d'un manteau de couleur bleue, ſemé de fleurs de Lys d'or, regarde attentivement ce portrait, & ſemble applaudir au choix du Roi. Jupiter & Junon ſont aſſis dans le Ciel ſur un nuage, & aux pieds du Roi, il y a deux Amours, dont l'un tient ſon caſque & l'autre ſon bouclier.

5. Ce tableau repréſente le mariage de leurs Majeſtés, célébré à Florence au mois d'Octobre de l'an 1600. Le Cardinal Aldobrandin, Légat & neveu du Pape Clement VIII. revêtu de ſes habits Pontificaux, fait cette cérémonie dans une Egliſe de Florence. La Reine eſt devant lui, couverte d'une robe blanche enrichie de fleurs d'or, & ayant un voile ſur la tête. Le Cardinal Aldobrandin tient la main de la Reine, à qui le Grand Duc Ferdinand de Medicis ſon oncle, au nom du Roi, met un anneau au doigt. Il eſt accompagné de Roger de S. Lary Duc de Bellegarde, Pair & Grand Ecuyer de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c. & de Nicolas Brulart, Seigneur de Sillery, depuis Chancelier de France, qui avoit négocié & conclu le mariage. La Reine a derriere elle Jeanne d'Autriche, Grande Ducheſſe de Toſcane ſa mere, & Eleonord de Medicis, Ducheſſe de Mantoue, ſœur aînée de ſa Majeſté, ayant chacune une couronne Ducale ſur la tête.

6. On voit dans le ſixiéme tableau l'arrivée de la Reine à Marſeille le

3. de Novembre 1600. La France ſous la figure d'une belle femme couverte d'un manteau bleu, ſemé de fleurs de Lys d'or, & accompagnée d'une autre femme couronnée de tours, laquelle repréſente la ville de Marſeille, & des Seigneurs & Dames de la Cour que le Roi avoit envoyés à Marſeille pour rendre cette cérémonie plus majeſtueuſe, vont au devant de la Reine, & la reçoivent au ſortir d'une Galere de Florence ſuperbement équipée qui l'avoit tranſportée ici. L'Evêque de Marſeille vient auſſi au devant d'elle avec le dais qu'on lui préſente. La Renommée paroît en l'air, & avec ſa trompette annonce l'arrivée de la Reine.

7. Dans le ſeptiéme tableau, le Peintre a repréſenté le mariage du Roi avec la Reine qui s'accomplit à Lion le 9. du mois de Décembre de l'an 1600. Ces auguſtes époux y ſont peints ſous les figures de Jupiter & de Junon, aſſis ſur des nuages. Derriere eux eſt le Dieu Hymen qui porte la Torche nuptiale, & eſt accompagné de trois petits Amours qui portent des flambeaux allumés. Au

bas est la ville de Lion figurée par une femme vétue de pourpre, & ayant une couronne murale sur la tête. Elle est assise dans un char tiré par des lions montés par deux Amours tenant chacun un flambeau, & admirant les nouveaux mariés.

8. La naissance du Roi Louis XIII. arrivée à Fontainebleau le 27. Septembre 1601. fait le sujet du huitiéme tableau. C'est un des plus beaux qu'il y ait dans cette Galerie, car outre qu'il a été entierement peint par Rubens même, on y admire la belle expression de joie & de douleur qu'on voit sur le visage de la Reine, qui regarde le nouveau né. Une femme qui représente la Justice le tient entre ses bras, & semble le donner comme en dépôt entre les mains du bon Génie figuré par un jeune homme qui a un serpent au tour de ses bras. Derriere le lit de la Reine, est un autre jeune homme qui a des aîles au dos, & qui soûtient une grande draperie attachée au tronc d'un arbre. Entre cette draperie & ce Génie, est la Fortune qui tient un gouvernail. A droite est la Fécondité conjugale avec une corne d'abondan-

ce d'où ſortent cinq petits enfans mêlés parmi des fleurs. Ils déſignent ceux que le Roi eut de ſon mariage avec la Reine Marie de Medicis, & qui furent depuis, le Roi Louis XIII. Gaſton Duc d'Orleans, Eliſabeth Reine d'Eſpagne, Chriſtine Ducheſſe de Savoye, & Henriette-Marie Reine d'Angleterre. La femme qui a une tour ſur ſa tête, & qui tient une maniere de ſceptre de la main gauche, repréſente la ville de Paris. Apollon paroît dans le Ciel ſur un Char tiré par des Courſiers blancs; & le cheval Pégaſe & une étoile qui eſt au deſſus, & qui ſont tout au haut dans un petit nuage, marquent la Conſtellation ſous laquelle Louis XIII. eſt né.

9. Le Roi Henry IV. ayant projetté de grands deſſeins, avoit réſolu avant que de partir de donner à la Reine la Régence du Royaume. Cette réſolution eſt exprimée dans le neuviéme tableau de la maniere qui ſuit. Le Roi accompagné de ſes Généraux armés, met entre les mains de la Reine ſuivie de deux Dames, un Globe d'azur ſemé de fleurs de Lys d'or. Le Dauphin eſt au milieu d'eux,

& toute la Cour à leur ſuite. Dans le fond de ce tableau eſt un grand portique d'architecture du même ordre que celle du Palais de Luxembourg.

10. Pour donner plus d'autorité à la Reine qui devoit être Regente pendant l'abſence du Roi, ce Prince jugea à propos de la faire ſacrer & couronner à S. Denis le 13. de May 1610. & Rubens a repréſenté cette grande cérémonie dans le dixiéme tableau. Ce Peintre a pris ici le moment où la Reine à genoux reçoit la Couronne des mains du Cardinal de Joyeuſe qui la lui mit ſur la tête. Le Dauphin vêtu de blanc, & Madame, fille aînée de France, ſa ſœur, ſont à ſes côtés. La Reine Marguerite eſt derriere eux avec toute la Cour. Le Roi n'eſt ici que ſpectateur, & paroît à la fenêtre d'une tribune.

Ces dix tableaux rempliſſent le côté de cette Galerie qui donne ſur les jardins. Au bout de cette Galerie eſt un tableau qui en remplit toute la largeur, & qui repréſente deux actions qui n'ont que trop de liaiſon. D'un côté c'eſt la mort du Roi arrivée le vendredi 14. May 1610. & dans l'autre eſt la Régence de la

Reine qui fut déclarée Régente le jour même de la mort du Roi.

11. La premiere de ces actions eſt repréſentée par le tems qui enleve le Roi dans le Ciel où il eſt reçu entre les bras de Jupiter accompagné d'Hercule & de quelques autres Divinités. La Victoire eſt aſſiſe ſur les armes de ce Monarque ayant à ſes pieds un ſerpent percé de coups. Elle a les mains jointes, & regarde attentivement le Roi.

Dans l'autre partie du tableau, on voit la Reine en habit de deuil & aſſiſe ſur un trône. Elle a auprès d'elle la Prudence figurée par Minerve, & en l'air eſt une femme qui par le gouvernail qu'elle tient, repréſente la Régence. La France ſous la figure d'une femme affligée, & toute la Nobleſſe un genou à terre, rendent leurs reſpects à la Reine, & lui jurent obéiſſance. Au milieu de tout le tableau, ſont deux femmes dont l'une tient la lance du Roi où eſt attaché ſon caſque, l'autre ſous la figure de Bellone ſe deſeſpere & s'arrache les cheveux.

12. Le douziéme tableau eſt de ſuite, mais du côté de la cour. La

Rebellion & les desordres de l'Etat sont représentés sous des figures monstrueuses. Les Dieux de la Fable sont differemment occupés à assister la Reine. Apollon & Pallas sont à terre, & combattent contre ces sortes de monstres. L'un les attaque à coups de fléches, & l'autre les perce de la pique, foulant aux pieds la Discorde, la Fureur, la Tromperie, & les autres vices qui se cachent dans les tenebres, & qui ne sont éclairés que des flambeaux qu'ils tiennent à la main, & de la lumiere qui environne Apollon, laquelle les éblouit. Les autres Divinités sont sur des nuages. D'un côté sont Saturne & Mercure, & de l'autre Mars & Venus. Jupiter & Junon sont proche l'un de l'autre. Junon montre avec le doigt l'Amour qui conduit le Globe du Monde tiré par les Colombes de Venus; & comme cette action se passe dans l'obscurité de la nuit, on voit Diane dans le Ciel qui répand autour d'elle une foible lumiere.

13. La Reine sur un Coursier blanc est représentée dans le treiziéme tableau. Elle a un casque sur sa tête, & son habit est blanc, & est couvert

d'un manteau de drap d'or. Les graces & la fierté paroiſſent ſur ſon viſage, & lui donnent un air victorieux & triomphant. On voit dans le ciel, qui eſt pur & ſerein, la Victoire accompagnée de la Force & de la Renommée qui ſuivent la Reine.

14. On voit dans le quatorziéme tableau l'échange qui fut fait le 9. Novembre 1615. d'Anne d'Autriche Infante d'Eſpagne, épouſe du Roi Louis XIII. avec Iſabelle de France, épouſe de Philippe IV. Roi d'Eſpagne. Ces deux Princeſſes paroiſſent ſur un pont richement paré, qui fut conſtruit ſur la riviere de Bidaſſoa, ou d'Andaye, qui fait la ſéparation des deux Royaumes. Deux femmes qui repréſentent la France & l'Eſpagne, ſe donnent & reçoivent mutuellement les deux nouvelles Reines. La Felicité placée au haut du tableau, répand à pleines mains des richeſſes ſur elles. Elle eſt dans un ciel éclairé, au milieu de pluſieurs Amours qui tiennent des flambeaux, & qui ſemblent danſer. Le Dieu du fleuve eſt ſur le devant du tableau, & eſt accompagné d'un Triton qui ſonne d'une conque, & d'une Nymphe qui

préſente aux deux Reines des branches de corail & des perles.

15. Le Roi Louis XIII. quoique majeur, & quoique marié, laiſſa encore quelque tems le gouvernement du Royaume entre les mains de la Reine ſa mere, & ce ne fut qu'après la mort du Maréchal d'Ancre, qu'il pria la Reine de trouver bon qu'il prit lui-même le gouvernail de ſon État. C'eſt à ce ſujet qu'ont été faits les deux tableaux ſuivans.

Dans le quinziéme, on voit la Reine mere aſſiſe ſur un trône, vêtue d'un manteau royal, & tenant des balances. Minerve eſt à côté d'elle, accompagnée de l'Amour qui s'appuye ſur les genoux de la Reine. Tout auprès ſont deux femmes dont l'une tient les ſceaux, & l'autre une corne d'abondance. Au deſſous & ſur le devant du tableau, ſont attachées l'Ignorance, la Médiſance & l'Envie. La premiere eſt repréſentée par une femme qui a des oreilles d'âne; la ſeconde par un ſatyre qui tire la langue, & la troiſiéme par une femme maigre renverſée par terre. On voit auſſi quatre jeunes enfans nuds, avec des inſtrumens de muſique, ou d'arts

liberaux à leurs pieds. L'un tient des pinceaux, & repréſente la Peinture; l'autre tient une flûte, un autre badine, tire l'oreille à l'Ignorance, & foule aux pieds l'Envie. D'un autre côté du tableau, eſt Saturne qui ſemble conduire la France dans des tems plus heureux.

16. Le ſeiziéme tableau nous fait voir le Roi ſur un vaiſſeau dont la Reine lui met en main le gouvernail, & dont les vertus tiennent les rames, & le font voguer. Pallas eſt debout au milieu du vaiſſeau, & au haut des voiles ſont Caſtor & Pollux déſignés par deux étoiles.

17. La Reine voulut que parmi les ſuccès les plus heureux de ſon adminiſtration, le Peintre traçât ici une image de ſes diſgraces, & peignit dans ce dix-ſeptiéme tableau l'évaſion de cette Princeſſe du Château de Blois où elle étoit priſonniere. Ce fut le Duc d'Eſpernon qui fut l'auteur & le fauteur de cet évenement, & qui conduiſit cette Princeſſe à Loches, & de-là à Angoulême. L'évaſion de la Reine eſt marquée dans un coin du tableau par une Dame qui deſcend du haut d'une tour, comme avoit fait la

Reine. La nuit figurée par une femme avec des aîles de chauve-ſouris, la couvre d'un grand manteau noir étoilé. A côté de la Reine, eſt Pallas avec pluſieurs perſonnes de qualité, & une ſuite de Gardes qui l'environnent. Quoique le Peintre ait pris le moment de la ſortie de la Reine du Château de Blois, & que *Felibien* convienne que le Duc d'Eſpernon n'y vint point, & qu'il attendit la Reine auprès de Montrichard, il auroit dû dire à une lieue de Loches, cependant le même Ecrivain, & après lui Moreau de Mautour, trouvent la figure de ce Seigneur dans ce tableau, & diſent que c'eſt lui qui reçoit la Reine à la ſortie du Château de Blois. C'eſt quelque choſe de riſible de voir que *Felibien* & *Moreau de Mautour* prétendent mieux connoître la figure du Duc d'*Eſpernon*, que ce Duc & ſes amis ne la connoiſſoient, car ni lui, ni eux ne la trouvoient abſolument point dans ce tableau. L'Hiſtorien ſecretaire du Duc d'Eſpernon, nous l'aſſûre poſitivement; voici comme il en parle: *Ce Seigneur*, dit-il *, *étant un jour allé en fort bonne compagnie à l'Hôtel de Luxembourg que*

* *Girard*, Hiſt de la vie du Duc d'Eſpernon, *Tome III.* p. 148. *Edit.* 1673.

la Reine mere faiſoit achever, on entra dans la galerie. Cette Princeſſe y avoit fait peindre l'hiſtoire de ſa ſortie de Blois, comme la plus célébre partie de ſa vie. Un des plus ſignalés témoignages que le Duc pouvoit recevoir de la méconnoiſſance de ſes ſervices, c'étoit de n'avoir aucune part à cette peinture, lui qui étoit l'auteur de l'action; & les Valets de pied qui avoient levé les portieres du caroſſe, n'y avoient pas été obmis. Il ſçavoit que cette injuſtice lui avoit été faite, mais il n'avoit jamais rien témoigné de ſa douleur, quoiqu'elle fut très-ſenſible; il n'en eût pas même parlé en cette occaſion, ſi la compagnie ne l'y eût obligé. Chacun lui fit des queſtions ſur la vérité de l'hiſtoire qui étoit repréſentée, comme à celui qui en pouvoit mieux dire la vérité. Enfin quelqu'un plus libre que les autres, lui ayant demandé comment on l'avoit obmis, lui qui avoit tant de part à la choſe, il repartit modeſtement qu'il ne ſçavoit pas qui lui avoit fait cette injuſtice; mais que ceux qui avoient eu deſſein de le deſobliger en cela, avoient ſans doute plus offenſé la Reine que lui; qu'il étoit très-aſſûré, bien qu'il n'eût pas de part à la peinture, qu'on ne le blâmeroit ja-

mais d'avoir manqué à l'action, ni à ce qu'il avoit promis à la Reine, les effets en étant assez publics; mais qu'on ne la loueroit peut être pas de lui avoir dénié une si foible reconnoissance.

18. Dans le dix-huitiéme tableau, on voit l'accommodement fait à Angers entre la Reine mere & les Députés du Roi son fils. La Reine en habit de deuil, & ayant un voile blanc sur sa tête, est assise sur un trône. A sa droite est le Cardinal de Guise, & à sa gauche est une femme ayant un œil ouvert au dessus de sa tête, & un de ses bras entouré d'un serpent pour marquer la Vigilance ou la Prudence. Vis-à-vis de la Reine est le Cardinal de la Rochefoucaud qui lui montre Mercure qui descend du Ciel, & apporte un rameau d'Olive, simbole de la paix qui se traite.

19. Dans ce tableau est représentée la reconciliation de la Reine avec le Roi son fils. Cette Princesse est conduite au Temple de la Paix par Mercure qui lui en montre l'entrée avec son Caducée. Une femme qui représente l'Innocence, paroît exciter & pousser la Reine par le bras pour y entrer. La Paix paroît elle-même,

& éteint le flambeau de la guerre sur un amas de toutes sortes d'armes, pendant que Mercure présente son Caducée à la Reine. D'un côté est une des Furies qui se desespere, & de l'autre la Fraude, avec plusieurs autres vices qui sont abbatus & accablés de douleur & de rage.

20. Ce fut au Château de *Cousieres* près de Tours, appartenant au Duc de Montbazon, que se fit l'entrevue du Roi Louis XIII. & de la Reine sa mere, le mercredi 5. de Septembre 1619. Le Peintre a exprimé cette entrevue par ce tableau. Le Roi paroît descendre du Ciel vers la Reine qui est assise sur des nuages où plusieurs Zephirs semblent répandre par leurs haleines un air doux & plein de tendresse. Auprès de la Reine est représentée la Nature-même avec des enfans nuds. Dans une grande lumiere, on voit l'Esperance sous la forme d'une belle femme vêtue de vert & assise, qui tient un Globe sur ses genoux, & un timon de vaisseau d'une main. Plus loin est la Valeur figurée par un jeune homme suspendu en l'air, lequel de la foudre qu'il lance de la main droite, abbat

abbat l'hydre de la rebellion & plusieurs ſerpens entortillés les uns dans les autres.

21. Dans ce dernier tableau paroît le Tems qui découvre la Vérité. L'un & l'autre ſont figurés par Saturne qui ſoûtient & porte en l'air une jeune fille ſans voile & ſans draperie, & comme on dit, toute nue. Le Roi & la Reine ſa mere ſont aſſis ſur des nuages dans le Ciel. Le Roi préſente à la Reine une couronne de laurier qui environne deux mains jointes, & un cœur au deſſus pour marquer la ſincerité de leur reconciliation.

Au bout de la Galerie, ſur la cheminée, eſt la Reine Marie de Medicis, debout, & peinte en Pallas.

Au deſſus des portes qui ſont aux deux côtés, on a mis les portraits du Grand Duc François de Medicis & de la Grande Ducheſſe Jeanne d'Autriche qui étoient le pere & la mere de la Reine Marie de Medicis.

Le tems qui détruit tout avoit tellement endomagé tous les tableaux de cette Galerie, qu'on a été obligé de les faire racommoder. On a confié ce ſoin à trois perſonnes qui ſont les ſieurs *Godefroy*, *Vanbreda* & *Colens*. Le

premier a un ſecret particulier pour rentoiler les tableaux, & y excelle même. C'eſt lui qui les remet ſur toile & remplit les crevaſſes; les deux autres, qui ſont des Peintres Flamans, les repeignent, ayant été choiſis pour cela après la mort du ſieur Falens.

Les jardins ſont vaſtes & en bel air. Le parterre qui eſt en face de ce Palais eſt grand & beau. L'étendue de ces jardins n'étoit pas d'abord auſſi grande qu'elle l'eſt à préſent, car le terrein des Chartreux venoit juſqu'au baſſin qui eſt au milieu du parterre, mais Marie de Medicis acquit d'eux cette portion, & leur donna en échange un grand terrein du côté de la campagne.

Il ſeroit à ſouhaiter que le jardin fut en face du Palais, de même que le parterre, mais il eſt à côté. Au reſte tout eſt grand dans ces jardins, grand parterre, grandes paliſſades, grandes & longues allées, &c.

Il n'y a pas de Maiſon Royale dans Paris qui ſe préſente auſſi bien que celle-ci qui a en face la rue *de Tournon* qui lui ſert d'avenue; il n'y eut peut-être pas eu dans aucune ville du monde une avenue plus longue,

ni plus magnifique que celle-ci, si le Pont Neuf & la rue Dauphine eussent conduit en ligne droite au portail de ce Palais.

Quoique cette Maison Royale ait été bâtie de fond en comble par Marie de Medicis, & qu'il y ait un marbre noir sur la grand-porte où est écrit en lettres d'or : *Palais d'Orleans*, le public s'est obstiné à le nommer *le Luxembourg*, en mémoire de l'Hôtel qui étoit anciennement sur ce terrein, & qui appartenoit, ainsi que je l'ai dit, à la maison de Luxembourg.

Dans la rue de Tournon il y a deux ou trois Hôtels qui méritent d'être remarqués.

L'Hôtel des Ambassadeurs étoit autrefois celui de *Concino Concini* connu sous le nom de *Marêchal d'Ancre*, qui fut tué dans le Louvre le 24. d'Aoust 1617. Sa maison fut pour lors pillée par le peuple, & l'avoit même été auparavant, lorsque le Roi fit arrêter au Louvre Henry de Bourbon Prince de Condé, parce que les gens de ce Prince firent courir le bruit que les amis du Marêchal d'Ancre avoient assassiné leur maître. Cet-

te maiſon appartient au Roi, & c'eſt ici que logent les *Ambaſſadeurs extraordinaires* après leur entrée. Ils y ſont traités pendant trois jours aux dépens du Roi, mais ceux qui viennent des pays fort éloignés, comme ceux de Moſcovie, de Maroc, de Siam, de Turquie, &c. y ſont logés & traités pendant tout le ſéjour qu'ils font à Paris.

Le Roi Louis XIII. à ſon retour de Savoye en 1629. alla loger dans cet Hôtel qu'il préfera pour lors au Louvre pour des vues particulieres, & ſur tout parce qu'il eſt fort près du Luxembourg où la Reine ſa mere, qu'il viſitoit ſouvent, faiſoit ſon ſéjour.

L'Hôtel qui ſuit, du même côté, ſe nommoit autrefois *l'Hôtel de Ventadour*, & occupe un grand emplacement. Dans ces derniers tems il fut acheté par *Chartraire*, Tréſorier général des Etats de Bourgogne, qui l'a fait rebâtir de fond en comble l'an 1713. Il appartient aujourd'hui à ſon légataire univerſel, & a été habité dans ces derniers tems par M. Chauvelin Conſeiller d'Etat ordinaire.

La maiſon de feu M. *Terrat*, mort en 1719. Chancelier du feu Duc d'Orleans eſt à côté de la precédente. La grand-porte eſt un morceau d'architecture fort eſtimé. Aujourd'hui il y a ici une Académie Royale où l'on apprend tous les exercices convenables à la Nobleſſe.

L'Hôtel de Châtillon eſt un Hôtel garni qui a ſon entrée dans la rue de Tournon, & qui fait le coin de la rue du Petit Bourbon. Autrefois c'étoit ici un des Hôtels que les Ducs de Montpenſier avoient à Paris, mais la principale entrée étoit alors dans la rue du Petit Bourbon. Ce fut dans ce logis que *Catherine de Lorraine Ducheſſe de Montpenſier*, reçut la nouvelle du meurtre de ſes freres à Blois, par ordre du Roi Henry III. *& ce fut de là*, dit Sauval, *qu'elle ſortit comme forcenée, & qu'avec les enfans orphelins du Duc de Guiſe, courant par tout Paris, fondant en larmes, & vomiſſant toutes ſortes d'injures contre le Roi, elle fit tant de compaſſion, & émut ſi bien la populace, qu'elle fut en quelque façon le flambeau fatal de la Ligue.*

LA FOIRE SAINT GERMAIN.

Le lieu où se tient cette Foire est au bas de la rue de Tournon, & dans l'étendue du quartier de Luxembourg.

Il y avoit anciennement une Foire dans le faubourg S. Germain, laquelle étoit si ancienne, que son origine n'est point parvenue à nôtre connoissance. Tout ce qu'on en sçait, c'est que vers l'an 1175. le Roi Louis le jeune demanda à *Hugues*, Abbé de S. Germain des Prez & à sa Communauté, la moitié de cette Foire qui commençoit tous les ans quinze jours après Pâques, & duroit trois semaines. Il promit de n'en jamais rien aliener, & permit à l'Abbé & aux Religieux de rentrer de plein droit dans cette moitié dont ils lui faisoient cession, aussi-tôt qu'il n'en jouiroit plus. La Charte ne parle point du sujet qui porta le Roi à faire cette demande à la Communauté, ni de ce qu'il lui devoit donner pour la dédomager. Le Roi Philippe le Hardi demanda en 1285. à l'Abbé & aux Religieux, l'autre moitié de cette Foire dont ils jouissoient; & le Roi se chargea de payer tous

les ans à l'Université les quarante livres que l'Abbé & la Communauté de l'Abbaye de S. Germain des Prez étoient obligés de lui payer pour l'entretien de deux Prêtres desservans les deux Chapelles de S. Martin & du Val des Ecoliers. L'acte de cession est du mois de Juin de la même année. Comme l'envie qu'avoit le Roi Philippe le Hardi d'attirer tout le commerce aux Halles, étoit la principale raison qui l'avoit porté à acquerir entierement cette Foire, il n'en fut pas plûtôt en possession, qu'il la supprima, & il se passa près de deux cens ans sans qu'elle fut rétablie. *Geoffroy Floreau*, Abbé de S. Germain, voyant les revenus de son Abbaye extrememement diminuez par les pertes qu'elle avoit faites pendant les guerres des Anglois, présenta Requête à Louis XI. en 1481. pour lui demander des secours & la permission d'établir dans le faubourg S. Germain une Foire franche, semblable à celle qui se tient à S. Denys, & de laquelle ils pussent toucher les revenus & les profits. Le Roi lui accorda sa demande, & par des Lettres Patentes du mois de Mars de l'an

1482. ordonna qu'il s'y tiendroit tous les ans à perpetuité une Foire franche pendant huit jours à commencer au premier d'Octobre. Les Religieux de S. Denys y formerent opposition, alleguant que cette Foire préjudiciroit infiniment à celle qui se tenoit à S. Denys le 9. du même mois & les jours suivans. Sur cette opposition, le Parlement ordonna que la Foire de S. Germain ne commenceroit qu'à la S. Martin. Les Moines de S. Denys n'étant pas encore satisfaits, obtinrent le 12. Mars 1482. un second Arrêt du Parlement qui rejetta la tenue de la Foire S. Germain au 3. de Février de chaque année. Les Moines retirerent pour lors des mains du sieur Benoise les jardins d'un des Hôtels du Roi de Navarre, qui lui avoient été cédés par Jean Duc de Berry, & qu'ils lui avoient donnés sa vie durant à titre de cens, & y firent construire trois cens quarante loges qui furent louées à plusieurs Marchands au profit de l'Abbaye. Cette Foire se tint pour la premiere fois le 3. de Février 1486. Charles VIII. par Lettres Patentes du mois de Février de l'an 1487. &

Louis XII. par les ſiennes de l'an 1499. confirmerent celles de Louis XI. qui ordonnent l'établiſſement de cette Foire. *Guillaume Briçonet*, Cardinal de l'Egliſe Romaine, & Abbé de S. Germain des Prez, fit bâtir en 1512. les Halles où ſe tient la Foire, & les murs qui les environnent. Cette Foire fut alienée en 1624. à pluſieurs Marchands pour la ſomme de trente mille livres par Louiſe-Marguerite de Lorraine, Princeſſe de Conti, qui jouiſſoit des revenus de l'Abbaye de S. Germain des Prez, ſous l'adminiſtration du nommé *Buiſſon* qui avoit le titre d'Abbé. François de Bourbon, Prince de Conti, ſon mari, en avoit auparavant joui ſous celle du nommé *Porcheron*. Le Cardinal de Furſtemberg, Abbé de S. Germain, voulut faire caſſer l'alienation en 1690. & ſur l'oppoſition des Marchands en faveur deſquels elle avoit été faite, il y eut procès qui fut terminé en 1698. par Arrêt du Conſeil qui ordonna que le Preau de la Foire ſeroit réuni au Domaine de l'Abbaye S. Germain des Prez; & que les Marchands ou autres qui jouiſſoient des Halles, ſeroient main-

tenus dans leur poſſeſſion moyennant la ſomme de trente mille livres qu'ils payeroient une ſeconde fois, parce qu'ils n'avoient pas fait donner d'employ de la premiere ſomme payée à la Princeſſe de Conty. Quoiqu'il ait paſſé en coutume de proroger cette Foire juſqu'au Dimanche de la Paſſion excluſivement, la franchiſe n'y a lieu que pendant les huit premiers jours, ſuivant les termes de l'inſtitution. Nos Rois accordent la prolongation de cette Foire en faveur de leurs Valets de pied, à qui les Marchands font quelques gratifications. On annonce tous les ans au public la Foire S. Germain par une Ordonnance du Lieutenant Général de Police, publiée à ſon de trompe, & affichée dans les carrefours & places de Paris : ce qui ſe fait pareillement de l'Arrêt du Conſeil par lequel le Roi en accorde la continuation au de-là de la premiere huitaine.

Germain Brice dit dans ſa Deſcription de Paris que le lieu où ſe tient cette Foire n'a rien de remarquable. Bien loin de penſer & de parler comme lui, je dirai d'après tous les Con-

noiſſeurs, que les Halles ſous leſquelles ſe tient cette Foire, & qui ont été conſtruites par ordre du Cardinal Briçonet, ainſi que je l'ai déja remarqué, paſſent pour le plus hardi morceau de charpenterie qu'il y ait au monde ; & que les plus fameux Architectes, ainſi que les Charpentiers les plus habiles, viennent tous les jours admirer. Ce merveilleux bâtiment eſt comme diviſé en deux Halles differentes, qui cependant ne compoſent qu'une ſeule & même enceinte & ſont contigues. Elles ont cent trente pas de longueur ſur cent de largeur. Neuf rues tirées au cordeau, & qui s'entrecoupent les unes les autres, les partagent en vingt-quatre parties ou iſles. Les loges qui forment & bornent ces rues ſont compoſées d'une boutique au rez de chauſſée, & d'une chambre ou petit magazin au deſſus. Il y a quelques-unes de ces loges derriere leſquelles on a ménagé des cours où il y a des puits pour éteindre le feu en cas d'accident. Au bout d'une des Halles eſt une Chapelle où l'on dit tous les jours la Meſſe pendant la durée de la Foire. Les rues ſont ici diſtinguées

par le nom des differens Marchands qui y étalent ; ainsi il y a la rue aux Orfevres, la rue aux Merciers, la rue aux Drapiers, la rue aux Peintres, la rue aux Tabletiers, la rue aux Fayanciers, la rue aux Lingeres, &c.

L'enclos exterieur ou preau de la Foire S. Germain est très-vaste, & outre la Halle aux draps, la Halle à la filasse, & le Marché fermé que le Cardinal de Bissi y a fait construire, il y reste encore de grandes places capables de contenir le grand nombre de carosses qui y abordent tous les soirs pendant la tenue de la Foire qui n'est jamais plus belle ni plus brillante qu'aux flambeaux, car c'est alors que les Gens de Qualité s'y rendent, & que les petits spectacles qu'on y donne, le jeu & les Caffés, y attirent un grand concours de monde de toute condition & de tout pays.

Le Marché que le Cardinal de Bissi, Abbé de S. Germain des Prez, y a fait construire en 1726. dans le preau, au lieu où étoient des loges de charpente pour des Danseurs de corde & autres petits spectacles, est fermé de quatre portes, la plus gran-

de desquelles est en face de la rue de Bussi. Cette porte dont la premiere pierre fut posée le 9. de Juillet de l'an 1726. est au milieu d'un plan circulaire qui a quinze toises de longueur. Elle consiste en une grande baye ou ouverture, & deux petites à côté pour la commodité des gens de pied. La baye principale a onze pieds de largeur, & vingt-un pieds de hauteur, mais les deux petites n'ont pas la moitié de sa largeur, les ornemens ne l'ayant pas permis. Cette porte, qui est d'ordre Dorique, est surmontée d'un attique qui a de proportion le tiers de toute la hauteur; & d'un couronnement où sont les armes du Cardinal de Bissi soûtenues de chaque côté par une corne d'abondance renversée de laquelle tombent des fruits, &c. Au milieu de l'attique est une table de marbre noir sur laquelle est gravée en lettres d'or l'inscription qui suit, & qui est de la composition du sieur *Jullien*, un des Officiers du Cardinal de Bissi.

Regnante LUDOVICO XV.
Henricus de Thiard de Bissi *S. R. E.*
Presbyter Cardinalis,

Episcopus Meldensis,
Sancti Germani à Pratis Abbas,
Regii Ordinis Commendator;
dirutis histrionum Theatris,
viam, domos, & amplissimum forum
ad Civium utilitatem,
& Urbis ornamentum magna cura,
& impensa inchoavit & absolvit
anno Domini M. DCCXXVI.

Au revers des armes de ce Cardinal, sont posées celles de l'Abbaye de S. Germain des Prez, lesquelles sont d'azur à trois fleurs de Lys d'or qui est de France, & sur le tout de sable à trois Besans d'argent. Au dessous de ces armes est cette inscription qui est de l'Abbé *Raguet.*

Abite Mimi, ludia facessite
Hinc impudentem exturbat Histrioniam
Dum Civitatis commoda Henricus parat.
Quod edule Pontus, flumen, agri procreant
Exuberanti deerit haud unquam foro.
Adeste Cives, eligite, emite, vivite.

Cette porte est du dessein d'un jeune Architecte nommé *Boscri*, à qui on reprocha d'avoir rendus biais tous les pilastres & les corps qui en déco-

rent les faces interieures & exterieures, mais on ne fait point attention qu'il a été obligé de suivre la direction de la rue, & que c'est cet assujetissement qui a rendu l'architecture & la sculpture biaises. Toute la sculpture de cette porte est du nommé *Durif.*

Ce nouveau Marché a six cens toises de superficie, & peut contenir quatre cens Echoppes ou petites loges, sans que les rues ou les passages nécessaires pour en faciliter le commerce, en soient nullement embarassés.

Au dessus de la porte qui est du côté de la rue de Tournon, il y a une table de marbre noir sur laquelle sont ces deux vers de feu M. de la Monoye:

Hic ubi se ludis pascebat inanibus olim,
Sorte capit solidas urbs meliore dapes.

Dans la rue des Fossés de S. Germain des Prez, on remarque

L'HÔTEL DES COMÉDIENS DU ROY, *entretenus par* SA MAJESTÉ.

Les trois troupes de Comédiens

François ayant été réunies en une qui avoit son Téatre dans un Jeu de Paume de la rue des Fossés de Nesle, qu'on nomme la rue Mazarine depuis qu'on a bâti le College Mazarin, elle joua la Comédie en cet endroit jusqu'en 1687. Pour lors le College Mazarin ayant été ouvert pour l'exercice des classes, le concours du College & celui de la Comédie étant devenu incommode à l'un & à l'autre, le Roi ordonna aux Comédiens de chercher dans Paris, & dans le terme de six mois, un lieu propre à leurs représentations. Ils jetterent d'abord les yeux sur l'Hôtel de *Lussan*, situé dans la rue des Petits Champs, & sur une maison contigue à cet Hôtel laquelle appartenoit à des Religieuses. Ce fut le 5. Décembre 1687. que les Comédiens acheterent ces deux maisons, mais le Roi ayant été informé des obstacles qui s'opposoient à cette acquisition, il rendit en son Conseil d'Etat le premier Mars 1688. un Arrêt en commandement, qui cassant & annulant tout ce qui avoit été fait pour l'acquisition des deux maisons dont je viens de parler, permet aux Comédiens

d'acheter *le Jeu de Paume de l'Etoile*, ſitué dans la rue des Foſſés S. Germain des Prez, & d'y établir leur Téatre. Les Comédiens acheterent auſſi-tôt ce Jeu de Paume qui leur coûta ſoixante mille livres, & une maiſon qui étoit à côté, & qui leur fut vendue douze mille livres. On travailla ſans perte de tems à la conſtruction du Téatre & à tous les accompagnemens néceſſaires On aſſûre que la dépenſe générale de ce bâtiment monta à deux cens mille livres. On diviſa cette ſomme en vingt-trois parts, ſuivant l'état qui fut arrêté par le Roi, & ceux des Comédiens qui ont une part entiere dans les profits, entrent auſſi dans cette dépenſe pour une part entiere; ceux qui n'ont qu'une demie part, un quart de part, à proportion; ainſi c'eſt un vingt-troiſiéme au total, ou un quarante-ſixiéme, ou un quatre-vingt-douziéme.

Cet Hôtel qui a été élevé ſur les deſſeins de *François d'Orbay*, Architecte de réputation, occupe un terrein de dix toiſes, & eſt d'une architecture ſimple, mais aſſez réguliere. La face eſt de pierres de tailles, à deux

étages, & percée par ſix croiſées à chaque étage. Elle eſt couronnée par un fronton triangulaire, dans le timpan duquel eſt une figure de Minerve en demi-relief. Au deſſus ſont les armes de France auſſi en demi-relief; & plus bas eſt un cartouche où eſt cette inſcription en lettres d'or, ſur un marbre noir :

HOSTEL DES COMEDIENS
DU ROY,
entretenus par SA MAJESTE'.
M. DC. LXXXVIII.

Un grand balcon de fer qui a quatre pieds de ſaillie, regne ſur toute la largeur de cette façade; & au deſſous ſont quatre portes quarrées & de même proportion, par leſquelles on entre dans cet Hôtel. La ſalle où eſt le Téatre, eſt grande & ornée de loges aſſez commodes. Le parterre & l'amphitéatre peuvent contenir un grand nombre de ſpectateurs. Le plafond a été peint par *Bon Boullongne*, & c'eſt un très-bon morceau de peinture, mais il eſt ſi négligé & tenu ſi mal-proprement, qu'on a aujourd'hui

bien de la peine à y connoître quelque chose. La troupe des Acteurs est nombreuse, & la plûpart réussissent parfaitement, ou pour le comique, ou pour le serieux. Ils ont d'ailleurs dans l'un & l'autre genre, des pieces d'une si grande beauté, que l'on trouve ordinairement chez eux un grand nombre de spectateurs. Les habits dont ils se servent dans les représentations sont riches; ceux des femmes surtout sont ordinairement d'une grande magnificence, d'un excellent goût, & ne leur coûtent gueres. Les personnes qui ne demeurent point à la Cour, & qui sont curieuses de bien prononcer nôtre Langue, doivent s'attacher à la prononciation des Acteurs.

Germain Brice en parlant des Acteurs de l'Opera, a remarqué comme un privilege qui leur étoit particulier, que ceux qui étoient Gentilshommes ne dérogeoient point, mais il s'est trompé dans cette restriction, car il en est de même des Comédiens du Roi, ainsi qu'il fut décidé par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, rendu à S. Germain en Laye le 10. de Septembre 1668. en faveur de *Josias de Sou-*

las, Ecuyer Sieur *de Floridor*, Comédien du Roi, contre les Commis à la recherche des uſurpateurs de nobleſſe.

La rue des Foſſés de M. le Prince aboutit d'un côté aux coins des rues des Cordeliers & de Condé, & de l'autre au coin de la rue Vaugirard, vis-à-vis la rue des Francs-Bourgeois. Celle-ci commence au coin de la rue Vaugirard, & finit à la rue d'Enfer. Elle a été ainſi nommée comme les autres de même nom, parce qu'anciennement elle étoit habitée par des gens ſi pauvres, qu'ils étoient exempts & *francs* de toutes les impoſitions municipales.

La rue d'Enfer va de la porte S. Michel au bout du faubourg. *Sauval* dit qu'en 1210. elle ſe nommoit *le chemin d'Iſſi*; enſuite *la rue de Vauvert*, à cauſe du Château ainſi nommé; puis *la rue de la Porte-Gibard*, pour les raiſons que j'ai dites en parlant de cette Porte; enfin vers l'an 1258. on commença à la nommer *la rue d'Enfer*, dans l'opinion où étoit le Peuple que les diables avoient rendu le Château de *Vauvert* inhabitable; mais d'autres qui ſoûtiennent être fondés ſur des

vieux titres, disent que c'est parce qu'elle est au-dessous de la rue S. Jacques qu'on appelloit *via superior*, & celle-ci *via infera*, d'où on l'a nommée *la rue d'Enfer*, au lieu de la nommer la rue *Basse*. Enfin le fameux M. Huet, Evêque d'Avranches *, dit qu'elle a été nommée *la rue d'Enfer*, non pas parce qu'elle est basse, mais parce que c'étoit un lieu *de débauche* & *de voleries*.

* Orig. de Caën. *pag.* 278.

A l'entrée de cette rue on remarque *le College du Mans*. Le Cardinal Philippe de Luxembourg, Evêque du Mans, ayant résolu de fonder un College dans l'Université de Paris pour douze pauvres Ecoliers de son Diocese, & ayant été prévenu par la mort, en laissa l'exécution à Christophe de Chauvigné, Chanoine du Mans, & à ses autres exécuteurs testamentaires. Ceux-ci choisirent l'ancien Hôtel des Evêques du Mans situé dans la rue de Reims, sur la montagne sainte Genevieve, & qui tomboit en ruines. Le Cardinal Louis de Bourbon, successeur de Philippe de Luxembourg en l'Evêché du Mans, entra dans leurs vues en leur donnant cet Hôtel, à condition que le Procu-

reur des Bourſiers en rendroit tous les ans à lui, & à ſes ſucceſſeurs Evêques du Mans, le jour de S. Julien, la ſomme de vingt-cinq livres, juſqu'à ce que le College lui eut fourni un fonds d'indemnité qui fut d'un pareil revenu. Ce fut ſur l'emplacement de ce Palais Epiſcopal que les exécuteurs du teſtament de Philippe de Luxembourg bâtirent un College tout neuf qui contenoit une Chapelle, trente-ſix chambres pour loger les Bourſiers, les Regens & les Penſionnaires, les claſſes, & les autres commodités néceſſaires, ce qui coûta plus de quatorze mille livres. Du nombre des Bourſiers, il y en a un qui eſt le Superieur ou Principal, & un autre qui eſt tout enſemble Procureur & Chapelain. Ce dernier eſt tenu de célébrer trois Meſſes qu'il doit chanter à haute voix les Dimanches & les Fêtes. Le Principal, le Procureur & les Bourſiers, ſont tenus d'ailleurs à célébrer quatre grands Services par an pour le Cardinal leur Fondateur. Les exécuteurs teſtamentaires, ſuivant les vues du Fondateur, aſſignerent à chaque Bourſier vingt-cinq livres de revenu, &

le double au Principal & au Procureur Chapelain, avec défense d'augmenter les Bourses, de peur que le bien être ne les portat à négliger l'étude, & à la dissipation. Les statuts sont dattés du Mans, le 9. Juin 1526. Les revenus de ce College étoient tellement diminués en 1613. que Charles de Beaumanoir, Evêque du Mans, consentit à la suspension des exercices publics, & permit aux Principal, Procureur & Boursiers de louer les chambres du College à leur profit. On n'enseigna dès lors dans ce College que la Philosophie, & l'on ne l'y enseignoit même plus, lorsque les Jésuites du College de Clermont acheterent celui du Mans la somme de 53156. livres que le Roi Louis XIV. paya pour eux des deniers de son Trésor Royal, ce qui paroît par deux Arrêts du Conseil, l'un du 18. May 1682. & l'autre du mois de Juin suivant. Comme il étoit ordonné par ces Arrêts du Conseil que les deniers provenans de la vente du College du Mans seroient employés à l'achat d'une maison qui porteroit le titre de College du Mans, cela fut exécuté en 1683. qu'on ache-

ta une maiſon ſituée à l'entrée de la rue d'Enfer, laquelle coûta 37000. livres. Ainſi il reſtoit plus de 16000. livres, & cette ſomme fut ſi bien miſe à profit, qu'en 1690. les Bourſes de ce College rapportoient 100. livres chacune, & 150. livres en 1702. Cette même année, Louis de la Vergne Montenard de Treſſan, Evêque du Mans, fit un Reglement daté du 6. Décembre par lequel le revenu du Principal & du Procureur Chapelain, eſt fixé à 400. livres pour chacun, outre leur logement, &c. Il n'y a plus aujourd'hui d'exercice d'Humanités, ni de Philoſophie, mais en 1716. la vie commune y fut rétablie comme dans ſon origine. C'eſt toujours l'Evêque du Mans qui nomme le Principal, le Procureur Chapelain & les Bourſiers.

LE PETIT SEMINAIRE, *ou* LE SEMINAIRE DE S. LOUIS.

Louis-Antoine de Noailles, Archevêque de Paris, qui fut enſuite Cardinal de l'Egliſe Romaine, fut à peine aſſis ſur le Siege Archiepiſcopal de cette ville, qu'il inſtitua ce Seminaire

naire pour y élever des enfans qui auroient de la vocation à l'état Ecclésiastique. Feu *Louis de Marillac*, Curé de S. Jacques de la Boucherie, fut le premier promoteur de cet utile & pieux établissement, car il donna en 1696. quelques maisons & 1150. livres de rente pour le commencer. L'Archevêque de Paris de son côté solicita auprès du Roi, & en obtint des Lettres Patentes datées du mois de Décembre 1696. par lesquelles Sa Majesté outre une rente de 3000. liv.. qu'il accorda, permit l'union de quelques Benefices simples à ce Seminaire, & accorda à ceux que l'Archevêque de Paris commettroit pour sa direction, la faculté d'accepter les legs du feu Abbé *de Marillac*, & toutes les autres donations & fondations qu'on y feroit dans la suite. Le Roi permit aussi qu'on enseignât dans ce Seminaire les Humanités, la Philosophie & la Théologie à ceux qui y seroient admis, sans néanmoins que le tems qu'ils employeroient ici à l'étude de ces sciences, pût leur être compté pour prendre des degrez dans l'Université. Ces Lettres furent regîstrées au Parlement le 28. de Février de l'an 1697.

Louis-Bernard Ourſel, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Chanoine & grand-Pénitencier de l'Egliſe de cette Ville, donna par ſon teſtament ſa Bibliotheque, qui étoit très-curieuſe, à ce Seminaire. Il mourut le 10. Janvier 1730. âgé de 65. ans.

Dans cette même rue, & du même côté que le Seminaire de S. Louis, ſont les Ecuries du Palais d'Orleans ou Luxembourg. Il y a dans cette baſſe cour un réſervoir, & une fontaine d'eau d'Arcueil qui eſt preſque publique.

De ce même côté ſont quelques maiſons qui appartiennent aux Chartreux. Les deux qui ont le plus d'étendue & de beauté, ont été bâties en 1706. & 1707. La plus grande a été conſtruite ſur les deſſeins de *le Blond*, Architecte qui avoit beaucoup de génie, & qui eſt mort au ſervice du *Czar Pierre I.* Cette maiſon a été occupée & embellie par la Ducheſſe de Vendôme qui l'avoit achetée à vie. C'eſt aujourd'hui le Duc de Chaulnes qui y demeure. Cet Hôtel, un des plus parfaits qu'il y ait à Paris, ſeroit digne de loger un Prince du Sang, mais les écuries & les remiſes ſuffi-

roient à peine à un Bourgeois renforcé.

Vis-à-vis, mais de l'autre côté de la rue, est un Couvent de Feuillans.

LE COUVENT DES FEUILLANS *sous l'invocation des Anges Gardiens.*

Ce Monastere fut d'abord destiné pour servir de Noviciat. La premiere pierre en fut posée le 21. Juin 1633. par *Pierre Seguier*, pour lors Garde des Sceaux de France. On mit sur cette pierre une lame de cuivre sur laquelle est cette inscription :

DEO OPTIMO MAXIMO.

Lapis iste,
pro fundamento hujus Monasterii
Congregationis Fulienſis,
sub auspiciis SS. Angelorum Custodum
erigendi ab Illustrissimo ac Nobilissimo
viro PETRO SEGUIER,
Procancellario meritissimo, positus est,
anno 1633. 11. *Calendas Julii.*

Les deux pierres fondamentales de l'Egliſe y furent posées le 18. de Juillet de l'an 1659. ayant chacune son inscription particuliere.

Sur l'une on mit :

Nobiliſſimus & Illuſtriſſimus Dominus
ANTONIUS DE BARILLON,
Toparcha de Morangis,
Marchio de Branges, Comes
Conſiſtorianus,
Nec non ærarii Galliæ Director generalis
hunc primum lapidem angularem
in hoc Oratorio D. O. M.
& SS. Angelis Cuſtodibus ſacro,
poſuit anno 1659. *die* 18. *Julii.*

Sur l'autre pierre eſt écrit :

Nobiliſſimus & Illuſtriſſimus Dominus
LUDOVICUS DE ROCHECHOUART,
Eques, Comes de Maure,
magnus Aquitaniæ Seneſchallus,
& Regis in eodem Seneſchallatu
Proprætor,
hunc primum lapidem angularem
in hoc Oratorio D. O. M.
& SS. Angelis Cuſtodibus ſacro,
poſuit anno 1659. *die* 18. *Julii.*

Cette Egliſe ayant été achevée dans la même année 1659. elle fut benite le premier d'Octobre par Dom Pierre de S. Joſeph, Provincial de la Province de France.

LES CHARTREUX.

Saint Louis, dont le zéle pour la propagation des Ordres Religieux étoit preſque ſans bornes, fut ſi édifié du récit qu'on lui faiſoit de la vie ſolitaire & pénitente des Diſciples de S. Bruno, qu'en 1257. il demanda à Dom *Bernard de la Tour*, Prieur de la grande Chartreuſe, Général de tout l'Ordre, quelques-uns de ſes Freres qu'il vouloit établir près de Paris. Dom Bernard envoya auſſitôt au Roi Dom *Jean de Joſſeran*, Prieur du Val-Sainte-Marie, au Diocèſe de Valence, avec quatre autres Religieux. Le Roi les établit à Gentilli dans la maiſon, vignes & terres qu'il avoit achetées des enfans de Pierre le Queux. Après un an de ſéjour en cet endroit, ces cinq Chartreux ſuppliérent le Roi de vouloir bien leur accorder ſon Hôtel de *Valvert* ou *Vauvert*, maiſon de plaiſance que le Roi Robert avoit fait bâtir, & qui étoit abandonnée, à cauſe, diſent les bonnes gens, que les diables s'en étoient emparés, & y faiſoient un tintamarre épouventable, mais que S. Louis l'ayant accordée aux Chartreux, la préſence & les

prieres de ces ſaints Religieux les en chaſſerent : *aniles fabulæ.* Le motif que ces Religieux alléguerent, étoit que la doctrine qui ſe répandoit de la ville de Paris dans toute l'Egliſe, feroit refleurir leur Ordre. Quoique cette raiſon ne fut gueres valable, puiſque Gentilli n'eſt qu'à une petite lieue de Paris, & que d'ailleurs ſaint Bruno ait voulu plûtôt former des Solitaires & des Saints, que des Sçavans, cependant le Roi leur accorda leur demande, & non ſeulement leur donna le lieu & l'Hôtel de Vauvert, avec toutes ſes appartenances & dépendances, mais même leur laiſſa la maiſon, les vignes & terres où il les avoit établis à Gentilli, & ajoûta à tous ces bienfaits cinq muids de bled de Goneſſe, à prendre tous les ans à la Touſſaints dans les greniers de Paris. L'acte de cette fondation eſt daté de Melun & du mois de May de l'an 1259. Un homme d'un profond ſçavoir, mais qu'il faiſoit ſouvent ſervir aux illuſions de ſon imagination également féconde & dangereuſe, prétend que cette Charte a été fabriquée à plaiſir. La raiſon qu'il en donne, c'eſt qu'elle commence par ces

mots, *in nomine ſanctæ & individuæ Trinitatis* ; & que, ſelon lui, on ne mettoit pas cet intitulé dans les Chartes du tems de S. Louis. Combien de pieuſes & de magnifiques fondations ſeroient renverſées ſi ce principe étoit reçu ? Un tel Ecrivain détruiroit plus de Chartes d'un ſeul trait de plume, que le prétendu Dom *Titrier* n'en pourroit fabriquer en un an. Si avant S. Louis, il n'y avoit eu aucune Charte avec cet intitulé, & que ce fut la ſeule que ce Roi eut commencée ainſi, c'en ſeroit aſſez pour la faire ſoupçonner, mais ne ſuffiroit pas cependant pour la faire déclarer fauſſe, car enfin les uſages ont leurs commencemens comme toutes les autres choſes de ce monde ; mais cet intitulé avoit d'ailleurs été en uſage longtems avant S. Louis, le fut ſous ſon Regne & après. Sans pouſſer les recherches plus loin, il n'y a qu'à ouvrir le premier volume des Preuves de l'Hiſtoire de la ville de Paris, compoſée par Dom *Félibien* & Dom *Lobineau*, & on verra l'ancienneté & la continuation de cet intitulé. On y trouvera la Charte de fondation de l'Abbaye de S. Maur des Foſſés par Blidegiſile, qui eſt de

l'an 640. une du Roi Charles III. en faveur de l'Egliſe de S. Marcel, & de l'an 918. une du Roi Henry I. portant fondation de l'Abbaye de S. Martin des Champs de l'an 1060. une du même Roi, & en faveur du même Monaſtere, de l'an 1070. une de Philippe I. en faveur de cette même Abbaye, de l'an 1073. une par laquelle ce même Prince donne S. Martin des Champs à l'Abbaye de Cluni, de l'an 1079. une du même Prince pour l'expulſion des Religieuſes de S. Eloy, de l'an 1107. des Lettres de Galon, Evêque de Paris, touchant la collation des Prébendes de ſainte Opportune, de l'an 1108. du Roi Louis VI. en faveur des Serfs de ſaint Martin des Champs, de l'an 1110. Charte de fondation de l'Abbaye de S. Victor, de l'an 1113. donation de S. Denis de la Chartre faite à S. Martin des Champs par Eſtienne, Evêque de Paris, l'an 1133. Lettres de Pierre le Vénérable Abbé de Cluni, pour l'échange de Montmartre & de S. Denis de la Chartre, de l'an 1133. Lettres du Roi Louis VI. pour l'Abbaye de Montmartre, de l'an 1134. Lettres du Roi Louis VII. en faveur de l'Hôpital Saint Benoît près des Ther-

mes, de l'an 1138. donation du même Prince à sainte Opportune, de l'an 1154. Charte de Robert, Comte de Dreux, pour l'Hôpital de S. Gervais, de l'an 1171. Lettres du Roi Louis VII. en faveur de sainte Opportune, de l'an 1176. Charte de Philippe-Auguste pour S. Martin des Champs, de l'an 1190. Lettres de Maurice, Evêque de Paris, en faveur de l'Eglise de S. Germain l'Auxerrois, de l'an 1192. Lettres du Roi Philippe-Auguste portant confirmation d'une Charte de Galeran, Comte de Meulant, de l'an 1195. Lettres de Maurice, Evêque de Paris, en faveur de S. Maur des Fossés, aussi de l'an 1195. premiere fondation de la Sainte Chapelle de Paris par S. Louis, de l'an 1245. seconde fondation de ladite Sainte Chapelle par le même S. Louis, de l'an 1248. Lettres Patentes du même Prince & de la même année, en faveur de Bouchard de Marly, & de l'Abbaye de Porrois. Lettres du même Roi portant concession de huit muids de froment sur la Prevôté de Sens, en faveur de la Sainte Chapelle de Paris, de l'an 1256. Toutes ces Chartes, & plusieurs autres que

je ne citerai point ici, commencent par ces mots, *in nomine ſanctæ, & individuæ Trinitatis*, & ſeroient ſuppoſées ſi l'on vouloit s'en rapporter à nôtre ſçavant viſionaire.

Dès que les Chartreux furent en poſſeſſion de l'Hôtel de Vauvert, ils bâtirent à la hâte ſept ou huit cellules, & n'eurent d'abord pour Egliſe que l'ancienne Chapelle de cet Hôtel, qui leur ſert encore aujourd'hui de Refectoir; mais leur piété & leur vie exemplaire leur gagnerent l'eſtime de pluſieurs perſonnes, qui par leurs pieuſes liberalités leur donnerent les moyens de faire bâtir des lieux reguliers, & de ſe loger convenablement. Saint Louis avant que de partir pour ſon voyage d'Outre-Mer, fit commencer l'Egliſe qu'on y voit encore aujourd'hui, & ce fut *Eudes de Montreul* qui en fut l'Architecte. La mort du Roi ſuſpendit l'exécution de ce bâtiment qui n'étoit pas fort avancé. Il fut pluſieurs fois repris & continué dans la ſuite, de ſorte qu'en 1324. il fut entierement fini, & que le 26. May de l'an 1325. cette Egliſe fut dédiée par *Jean d'Aubigni*, Evêque de Troyes, ſous l'invocation de la ſainte Vierge & de S. Jean-Baptiſte.

J'ai remarqué que les huit premieres cellules de cette Chartreuſe furent bâties du tems de S. Louis. Marie ou Marguerite d'Iſſoudun, Comteſſe d'Eu, fille de Raoul de Luſignan, & d'Yoland de Dreux, & femme d'Alphonſe de Brienne, grand-Chambellan de France, légua par ſon teſtament de l'an 1260. quinze livres de rente pour l'entretien d'un Religieux Prêtre. Thibaud II. du nom, Roi de Navarre, Comte de Champagne & de Brie, gendre de S. Louis, fonda auſſi la place d'un autre Religieux en 1270. avant qu'il partit pour la Croiſade. Ainſi il n'y avoit que dix cellules, & autant de Chartreux à Vauvert, lorſque Jeanne de Châtillon, Comteſſe d'Alençon, de Blois, de Chartres, femme de Pierre de France, Comte d'Alençon, troiſiéme fils de S. Louis, fonda quatorze cellules pour autant de Religieux, comme il paroît par ſes Lettres du mardi après l'Annonciation 1290. (c'eſt 1291.) données en la maiſon de l'Evêque de Wincheſtre, appellée *la Grange aux Queux*, au deſſus de Gentilli. Cette Princeſſe y ſuppoſe qu'il y avoit déja ſeize cellules à Vauvert, & que ſa fondation

acheveroit le nombre de trente Religieux qu'on dit que S. Louis avoit réſolu d'y mettre. Pour l'entretien de ces quatorze Religieux, elle légua deux cens vingt livres de petits tournois de rente, à tenir en main morte, à prendre au tréſor du Temple à Paris, ſur mille livres tournois de rente amortie, qu'elle avoit au tréſor du Roi, à cauſe de l'échange du Comté de Chartres *. Cela ne rempliſſoit point encore le nombre de trente Chartreux que S. Louis avoit eu deſſein de mettre dans cette Chartreuſe, mais les ſix autres cellules furent fondées, la premiere par André de Taran, & par Pierre de Choſant, lorſqu'il ſe fit Religieux dans cette Maiſon; la ſeconde par Pierre Bourguignon, Prêtre, qui donna pour cet effet ſa terre de Rouillon; la troiſiéme par Jean Deſmoulins, & trois ou quatre autres par Hervé de Neauville, Seigneur du Val-Coquatrix près de Corbeil, & Guillaume de Neauville ſon frere; ſans compter quelques-autres places de Religieux, fondées en cette Maiſon par differentes perſonnes, & en differens tems, ſur-tout par Pierre de Navarre, Comte de Mortagne au

* Voi les Preuves de l'Hiſt. de Paris, *tom. I. page 230.*

Perche, fils de Charles II. Roi de Navarre, & de Jeanne de France, fille du Roi Jean, qui en 1396. donna cinq mille livres à ce Monaſtere pour l'entretien de quatre Chartreux. Cette ſomme fut employée par les Chartreux de Vauvert à l'achat de la terre de Villeneuve-le-Roi, qu'ils acheterent de ceux de la grande Chartreuſe. Jeanne d'Evreux, troiſiéme femme de Charles le Bel, fit bâtir l'Infirmerie avec ſix cellules, accompagnée de Jardins, & d'une Chapelle qu'elle fournit de tous les meubles & ornemens néceſſaires. L'Infirmerie fut achevée en 1341. & pour l'entretenir elle donna ſa terre d'Yeres *. Aujourd'hui cette Chartreuſe eſt d'environ quarante Religieux, ſans compter les Freres, ni les Donnés.

* Hiſtoire de la ville de Paris.

On entre dans ce Monaſtere par un portail qui eſt ſur la rue d'Enfer, & une avenue aſſez longue, & plantée d'arbres, conduit à la grand-porte interieure de cette Maiſon. L'on entre ici dans la premiere cour de ce Monaſtere, & l'on remarque, à main gauche, une Chapelle aſſez grande qu'on nomme *la Chapelle des femmes*, parce que c'eſt la ſeule où les femmes ayent

entrée. Elle fut consacrée sous l'invocation *de la sainte Vierge & de saint Blaise*, le 14. de May de l'an 1460. Dans cette Chapelle est une tombe plate de pierre de liaiz, sur laquelle est une Epitaphe qui nous apprend que c'est en cet endroit qu'a été inhumé *Laurent Bouchel*, Avocat fameux au Parlement de Paris, mort l'an 1629. âgé de 70. ans. J'aurois rapporté ici cette Epitaphe, si la balustrade de l'Autel de cette Chapelle permettoit qu'on pût la lire toute entiere.

Sur la porte par laquelle on passe de cette cour à la seconde, est une statue de la Vierge, aux pieds de laquelle est un grand bas-relief où l'on voit S. Louis qui présente plusieurs Chartreux à cette Reine du Ciel. A côté de S. Louis, est S. Jean-Baptiste avec un agneau à ses pieds. De l'autre côté est S. Antoine, & plus loin S. Hugues, qui de Chartreux fut fait Evêque de Lincoln; il a à ses pieds un cigne dont on dit qu'il fut toujours accompagné depuis qu'il fut Evêque, & qui disparut aussitôt après sa mort.

Dans cette seconde cour est à main

droite un corps de logis bien bâti, & qui ſert à loger les hôtes. A gauche eſt l'Egliſe dans toute ſa longueur. Elle n'a rien que de ſimple & de gothique par rapport à ſon architecture. L'interieur en eſt partagé en deux. D'abord on entre dans le Chœur des Freres, & dans cette partie il y a deux petits Autels. Le Chœur des Peres ſe préſente enſuite, & occupe la plus grande partie de cette Egliſe. La menuiſerie des formes ou ſtalles de ces deux Chœurs, eſt ornée de pilaſtres & d'autres ornemens de ſculpture d'un goût diſtingué. Les pilaſtres du Chœur des Freres ſont d'ordre Ionique, & ſont eſpacés les uns des autres d'une maniere qui fait plaiſir à voir. Ceux du Chœur des Peres ſont d'ordre Compoſite, & ne font pas le même effet. Dans le Chœur des Peres, ſur une petite lame de cuivre qui eſt dans une des armoires pratiquées dans les baſſes formes, vis-à-vis les ſtalles des Religieux, eſt cette inſcription:

Ces Chaiſes ſont des marques de la belle Economie du V. P. D. Leon Hinſelin.
Ont été faites en l'année 1680.
par le Frere Henry Fuziliers.

Dans le Chœur des Freres, sur une autre petite lame de cuivre qui est adossée à un petit volet pratiqué vis-à-vis les stalles, on lit :

La Menuiserie du Chœur des Freres Convers de la Chartreuse de Paris, a été commencée le 20. *Février* 1681. *& finie le* 10. *d'Octobre* 1682. *par l'ordre & belle œconomie du Vénérable Pere Dom* Leon Hinselin, *Prieur de la Chartreuse de Paris, & le tout conduit par le Frere* Henry Fuziliers, *Convers.*

Le tableau qui est sur le grand-Autel, est de *Philippe Champagne*, & représente Jesus-Christ au milieu des Docteurs.

Cette Eglise est extrêmement ornée par plusieurs grands tableaux de nos plus habiles Peintres, lesquels sont placés au dessus des stalles & entre les vitraux.

Le premier, en allant du grand Autel vers la porte de l'Eglise, à gauche, représente la Resurrection du Lazare, & a été peint par *Bon Boullongne*, & est un des meilleurs qu'il ait faits.

L'Aveugle de Jerico, par *Antoine*

Coypel, mort premier Peintre du Roi Louis XV.

Le Miracle des cinq pains, par *C. Audran*.

La Samaritaine, par *Noël Coypel*, pere d'Antoine, & d'autre Noël Coypel.

Le cinquiéme, qui eſt le premier de ceux qui ſont dans le Chœur des Freres, eſt la Cananée, par *Corneille*.

La Reſurrection du Lazare, par le même.

Le premier, à main droite, en allant du grand Autel vers la porte de l'Egliſe, repréſente la guériſon de pluſieurs malades ſur le lac de Genezareth. Il eſt de *Jouvenet*, & eſt un des plus beaux de ce Peintre. On en admire la fierté, la correction du deſſein, & les expreſſions.

La femme affligée du flux de ſang, qui touche le bord de la robe de Jeſus-Chriſt, & qui eſt guérie, par *Boullongne* le jeune, mort premier Peintre du Roi Louis XV.

Simon-Pierre & André ſon frere, dans le moment qu'ils ſe donnent à Jeſus-Chriſt. On y voit auſſi S. Jacques & S. Jean, avec Zebédée leur pere, qui racommodent leurs filets,

& un groupe composé de deux hommes, d'une femme & d'une petite fille. Ce tableau est de *Jean Dumont*, surnommé *le Romain*.

Le Centenier, par *Corneille*.

Le premier qu'on voit dans le Chœur des Freres, de ce côté-ci, est le Paralytique sur le bord de la Piscine, par *Corneille*.

La fille de Jaïre ressuscitée par Jesus-Christ. Il est de *la Fosse*.

Plusieurs personnes de grande considération ont été inhumées dans cette Eglise.

Philippe de Marigni, Evêque de Cambray, puis Archevêque de Sens, mort en 1325. fut inhumé dans l'ancienne Chapelle qui sert aujourd'hui de Refectoir, & ensuite transporté dans cette Eglise devant le grand Autel.

Jean de Blangi, Docteur en Théologie, Evêque d'Auxerre, mort le 15. Mars 1344. Il étoit né au bourg de *Blangi* dans le Comté d'Eu, & en avoit pris le nom. Il fut grand Théologien & grand Négociateur.

Jean de Chissé, Evêque de Grenoble, mort à Paris le 17. Août 1350.

Amé de Genéve, frere de Robert de

Genéve, Pape ſous le nom de Clement VII. Amé mourut le 4. Décembre 1369. Son Tombeau eſt à côté de l'Autel ſous une arcade. Il y eſt repréſenté armé, & on y lit cette Epitaphe :

CY GIST

Noble & puiſſant Prince, Meſſire
AMÉ DE GENÉVE,
qui trépaſſa l'an de grace 1369.
le 4e. jour de Décembre.

Jean de Dormans, Evêque de Beauvais, Cardinal de l'Egliſe Romaine, & Chancelier de France ; & *Guillaume de Dormans ſon frere*, auſſi Chancelier de France, eurent leur ſépulture dans le Chœur de cette Egliſe. Guillaume mourut le 11. Juillet 1373. & le Cardinal le 7. Novembre de la même année. On ôta leur tombeau du Chœur en 1611. à cauſe qu'il incommodoit dans la célébration de l'Office Divin ; & le Chancelier Boucherat, iſſu par femmes de la famille des Dormans, fit placer ce Tombeau, en 1696. devant l'Autel de la Chapelle de ſainte Anne, & fit mettre l'Epitaphe qu'on va lire, où étoit l'ancien Tombeau.

HIC JACET
Illustrissimus Ecclesiæ Princeps,
JOANNES DE DORMANO
S. R. E. Cardinalis
Episcopus Belvacensis,
& Franciæ Cancellarius
designatus anno MCCCLXIV.
qui munus suum in regias manus
deposuit anno MCCCLXXI.
fratre ejus,
qui hic etiam adjacet, in idem munus
mox suffecto;
hujus Cardinalis effigies de metallo
cupreo ante hic exposita
pro faciliori Divini Cultûs & Ritûs
Cartusiensis, quibus diuturno
impedimento fuit celebratione,
translata est ante Altare
Sacelli sanctæ Annæ consensu
pietate & religione Illustrissimi
Domini Domini Ludovici Boucherat
Comitis de Compans Laville,
Regiorum Ordinum Commendatoris
& Franciæ Cancellarii nobili familiæ
de Dormano affinis,
qui sumptibus suis hoc Monumento
parentavit.
Anno Domini MDCXCVI.

Marguerite de Châlons, Dame de Thieri & de Puiſoye, fille de Jean de Châlons, Comte d'Auxerre & de Tonnerre, & femme de Jean de Savoye, Chevalier, morte le 11. Octobre 1378.

Guillaume de Sens, Premier Préſident du Parlement de Paris, mort le 11. Avril 1399.

Michel de Cernay, Evêque d'Auxerre, & Confeſſeur du Roi Charles VI. mort le 13. d'Octobre 1409.

Pierre de Navarre, Comte de Mortain, fils de Charles II. Roy de Navarre, dit le Mauvais, & de Jeanne de France, fille du Roi Jean, mort à Bourges le 29. Juillet 1412. d'où ſon corps fut tranſporté en l'Abbaye S. Antoine lez-Paris, & de là le 5. Août ſuivant, en l'Egliſe des Chartreux où l'on voit ſon Tombeau qui eſt de marbre blanc, & eſt ſous une arcade priſe dans le mur, qui ſépare le Sanctuaire de la Chapelle de S. Etienne & de la Sacriſtie. Pierre de Navarre y eſt repréſenté avec *Catherine d'Alençon* ſa femme, quoique cette Princeſſe qui mourut à Paris le 25. Juin 1462. ait été inhumée à ſainte Geneviéve où ſe voit ſon Epitaphe ſur une

tombe de pierre, devant la Chapelle de S. Martin, dans la Nef, à droite en entrant.

Philippe d'Harcourt, premier Chambellan du Roi Charles VI. mort le 13. d'Octobre 1414.

Jean d'Arsonvalle, Evêque de Châlons, & Confesseur du Dauphin, fils de Charles VI. mort le 27. d'Août de l'an 1416.

Jean de la Lune, neveu de l'Antipape Benoît XIII. mort en 1424.

Adam de Cambray, Premier Président du Parlement de Paris, mort le 15. Mars 1456. & *Charlote Alexandre* sa femme, morte le 12. Mars 1472.

Louis Stuard, Seigneur d'Aubigni, fils d'Edmont Stuard, Duc de Lenox, & mort à Paris l'an 1665. fut inhumé au milieu du Chœur sous la cloche. Il avoit été envoyé en France dès l'âge de cinq ans. Il prit les Ordres fort jeune, & fut Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Paris. Lors du rétablissement de Charles II. sur le trône de ses ancêtres, il retourna en Angleterre, & ce Prince le fit grand-Aumônier de la Reine sa femme. Il fut nommé au Cardinalat, mais il

mourut à Paris quelques heures avant l'arrivée du courrier qui lui en apportoit la nouvelle. Il en eſt ſouvent parlé dans les ouvrages de Saint-Evremont avec qui il étoit uni d'une étroite amitié. Voici l'Epitaphe qui fut miſe ſur ſa tombe :

D. O. M.

LUDOVICO STUARTO *Albini Regulo, Edmundi Leviniæ Ducis filio, ex Regiâ Stuartorum apud Scotos familia oriundo, Catharinæ Luſitaniæ Caroli II. Magnæ Britanniæ Regis conjugis magno Elemoſinario; viro non tam claris natalibus, quam religione, morum ſuavitate, urbanitate, ingenii elegantiâ, cæteriſque animi dotibus conſpicuo; qui cum in Cardinalium Collegium mox cooptandus eſſet, immaturâ morte peremptus eſt, an. ætat. 46. anno Chriſti* 1665. 3. *Idus Novemb.*

De ſe plura ne dicerentur ſupremis tabulis cavit.

De l'Egliſe, on paſſe dans le petit Cloître qui eſt orné de pilaſtres d'ordre Dorique, avec des tableaux dans les arcs qui repréſentent les circon-

ſtances les plus remarquables de la vie de S. Bruno depuis qu'il eut quitté le monde, juſqu'à ſa mort, & même juſqu'à ſa Canoniſation. *Euſtache le Sueur* commença cet excellent ouvrage en 1649. & l'acheva en moins de trois ans.

Dans le premier de ces tableaux, on voit un Docteur * qui prêche, & un nombreux auditoire qui l'écoute avec une grande attention. Les figures, dit M. Felibien le pere, ſont dans des ſituations & des attitudes faciles & naturelles. Il y a de la diverſité dans tous les airs de têtes, & une belle entente dans les accommodemens des draperies.

* Diocres.

Dans le ſecond c'eſt ce même Docteur au lit de la mort, & quoique ce tableau ſoit un peu gâté, il ne laiſſe pas d'avoir des beautés.

Le ſujet du troiſiéme ſeroit bien effrayant s'il étoit vrai. On y voit le Docteur *Diocres* qui pendant qu'on chante l'office des morts, ſort à demi de ſon cercueil, & déclare lui-même l'arrêt de ſa damnation. Tous les aſſiſtans ſont ſaiſis de frayeur, & ſaint Bruno qui eſt derriere le Prêtre officiant, en paroît encore plus pénétré

que

que les autres. On a prétendu que cet évenement donna lieu à ſa retraite & à l'inſtitution de ſon Ordre ; mais la plûpart des Critiques rejettent cette apparition comme une fable. Ce tableau paſſe pour être un des plus beaux, & il n'en faut point être ſurpris, car il en eſt des Peintres comme des Poëtes, ils réuſſiſſent beaucoup mieux dans les ſujets fabuleux où ils peuvent donner carriere à leur imagination, que dans ceux où ils ſont reſſerrés par la vérité de l'Hiſtoire.

Dans le quatriéme, on voit ſaint Bruno à genoux devant un Crucifix, dans l'attitude d'un homme abſorbé dans la méditation de ce qu'il avoit vû après la mort du Docteur Diocres.

Le cinquiéme nous fait voir ſaint Bruno entouré de pluſieurs perſonnes qui l'écoutent, & paroiſſent touchées de la force de ſes paroles. Ce Saint n'alloit plus dans les Ecoles pour y faire des leçons ſur les Sciences, il n'y alloit que pour informer ſes Auditeurs de la réſolution qu'il avoit priſe, & pour leur inſpirer les ſentimens dans leſquels il étoit.

Dans le ſixiéme, ſaint Bruno ayant pris la réſolution de ſe retirer du

monde, se joint à six de ses amis pour embrasser le même genre de vie.

Dans le septiéme, on voit trois Anges qui se présentent à lui pendant son sommeil, & semblent l'instruire de ce qu'il doit faire. Les Connoisseurs prétendent que ce tableau est un des mieux peints de toute cette histoire.

Dans le huitiéme, saint Bruno & ses compagnons distribuent tous leurs biens aux pauvres. La disposition du lieu & les bâtimens en sont agréables, & l'ordonnance de toutes les figures bien entendue, dit M. *Felibien.*

Dans le neuviéme, Hugues, Evêque de Grenoble, reçoit chez lui saint Bruno, & trouva dans cette visite l'explication du songe qu'il avoit eu quelque tems auparavant, dans lequel il lui sembloit que Dieu se bâtissoit une maison dans un endroit de son Diocèse nommé *Chartreuse*, & que sept étoiles très-brillantes marchoient devant lui, & lui en montroient le chemin.

Le dixiéme nous fait voir l'Evêque Hugues, Bruno & ses compagnons, qui traversent des deserts affreux, & passent entre des montagnes d'une

hauteur prodigieuſe pour ſe rendre au lieu de Chartreuſe que Bruno avoit prié l'Evêque de lui accorder.

Dans l'onziéme, on voit Bruno & ces compagnons qui bâtiſſent ſur la croupe d'une montagne une Egliſe qu'on appelle Nôtre-Dame *de Caſalibus*, & de petites cellules ou cabanes ſéparées les unes des autres ; & c'eſt là le premier établiſſement de l'Ordre des Chartreux en 1084.

Dans le douziéme, l'Evêque Hugues donne à Bruno & à ſes compagnons l'habit blanc, tel que les Chartreux le portent.

Dans le treiziéme, le Pape Victor III. confirme l'Inſtitut des Chartreux en plein Conſiſtoire. C'eſt un des plus beaux de ces tableaux.

Dans le quatorziéme, Bruno donne l'habit à quelques perſonnes qui embraſſent ſon Inſtitut.

Le quinziéme repréſente Bruno qui reçoit une lettre du Pape Urbain II. qui lui ordonne de ſe rendre à Rome pour l'aider de ſes conſeils. Ce Pape avoit été diſciple de Bruno à Paris.

Dans le ſeiziéme, Bruno ſe préſente au Pape Urbain II. & lui baiſe les pieds.

Dans le dix-ſeptiéme, le Pape offre à Bruno l'Archevêché de Reggio que le Saint refuſe avec humilité, s'en croyant indigne.

On voit dans le dix-huitiéme Bruno retiré dans des deſerts de Calabre, accompagné de quelques perſonnes qui voulurent l'y ſuivre & embraſſer ſon Inſtitut. Bruno eſt en priere, & ſes Religieux commencent à remuer la terre pour s'établir.

Dans le dix-neuviéme, on voit *Roger*, Comte de Sicile & de Calabre, qui étant à la chaſſe, rencontre Bruno & ſes compagnons, & qui s'étant informé de leur genre de vie, en fut ſi édifié, qu'il leur donna l'Egliſe de ſaint Martin & de ſaint Etienne, & un fonds pour ſubvenir à leur nourriture.

Dans le vingtiéme, le Comte Roger eſt peint, couché dans ſa tente, & Bruno qui lui apparoît, lui donne avis d'une conjuration tramée contre lui.

Le vingt-uniéme eſt traité d'une maniere extrêmément ſçavante, tant pour la diſpoſition des figures, que pour les differentes expreſſions des Religieux qui regardent leur Pere qui

expire. La lumiere des flambeaux eſt répandue ſur tous les corps avec une entente admirable.

Le vingt-deuxiéme repréſente ſaint Bruno enlevé au Ciel par les Anges.

Ces tableaux ſont accompagnés de cartouches entre deux, ſur leſquels ſont des vers latins qui en expliquant les ſujets des Peintures, décrivent la Vie de ſaint Bruno. Ces vers ſont de Dom *François Jarry*, Prieur de la Chartreuſe de Nôtre-Dame de la Prée lez-Troyes. *Germain Brice* dit qu'ils ſont d'une compoſition ingénieuſe, mais les perſonnes de bon goût n'en jugent point de même.

Il s'eſt trouvé après la mort de *le Sueur*, des jaloux de ſa réputation qui ont eu l'indignité d'effacer & de défigurer en diverſes manieres ce qu'il y avoit de plus beau dans ces tableaux, ce qui obligea les Religieux de les couvrir de volets qui ferment à clef.

Aux extrémités de ce petit Cloître, on a peint des vûes qui amuſent agréablement les Curieux. On y voit la ville de Paris, telle qu'elle étoit au commencement du dernier ſiécle ; la ville de Rome ; la grande Chartreuſe ; la Chartreuſe de Pavie, fondée par

Jean Galeas Viſconti, Duc de Milan, qui paſſe pour le plus ſuperbe bâtiment Monaſtique qu'il y ait dans le monde Chrétien, &c.

Les vitres méritent les regards des Curieux, mais elles les méritoient encore davantage avant qu'on en eut volé une partie des carreaux du milieu, ce qui obligea les Religieux d'ôter ce qui reſtoit de ces carreaux. Ces vitres ſont dans des bordures peintes en apprêt, qui ont aux coins des Camaïeux qui repréſentent les Peres du Deſert. les carreaux du milieu dont je viens de parler, étoient auſſi peints en Camaïeu, mais en couleurs differentes des Camaïeux qui ſont aux coins. Toutes ces piéces avoient été peintes d'après *Sadeler*, qui en a inventé la diſpoſition des ſujets, les a deſſinés, & les a gravés.

La Sacriſtie & le Chapitre où les Religieux s'aſſemblent, ont été bâtis aux dépens de *Pierre Loiſel* & de ſa femme.

Dans le Chapitre, on remarque un grand tableau qui repréſente *Jeſus-Chriſt* ſur la croix, & qui a été peint par *Philippe Champagne*. Ce Peintre regardoit ce tableau comme le meil-

leur de ſes ouvrages, & le légua aux Chartreux par ſon teſtament. On y voit auſſi un tableau de *le Sueur* qui eſt très-digne de lui, & qui repréſente *Jeſus-Chriſt* qui apparoît à la Madeleine ſous la figure d'un Jardinier.

Le Refectoir eſt, ainſi que je l'ai dit, au même endroit où étoit la Chapelle de l'Hôtel de Vauvert. Les Religieux y mangent enſemble les Dimanches, les Fêtes & les Jeudis, car les autres jours ils mangent en particulier chacun dans ſa cellule.

Le grand Cloître eſt diſpoſé en quarré au pourtour d'un grand preau qui ſert de Cimetiere, & au milieu duquel eſt un grand puits, qui par le moyen d'une pompe fournit de l'eau à toutes les cellules. C'eſt dans ce Cimetiere qu'on enterre les Religieux. Sur chaque ſépulture il y a une petite croix de bois; celles des Peres y ſont diſtinguées de celles des Freres par une croix couverte.

Ce grand Cloître a été bâti à pluſieurs repriſes, de même que les cellules, ou petites maiſons qui l'environnent. Ces petits logemens ſont compoſés d'un veſtibule, d'une chambre, d'une autre piéce qui ſert de Bi-

bliotheque ou d'Attelier, ſuivant le goût du Religieux qui l'occupe ; d'une petite cour & d'un petit jardin. Une ſimplicité propre en fait le principal ornement.

La fondation de quatorze cellules que fit Jeanne de Châtillon, Comteſſe d'Alençon, de Blois, de Chartres, &c. eſt repréſentée dans ce grand Cloître du côté de l'Egliſe, où l'on a ſculpté ſur la pierre de la muraille, cette Princeſſe qui préſente à la ſainte Vierge qui tient l'Enfant Jeſus entre ſes mains, & à ſaint Jean-Baptiſte, quatorze Chartreux à genoux. En 1712. on couvrit ce bas-relief avec des planches fermées d'un treillis, & ſur ces planches on a peint, d'après le bas-relief, toutes les figures dont je viens de parler, ce qui fait un tableau de quinze pieds de largeur ſur quatre de hauteur. Le Peintre fait ſortir de la bouche de Jeanne de Châtillon, cette priere qu'elle adreſſe à la ſainte Vierge :

Vierge Mere, & Pucelle, à ton cher FIEUS *préſente quatorze Freres qui prient pour moy.*

L'Enfant *Jeſus* lui répond :

Ma fille, je prens le don que tu me fais,
Et te rens tous tes mesfaits.

Le haut de ce tableau eſt orné de dix-ſept écuſſons aux armes de France & de Châtillon, alternativement.

Au bas du tableau eſt l'inſcription qu'on va lire :

L'an de grace 1712. *cet ancien Monument de la piété de Madame* Jeanne de Châtillon, *Comteſſe de Blois, qui fut accordée à dix ans, & mariée à douze à M. Pierre de France, Comte d'Alençon, fils de ſaint Louis, fut dreſſé pour conſerver la mémoire d'une fondation qu'elle fit de quatorze Chartreux à Paris, & a été renouvellée conformément à ſon original cy deſſous ſur plâtre, par les ordres de très-hauts & très-illuſtres Seigneurs Claude-Elzear, Comte de Châtillon, & Alexis-Henry, Chevaliers des Ordres du Roi, Freres, pour empêcher que la longueur des tems n'achevât de le détruire, & conſerver à la poſtérité la mémoire d'une ſi illuſtre parenté.*

Cette inſcription n'eſt pas bien fai-

te, car outre que la datte qui eſt à la tête, y cauſe une équivoque, l'Auteur qui l'a compoſée, ou celui qui l'a écrite ſe ſont ſervis d'une phraſe louche qui jetteroit dans l'erreur la plûpart des Lecteurs. *Claude-Elzear* Comte de Châtillon, n'a jamais été Chevalier des Ordres du Roi; il n'y a qu'*Alexis Henry*, Marquis de Châtillon, qui ait été décoré de ces Ordres. Je n'ai garde de porter mes ſoupçons ailleurs que ſur l'Auteur, ou ſur l'Ecrivain de cette inſcription; quand on a le bonheur d'être de l'ancienne & de la grande Maiſon de Châtillon-ſur-Marne, un Chevalier des Ordres de plus, ou de moins, doit être une illuſtration aſſez indifferente.

Dans le mur d'une des aîles de ce même Cloître, à gauche, on voit la figure à genoux, de *Pierre de Navarre*, avec le premier verſet du *Miſerere*, ſaint Pierre à côté, quatre Chartreux devant lui à genoux aux pieds de la Vierge, & derriere lui un Ange qui tient une inſcription latine, laquelle fait mention de la fondation de quatre cellules, faite en 1396. & déſigne les cellules C. D. F. G. comme celles qui ont été fondées par ce

Prince, à raiſon de cinquante livres par an pour chacune.

Pluſieurs perſonnes de mérite ont été inhumées dans ce Cloître, ou dans le grand Cimetiere. Les plus connues ſont les trois dont je vais parler.

Jean Verſoris, Avocat, mort le 26. Décembre de l'an 1588. Il deſcendoit de *Jean le Tourneur*, qui vint s'établir à Paris ſous le Regne de Charles VII. & qui, à l'exemple de la plûpart des gens de Lettres de ſon tems, latiniſa ſon nom, & ſe fit appeller *Vorſoris*, qui eſt le genitif de *Verſor*. Sa poſtérité porta toujours depuis le ſurnom de *Verſoris*. Celui qui donne lieu à cet article, eſt connu pour avoir plaidé pour les Jéſuites, contre Etienne Paſquier, & pour avoir été un ſi furieux Ligueur, qu'ayant appris la mort du Duc & du Cardinal de Guiſe, il en fut tellement ſaiſi qu'il en mourut, avec des ſentimens contre ſon Roi, qui probablement ne le conduiſirent point en Paradis.

Jean des Cordes né à Langres, mais originaire de Tournay, fit paroître dès ſon bas âge beaucoup d'inclination pour les Lettres; cependant,

après la mort de son pere, ses parens l'obligerent de quitter les études pour se faire Marchand, mais son penchant dominant l'y ramena, & à l'âge de trente ans, il reprit les études, & se fit ensuite Jésuite à Avignon. Ses infirmités l'obligerent de sortir du Noviciat. Il obtint quelque tems après un Canonicat de Limoges, où il acheta la Bibliotheque de *Simon Bosius* qu'il augmenta considerablement, car il étoit grand amateur & grand connoisseur des bons Livres. Il mourut à Paris en 1642. âgé de 72. ans, estimé & regretté de tous les Sçavans de son tems. Le Cardinal Mazarin acheta sa Bibliotheque pour le prix de dix-neuf ou vingt mille livres, & elle a servi de fonds à celle qu'on voit aujourd'hui au College Mazarin, ou des Quatre Nations. Des Cordes a composé quelques ouvrages, mais ils n'ont pas fait grand bruit dans le monde sçavant.

Pierre Danet, Abbé de S. Nicolas de Verdun, & Curé de sainte Croix de la Cité à Paris, mort en 1709. Il a fait un Dictionnaire François-Latin, un autre Latin-François, & un troisiéme des Antiquités Grecques & Romaines, le tout à l'usage du Dauphin,

fils du Roi Louis XIV. Ses Dictionnaires de la Langue Latine ont eu beaucoup de cours, cependant on peut dire que Danet ne connoissoit pas assez les finesses des deux Langues pour faire quelque chose d'excellent là-dessus. Quant à son Dictionnaire des Antiquités Grecques & Romaines, il est très-superficiel, aussi est-il fort oublié. Danet avoit été dans sa jeunesse Précepteur de *Baudelot de Dairval*, un des plus sçavans Antiquaires de ces derniers tems, mais qui n'avoit pas plus de goût que son Précepteur.

Le terrein qu'occupe cette Chartreuse est immense pour être à un des fauxbourgs de Paris. Le jardin potager seul, est au moins de quinze arpens.

Au-delà des Chartreux, en suivant toujours la rue d'Enfer, & après avoir passé la barriere, on trouve une assez belle maison, accompagnée d'un grand enclos, & c'est dans cette maison qu'on exerce pendant une année dans des pratiques de piété, ceux qui entrent dans la Congrégation de l'Oratoire, ce qui l'a fait nommer l'*Institution*, qui est à peu près la même

choſe que le Noviciat chez les Moines.

L'INSTITUTION DE L'ORATOIRE.

Cette Maiſon fut fondée en 1650. par *Nicolas Pinette*, Tréſorier de Gaſton de France, Duc d'Orléans & oncle du Roi Louis le Grand. Gaſton voulut bien, à la priere de Pinette, ſe dire Fondateur de cette Maiſon, à laquelle le Roi accorda en cette conſidération les privileges dont jouiſſent les Maiſons Religieuſes qui ſont de fondation Royale. L'Egliſe ne fut commencée qu'en 1655. Ce fut le 11. de Novembre de cette année-là que le Sieur *de Choiſi*, Chancelier du Duc d'Orléans, & fondé de la procuration de ce Prince qui étoit pour lors en ſon Château de Blois, en poſa la premiere pierre. Cette Egliſe qui eſt bien bâtie, fut conſacrée le 7. de Novembre de l'an 1657. par François de Caulet, Evêque de Pamiers, qui accorda une Indulgence d'un an à tous les Fidéles qui viſiteront ce même jour cette Egliſe; & une de quarante jours à tous ceux qui la viſiteront chaque année à pareil jour. Cette Egliſe eſt conſacrée au Myſtere de la

Très-Sainte Trinité, & à celui de la ſacrée Enfance de Jeſus-Chriſt ſous le titre de ſon oblation au Temple ; deſquels deux Myſteres on fait ici tous les ans l'Office ſolemnel avec octave.

C'eſt à ces deux Myſteres que font alluſion les deux inſcriptions qu'on lit ſur la grand-porte de cette Egliſe.

Celle qui eſt ſur la friſe, eſt ainſi conçûe :

SANCTISSIMÆ TRINITATI, & Infantiæ JESU *ſacrum.*

Beaucoup plus bas on lit ce paſſage de l'Evangile :

Invenietis INFANTEM *pannis involutum.*

A main gauche, en entrant dans cette Egliſe, eſt la Chapelle de la Vierge, dans laquelle on remarque un beau Monument de marbre blanc, érigé aux dépens du ſieur Pinette, à la mémoire du Cardinal de Berulle, dont on voit ici la ſtatue ſur ce Mauſolée. Au deſſous eſt une urne de marbre noir où on mit en 1661. la main droite de ce Cardinal, laquelle main,

jusqu'au coude, fut détachée de son corps qui repose dans l'Eglise de l'Oratoire, rue S. Honoré. Tout cet ouvrage de sculpture est de *Sarazin*. Voici l'inscription qu'on y lit :

PETRUS S. R. E. CARDINALIS
BERULLUS,

Congregationis Oratorii Domini Jesu Institutor, præpositusque Generalis primus ; cujus vultum cernis, nomen legis, famam nosti, non jacet hîc : solam viri dexteram manum Religiosa tegunt marmora, rectturam scilicet tenerum gregem alumnum loci ; ac jure quidem his in ædibus, queis de olim construendis piam Virginem, quæ prope jacet adhuc ad manum ejus, ipse post obitum monuit.

Les deux ou trois dernieres lignes de cette inscription doivent se rapporter à feue Demoiselle *Jeanne-Marie-Françoise Chouberne*, morte le 7. Novembre 1655. & qui fut inhumée dans cette Eglise. Cette sainte fille contribua à l'établissement de cette Maison non seulement par les conseils qu'elle donna à ce sujet à M. Pi-

nette, mais encore par la donation qu'elle fit de treize ou quatorze mille livres, qui étoit tout le bien qu'elle poſſedoit.

Meſſire *Henry de Barillon*, Evêque de Luçon, a été inhumé dans cette Egliſe, ainſi qu'il l'avoit ordonné, & voici l'Epitaphe qu'on mit ſur ſa tombe.

D. O. M.

HEIC SITUS EST

Rev. in Chriſto Pater, & Illuſtr. Dominus D. HENRICUS DE BARILLON, *Epiſcopus Lucionenſis. Gentilitiæ Nobilitatis ſplendore, felicitate ingenii, candore animi, vitæ innocentiâ, omni genere doctrinæ ſanctioris, ad munus Epiſcopale jam ab adoleſcentiâ maturus, virtute ſolâ notus Aulæ; vocante Deo aſſumptus in Epiſcopum Lucionenſem an. ſal.* M. D. C. LXXI. *Invitus, ac fugâ etiam declinans honorem, onus tantum ſubiit. Deſtinatis in pauperum levamen, & decus Eccleſiæ reditibus annuis, in ditiſſimo patrimonio pauper, ſua impendit omnia,*

& seipsum super impendit.
Acciti undequâque in partem curarum
idonei viri dati ovibus optimi
Pastores,
duo Seminaria ejus ære fundata,
sacræ collationes de rebus divinis,
& disciplinâ morum institutæ,
quas presentiâ, voce, legibus,
scriptis ad usum Cleri perfecit
exercitiorum causâ
quibus ipse præerat exemplo
indicti pii secessus Sacerdotum,
revocati ad fidei unitatem innumeri
Heterodoxi,
tria Nosocomia ab ipso vel dotata,
vel aucta,
privatæ virtutes & publicæ,
gravitas in verbis, comitas in moribus,
in morbis patientia,
Pastorem ad formam ab Apostolo
præscriptam exactè compositum,
ac priscis dignum sæculis contestantur.
Vix tandem passus à sponsâ divelli,
eâ spe uti diutius prodesset,
Lutetiam venit æger;
Sed superante vi mali,
magis tamen exhaustus laboribus
uti vixerat,
sic obiit bonorum omnium amor
& desiderium.

Maii VI. *an.* M. D. C. LXXXXIX.
ætatis LX.

Ac moriens deponi voluit hic mortale
ſpolium,
Apud Præſbyt. Orat. quos vivens
habuerat ſemper in charis
& ubi ſe Sacerdotii primùm,
poſtea Epiſcopatûs dignitate
inſignitum memminerat.

Cette Maiſon eſt propre, commode, & aſſez grande non ſeulement pour loger la Communauté, mais même pour fournir des appartemens à pluſieurs perſonnes de diſtinction qui veulent s'y retirer pour travailler à la ſeule affaire néceſſaire. C'eſt d'ici que ſont ſortis pénitens, les Abbés de *Rancé* & *le Camus*, l'un mort à la Trappe dont il avoit été Abbé & Réformateur; & l'autre Evêque de Grenoble, & Cardinal de l'Egliſe Romaine; les Marquis de l'*Aigle* & de *Troiſvilles*; le Comte de *Santenas*; le Comte *du Charmel*; le Marquis d'*Urphé*, pere du dernier mort; *Henry de Barillon*, Evêque de Luçon, qui y faiſoit de fréquentes retraites, & voulut y être inhumé, comme il y

avoit été ſacré Evêque. L'édifiante retraite que le *Chancelier de Pontchartrain* y a ſoûtenue d'une maniere ſi uniforme juſqu'à ſa mort, mérite auſſi qu'il trouve place parmi ces illuſtres ſolitaires externes, qui ſont venus dans cette Maiſon pour ne s'occuper que de leur ſalut.

La Bibliotheque n'eſt pas des plus nombreuſes, mais elle eſt bien choiſie, & a même quelques manuſcrits. On y en voit un très-ancien des Œuvres de ſaint Leon, Pape. Ce manuſcrit avoit appartenu à l'ancien Cardinal *Grimani*, & ayant été apporté de Veniſe à Paris, fut donné à la Maiſon de l'Inſtitution par le P. de *Berzian*. C'eſt ſur ce manuſcrit & ſur pluſieurs autres, que le texte des Œuvres de ſaint Leon a été revû, & qu'ont été faites les dernieres éditions de ce Pere, par le P. *Paſquier Queſnel*.

Le jardin eſt ſpacieux, & planté d'arbres, qui donnent du couvert dans les plus grandes chaleurs.

Le *Château des Eaux*, ſitué entre le faubourg S. Jacques & le faubourg S. Michel, fut bâti en 1615. pour recevoir les eaux qui y ſont conduites par l'acqueduc d'Arcueil, & qui

d'ici ſont diſtribuées en pluſieurs Quartiers de la Ville, ainſi que je l'ai dit ci-deſſus.

L'ABBAYE DE PORT-ROYAL.

Cette Abbaye eſt ſituée dans la rue de la Bourbe, & doit ſon origine à celle de Port-Royal des Champs. Cette derniere fut fondée en 1204. par Mathieu de Montmorency, Seigneur de Marly, & par Mathilde de Garlande ſa femme, qui pour ce deſſein acheta le Fief de *Porrois*, ou *Port Royal*. Cette Abbaye qui étoit de l'Ordre de Cîteaux, ainſi que celle qui donne lieu à cet article, tomba dans la ſuite des tems dans un grand relâchement, mais en 1609. elle fut réformée par l'Abbeſſe Jacqueline-Marie-Angelique Arnaud, & cette réforme jetta un ſi grand éclat, que le nombre des Religieuſes s'accrut tous les jours. En 1625. on y comptoit quatre-vingt Religieuſes, & quoique l'Abbaye n'eut que ſix mille cinq cens livres de rente, elles y trouvoient un néceſſaire ſuffiſant. La maiſon de Port-Royal ſe trouva pour lors trop reſſerrée pour une auſſi nombreuſe Communauté, & il falut ſonger ou à

augmenter les bâtimens, ou à former un ſecond établiſſement où l'on pût envoyer une partie des Religieuſes. *Catherine Marion*, veuve d'Antoine Arnaud, Avocat célébre, qui avoit pluſieurs filles Religieuſes dans ce Monaſtere, & dont l'une en étoit Abbeſſe, détermina bientôt la Communauté ſur le parti qu'elle avoit à prendre. Madame Arnaud acheta une grande maiſon ſituée à l'extrémité du faubourg S. Jacques, appellée l'*Hôtel de Clagni*, & la donna à l'Abbaye de Port-Royal pour lui ſervir de décharge. On travailla auſſitôt à convertir cet Hôtel en Monaſtere, qui prit comme l'autre le nom de Port-Royal, & en 1626. toute la Communauté de Port-Royal des Champs y fut transferée. Comme il n'y avoit point encore dans l'Hôtel de Clagni, ni les lieux réguliers, ni les autres commodités qui ſont néceſſaires à une Communauté Religieuſe, Madame Arnaud entreprit de faire bâtir ici un grand Monaſtere, pour la conſtruction duquel il falut faire des dépenſes qui auroient extrêmement oberé l'Abbaye, ſi la Providence n'avoit fait trouver des ſecours

suffisans pour conduire ce bâtiment à sa perfection. Dame *Anne Hurault de Chiverni*, veuve de *Charles*, *Marquis d'Aumont*, Lieutenant Général des Armées du Roi, ayant choisi cette Maison pour y vivre retirée du monde, elle lui fit des biens très-considérables. Elle en acquita presque toutes les dettes, fit bâtir le Chœur & tous les logemens qui sont au dessus, fit élever les murs de clôture du grand jardin, & construire le bâtiment où elle logeoit, sans compter qu'elle contribua beaucoup au rétablissement du Monastere de Port-Royal des Champs. Un si pieux exemple fut suivi par plusieurs personnes, parmi lesquelles il y en avoit d'une grande naissance. La *Marquise de Sablé* fit construire le corps de logis avec le Chapitre au bout du Chœur ; la *Princesse de Guemené*, le logement dont le bas sert de Sacristie, & fait partie de l'un des côtés du Cloître ; Mademoiselle d'*Aquaviva*, M. *de Sevigné*, Madame *le Maitre* qui s'y rendit Religieuse depuis, M. *de Guenegaud*, Garde des Sceaux des Ordres du Roi, & Secretaire d'Etat ; *Elisabeth de Choiseuil-Praslin* sa femme, &

quelques-autres, firent bâtir au dehors plusieurs corps de logis pour s'y retirer, & gratifierent le Monastere de plusieurs autres bienfaits. Madame *de Pontcarré* lui fit un legs de vingt-quatre mille livres. Madame *de Champigni*, veuve de M. de la Guette de Chesai; Madame *de Boulogne*, veuve du Baron de S. Ange, premier Maître d'Hôtel de la Reine mere; Madame de *Rubentel*, veuve de M. le Camus; ces deux dernieres y embrasserent la vie Religieuse après la mort de leurs maris; Madame *Seguier*, veuve de M. de Ligni de Gragneule; M. *le Maitre*, & MM. *de Sericourt* & *de Saci* ses freres, lui donnerent tous leurs biens, ne s'en reservant que l'usufruit. M. *Benoise*, Conseiller-Clerc au Parlement; M. *Briquet*, Avocat Général, & M. *le Roy de la Potherie*, lui firent aussi du bien. Ce dernier lui donna une rente de cent cinquante livres, & une Epine de la Couronne de Jesus-Christ. *Louise-Marie de Gonzagues de Cleves*, qui avoit été élevée à Port-Royal, & qui fut Reine de Pologne, porta le Roi son mari à faire de riches présens à ce Monastere : entr'autres d'un ciboire,

boire, d'une agathe enchâssée dans l'or, & enrichie de diamans; d'un soleil de cristal garni d'or, &c.

Le desir qu'avoit la Mere Angelique de conserver la Réforme dans Port-Royal, lui fit entreprendre deux changemens dans l'état de ce Monastere; l'un, de le mettre sous la Jurisdiction de l'Ordinaire; & l'autre, de se démettre de sa dignité d'Abbesse, pour rendre cette Abbaye élective. Au mois de Juin 1627. elle obtint du Pape Urbain VIII. une Bulle qui la tiroit de la Jurisdiction de l'Abbé de Cîteaux, pour la soûmettre à celle de l'Archevêque de Paris. Le Roi donna ses Lettres Patentes pour l'enregistrement de cette Bulle au mois de Juillet de la même année. L'Abbesse obtint l'autre grace du Roi Louis XIII. au mois de Janvier 1629. par le moyen de la Reine Marie de Medicis. Le Roi renonça à son droit de nomination en faveur de la Réforme, & fit expédier des Lettres Patentes pour accorder l'élection triennale de l'Abbesse. Après que toutes ces choses eurent été revêtues des formalités requises, la Mere Angelique Arnaud donna sa démission pure & simple au

mois de Juillet 1630. Elle fit en 1647. un troiſiéme changement dans le Monaſtere de Port-Royal en y établiſſant l'Adoration perpetuelle du Saint Sacrement, & le 24. d'Octobre de la même année, elle & ſes Religieuſes prirent le ſcapulaire blanc, avec la croix rouge pardeſſus.

Le Monaſtere de Port-Royal de Paris ſe trouvant à ſon tour trop peu étendu pour contenir le grand nombre de Religieuſes que la Réforme y attiroit, l'Abbeſſe & les Religieuſes demanderent à l'Archevêque de Paris la permiſſion d'envoyer quelques Religieuſes à Port-Royal des Champs, dont on avoit rendu le ſéjour plus ſain qu'il n'étoit. L'Archevêque de Paris leur accorda leur demande le 22. de Juillet 1647. à condition que les Religieuſes qu'on y envoyeroit, ne feroient point un corps de Communauté particuliere, mais ſeroient toujours ſoûmiſes à la Juriſdiction dudit Archevêque, & à l'autorité de l'Abbeſſe de Port-Royal de Paris, qui changeroit & rappelleroit ces Religieuſes lorſqu'elle le jugeroit à propos. L'Archevêque de Paris n'ayant pas trouvé dans la plûpart des Reli-

gieuſes de Port-Royal toute la ſoûmiſſion qu'il demandoit d'elles pour la ſignature du Formulaire, il fut obligé d'en faire enlever pluſieurs qui furent d'abord diſperſées en pluſieurs Couvens, & puis conduites au mois de Juillet 1665. à Port-Royal des Champs, de même que quelques-unes qu'on avoit laiſſées dans le Monaſtere de Paris, quoiqu'elles ne fuſſent pas plus ſoûmiſes que les autres. La paix de Clement IX. ayant pacifié tous les troubles qui s'étoient élevés au ſujet du Formulaire, le Roi fit rendre un Arrêt par ſon Conſeil le 13. May 1669. qui ſépara les deux Maiſons de Port-Royal en deux titres d'Abbayes indépendantes l'une de l'autre : l'une à Paris pour être à perpetuité de nomination Royale, & l'autre aux Champs pour être à perpetuité élective & triennale. Le Roi partagea en même tems les biens en deux, & ordonna que les deux tiers appartiendroient à perpetuité à l'Abbaye de Port-Royal des Champs, & l'autre tiers à Port-Royal de Paris. Le Monaſtere de Port-Royal des Champs a ſubſiſté ſur ce pied-là juſqu'au 11. Juillet 1709. qu'après une

Bulle de Clement XI. du mois de Mars 1708. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, rendit un decret de ſupreſſion du titre Abbatial de Port-Royal des Champs, & de réunion de ſes biens à l'Abbaye de Port-Royal de Paris. En conſequence, les Religieuſes de Port-Royal des Champs, au nombre de vingt-deux, furent diſperſées dans pluſieurs Couvens de differens Ordres, & les bâtimens du Monaſtere furent détruits, conformément à un Arrêt du Conſeil rendu le 26. d'Octobre de la même année 1709. Ainſi il n'y a aujourd'hui qu'une Abbaye de Port-Royal qui eſt celle du faubourg S. Jacques à Paris.

Les fondemens de l'Egliſe de ce Monaſtere furent poſés le 22. d'Avril 1646. Elle fut achevée en 1648. & benie le 7. Juin de la même année par l'Archevêque de Paris. C'eſt *le Pautre*, Architecte qui avoit de la réputation, qui en donna le deſſein, & qui le fit exécuter. Elle eſt petite, mais d'ailleurs c'eſt un chef-d'œuvre d'architecture. On y conſerve une *Epine* de la Couronne de Jeſus-Chriſt qui fut donnée à cette Maiſon par M.

le Roy de la Potherie, ainſi que je l'ai remarqué.

Le 24. de Mars 1656. Dieu opera ici un miracle à l'occaſion de cette ſainte Epine, par l'attouchement de laquelle *Marguerite Perier*, niéce de M. Paſcal, & âgée de 10. ans, fut guérie ſubitement d'une fiſtule lacrimale. Ce miracle fut juridiquement examiné & publié par les Grands-Vicaires de l'Archevêché de Paris, qui ordonnerent qu'il en fut rendu de ſolemnelles actions de graces à Dieu. On voit dans cette Egliſe au côté gauche de la grille du Chœur, un tableau qui repréſente Mademoiſelle Perier, telle qu'elle étoit lors de ſa guériſon, avec cette inſcription au bas.

CHRISTO SOSPITATORI

Hanc effigiem MARGARITÆ PERIER *decennis puellæ, cujus ſiniſter oculus fœda & inſanabili ægilope jam triennium laborans vivificæ Spinæ contactu momento curatum eſt die Martii 24. anno 1656. Memores tanti beneficii parentes ejus ſacraverunt.*

On y lit auſſi cette traduction.

Marguerite Perier *jeune fille de dix ans, ayant été par l'attouchement de l'Epine vivifiante, guérie en un moment le 24. Mars 1656. d'une dégoutante & incurable fiſtule qu'elle avoit depuis trois ans à l'œil gauche; ſes parens ont conſacré à Jeſus-Chriſt Sauveur ce portrait qui la repréſente, pour être un témoignage de la reconnoiſſance qu'ils ont d'un ſi grand bienfait.*

De l'autre côté eſt le portrait de Demoiſelle *Claude Baudrand*, en ſymetrie avec celui de Mademoiſelle Perier. La premiere avoit quinze ans lorſque Dieu fit voir en elle un des effets extraordinaires de ſa puiſſance. Elle fut miraculeuſement guérie en 1657. par l'attouchement de la ſainte Epine, *de horribili totius abdominis tumore*, mal dangereux dont on ne pouvoit humainement eſperer la guériſon, mais Dieu lui rendit en un inſtant une ſanté parfaite au grand étonnement des Médecins.

On y garde auſſi une des Cruches qu'on dit avoir ſervi aux nôces de Ca-

na. Dans le Chœur des Religieuſes eſt un tableau qui repréſente *la Cene*, où Jeſus-Chriſt eſt aſſis avec les douze Apôtres. Ce tableau eſt original, & a été peint & donné par *Philippes Champagne* Peintre, natif de Bruxelles, & fort attaché à l'Abbaye de Port-Royal où il avoit une fille Religieuſe. Le tableau qui eſt ſur le retable de l'Autel, eſt une copie de celui dont je viens de parler.

Devant la grille du Chœur eſt une tombe ſur laquelle on lit :

CY GIST

Meſſire LOUIS DE PONTIS, *Seigneur dudit lieu, & d'Ubaie, Gentilhomme Provençal, lequel ayant ſervi nos Roys durant cinquante ans, & honoré d'eux des principales Charges dans les premiers Regimens d'Infanterie, & de la Charge de Marêchal de Batailles; laſſé de vieilleſſe, & affoibli de ſes bleſſures, ſe retira du ſervice des Roys de la terre, pour ſervir le Roy des Roys dans l'Abbaye de Port-Royal l'an* M. VI.^c LIII. *où il a paſſé le reſte de ſes jours dans l'exercice des vertus chrétiennes; & eſt décédé le* XIV. *Juin de la préſente*

année M. VI.^c LXX. *âgé de* LXXXVII. *ans.*

PRIEZ DIEU POUR SON REPOS.

Le Gentilhomme dont on vient de lire l'Epitaphe, étoit d'une des plus anciennes maiſons de Provence, puiſqu'elle a des titres de l'an 1140. La terre de Pontis à qui elle a donné le nom, ou de laquelle elle l'a reçû, eſt ſituée dans la Viguerie de Seyne au Diocèſe d'Embrun. Louis de Pontis qui donne lieu à cet article, fut un homme d'une valeur ſinguliere & d'une grande probité. Il fut Lieutenant au Regiment des Gardes, puis Capitaine & Major dans celui de Breſſe, enſuite Lieutenant-Colonel de celui de la Reine, enfin Meſtre de Camp d'un Regiment qu'il leva en Provence, & dont il ſe défit après l'avoir formé, & finit ſa vie dans la retraite & dans la pénitence l'an 1670 *. C'eſt ſur le récit que le ſieur de Pontis faiſoit quelquefois des principales actions de ſa vie, que *Pierre Thomas ſieur du Foſſé*, compoſa les Mémoires qui portent ſon nom, & qui ont été bien reçûs du Public. Comme Pontis étoit fort âgé, &

* Voy. le Nobiliaire de Provence, *Tome II. pag.* 477.

qu'il n'avoit rien écrit lui-même ſur les circonſtances de ſa vie, ſa mémoire l'a quelquefois mal ſervi, & a fait tomber ſon Hiſtorien dans quelques fautes, qui cependant ne ſont pas aſſez conſiderables pour empêcher que ſon livre ne ſe faſſe lire avec plaiſir & utilité. Les Ecrivains conviennent tous, d'après l'Epitaphe que je viens de rapporter, que Pontis mourut le 14. Juin de l'an 1670. mais ils ſont ſi partagez ſur l'âge qu'il avoit lors de ſa mort, qu'il eſt impoſſible de les concilier. Son Epitaphe dit qu'il avoit ſervi nos Rois pendant cinquante ans, & qu'il mourut âgé de quatre-vingt-ſept ans. Le Necrologe de Port-Royal où cette même Epitaphe eſt rapportée, dit que Pontis étoit entré dans le ſervice dès l'âge de quatorze ans; qu'il y avoit paſſé cinquante-ſix années, & dix-neuf dans la retraite : mais ſi ces trois époques du Necrologe ſont véritables, elles augmentent & les ſervices & la vie de Pontis, qui à ce compte avoit quatre-vingt-neuf ans lorſqu'il mourut. L'Abbé Robert de Briençon dit dans ſon Nobiliaire de Provence, que Pontis mourut âgé de quatre-vingt-

dix ans l'an 1670. M. l'Abbé Lenglet du Freſnoy va encore plus loin, car il prétend que Pontis eſt mort en 1670. âgé de quatre-vingt douze ans.

Marie-Angelique de Scoraille de Rouſſille, Ducheſſe de Fontange, morte le 28. Juin 1681. âgée de vingt-deux ans, fut inhumée dans cette Egliſe. Elle étoit fille de *Jean Rigald*, ou *Rigaud de Scoraille*, Comte de Rouſſille, Marquis de Cropiere & de Saint-Joueri, & d'*Aimée-Eleonore de Plas*. Tout le monde ſçait le crédit que cette Demoiſelle eut auprès de Louis XIV.

Catherine-Gaſparde de Scoraille, ſœur de la précédente, Marquiſe de Curton, morte le 12. Janvier 1736. âgée de 88. ans & ſix mois, fut inhumée auſſi dans cette Egliſe auprès de ſa ſœur, le treize du même mois. Elle avoit été mariée le 3. d'Août 1681. avec Sebaſtien de Roſmadec, Marquis de Molac, Lieutenant pour le Roi de la Province de Bretagne, Gouverneur des Ville, Châteaux & Comté de Nantes, & Tour de Pillemil, mort le 3. Novembre 1700. & en ſecondes nôces, au mois de Juillet 1709. avec Henry de Chabanes,

Marquis de Curton, décédé le 16. May 1714. Elle n'a point eu d'enfans.

Rentrons dans la Ville.

La rue *de Vaugirard* commence au coin de la rue des Francs-Bourgeois, & se termine à la derniere barriere du chemin de Vaugirard au-delà de l'Abbaye de Nôtre-Dame des Prez. *Sauval* dit qu'en 1543. on la nommoit *le chemin de Vaugirard*; que depuis on la nomma *la rue des Vaches*, à cause que la plûpart des vaches du faubourg S. Germain y passoient pour aller paître. Il ajoûte qu'avant que Marie de Medicis fit bâtir le Palais d'Orleans, ou Luxembourg, elle avoit nom *la rue de la Verrerie*, à l'occasion de quelques Verriers qui s'y étoient venus établir. Depuis longtems on ne la connoît que sous le nom de rue de *Vaugirard*.

Après le Palais d'Orleans, ou de Luxembourg, les édifices les plus remarquables qu'on voit dans cette rue, sont les suivans.

L'HÔTEL DU PETIT BOURBON.

Cette maison étoit autrefois nommée *le petit Luxembourg*, & avoit été

bâtie par le Cardinal de Richelieu qui même y vint loger en quittant l'Arsenal, & qui après y avoir fait quelque séjour, l'abandonna à *Marie de Vigneror*, Ducheſſe d'Aiguillon, ſa niéce, & alla demeurer au Palais-Cardinal qu'il avoit fait élever avec beaucoup de dépenſe & de magnificence. Le petit Luxembourg échut dans la ſuite à Henry-Jules de Bourbon, Prince de Condé, comme faiſant partie de la ſucceſſion de Claire-Clemence de Maillé Brezé ſa mere, laquelle étoit niéce du Cardinal de Richelieu. Tandis que le Prince de Condé vêquit, on ne toucha point à ce Palais, mais après ſa mort, la Princeſſe *Anne de Baviere Palatine* ſa veuve, l'ayant deſtiné pour y faire ſa demeure ordinaire, elle y fit faire en 1710. & 1711. des réparations ſi conſiderables, que c'eſt, pour ainſi dire, un édifice nouveau. Comme ce Palais eſt fort reſſerré par le Palais d'Orleans d'un côté, & par le Monaſtere des Filles du Calvaire de l'autre, la Princeſſe de Condé n'a pû en augmenter l'étendue qu'en faiſant bâtir de l'autre côté de la rue, ainſi que je le dirai plus bas.

La grand-porte de ce Palais est décorée de quatre colonnes Ioniques qui soûtiennent un fronton orné de sculptures. A main gauche, en entrant dans la cour, se présente un grand vestibule où est placé le grand escalier, qui sans contredit est un des plus grands & des mieux ornés qu'il y ait à Paris. Les appartemens sont meublés d'une grande magnificence, & ornés de glaces & de marbres les plus rares. On jouit si parfaitement de la vûe des jardins du Palais d'Orleans ou Luxembourg, qu'il semble qu'ils ont été faits pour cet Hôtel, dont le jardin qui lui est particulier, est d'ailleurs trop petit pour une aussi grande & aussi belle maison que celle-ci : il faut dire la même chose de la cour.

Ce Palais se trouvant trop petit pour loger une Maison aussi nombreuse que celle de la Princesse de Condé, elle fit bâtir de l'autre côté de la rue une grande maison composée de quatre grands corps de logis, qui feroient un plus bel effet s'ils n'étoient pas de hauteur differente. C'est dans cette maison qu'étoient logés les Ecuyers de la Princesse, ses Officiers

& ſes domeſtiques. Ici étoient auſſi les Ecuries & les Cuiſines. Comme il auroit falu traverſer la rue pour porter les plats, & que le ſervice auroit été ſouvent dérangé par les injures du tems, on a pratiqué ſous terre un coridor voûté, qui paſſe ſous la rue, & vient rendre au pied du grand eſcalier.

C'eſt *Germain Bosfrand*, un des plus habiles Architectes que nous ayons, qui a donné les deſſeins, & a conduit toute l'architecture de ce Palais & de la baſſe-cour.

Cet Hôtel appartient aujourd'hui à la Princeſſe *Marie-Anne de Bourbon-Condé*, connue ſous le nom de *Mademoiſelle de Clermont*, qui eſt petite fille de la Princeſſe, qui l'a fait mettre en l'état de magnificence où l'on le voit.

LES RELIGIEUSES DU CALVAIRE.

Le P. *Joſeph le Clerc* qui n'eſt pas moins connu dans le monde, que dans l'Ordre des Capucins, ayant inſtitué une Congrégation de Filles de l'Ordre de ſaint Benoît ſous le nom de *Congrégation de Nôtre-Dame du Calvaire*, & la Reine Marie de Medicis

s'étant trouvée à Angers dans le tems que le P. Joseph travailloit à y établir un Couvent de cette Congrégation, non seulement cette Princesse voulut en être la fondatrice, & planter elle-même la Croix au lieu que ces Filles avoient acquis pour bâtir, mais encore résolut de leur donner un Monastere à Paris, dans l'enceinte du Palais d'Orleans qu'elle venoit de faire élever. Le P. Joseph de son côté avoit déja pris des mesures pour établir un Couvent de ces Filles à Paris. Il avoit communiqué son projet à Madame *de Lauzon*, veuve d'un Conseiller au Parlement de Paris, laquelle l'avoit assûré qu'elle donneroit dix-huit mille livres en argent, & douze cens livres de rente, pour l'établissement de ce Couvent. Six de ces Religieuses, à la tête desquelles étoit la Mere Gabrielle de S. Benoît, dite de l'Esperoniere, partirent de Poitiers le 14. d'Octobre de l'an 1620. & arriverent à Paris le 22. dudit mois & an. Elles y furent reçûes par Madame de Lauzon dans un hospice qu'elle leur avoit fait préparer auprès de la porte S. Michel. La Reine Marie de Medicis songeoit à leur faire

bâtir un Couvent auprès de son Palais de Luxembourg, & pour cet effet leur donna cinq arpens de terre, & mille livres de rente à prendre sur son Domaine du Comté de Dourdan; mais à peine ces Religieuses commençoient à faire bâtir sur ce terrein, que les Architectes de la Reine lui représenterent que ce Monastere offusqueroit les vûes de son Palais, & sur cela il falut chercher un autre terrein. Elles acheterent pour lors, c'est-à-dire, le 19. Mars 1622. quelques maisons qui étoient à côté, & les payerent des dix-huit mille livres que leur avoit donné Madame de Lauzon, & elles y firent travailler avec tant de diligence, que le vingt-huit du mois de Juillet suivant, elles y furent transferées & introduites par Madame de Lauzon, qui les meubla de tout ce qui leur étoit nécessaire. Quelques années après, la Reine leur fit bâtir une Chapelle ou Eglise, en la place d'un corps de logis qu'elle leur avoit donné. La premiere pierre en fut posée en son absence par Marie de Bragelongne, femme de Claude Bouthillier, Chancelier de ladite Reine, au mois de May de l'an 1625.

On encaſtra dans cette pierre une médaille d'argent ſur laquelle eſt cette inſcription.

A LA GLOIRE DE DIEU,

ET DE LA TRE'S-SAINTE VIERGE SA MERE.

Marie de Medicis *a poſé la premiere pierre de cette Egliſe & Monaſtere, afin que comme elle reconnoît cette Mere du Roy des Roys pour la conſervatrice du Royaume, & de ſa Royale lignée, & pour le modéle & exemplaire de ſa vie & de ſon nom, auſſi elle la puiſſe avoir dans le Ciel pour mediatrice de ſon ſalut éternel, l'an de nôtre Redemption* 1625.

Cette Chapelle ou Egliſe étant achevée, fut benite par l'Evêque de Leon qui y célébra la premiere Meſſe le Jeudi Saint de l'an 1631. La Reine fit conſtruire auſſi tout à neuf le Chœur, la Tribune, le Cloître, l'Appartement du Prédicateur, les Parloirs, & une Chapelle dans l'interieur qu'on nomme encore la Chapelle de la Reine. Dès le 3. Juillet 1630. la Reine qui étoit pour lors à Lyon, ac-

corda à ce Monaſtere un demi pouce d'eau des fontaines de ſon Palais. La cloche fut benite le 13. d'Avril de l'an 1631. & nommée *Marie* du nom de la Reine fondatrice qui l'avoit donnée.

Comme le P. Joſeph voulut que ce Couvent fut établi *pour honorer & imiter le Myſtere de la Compaſſion de la Vierge aux douleurs de ſon adorable Fils*, on a ſculpté ſur la porte de l'Egliſe une Nôtre-Dame de Pitié qui eſt d'une bonne exécution, & qui mérite les regards des Connoiſſeurs. Les chifres de la Reine Marie de Medicis, & les autres ornemens de ſculpture dont cette façade eſt d'ailleurs décorée, n'ont rien que de fort ordinaire, on peut même dire rien que de lourd.

Il n'y a dans l'Egliſe de ces Religieuſes qu'une tombe qui mérite quelque attention, c'eſt celle de *Patris* dont voici l'Epitaphe qu'on y lit :

CY GIST

Maiſtre PIERRE DE PATRIS, *premier Marêchal des Logis de Son Alteſſe Royale Monſieur, frere unique du feu Roy Louis treize, d'heureuſe mémoire ; Capitaine & Gouverneur du*

Comté & Château de Limours, Montlery, & premier Ecuyer de feue Son Alteſſe Royale Madame Douairiere, lequel eſt décédé au Palais d'Orleans le 6. d'Octobre 1671. âgé de 88. ans.

La qualité de *Maître* qu'on donne à Patris dans cette Epitaphe, eſt ſi déplacée, que je ne me ſouviens pas de l'avoir jamais vû donner à un homme d'Epée. Cette qualité eſt affectée aux Docteurs des Facultés des Univerſités, & à ceux des Avocats & Procureurs qui s'en font honneur; je dis qu'ils s'en font honneur, car *Ménage* qui à ſon entrée dans le monde avoit été reçu Avocat au Parlement, & puis avoit pris le petit colet, ayant été qualifié par le P. Bouhours de *Maître Gilles Ménage*, il en fut très-piqué, & s'en plaignit.

Pierre Patris (c'eſt ainſi qu'il faut écrire ce nom, & non pas *Patrix*, comme on le trouve dans Scarron, dans la Monnoye & dans Moreri,) étoit né à Caen en 1583. mais étoit originaire du Languedoc. *Eſtienne Patris* ſon ayeul, étoit de Beaucaire, & ſe trouvant à Caen en 1521. lorſque

le Parlement de Rouen y envoya des Députés de ſon Corps pour en réformer l'Univerſité, ils le choiſirent pour être un des Profeſſeurs de Droit, & quelque tems après il devint Conſeiller au même Parlement. Claude Patris ſon fils, porta ſon ambition moins haut, & ſe contenta d'être Conſeiller au Baillage de Caen. Il épouſa Marguerite de Bourgueville, fille de Charles de Bourgueville Sieur de Bras, Lieutenant-Général au Baillage de Caen, & eut de ſon mariage *Pierre Patris* qui donne lieu à cet article. Il l'éleva dans l'étude des Loix, mais l'aménité & l'enjouement de ſon eſprit le dégoûterent de l'étude épineuſe de la Juriſprudence, & il ne ſongea qu'à rire & à s'amuſer. Il avoit déja quarante ans quand il ſe tranſplanta à la Cour, & qu'il entra au ſervice de Gaſton de France Duc d'Orleans. Il y acquit une eſtime univerſelle non ſeulement pour ſon eſprit, mais encore pour ſa probité, pour ſon courage & pour ſa fidélité. Le naturel & les agrémens de ſon eſprit lui acquirent l'amitié des Voiture, des Chaudebonne, des la Riviere, des Blot, des Segrais, &c. Il

avoit apporté de Caen, dit *M. Huet*, une niaiſerie affectée qui y eſt fort familiere, & comme on a dit de Voiture qu'il avoit l'extérieur niais, Patris diſoit ſouvent qu'il avoit enſeigné la niaiſerie à Voiture. Le caractere de ſes vers, dit le même M. Huet, eſt tout-à-fait original, & preſque inimitable. Sous cet air de niaiſerie, l'on y trouve un ſel d'un goût exquis. S'étant mis dans la dévotion, il fit imprimer un recueil de ſes Poëſies dévotes l'an 1660. ſous le titre de *la Miſericorde de Dieu, ſur la conduite d'un pécheur pénitent.* Quoique les vers de ce recueil ſoient fort négligés, languiſſans, ſentans le terroir normand & le déclin de l'âge, l'on y voit néanmoins briller cet eſprit original d'où ils ſont partis, & l'on y reconnoît un cœur touché d'une piété ſincere. Patris avoit peu de bien lorſqu'il quitta Caen, & n'en avoit gueres davantage quand il mourut. Ce n'eſt pas toujours avec de l'eſprit & de la probité qu'on fait fortune à la Cour.

LES FILLES DU PRE'CIEUX SANG.

En 1635. au mois de Décembre, le

Roi accorda des Lettres Patentes à quelques Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, de la Congrégation de S. Bernard & de la Miſſion de Grenoble, qui étoient venues de cette Ville pour s'établir à Paris. Elles ſe logerent d'abord dans la rue Pot de fer, près du Noviciat des Jeſuites, dans une maiſon qu'elles acheterent de François-Robert de Montry, & ce Monaſtere porta le nom de *ſainte Cecile*. Cet établiſſement les conſtitua dans des dépenſes fort au-deſſus de leurs facultés, de ſorte qu'en 1656. elles furent obligées d'abandonner cette maiſon à leurs créanciers, & de ſe refugier dans une autre qu'elles louerent dans la rue du Bac. Leur pauvreté toucha pluſieurs perſonnes de piété qui vinrent à leur ſecours. La Ducheſſe d'Aiguillon leur donna neuf mille livres; Pierre Sauger, Secretaire du Roi, leur donna deux cens livres de rente; la Dame de Bidiere leur donna dix mille livres; les Marquis de Laval & de Montault; Hardouin & Gabriel Architectes, & pluſieurs autres perſonnes, leur firent auſſi du bien, en ſorte que deux ans après leur chûte, c'eſt-à-dire en 1658.

elles acheterent trois maiſons d'Antoine & François Bonigalle dans la rue de Vaugirard, où elles ont bâti la maiſon qu'elles occupent aujourd'hui. Le 20. Février de l'an 1659. elles firent un vœu particulier de ſe conſacrer au culte *du précieux Sang de Jeſus-Chriſt*, & en prirent le titre, au lieu de celui de *ſainte Cecile*. La cérémonie de ce changement ſe fit ce jour-là par le Prieur de l'Abbaye de ſaint Germain des Prez; & le 9. Janvier de l'année ſuivante, le culte public du précieux Sang commença dans leur Chapelle par l'expoſition du Saint Sacrement, terminée par un Salut; ce qui s'eſt toujours continué depuis tous les vendredis de chaque ſemaine. Au reſte ces Filles ſont ſous la Juriſdiction de l'Ordinaire qui confirme leur Supérieure qui n'eſt que triennale, & qui eſt élûe capitulairement.

LES CARMES DE'CHAUSSE'S.

La Réforme que ſainte Thereſe avoit introduite dans l'Ordre des Carmes l'an 1568. s'étant répandue d'Eſpagne en Italie, & y ayant fait de grands progrès, le Pape Paul V. informé de la piété & des travaux de

ces Religieux, crut qu'ils pourroient être utiles à l'Egliſe de France. Il écrivit au Roi Henry IV. pour l'engager à les recevoir dans la Capitale de ſon Royaume. Sa Lettre ou Bref eſt du 20. d'Avril de l'an 1610. & il en chargea le P. *Denys de la Mere de Dieu*, & le P. *Bernard de S. Joſeph*, Carmes Déchauſſés, comme auſſi d'une Lettre pour le Cardinal de Joyeuſe à qui il les adreſſa. Ces deux Religieux étoient encore en chemin lorſqu'ils apprirent la mort funeſte du Roi Henry IV. mais ce malheur ne leur fit point diſcontinuer leur voyage, & ils arriverent à Paris au mois de Juin de cette même année. *Robert Ubaldin* qui pour lors étoit Nonce du Pape auprès du Roi, & qui fut dans la ſuite Cardinal, leur procura un logement aux Mathurins, proche l'Hôtel de Cluni où il demeuroit; mais ils quitterent bientôt ce logement pour aller demeurer au College de Cluni, où Dom Laurent Berard, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Supérieur de ce College, les reçut avec beaucoup d'humanité, & les retint génereuſement juſqu'à ce qu'ils eurent obtenu un établiſſement. Le Cardinal

dinal de Joyeuſe les ayant préſentés au Roi & à la Reine Régente, il en obtint pour eux des Lettres Patentes datées du mois de Mars 1611. puis des Lettres de conſentement de Henry de Gondi, Évêque de Paris, en date du 22. de May de la même année, & dès ce jour-là même les deux Carmes Déchauſſés prirent poſſeſſion d'une maiſon dans la rue Vaugirard, laquelle leur fut donnée par *Nicolas Vivian*, Maître des Comptes, qui l'avoit achetée dans ce deſſein de Robert Barrat, Maître d'Hôtel du Roi, & de Françoiſe Fromage ſa femme. Les Carmes y firent conſtruire à la hâte quelques logemens, & une Chapelle dans une ſalle qui avoit autrefois ſervi au Prêche des Calviniſtes. Le Nonce Ubaldin après avoir planté la Croix & beni cette Chapelle, y célébra la premiere Meſſe le jour de la Pentecôte de cette même année 1611. Mais comme cette Chapelle parut trop petite, Jean du Tillet, Greffier en chef du Parlement, vint offrir à ces Religieux les moyens d'en conſtruire une plus grande. On y travailla auſſitôt, & le ſix du mois de Novembre ſuivant, le même Nonce

Ubaldin y célébra la premiere Messe, & y exposa le saint Sacrement. La nouveauté & la piété de ces nouveaux venus attirerent ici un concours si extraordinaire de peuple qui s'y rendoit de tous les quartiers de Paris pour assister aux Sermons & aux autres exercices publics qui s'y faisoient, qu'il falut penser à bâtir un Couvent & une autre Eglise. On déféra à Nicolas Vivian comme principal Fondateur, l'honneur de mettre la premiere pierre aux fondemens du Couvent, laquelle il posa le 7. de Février de l'an 1613. Quant à l'Eglise qui est la même que celle que nous voyons aujourd'hui, ce fut la Reine Marie de Medicis, mere du Roi Louis XIII. qui en posa la premiere pierre le 20. Juillet de la même année. Sur cette pierre est cette inscription:

MARIA MEDICÆA
REGINA MATER
Fundamentum hujus Ecclesiæ posuit.
1613.

Cette Eglise ne fut achevée qu'en 1620. & fut benite le 19. Mars par Charles de Lorraine, Evêque de Ver-

dun. Eleonor d'Eſtampes de Valençay, Evêque de Chartres, la dédia ſolemnellement le 21. Décembre 1625. ſous l'invocation de ſaint Joſeph. Elle eſt d'ordre Toſcan, mais peu régulierement exécuté; & cependant elle ſéduit ceux qui ne ſont pas connoiſſeurs en architecture, car elle eſt grande & fort ornée.

Le grand Autel a été conſtruit aux dépens du Chancelier Séguier, qui d'ailleurs a fait des biens conſiderables à cette Maiſon. Il eſt d'un aſſez beau deſſein, & eſt décoré de colonnes Corinthiennes de marbre de Dinan, & des ſtatues d'Elie & de ſainte Thereſe. Ces bons Peres croyent que le premier a été leur Inſtituteur, & ſainte Thereſe les a réformés & ramenez à l'obſervation de leur Regle primitive. Le tableau qui eſt au milieu, a pour ſujet la Préſentation de Jeſus-Chriſt au Temple. Il eſt de *Quintin Varin*, Peintre originaire d'Amiens, qui fut un des maîtres du fameux Pouſſin, & a été donné par la Reine Anne d'Autriche. La baluſtrade qui renferme cet Autel, eſt d'un beau marbre, de même que celles des Chapelles.

La Chapelle qui eſt près le dôme, à gauche du grand Autel, en entrant dans l'Egliſe, eſt ſous l'invocation de la Vierge, dont on voit ici une admirable ſtatue de marbre blanc, faite à Rome par *Antonio Raggi*, autrement dit *le Lombard*, d'après le modele qu'en avoit fait le Cavalier *Bernin*. Cette figure qui eſt plus grande que le naturel, eſt aſſiſe, & tient le petit Jeſus ſur ſes genoux. Son attitude eſt ſi gracieuſe, ſi tendre & ſi vraye, qu'elle excite l'admiration. La draperie de la Vierge, & le linge qui couvre l'Enfant Jeſus, ſe diſtinguent facilement l'un de l'autre par l'art avec lequel ils ſont travaillés. Cette ſtatue coûta dix mille francs au Cardinal *Antoine Barberin*, qui, outre cette ſomme, fit les frais de la faire tranſporter à Paris, où il en fit préſent aux Carmes Déchauſſés. Le tems ne fait qu'augmenter tous les jours le prix de cet excellent groupe. Il eſt poſé dans une niche formée par quatre colonnes de marbre veiné, & ornée de pluſieurs incruſtations de marbre.

La Chapelle qui eſt vis-à-vis de celle dont je viens de parler, eſt ſous

l'invocation de *ſainte Thereſe*. Le tableau de cette Sainte a été peint par *Corneille*; & la Chapelle eſt d'ailleurs décorée de colonnes de marbre de Dinan, & d'ordre Compoſite. Les deux grands tableaux qui ſont aux côtés de cette Chapelle, ſont de *de Séve* l'aîné, & eſtimés.

La petite Chapelle en maniere de tribune qui a vûe ſur le grand Autel, & eſt décorée de marbres & de pluſieurs autres ornemens, a été conſtruite aux dépens & à l'uſage de l'Abbé Pajot.

Le dôme a été peint par *Bartholet Flamael*, Peintre habile, de Liége, dont il eſt mort Chanoine. Il a repréſenté ici le Prophete Elie enlevé vers les Cieux ſur un char de feu; & plus bas, ſur une terraſſe, eſt Eliſée ſon diſciple, qui tend les bras pour recevoir le manteau que ſon maître laiſſe tomber. Ces peintures ſont hardies & d'une grande maniere, mais elles ne ſont pas dans un jour avantageux.

En 1711. on a poſé une baluſtrade de fer qui regne ſur la corniche dans toute l'étendue de l'Egliſe. En même tems on renouvella le carrelage de

l'Egliſe qui eſt à compartimens de pierre de liais & de marbre. La tombe de bronze, ornée de reliefs, qu'on y voit, ferme l'entrée du caveau où l'on enterre les Religieux.

Le Monaſtere eſt grand, mais n'a rien que de ſimple. Le blanc dont les murailles du Cloître, des Dortoirs & des Coridors ſont enduites, donne un grand air de propreté à l'interieur de cette maiſon. Cette peinture blanche qui eſt plus brillante que le marbre, a été pendant longtems un ſecret qui n'étoit connu que des Peres de ce Monaſtere, mais depuis quelque tems on en a deviné la compoſition, & elle eſt aujourd'hui aſſez connue, cependant, en mémoire de ſon origine, on la nomme toujours *le Blanc des Carmes.*

La Bibliotheque eſt de douze mille volumes, ou environ; & eſt diſtribuée dans deux grandes piéces. La principale eſt un fort joli vaiſſeau qui jouit d'une vûe fort agréable, & qui renferme ſix mille volumes. On aſſûre que dans l'autre ſalle, ou dans les chambres des Religieux, il y a auſſi ſix mille volumes. Ce qu'on y remarque de plus rare, c'eſt un ma-

nuſcrit de *Flodoard* ou *Frodoard*, Chanoine de Reims, qui a compoſé une Chronique de ce qui eſt arrivé en France de plus conſidérable depuis l'an 919. juſqu'en 966. On prétend que ce manuſcrit eſt l'original.

Les jardins de ce Monaſtere ſont vaſtes, car on dit qu'ils ont plus de quarante-deux arpens d'étendue. Ils ſont fort cultivés, & on y voit tout ce qui peut les rendre agréables, ou utiles. C'eſt dans l'Apotiquairerie de ce Monaſtere que la compoſition de l'eau de Meliſſe fut d'abord inventée, & c'eſt pourquoi on la nomme ſouvent *Eau des Carmes*. Les Religieux de ce Couvent font un débit très-conſidérable de cette Eau, & quoiqu'ils affectent de la déguiſer, en diſant qu'elle eſt compoſée de pluſieurs ſortes d'herbes qu'ils cultivent dans leurs jardins, le Public ſçait à quoi s'en tenir, & que ce n'eſt que de l'eau de Meliſſe, telle qu'on en fait partout ailleurs.

Outre le terrein que ce Monaſtere & ſes jardins occupent, les Carmes Déchauſſés avoient encore autour de leur clôture des eſpaces vuides ſur leſquels ils ont fait bâtir depuis quelques

années plusieurs beaux Hôtels dans la rue du Regard & dans la rue Cassette, qui rendront ce Couvent le plus riche de l'Ordre, lorsque ces Peres auront acquité les dettes qu'ils ont contractées pour construire ces beaux édifices.

Dans cette même rue, mais de l'autre côté & un peu plus loin, est une petite Communauté de Filles qui est sous le nom de *sainte Técle*. Le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, ayant institué cette Communauté de Filles sous l'invocation de sainte Técle, il demanda à l'Eglise Collégiale de Chamailieres en Auvergne, où repose le corps de cette Sainte, quelque portion de ce Corps saint, elle lui fut accordée aussitôt, & ensuite déposée dans la Chapelle de cette Communauté. Auprès, mais dans la rue de Nôtre-Dame des Champs, il y a une Communauté de Freres, ou Maîtres des Ecoles Chrétiennes de Charité qu'on nomme aussi *Freres de l'Enfant Jesus*. La Chapelle nommée du *S. Esprit*, servoit à une Communauté de Filles établie en 1640. par Madame *Cossart*. Cette fondatrice étant morte, & la maison tombée en

ruine, elle fut donnée à l'Hôpital Général avec ſes dépendances. La Chapelle eſt reſtée ſur pied, & on y dit la Meſſe les Dimanches & les Fêtes, & la Dame Coſſart fut inhumée dans cette Chapelle.

NÔTRE-DAME DES PREZ.

C'eſt un Prieuré perpetuel de Benedictines, ſitué au bout de la rue Vaugirard qui eſt du côté du vilage de même nom. Ce Prieuré fut d'abord fondé à Mouſon en 1628. par Dame Henriette de la Vieville, veuve d'Antoine de Joyeuſe, Comte de Grand-Pré, mort le 26. d'Octobre de l'an 1611. Cette pieuſe & illuſtre veuve, avec la permiſſion de l'Archevêque de Reims, fit venir en 1634. Catherine de Joyeuſe ſa fille, & trois autres Religieuſes de l'Abbaye de ſaint Pierre de Reims, & les mit en poſſeſſion du Monaſtere qu'elle venoit de fonder. Madame de Joyeuſe reçut des Profeſſes dans ce Couvent, & le gouverna juſqu'en 1637. que l'armée qui menaçoit cette frontiere, l'obligea de ſe refugier à Picpus auprès de Paris, où elle obtint des Lettres Patentes du Roi Louis

XIII. au mois de Mars 1638. qui furent registrées au Parlement le 28. Juillet suivant. La guerre ayant cessé, Madame de Joyeuse fit bien voir que c'étoit une crainte bien fondée, & non pas l'envie de venir s'établir à Paris, qui lui avoit fait quitter son Couvent de Mouson, car en 1640. elle y retourna, & y fit des acquisitions considerables tant pour le spirituel que pour le temporel, y reçut grand nombre de nouvelles Professes, & y acquit des Religieux Guillelmites le Prieuré de Louvergni, fondé en 1245. par Jean, Comte de Rhetel. Le contrat d'acquisition est du 27. Juillet 1649. & fut confirmé par une Bulle du Pape de la même année, cependant ce ne fut qu'en 1651. que Madame de Joyeuse en prit possession, & qu'elle y laissa une partie de sa Communauté pour y faire l'Office Divin. Cette illustre Prieure mourut dans son Couvent de Mouson en 1653. Henriette de Joyeuse sa niéce, fut Prieure de Mouson après elle, & le fut peu de tems, étant morte en 1654. A celle-ci succéda Claude-Gabrielle de Coucy qui jouit de ce Prieuré jusqu'en 1668. qu'ayant été

appellée à la Cour de Lorraine par la Ducheſſe ſa niéce, fille du Comte d'Aſpremont, elle reſigna ſon Prieuré de Mouſon & de Louvergni à Marie-Suſanne Dolu, Religieuſe de S. Remi-S. Georges de Villers-Cotteretz, & ſe reſerva quatre cens livres de penſion. Celle-ci reſigna en 1674. à Chriſtine le Net, que la crainte d'une armée d'Allemans obligea de venir ſe refugier à Paris, & d'y tranſferer ſa Communauté, avec la permiſſion de l'Archevêque de Reims du 2. Février 1674. & de l'Archevêque de Paris du 3. Décembre 1675. Elle ſe logea dans la rue du Bac au fauxbourg S. Germain, & voulut ſe diſpenſer de payer la penſion à la Dame de Coucy. Celle-ci ſe pourvût en regrès au Conſeil, & obtint pluſieurs Arrêts en ſa faveur. Sur ces entrefaites la ſœur Chriſtine le Net mourut le 28. d'Août 1678. & la Dame de Coucy ayant obtenu une nouvelle nomination du Comte de Grand-Pré, rentra en poſſeſſion de ce Prieuré par Arrêt. Malgré toutes ces précautions, la Dame de Labadie de Bondernaut, appuyée du crédit de François de Harlay, Archevêque de Paris, obtint un

Brevet du Roi qui l'établiſſoit Prieure de Nôtre-Dame des Prez, & une lettre de Cachet qui exiloit la Dame de Coucy à Malnouë. Le Comte de Grand-Pré intervint comme fondateur de Nôtre-Dame de Mouſon, & fit enfin maintenir la Dame de Coucy à l'excluſion de la Bondernaut. La Dame de Coucy ne fut pas plûtôt en paiſible poſſeſſion, qu'elle acheta cette maiſon ſituée dans la rue Vaugirard, par contrat du 28. May 1689. & obtint des Lettres Patentes au mois de Juillet ſuivant, regiſtrées au Parlement le 5. d'Août de l'an 1695. & à la Chambre des Comptes le 12. du même mois de la même année. La Dame de Coucy parvenue à l'âge de quatre-vingt ans, & devenue paralytique en 1707. fit venir de Chelles la Dame de Rouſſille qu'elle avoit nommée ſa Coadjutrice quelques années auparavant. Celle-ci a payé toutes les dettes de la maiſon, a acheté la maiſon voiſine, & s'eſt fait un grand emplacement *.

* Hiſt. de la ville de Paris. *Tome II. p.* 1518.

Revenons ſur nos pas dans la rue Vaugirard, & parcourons ce qu'il y a de remarquable dans les rues qui y aboutiſſent.

Dans la rue du Regard il n'y a que les beaux Hôtels qui appartiennent aux Carmes Déchauſſés.

La rue *Caſſette* aboutit d'un côté à la rue Vaugirard, & de l'autre à la rue du vieux Colombier. *Sauval* dit qu'en 1543. on la nommoit la rue *Caſel*, & que le Peuple à ſon ordinaire a corrompu ce nom, & l'a appellée *Caſſette*, comme étant un mot qui lui eſt connu, & non pas l'autre.

A l'entrée de cette rue on remarque une maiſon que les Carmes Déchauſſés ont fait bâtir en 1704. & dont l'entablement eſt d'ordre Dorique. Les dedans en ſont commodes & bien diſtribués.

LES FILLES DU SAINT SACREMENT.

Ce Couvent qui eſt auſſi dans la rue Caſſette, doit ſon établiſſement à pluſieurs Dames d'une grande piété, & ſur-tout à la *Reine Anne d'Autriche* qui s'en déclara la principale fondatrice. Les Religieuſes du Monaſtere de la Conception Nôtre-Dame de Rambervilliers au Diocèſe de Toul, ayant été obligées de quitter leur Monaſtere à cauſe des guerres, quelques-unes à la tête deſquelles étoit la Mere

Catherine de Bar, connue ſous le nom de *Mecthilde du S. Sacrement*, leur Prieure, vinrent ſe refugier à Paris en 1640. L'Abbaye de Montmartre leur ſervit d'abord d'azile, mais en 1643. une pieuſe Dame leur donna une maiſon d'hoſpice ſituée à S. Maur des Foſſés où elles allerent demeurer; cependant l'an 1650. les guerres civiles les contraignirent de ſe refugier dans Paris même, où elles ſe retirerent dans une petite maiſon de la rue du Bac, & puis dans une autre de la rue Ferou. La Mere Mecthilde qui étoit retournée à Rambervilliers, revint à Paris le 24. Mars 1651. avec quatre des plus jeunes Religieuſes de ſon Monaſtere, & ſe joignit à ſes ſœurs qu'elle trouva dans le faubourg S. Germain, où elles vivoient des aumônes qu'on leur faiſoit. *Marie de la Gueſle*, Comteſſe de Châteauvieux, fut celle qui contribua le plus à leur ſubſiſtance. Pluſieurs perſonnes conçûrent le deſſein de réparer, autant qu'il eſt poſſible aux hommes, les outrages que les hérétiques & les impies faiſoient au ſaint Sacrement. Anne Courtin, Marquiſe de Bauves, fut la premiere qui s'en ouvrit à la

Mere Mecthilde à qui depuis longtems la même penſée étoit venue. Dans ce même tems, la Reine Anne d'Autriche ordonna à M. *Picotté*, Prêtre habitué à ſaint Sulpice de Paris, & qui vivoit en odeur de ſainteté, de faire tel vœu qu'il plairoit à Dieu de lui inſpirer pour obtenir la paix dans le Royaume, & qu'elle auroit ſoin de le faire accomplir; le vœu fait, fut auſſitôt ſuivi de la paix. Ce ſaint Prêtre dit enſuite à la Reine qu'il avoit voué l'établiſſement d'une maiſon de Religieuſes conſacrées à l'Adoration perpetuelle du ſaint Sacrement, & ayant été informé du deſſein de la Mere Mecthilde, il perſuada à la Reine d'appliquer à la fondation d'un Couvent pour ces Religieuſes le vœu qu'elle lui avoit ordonné de faire. Dès le 14. d'Août 1652. la Marquiſe de Bauves, la Comteſſe de Châteauvieux, & les autres perſonnes qui avoient conçu ce deſſein, avoient paſſé un contrat de fondation avec la Mere Mecthilde, mais comme elles n'avoient pas encore pû obtenir les permiſſions néceſſaires, la protection de la Reine vint très-à-propos pour lever toutes

les difficultés, & accelerer l'exécution de ce pieux deſſein. L'Abbé de ſaint Germain des Prez accorda ſa permiſſion le 4. Mars 1653. & le 25. du même mois le ſaint Sacrement fut expoſé dans le Monaſtere de la rue Ferou, dont ces Religieuſes étoient entrées en poſſeſſion le même jour. Les Lettres Patentes du Roi ne ſe firent pas longtems attendre, puiſqu'au mois de May ſuivant elles furent accordées, mais elles ne furent enregiſtrées au Parlement que le 17. Juillet 1654. en la Chambre des Comptes que le 11. Septembre de la même année, & au Bureau des Finances de la Généralité de Paris que le 27. Février de l'an 1678. Cependant la Croix fut poſée ſur la porte de ce Couvent le 12. Mars de l'an 1654. & la Reine Anne d'Autriche après avoir mis la premiere pierre de l'Egliſe, prit le flambeau devant le ſaint Sacrement, en réparation des irréverences & des impiétés commiſes contre ce Myſtere de nôtre Religion. Quoique la Communauté ne fut pour lors compoſée que de cinq Religieuſes, elles ne laiſſerent pas de commencer dès ce jour, l'Adoration per-

petuelle de jour & de nuit, qu'on y a toujours continuée depuis. La Reine confirma pour lors cet établiſſement comme étant de fondation Royale, & avoit réſolu de lui faire de grands biens, mais ſa maladie, & ſa mort arrivée en 1666. empêcherent l'exécution des grands projets qu'elle avoit formés.

Pendant que les Filles du ſaint Sacrement demeurerent dans la maiſon qu'elles avoient dans la rue Ferou, leurs fondatrices & leurs bienfaictrices leur firent bâtir tout à neuf ce Couvent de la rue Caſſette, où elles furent transferées en 1669. Ces Religieuſes ſuivent la Regle de ſaint Benoît dans toute ſa rigueur, & font un quatriéme vœu de l'Adoration perpetuelle. Ce fut la Mere Mecthilde qui dreſſa les Conſtitutions de cet Inſtitut qui furent approuvées, ainſi que l'Inſtitut, l'an 1668. par le Cardinal de Vendôme, Légat en France. Le Pape Innocent XI. les confirma en 1676. & Clément XI. en 1705. Cet Inſtitut fut d'abord reçu dans le Monaſtere de Rambervilliers, & ſe répandit enſuite en France, en Lorraine & juſqu'en Pologne. Il s'en fit

même un second établissement à Paris en 1680.

Les Religieuses du saint Sacrement ayant donc été transferées dans ce Couvent en 1669. firent mettre cette inscription sur la grand-porte :

LES RELIGIEUSES BENEDICTINES
DU TRE'S-SAINT SACREMENT.

LOUE' SOIT A JAMAIS
LE TRE'S-SAINT SACREMENT
DE L'AUTEL.

Ce Monastere est établi pour l'Adoration perpetuelle du Saint Sacrement de l'Autel, en réparation des outrages, & autres profanations qui se commettent contre cet auguste Mystere ; & pour cet effet, il est exposé tous les Jeudis en cette Eglise, où les Religieuses sont jour & nuit en amende honorable.

Les Fidéles sont invités de joindre leurs prieres à cette intention.

L'Eglise est petite, mais propre. Le grand Autel est décoré d'une menuiserie feinte de differens marbres, par *Bailly* qui avoit un talent particu-

lier pour imiter la couleur & le poli du marbre. Les peintures du plafond, de même que les tableaux de S. Benoît & de sainte Scholastique, sont de *Nicolas Montaigne*. Les Anges de sculpture qui soûtiennent le tabernacle sont de *Lespingola*, dont les ouvrages sont ordinairement plus animés que corrects.

La rue *Pot de fer* est aussi une de celles qui aboutissent d'un côté à la rue Vaugirard, & l'on y remarque

LA MAISON DU NOVICIAT DES JESUITES.

Ce fut en 1610. que *Madeleine Luillier*, veuve de Claude le Roux, Sieur de Sainte-Beuve, Conseiller au Parlement de Paris, acheta l'Hôtel de Mezieres, & le donna aux Jesuites pour y établir le Noviciat de leur Province de France. On commença dès-lors à y élever quelques bâtimens & une petite Chapelle. Peu de tems après on fit construire une maison assez grande où l'on trouve toutes les commodités qui conviennent à une Communauté Réguliere. Enfin l'Eglise eut son tour, & on en jetta les

fondemens en 1630. Elle a été bâtie ſur les deſſeins & ſous la conduite du Frere *Martelange*, & les proportions en ſont ſi juſtes, & l'architecture ſi belle, que quoiqu'elle ne ſoit pas auſſi chargée d'ornemens que quelques-autres, elle paſſe chez les Connoiſſeurs pour être la plus réguliere de Paris. C'eſt un reproche continuel que les Jeſuites ont devant les yeux, d'avoir préferé le P. *Derrand* au Frere *Martelange* pour conduire le bâtiment de l'Egliſe de la Maiſon Profeſſe. Ce fut *François Sublet de Noyers*, Secretaire d'Etat, ayant le Département de la Guerre, qui fit bâtir cette Egliſe à ſes dépens. Henry de Bourbon, fils naturel du Roi Henry IV. alors Evêque de Metz, Prince du S. Empire, & Abbé de ſaint Germain des Prez, en poſa la premiere pierre ſur laquelle eſt cette inſcription :

D. O. M.

S. FRANCISCO XAVERIO
Indiarum Apoſtolo.
Anno Chriſti M. DC. XXX.
Pontificatus Urbani octavi
anno ſeptimo.
Regni Ludovici decimi tertii

anno vigesimo.
Generalatûs R. P. Mutii Vitelleschi
anno decimo quarto.
Ædis faciendæ primum lapidem posuit
S. P. Henricus de Bourbon,
Episcopus Metensis,
S. R. I. Princeps,
Abbas sancti Germani,
decimo Aprilis.

Le Portail de cette Eglise est décoré de deux ordres d'Architecture, du Dorique & du Ionique, mais les Connoisseurs trouvent que les parties de cette décoration n'ont pas assez de saillie. L'inscription qui est sur la frise, est ainsi conçue :

S. FRANC. XAVER. S.

C'est-à-dire, *sancto Francisco Xaverio sacrum.*

Le dedans de l'Eglise est décoré d'un ordre Dorique fort régulier, & dont les métopes sont remplies d'instrumens qui servent dans les cérémonies de l'Eglise. Les lettres S. F. & F. S. entrelassées, & qu'on voit alternativement dans la frise de cette Eglise, font allusion à saint François Xavier sous l'invocation duquel elle

eſt, & à *François Sublet de Noyers* qui en eſt le fondateur. A ce ſujet je dois remarquer qu'on ne peut donner trop de louanges à la reconnoiſſance des Jeſuites envers ce bienfaicteur. Non ſeulement ſes armes ſont à la clef de la voûte, on les rencontre encore en d'autres endroits, & lorſqu'on y penſe le moins. Qui eſt-ce, par exemple, qui s'aviſeroit de les aller chercher ſur la baluſtrade qui renferme le Sanctuaire? elles y ſont cependant, & quand on regarde de près, on voit ſur les pilaſtres à hauteur d'appuy, qui en retiennent les travées, le *pal breteſſé d'or, maçonné de ſable, chargé d'une vergette de même*, qui dans un *champ d'azur*, compoſent les armes des *Sublet*.

Le grand Autel qu'on voit aujourd'hui dans cette Egliſe, a été conſtruit en 1709. aux dépens du Roi ſur les deſſeins de *Jules Hardouin Manſart*, Surintendant des Bâtimens de Sa Majeſté, & ſous la conduite de *Robert de Cotte*, premier Architecte du Roi. Il eſt décoré de quatre colonnes de marbre verd campan, d'ordre Corinthien, & dont les chapiteaux & les baſes ſont de mar-

bre blanc, ce qui ne fait pas un bon effet. Cet Autel eſt d'ailleurs de differentes ſortes de marbre. Les ſtatues de ſaint Ignace & de ſaint François Xavier qui ſont à côté, ont de la vie & de l'action, mais elles paroiſſent un peu courtes pour l'endroit où elles ſont. Le tabernacle brille par ſes ornemens de bronze & par ſes bas-reliefs, le tout doré d'or moulu. Il a été fait par un Orfevre des Gobelins, nommé *Villers*. Les gradins ſont de marbre verd campan, & enrichis de feuillages auſſi de bronze doré. Le devant d'Autel eſt de marbre verd d'Egypte, & a au milieu un S. Eſprit tout rayonant de gloire, qui de même que les nuages qui l'environnent, eſt auſſi de bronze doré. Le parc du Sanctuaire eſt à compartimens de marbre de couleurs differentes; & au milieu ſont les armes de France avec les ornemens ordinaires. Mais ce qu'on admire le plus, eſt le tableau qui eſt ſur cet Autel, lequel eſt du *Pouſſin*, & d'une beauté ſurprenante. Il repréſente un des miracles que Dieu fit au Japon par l'interceſſion de ſaint François Xavier qui y reſſuſcita un mort. On ne peut pas en mieux

détailler les beautés que l'a fait *Sauval*.

Pouſſin, dit-il, *a diſpoſé ſes figures, en ſorte qu'elles voyent toutes le miracle, & a remué leurs paſſions avec un jugement & une adreſſe qui lui eſt toute particuliere : il a conduit & manié leur douleur & leur joye par degré, à proportion des degrés du ſang & de l'interêt, ce qui paroît viſiblement ſur leurs viſages & par leurs attitudes toutes differentes. L'un s'étonne du miracle, l'autre en doute; l'un par ſa gayeté témoigne ſon contentement, l'autre par la continuation de ſa triſteſſe montre qu'il ne s'en rapporte ni au récit d'autrui, ni à ſa vûe. Une femme au chevet du lit ſoûtient la tête de la perſonne reſſuſcitée; elle eſt plantée & courbée avec une ſcience & une force toute ſpirituelle, & tout-à-fait merveilleuſe. On remarque dans les yeux, la bouche, le mouvement des bras, les plis du viſage, & toutes les actions d'une autre qui eſt au pied du lit, que la douleur qui s'étoit emparée de ſon ame, ne cede qu'à grande force à la joye; & cette joye encore ne ſe fait voir que comme le ſoleil dans un tems fort chargé, qui ſimplement par quelque foible rayon, ſans pouvoir percer la nue, à peine donne à connoître qu'il a envie de ſe montrer.*

Il

Il n'y a que Pouſſin *au monde capable d'exprimer ce combat de paſſions ſi oppoſées dans une même perſonne & ſur un même viſage.* Jeſus-Chriſt *dans le Ciel honore ce miracle de ſa préſence : la figure & les attitudes en ſont toutes majeſtueuſes & divines ; elle eſt ſi finie dans toutes ſes parties, qu'il n'y a que le ſeul* Raphaël *qui en puiſſe faire une ſemblable. Les envieux & les médiſans diſent que* Pouſſin, Raphaël & l'Antique *ont fait la même figure, & la croyent priſe de la colonne Trajanne, mais les deſintereſſés & les intelligens tiennent que* Pouſſin *n'eſt redevable de la beauté des attitudes toutes divines qu'à ſon grand génie.*

Les deux Chapelles qui ſont dans la croiſée, ſont ornées de deux tableaux, dont l'un repréſente la *ſainte Vierge* qui prend la Compagnie de *Jeſus* ſous ſa protection, il eſt de *Simon Voüet.* L'autre repréſente *Jeſus-Chriſt* prêchant & enſeignant, il eſt de *Jacques Stella.* On prétend que ces deux Peintres firent ces tableaux en concurrence : c'eſt aux Connoiſſeurs à décider de celui qui eſt le plus beau.

On voit auſſi dans cette Egliſe un des trois Crucifix de *Jacques Sarrazin,*

qui dans leur eſpece ne ſont pas moins admirables que le tableau *du Pouſſin* l'eſt dans la ſienne.

François Sublet, Seigneur de Noyers, Baron de Dangu, Secretaire d'Etat, ayant le Département de la Guerre, Surintendant des Bâtimens du Roi, & Capitaine du Château de Fontainebleau, fut inhumé dans cette Egliſe qu'il avoit fait bâtir à ſes dépens. La confiance qu'avoit en lui le Cardinal de Richelieu, eſt une preuve de ſon mérite. Il fut diſgracié en 1643. & ſe retira en ſa maiſon de Dangu que le Roi lui avoit donnée, où il ne s'occupa que de ſon ſalut, juſqu'au 20. d'Octobre 1645. qu'il mourut âgé de cinquante-ſept ans. Il ordonna qu'on l'enterrât dans l'Egliſe du Noviciat des Jeſuites de Paris, & qu'on ne mît ſur ſa tombe aucune Epitaphe. Il a été très-fidelement ſervi ſur ces deux points.

Dans l'interieur de cette Maiſon, il y a un bâtiment deſtiné aux Retraites ſpirituelles qu'on y fait. On y reçoit dix perſonnes de toutes conditions, à la fois, & cela en huit tems differens de l'année. Hors de ces huit tems marqués, il y a encore une Retraite

particuliere pour les Prêtres.

Dans cette même Maiſon, à côté de l'Egliſe, eſt la Chapelle des Congréganiſtes, c'eſt-à-dire, des *Séculiers* qui ſont de la Congrégation. Cette Chapelle eſt fort ornée. Le plafond repréſente l'Aſſomption de la Vierge, & a été peint par un Peintre Italien nommé *Gerardini*, & dont le mérite étoit fort médiocre. Le tableau qui eſt ſur l'Autel eſt l'Annonciation, & de *Champagne*.

Le P. *de Valois* Jeſuite, fameux Directeur, & mort Confeſſeur du Duc de Bourgogne, petit-fils de Louis le Grand, étoit intime ami de *Mignard*, premier Peintre du Roi, & ſouhaitoit depuis longtems de voir la Chapelle de la Congrégation, ornée de quelque tableau de ſa main. Mignard, malgré les occupations dont il étoit accablé, ſe rendit à la fin à ce que le P. de Valois ſouhaitoit de lui. Il peignit la ſainte Vierge qui apparoît à ſaint Ignace dans la grotte de Manreze, & lui dicte le livre *des Exercices ſpirituels*. Après ce tableau, il en fit un autre qui repréſente ſaint Jerôme dans le deſert; & fit préſent de ces deux morceaux à la Maiſon du

Noviciat, qui les fait ſervir à la décoration de cette Chapelle.

Comme parmi les Congréganiſtes, il y en a de fort riches, il ne faut pas être ſurpris ſi cette Chapelle poſſede une belle & nombreuſe argenterie qu'on étale ſur cet Autel les jours de grandes Fêtes.

Près de la Maiſon du Noviciat, eſt une Communauté de Filles très-utile au Public.

LA COMMUNAUTE' DES FILLES DE L'INSTRUCTION CHRE'TIENNE.

Cet établiſſement eſt dû à *Marie de Gournay*, veuve de David Rouſſeau, vivant, Marchand, demeurante au faubourg S. Germain des Prez, qui ayant reçu de pluſieurs Dames de piété des ſommes d'argent pour acheter une maiſon dans ce faubourg, qui fut convenable pour y loger un certain nombre de veuves, ou de filles vertueuſes, capables de montrer & d'enſeigner gratuitement de pauvres filles à louer & à ſervir Dieu, & à faire des ouvrages pour gagner leur vie, donna ſa maiſon, & y établit quatre ou cinq femmes veuves ou filles,

nommées par les Dames fondatrices, & par ladite Dame Rousseau qui en eut la conduite & la direction jusqu'à sa mort. Le Prieur & Grand-Vicaire de l'Abbaye de saint Germain donna des statuts à ces veuves & filles maîtresses auxquels elles se soumirent, & les ont toujours observés depuis. Celle qui est à la tête de cette petite Communauté, n'a d'autre titre que celui de *Sœur aînée*. Les Lettres Patentes du Roi qui autorisent cet établissement, sont datées de Rhetel & du mois de Septembre 1657. mais elles ne furent registrées au Parlement que le 17. de Février de l'an 1662. Dans cette maison il y a une Chapelle où l'on solemnise la Fête de la Conception de la sainte Vierge, qui en est la Fête titulaire.

La rue Ferou s'appelloit anciennement *la rue Farou*, ou *la rue Ferrou*, selon Sauval, mais nous ne sçavons point l'origine de son nom. Elle aboutit aussi à la rue Vaugirard.

La rue des Fossoyeurs se nommoit autrefois *la rue du Fossoyeur*, parce que le Fossoyeur du Cimetiere de S. Sulpice y demeuroit. Depuis que le nombre des Paroissiens est augmenté, le

Public a mis au pluriel le nom de cette rue.

La rue Garanciere a pris son nom de l'Hôtel de *Garanciere* qui y étoit. En 1541. au rapport de Sauval, on la nommoit par corruption *la rue Garence*. En entrant dans cette rue, du côté de la rue Vaugirard, on remarque une fontaine d'architecture, construite avec assez de goût, & sur laquelle on lit cette inscription latine :

AQUAM
à Præfecto & Ædilibus
acceptam
hic
suis impensis Civibus fluere voluit
Serenissima Princeps
ANNA PALATINA
ex Bavariis,
relicta Serenissimi Principis
Henrici Julii Borbonii
Principis
CONDÆI.
Anno Domini
M. DCC. XV.

Cette inscription nous apprend que c'est la Princesse Anne Palatine de Baviere, veuve de Henry-Jules

de Bourbon, Prince de Condé, qui a fait construire cette fontaine à ses dépens en 1715. & qu'elle en a gratifié le Public.

Il y a aussi dans cette rue un Hôtel fort remarquable, & qui a plus d'apparence que de régularité. On le nommoit autrefois l'*Hôtel de Leon*, parce que c'étoit *René de Rieux*, Evêque de Leon qui l'avoit fait bâtir. Ce Seigneur qui étoit un des Prélats du Royaume *le plus splendide & le plus éloquent*, étant mort le 8. Mars de l'an 1651. cet Hôtel appartint à Guy de Rieux, Seigneur de *Sourdeac*, & depuis on l'a toujours nommé l'*Hôtel de Sourdeac*, quoiqu'il n'appartienne plus à la maison de Rieux. Cette maison a été bâtie sur les desseins d'un Italien nommé *Robelini*, qui en a décoré les dehors d'une maniere qui en impose à ceux qui ne se connoissent point en belle architecture.

La rue de Condé est aussi une de celles qui aboutissoit à la rue Vaugirard. Avant que le Prince de Condé vint demeurer à l'Hôtel de Gondi, on l'appelloit *la rue neuve S. Lambert*, mais dès que ce Prince y fit sa demeure, on la nomma *la rue de Condé*.

Sauval ajoûte que de ſon tems elle changeoit encore de nom, & que le Peuple s'accoûtumoit à l'appeller *la rue Princeſſe*, à cauſe qu'en parlant du Prince de Condé, on ne le nommoit point autrement que M. *le Prince*, nom de tout tems affecté aux premiers Princes du Sang.

L'HÔTEL DE CONDE'.

Cette maiſon eſt dans cette rue à laquelle il a donné ſon nom. Elle fut bâtie pour *Jean-Baptiſte de Gondi*, qui vint en France avec la Reine Catherine de Medicis, en qualité de ſon premier Maître d'Hôtel. Henry de Bourbon II. du nom, Prince de Condé & premier Prince du Sang, l'acheta en 1612. de Jean-Baptiſte de Gondi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, pour le prix de cent cinquante mille livres que le Roi paya pour le Prince de Condé. Il y eut un decret volontaire qui adjugea cette maiſon à ce Prince pour cent vingt mille ſix cens vingt-cinq livres, quoique réellement elle eut coûté cent cinquante mille livres. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt qu'elle ne coûta rien au Prince, ſelon le témoi-

gnage d'un Ecrivain contemporain & qualifié, qui dans les Mémoires de la Regence de la Reine Marie de Medicis, pag. 38. rapporte *que Monsieur le Prince ayant demandé la survivance de la Charge de Connétable, & fait quelques autres ouvertures, desquelles il ne remporta qu'un refus; pour l'en consoler on lui donna seulement l'Hôtel de Gondi.* Cet Hôtel consiste en plusieurs corps de logis construits en differens tems, & avec peu de symétrie. Cependant le tout ensemble forme une grande maison qui n'est pas indigne de loger un Prince du Sang. Je ne parlerai point ici des meubles qui en ornent les appartemens, parce qu'on s'imagine aisément qu'il y en a ici une quantité prodigieuse où le goût & la richesse brillent également. Le jardin n'est point grand, mais il est fort agréable, & l'on a tiré de son peu d'étendue tout le parti qu'on en pouvoit tirer.

Ce fut dans cette maison qu'en 1590. pendant le siége de Paris, se tint la Conference du Légat & du Marquis de Pisani, qui n'aboutit à rien. Ce fut aussi dans cet Hôtel que la Reine Marie de Medicis vint des-

cendre, en arrivant pour la premiere fois à Paris, mais elle n'y coucha qu'une nuit.

Dans la même rue & du même côté, mais un peu plus haut en allant vers la rue Vaugirard, eſt un autre Hôtel qu'on nommoit autrefois *le petit Hôtel de Gondi*, & c'eſt ici que Charlote-Marguerite de Montmorency, veuve de Henry II. du nom, Prince de Condé, fixa ſa demeure juſqu'à ſa mort.

SAINT SULPICE.

Le premier ſiége de l'Egliſe Paroiſſiale du bourg, ou faubourg S. Germain, fut d'abord dans la Chapelle de *ſaint Pere*, ou de *ſaint Pierre*, où ſont maintenant les Religieux de la Charité; mais cette Egliſe ſe trouvant trop petite pour contenir les ſerfs & habitans de ce faubourg dont le nombre augmentoit tous les jours, on fut obligé l'an 1211. d'en faire bâtir une autre qui fut plus grande, où l'on transfera le titre de *ſaint Pierre* qui eſt le premier Patron titulaire de l'Egliſe, connue aujourd'hui ſous le nom de ſaint Sulpice. On voit dans

les Archives de saint Germain des Prez un titre de l'an 1380. qui nous apprend que le Curé de saint Sulpice alloit faire l'Office en la Chapelle de saint Pierre aux Fêtes Annuelles; qu'il y alloit en Procession le jour des Cendres & le Dimanche des Rameaux; qu'il y faisoit l'Office le jour de saint Pierre, & l'Eau benite tous les Dimanches, &c. Cela a continué jusqu'en 1658. que les Freres de la Charité auſquels la Reine Marguerite avoit donné dès l'an 1606. la Chapelle de saint Pere & le terrein des environs, donnerent au Curé de saint Sulpice la somme de dix-huit mille livres afin d'être libres dans leur Egliſe, & auſſi pour s'exempter à perpetuité de payer les droits des Enterremens. Le faubourg S. Germain s'étoit ſi fort accrû en 1643. que l'Egliſe de saint Sulpice devint à ſon tour trop petite. D'ailleurs elle menaçoit ruine, & il faloit abſolument la réparer, ou en faire élever une autre qui fut plus grande, & plus ſolidement bâtie. Après pluſieurs aſſemblées des plus illuſtres Paroiſſiens, il fut réſolu de bâtir une nouvelle Egliſe qu'on commença en 1646. ſur les deſſeins de

Gamart, un des meilleurs Architectes de son tems, & la premiere pierre en fut posée par Jean-Baptiste-Gaston de France, Duc d'Orleans, frere unique du Roi Louis XIII. A peine quelques années s'étoient écoulées, qu'on s'apperçut que cette Eglise n'étoit pas encore assez grande pour le nombre des Paroissiens qui augmentoit tous les jours. *Le Vau*, premier Architecte du Roi, donna un nouveau dessein, & en conséquence, on jetta en 1655. de nouveaux fondemens, dont la Reine Anne d'Autriche posa la premiere pierre le 20. Février de cette année. La mort de le Vau, arrivée quelque tems après, obligea les Marguilliers de confier la conduite de ce bâtiment à *Daniel Gittard*, Architecte d'une grande réputation. Celui-ci trouvant la Chapelle de la Vierge qui n'étoit encore élevée que jusqu'à la corniche, trop resserrée, & peu reguliere, demanda qu'elle fut démolie, mais les Marguilliers ne voulurent point y consentir, & elle fut achevée conformément aux desseins qu'en avoit donnés le Vau. Gittard fit bâtir le Chœur qui est un quarré long de quarante-deux pieds de large sur soixante-huit pieds

Histoire de la ville de Paris, par D. Felibien.

de long, terminé au chevet par un demi-cercle de vingt pieds de rayon, & percé dans ſon pourtour de ſept arcades, dont les pieds droits ſont ornés de pilaſtres Corinthiens qui ſoûtiennent l'entablement. Ce Chœur a dans œuvre, depuis le pavé juſqu'à la corniche, cinquante-ſix pieds & demi de haut, & depuis l'entablement juſqu'au milieu de la voûte, trente-cinq pieds ſix pouces, en tout quatre-vingt-douze pieds de haut. Les bas côtés qui regnent au pourtour du Chœur, ſont décorés d'un ordre Compoſé que Gittard avoit imaginé pour en faire un Ordre françois d'architecture. Ces bas côtés ont vingt-quatre pieds de large ſur quarante-ſix pieds deux pouces de haut. On fut dix-huit ans à bâtir le Chœur & ces bas côtés. On travailla enſuite à la croiſée qui a cent ſoixante-ſeize pieds de long ſur quarante-deux de large, & ſe trouve plus longue de quatorze pieds, & plus large de deux que celle de Nôtre-Dame qui eſt la plus grande Egliſe de Paris. Le côté gauche de cette croiſée, en entrant, fut élevé juſqu'à l'entablement pendant les années 1672. 73. & 74. mais à l'égard

du Portail, il n'y eut alors que le premier Ordre de bâti. On fut contraint
Ibid. en 1675. de discontinuer les travaux, à cause des dettes considérables que la Fabrique avoit contractées pour élever cet Edifice, lesquelles montoient encore à plus de cinq cens mille livres en 1683. Cette triste situation détermina le Curé & les Marguilliers à présenter une Requête au Roi & à son Conseil pour demander à être secourus, & qu'il leur fut permis d'assembler les Paroissiens pour aviser aux moyens de payer les dettes contractées, & d'achever le bâtiment de leur Eglise. Par Arrêt du 22. Février, il fut ordonné qu'en présence du sieur le Camus, Lieutenant Civil, les Paroissiens & Habitans de la Paroisse seroient convoqués pour aviser aux moyens les plus expédiens, tant pour acquiter les dettes de la Fabrique, que pour continuer le bâtiment commencé; pour, sur le procès verbal qui en seroit dressé, être statué par le Conseil ainsi qu'il appartiendroit. Le Lieutenant Civil indiqua l'Assemblée dans la Chapelle de la Communion au 22. de Mars. L'assemblée fut tenue, & cependant

l'affaire traîna juſqu'en 1688. que par un Arrêt du Conſeil du 4. May, le Roi commit les ſieurs Bignon, de la Reynie & de Ribeyre, Conſeillers d'Etat, & le ſieur de la Briffe, Maître des Requêtes, pour arrêter en préſence des Marguilliers & de quatre des principaux Créanciers de ſaint Sulpice, un état des dettes & des effets de la Fabrique. Ils trouverent que les dettes montoient à plus *de ſix cens ſoixante & douze mille livres*; & que les effets de la Fabrique ne montoient qu'à *cent quarante-trois mille livres.* Sur le referé & l'avis des Commiſſaires, le Conſeil rendit un nouvel Arrêt le 4. Janvier 1689. par lequel, pour l'acquit du ſurplus des dettes, après la vente des effets de la Fabrique, les Menſes Abbatiale & Conventuelle de ſaint Germain des Prez furent condamnées à payer le ſixiéme du principal, la Menſe Abbatiale les deux tiers, & la Conventuelle un tiers; & que les cinq autres ſixiémes ſeroient impoſez ſur les Proprietaires des maiſons & héritages du faubourg S. Germain, à proportion des taxes faites pour les boues & les lanternes. Ce même Arrêt permit aux Habitans, *Ibid.*

à l'Econome de la Menſe Abbatiale & aux Religieux de l'Abbaye de faire la recherche des ſommes dûes à la Fabrique, & des effets recelés, & de voir les comptes des Marguilliers. Par autre Arrêt du 14. Décembre ſuivant, il fut en conſéquence ordonné aux Marguilliers de ſaint Sulpice de communiquer les comptes de la Fabrique aux Syndics des Habitans & des Communautés Séculieres & des Régulieres du faubourg. L'examen des comptes, & les recherches qu'on fit, donnerent lieu aux habitans de publier un mémoire qui ne faiſoit point honneur aux Marguilliers. Ce mémoire accompagné d'une Requête, furent renvoyés par Arrêt du Conſeil du 27. Août 1691. à l'examen des ſieurs Bignon, de la Reynie & de Harlay, Conſeillers d'Etat, mais cette inſtance parut ſi odieuſe, qu'elle fut aſſoupie par autorité. Depuis toutes ces conteſtations, les travaux de l'Egliſe étoient ſuſpendus, & l'ont été longtems dans la ſuite, puiſqu'ils n'ont été repris qu'en 1719. par M. *Languet de Gergi*, Curé de cette Paroiſſe. Quelque grande & quelque hardie que fut cette entrepriſe, ce

zélé & habile Paſteur eut le courage de l'entreprendre, & aura peut-être la gloire de l'achever par le moyen d'une Loterie que le Roi lui accorda au mois de Février 1721. & auſſi par le ſecouts de quelques perſonnes pieuſes qui lui ont fait des libéralités conſiderables. Il commença par faire élever le Portail qui eſt du côté de la rue des Foſſoyeurs, dont la premiere pierre fut poſée le 5. Décembre 1719. par le Duc d'Orleans Régent du Royaume. Ce Portail eſt décoré de deux Ordres de colonnes, l'un *Dorique*, & l'autre *Ionique*. Les deux niches ſont remplies par deux ſtatues qui ont dix pieds de proportion. Elles ſont de feu *François du Mont*, Sculpteur du Roi & de l'Académie Royale de Sculpture, & repréſentent *ſaint Jean*, le Précurſeur du Meſſie, & *ſaint Joſeph* qui en étoit le Pere putatif. Le grand Portail de la croiſée, à main gauche, fait ſymétrie avec celui qui eſt du côté de la rue des Foſſoyeurs, & eſt décoré de deux Ordres d'architecture, dont le premier eſt de quatre *colonnes Corinthiennes*, & le ſecond de quatre *colonnes d'Ordre Compoſite*. Les figures

de *ſaint Pierre* & de *ſaint Paul* qui rempliſſent les deux niches qui ſont dans les entre-colonnes de ce Portail, ont neuf pieds & demi de proportion, & ont auſſi été ſculptées par François du Mont. Près de la ſtatue de ſaint Pierre, & ſur la même baſe, eſt un Enfant qui a un genou ſur la pierre angulaire, & tient dans ſes mains les clefs du Royaume des Cieux que Jeſus-Chriſt promit de donner à ſaint Pierre. La ſtatue de ſaint Paul a de même auprès d'elle un Enfant qui tient ſon épée. Les deux groupes d'Enfans qui ſont aux extrémités du fronton, ſont auſſi de l'ouvrage de feu du Mont. Après la conſtruction de ce Portail, on commença en 1722. à élever le côté gauche de la Nef; & on poſa la premiere pierre à quatre piliers, ou pieds-droits qui reſtoient à élever de ce même côté. Ce furent le Comte de Clermont au nom du Duc de Bourbon, ſon frere; les Cardinaux de Polignac & de Biſſy; M. de la Houſſaye, Conſeiller d'Etat & Controlleur Général des Finances; & M. Dodun ſucceſſivement, auſſi Controlleur Général des Finances, qui poſerent en cérémonie ces pre-

mieres pierres. La Nef fut achevée en 1736. & l'on a travaillé depuis à élever le grand Portail.

LE GRAND PORTAIL.

Cet Edifice mérite à plus d'un titre l'épithéte de *Grand*. Il eſt du deſſein du ſieur *Servendoni*, Peintre & Architecte Florentin. Suivant le plan & le modele en relief qui ont été expoſés aux yeux du Public, ce Portail doit avoir environ ſoixante-quatre toiſes d'élevation, & on y montera par un perron de vingt-deux marches, au haut duquel il n'y aura point de palier.

La premiere pierre en fut poſée le lundi 11. Mars 1733. & depuis ce tems-là on y a travaillé ſans diſcontinuation autant que les ſaiſons l'ont pu permettre. Il ſera compoſé de deux Ordres d'architecture, le *Dorique* & l'*Ionique*, & de ſoixante-huit colonnes, dont celles du premier Ordre ont cinq pieds trois pouces de diamétre, ce qui fera un des plus grands morceaux d'architecture qu'il y ait en France. Mais ne pourroit-on pas appliquer ici ce proverbe latin, *feciſti majorem, feciſti minorem?* Le peu de

largeur de la rue *Feron* ſur laquelle il eſt ſitué, & la grande élevation de ce Portail le rendent déja en 1740. preſque inviſible, & pour le mettre dans ſon vrai point de vûe lorſqu'il ſera achevé, il faudroit raſer le grand Séminaire de ſaint Sulpice, & la moitié des maiſons de la rue du vieux Colombier. Je donnerai, quand l'ouvrage ſera fini, la deſcription de ce grand Edifice.

Le grand Autel eſt à la Romaine, ſa forme eſt une eſpece de tombeau à quatre faces, & il eſt conſtruit d'un marbre bleu Turquin, & orné d'ouvrages de bronze doré d'or moulu. Le Tabernacle eſt de pareille matiere enrichie de pierreries, & repréſente l'Arche d'Alliance, déſignée par les anneaux qui ſervoient à la porter. Au deſſus eſt une table auſſi de bronze doré qui repréſente le Propitiatoire, & qui eſt ſoûtenue par deux grands Anges de bronze doré, qui ſont dans des attitudes de reſpect & d'adoration. Au-deſſus de cet Autel eſt ſuſpendu un pavillon de ſculpture, & doré, qui eſt de l'ouvrage des *Slodtz*.

La décoration de cet Autel, de même que tous les bâtimens qu'on a

élevés ici depuis l'an 1719. ſont d'après les deſſeins de M. *Openord*, un des plus habiles Architectes de nôtre tems, & ci-devant premier Architecte du Duc d'Orleans, Régent du Royaume.

Chaque pilier du Chœur ſera orné d'une belle ſtatue de pierre de Tonnerre, & de l'ouvrage du fameux *Bouchardon*. Cet habile Sculpteur en doit faire quatorze, ſçavoir celles de Jeſus-Chriſt, de la Vierge, & celles des douze Apôtres. Il y a déja deux ou trois ans, que celles de Jeſus-Chriſt, de la Vierge, de ſaint Pierre & de ſaint Paul, ſont placées aux quatre piliers lateraux du grand Autel. Celles de ſaint André, de ſaint Jacques le Majeur, de ſaint Jean l'Evangeliſte, & de ſaint Jacques le Mineur, y ont été placées depuis, & on compte que les autres ne ſe feront point longtems attendre, mais en 1740. & au commencement de 1741. on n'y a vû que celles que je viens de nommer.

Dans chaque bras de la croiſée de cette Egliſe, il y a deux balcons dorés, portés ſur des conſoles, & qui renferment des tribunes vitrées pour prier avec plus de recueillement, &

ſans être vû. Les ſculptures en pierre de la coupole de ces quatre balcons, ainſi que les bas-reliefs des yeux de bœufs, compoſés d'Anges & d'Enfans, portant les attributs de ſaint Pierre, de ſaint Paul, de ſaint Jean & de ſaint Joſeph, & autres ſculptures de cette Egliſe, ſont de l'ouvrage des *Slodtz*, Sculpteurs habiles.

Le ſieur *Sulli*, Anglois, qui étoit un Horlogeur fameux & bon Aſtronome, touché que dans une Ville comme Paris, l'on fut expoſé à une incertitude continuelle ſur le vrai tems du jour, imagina de tracer une *Méridienne* ſur le pavé de cette Egliſe, au vrai *Nord* & *Sud*. Pour cet effet il pratiqua une ouverture circulaire d'un pouce de diamétre ſur une plaque de laiton ſolidement attachée au côté occidental de la fenêtre méridionale de la croiſée de cette Egliſe, à la hauteur de 75. pieds, & les rayons du Soleil paſſans par cette ouverture, forment ſur le pavé une image ovale d'environ dix pouces & demi de long, & neuf & demi de large, au *Solſtice d'Eſté*; & cette image augmente en longueur & en largeur tous les jours juſqu'au *Solſtice*

d'Hiver; & revient en diminuant de la même maniere.

Le mouvement de l'image se fait sur le pavé d'Occident en Orient, & le *vrai Midi* est, lorsque cette image se trouve partagée exactement en deux portions égales par la ligne méridienne.

Henry Sulli mourut le 13. d'Octobre 1728. âgé de 48. ans. Il n'a pas eu le plaisir de voir cette ligne méridienne dans sa perfection, mais tout est tracé, & il a, dit-on, laissé sur ce sujet toutes les instructions nécessaires.

La Chapelle de la Vierge attire les regards par les ornemens de peinture & de sculpture dont elle brille de tous côtés.

Les peintures de la voûte sont à fresque, & de l'ouvrage de *François le Moine*, mort premier Peintre du Roi. Elles nous représentent *la Vierge* assise sur un nuage, & de laquelle on peut dire, encore avec plus de raison, ce qu'un de nos Poëtes a dit d'un autre.

Elle s'éleve au Ciel pleine de majesté,
Sa grace est augmentée ainsi que sa
beauté:

Des Eſprits Bienheureux la troupe l'environne,
L'un lui tend une palme, & l'autre une couronne.

La Vierge a *ſaint Pierre* d'un côté, & de l'autre *ſaint Sulpice*, Patron de la Paroiſſe. Ces deux Saints intercedent auprès d'elle en faveur du Peuple qui eſt au bas du tableau. Marie eſt environnée d'Anges, dont les uns portent les attributs qui lui conviennent, pendant que d'autres forment un concert de voix & d'inſtrumens pour célébrer ſon Aſſomption. Ce groupe eſt ſurtout admirable par la ſuavité & le brillant du coloris. Aux côtés de ce grand tableau, on voit à droite les Peres de l'Egliſe & les Chefs d'Ordres qui ont écrit des grandeurs de la ſainte Vierge; & au côté gauche, ſont les Vierges qui ſe ſont miſes ſous la protection de Marie, & auſquelles un Ange diſtribue des palmes.

Le grand bas-relief de bronze doré qui repréſente *les Nôces de Cana*, les Anges & Enfans qui ſont ſur l'entablement de cette Chapelle, les feſtons de fleurs qui viennent ſe réunir à l'Autel,

tel, & généralement toute la ſculpture de cette Chapelle & de ſon Autel, ſont de l'ouvrage des *Slodtz*.

La ſtatue de la Vierge qui eſt d'argent & de grandeur naturelle, a été modelée par *Bouchardon*, & jettée en fonte par *de Villers*. Cette ſtatue eſt quelquefois cachée par un tableau qui repréſente la Vierge debout ayant les bras ouverts, & les yeux levés au Ciel, & qui eſt d'un Peintre nommé *Chevalier*.

Aſſez proche, eſt une Chapelle dont le tableau repréſente la Deſcente du S. Eſprit ſur les Apôtres, & eſt de *Nicolas Montaigne*, Peintre de l'Académie Royale de Peinture.

De l'autre côté du Chœur, eſt une autre Chapelle où l'on voit les armes d'Eliſabeth d'Orleans, Ducheſſe de Guiſe, fille de Jean-Baptiſte Gaſton de France, Duc d'Orleans, & un tableau de la Nativité, qui eſt un des plus beaux qui ſoit ſorti des mains de *Charles de la Foſſe*.

Dans une autre Chapelle qui eſt auprès, on remarque un tableau qui repréſente *Jeſus-Chriſt* qui apparoît à la Madeleine ſous la figure d'un Jardinier. C'eſt *Halé* de l'Académie de

Peinture qui l'a peint, & les Connoisseurs l'estiment beaucoup.

Parmi les personnes illustres qui ont été inhumées dans cette Eglise, on compte celles qui suivent.

Claude Dupuy, Conseiller au Parlement, & un des plus sçavans hommes de son tems. Il étoit né à Paris, mais étoit originaire de *S. Galmier* en Forez. Sa famille étoit noble & féconde en personnes de mérite. Claude Dupuy mourut le premier Décembre 1594. âgé de quarante-neuf ans.

Pierre Michon, connu sous le nom d'*Abbé Bourdelot*, étoit fils de Maximilien Michon, Chirurgien à Sens, & d'Anne Bourdelot. Ce fut *Jean Bourdelot*, l'un de ses oncles, Avocat au Parlement, & Maître des Requêtes de la Reine Marie de Medicis, qui le fit venir à Paris, & l'y entretint aux études. Lorsqu'il eut fait son cours de Philosophie, il commença celui de Medecine, & pour lors son oncle voulant qu'il portât son nom, obtint pour lui en 1634. des lettres de changement de nom, en vertu desquelles il se fit appeller *Bourdelot*. Il n'avoit pas encore achevé son cours de Medecine, que *Guenaud* le donna

au Prince de Condé (Henry II.) pour être son Medecin. Après la mort de ce Prince, il passa en la même qualité auprès du grand Prince de Condé, & eut soin aussi de la santé du Duc d'Anguien, dernier Prince de Condé. *Gui Patin* ayant refusé en 1651. d'aller en Suéde en qualité de premier Medecin de la Reine Christine, M. de Saumaise y fit venir l'Abbé Bourdelot pour remplir cette place. Cette Reine en fut si satisfaite, que lorsqu'il voulut revenir en France, non seulement elle lui donna un passeport très-honorable, mais même obtint pour lui l'Abbaye de Massay, vacante par la mort de M. de Laubespine de Châteauneuf, Garde des Sceaux de France. Après son retour il tint dans sa maison des Conférences toutes les semaines, comme il en avoit auparavant tenu à l'Hôtel de Condé, & mourut le 9. Février 1685. au commencement de sa soixante-seiziéme année. L'Abbé Bourdelot avoit tout ce qu'il faut pour plaire aux Grands, & pour leur persuader qu'il n'ignoroit rien. Il étoit d'une figure agréable, poli, complaisant, insinuant, & décidoit aussi hardiment sur ce

qu'il ignoroit, que ſur ce qu'il ſçavoit. Nous avons de lui quelques ouvrages imprimés qui ſont peu connus, & encore moins recherchés.

François Blondel, Seigneur des Croiſettes, & de Gaillardon, Directeur de l'Académie Royale d'Architecture, Maître de Mathematiques de Louis de France, Dauphin de Viennois, fils de Louis XIV. & Marêchal des Camps & Armées du Roi, mourut à Paris le 22. de Janvier 1686. âgé de 68. ans. Il deſcendoit de François Blondel, ſieur des Croiſettes, Avocat du Roi à Ribemont, qui fut annobli par Lettres du mois de Décembre 1554. On voit par la date de ces Lettres que *Blancourt* dans ſon Nobiliaire de Picardie, ne s'eſt trompé que d'un ſiécle, car il date ces Lettres d'anobliſſement de l'an 1654. Blondel a donné pluſieurs ouvrages au Public; ſçavoir un cours de Mathematiques qu'il avoit compoſé pour l'inſtruction du Dauphin; un cours d'Architecture; des notes ſur l'Architecture de Savot; un Traité des Bombes, & de l'art de les jetter; l'Hiſtoire du Calendrier; la Comparaiſon de Pindare & d'Horace, &c. c'eſt lui auſſi

qui donna les desseins des portes de S. Denis & de S. Martin, qui sont des chefs-d'œuvres pour la magnificence & pour le goût de la belle architecture. Il est encore Auteur des Inscriptions qu'on lit sur ces Portes. Ces Inscriptions & le Livre de la Comparaison de Pindare & d'Horace, font connoître que Blondel n'étoit pas moins sçavant dans les Belles-Lettres que dans les Mathematiques.

Barthelemi d'Herbelot nâquit à Paris le 4. Décembre 1625. & y fit ses études d'Humanités & de Philosophie. Il s'appliqua ensuite tout entier aux Langues Orientales, & fit le voyage de Rome dans l'esperance de s'y perfectionner dans ces Langues. Il y fut connu & estimé des Cardinaux Barberin & Grimaldi, & contracta une étroite amitié avec Luc d'Holstein & plusieurs autres Sçavans. A son retour d'Italie, M. Fouquet, Surintendant des Finances, lui donna un appartement dans son Hôtel, & une pension de quinze cens livres. Après la disgrace de ce Ministre, il fut pourvû de la Charge de Secretaire & Interpréte des Langues Orientales. Quelques années s'étant écoulées, il

fit un ſecond voyage en Italie, où il reçut de grandes marques de bonté & d'eſtime de Ferdinand II. Grand-Duc de Toſcane, & du Prince ſon fils. Il ne tint pas à ces Princes qu'ils ne s'attachaſſent M. d'Herbelot, mais l'amour de la patrie & les ſollicitations de M. Colbert, le ramenerent en France, où le Roi lui donna une penſion de quinze cens livres. Le ſieur d'Auvergne, Profeſſeur en Langue Syriaque au College Royal de France, étant mort, le Roi donna cette Chaire à M. d'Herbelot, qui mourut le 8. Décembre 1695. âgé de 70. ans. Il eſt Auteur d'un Livre intitulé, *Bibliotheque Orientale*, qui eſt un Dictionnaire qui renferme tout ce qu'il y a de plus curieux dans l'Hiſtoire des Turcs, & dans celles des Arabes & des Perſes. C'eſt un projet d'une étendue immenſe, & dont l'exécution eſt au-deſſus des forces d'un ſeul homme.

Dom *Gaëtano Julio Zumbo*, Gentilhomme Sicilien, mort à Paris le 22. Décembre 1701. dans la quarante-quatriéme année de ſon âge, étoit un homme d'un génie admirable pour la ſculpture & la peinture, & qui a laiſ-

ſé à Paris trois ouvrages de Sculpture dont les figures ſont colorées au naturel, leſquels feront toujours regretter ſa perte. L'un de ces ouvrages eſt une Tête Anatomique dont il fit préſent à l'Académie Royale des Sciences, & qu'elle conſerve précieuſement. Les deux autres repréſentent, l'un *la Nativité*, & l'autre *la Sepulture* de Jeſus-Chriſt. L'Auteur a ſouvent dit qu'il avoit choiſi ces deux ſujets pour avoir occaſion d'exprimer deux paſſions contraires, la joye & la triſteſſe. M. *de Piles*, un des grands connoiſſeurs qu'il y ait eu, a fait une ſçavante deſcription de ces deux excellens morceaux, & l'a placée à la fin de ſon cours de Peinture, où les Curieux la trouveront.

Marie-Catherine le Jumel de Barneville, veuve de François de la Mothe, *Comte d'Aulnoy*, mourut au mois de Janvier 1705. Elle eſt très-connue par les ouvrages qu'elle a donnés au Public, & par ceux de pluſieurs Ecrivains qui en ont parlé, & ſurtout par ce qu'en ont dit Guy Patin & Amelot de la Houſſaye.

Roger de Piles étoit né à Clamecy dans le Nivernois, l'an 1635. d'une

famille noble. Roger, Duc de Bellegarde, & la Ducheſſe de Nevers, le tinrent ſur les Fonts de Baptême. Il fit ſes Humanités à Nevers & à Auxerre, & vint à Paris pour y étudier en Philoſophie & en Théologie. Il y logea chez ſon oncle l'Abbé d'Orbec, Chanoine de l'Egliſe de Paris, ce qui le fit connoître à M. Ménage qui demeuroit dans la même maiſon. Pendant qu'il étudioit en Théologie, il partageoit ſon tems entre l'étude de cette ſcience & la peinture, & apprenoit à deſſiner ſous le *Frere Luc*, Recolet. M. Ménage donna en 1662. M. de Piles à M. Amelot, Maître des Requêtes & ancien Préſident au Grand Conſeil, pour être Précepteur de ſon fils qui n'avoit que ſept ans. Le Précepteur & l'Eleve s'attacherent ſi fort l'un à l'autre qu'ils ne ſe quitterent plus. M. de Piles l'accompagna dans ſes voyages & dans ſes Ambaſſades, car cet Eleve étoit *Michel Amelot*, Marquis de Gournay, qui fut Ambaſſadeur à Veniſe, en Portugal, en Suiſſe, en Eſpagne & à Rome, & qui a paſſé avec juſtice pour un des plus ſages & des plus habiles négociateurs qu'il y ait eu ſous le Regne

de Louis XIV. M. de Piles peignoit fort bien, & a composé plusieurs excellens ouvrages sur la Peinture. Il fut employé en plusieurs négociations qui lui méritèrent une pension du Roi, de laquelle il a joui jusqu'à sa mort. L'Auteur de la Vie qui est à la tête du Livre que de Piles a fait sur les Peintres, dit qu'il mourut le 5. d'Avril de l'an 1709. âgé de soixante & quatorze ans. C'est par l'habitude où étoit le sieur *Brice* d'alterer tout ce dont il parloit, que dans l'édition qu'il donna en 1725. de sa Description de Paris, il dit que de Piles mourut le 15. d'Avril 1709. âgé de soixante & quinze ans.

Elisabeth-Sophie Cheron, femme du sieur le Hay, étoit née à Paris le 3. d'Octobre de l'an 1648. Son pere qui avoit de la réputation parmi les Peintres de Portraits, & qui étoit Calviniste, l'éleva dans sa Religion & dans sa Profession. Mademoiselle Cheron étoit née avec des dispositions si heureuses, qu'à l'âge de quatorze ans elle étoit déja célébre. Ce fut à cet âge que sa mere qui étoit Catholique, la mena à l'Abbaye de Jouare pour y peindre l'Abbesse &

quelques Penſionnaires. Ce petit voyage fut le plus heureux de ſa vie, car au retour elle ſe fit Catholique. Elle ne réuſſit pas ſeulement à faire des portraits, elle a peint des tableaux d'hiſtoire où l'on remarque un grand goût de deſſein, & une grande intelligence du clair-obſcur, qui lui procurerent une place dans l'Académie Royale de Peinture, le 11. de Juin 1672. Comme elle excelloit auſſi en Poëſie, ainſi qu'il paroît par la traduction en vers qu'elle a donnée d'une partie des Pſeaumes & des Cantiques, l'Académie des Ricovrati de Padoue lui donna une place d'Académicienne, & lui en envoya les Patentes en 1699. dans leſquelles elle lui donna le ſurnom d'*Erato*. Cette pluralité de talens qui brilloient dans Mademoiſelle Cheron, donna lieu à un de ſes amis * de faire quatre vers pour être mis ſous ſon portrait, leſquels peuvent lui ſervir d'Epitaphe:

* M Boſquillon.

De deux talens exquis l'aſſemblage nouveau
Rendra toujours Cheron *l'ornement de la France;*
Rien ne peut de ſa plume égaler l'excellence

Que les graces de ſon pinceau.

Elle n'étoit plus dans ſa premiere jeuneſſe, lorſqu'elle épouſa le ſieur *le Hay*, qui avoit profeſſé les Mathématiques à Paris, & qui avoit du goût pour les beaux arts. Madame le Hay mourut le 3. de Septembre de l'an 1711. âgée de 63. ans moins un mois.

Jean Jouvenet, Peintre ordinaire du Roi, étoit né à Rouen, & a été un des grands Peintres de nôtre tems. Il deſſinoit de grand goût & d'une maniere ferme. Ses compoſitions ſont pleines de feu, de même que ſes expreſſions, mais ce feu diminue dans les têtes de ſes figures qui ne diſent pas grand-choſe. Il mourut à Paris le 6. d'Avril 1717. âgé de 73. ans, étant né en 1644.

Eſtienne Baluze mort le 28. Juillet 1718. âgé de 87. ans. Il étoit de Tulle en Limouſin, & un des plus infatigables Ecrivains de ſon tems.

Sur un pilaſtre du grand coridor, ou bas côté qui eſt au Nord, auprès de la Chapelle de ſaint Charles, on voit le portrait en buſte de marbre blanc de *Michel de Marolles*, poſé ſur

une représentation de tombeau de marbre jaspé, & soûtenu par un génie pleurant, qui d'une main tient un flambeau renversé, & de l'autre essuye ses larmes. Ce portrait est décoré d'une mitre & d'une crosse, & accompagné de beaucoup de livres épars. Au-dessous dans une table de marbre noir, posée dans une bordure de marbre jaspé, est gravée l'Epitaphe suivante :

MICHAELI DE MAROLLES
Abbati de Villeloin,
generis nobilitate,
morum candore,
Religione sincera,
varia eruditione,
clarissimo.
Qui obiit octogenario major,
prid. Non. Mart.
an. Domini 1681.

Petrus de la Chambre
Marini filius,
testamenti curator,
amico optimo monimentum posuit.

Ce Monument est de l'invention & de l'exécution de *Barthelemi de Melo*, Sculpteur de l'Académie Roya-

le de Peinture & de Sculpture.

Michel de Marolles dont on vient de lire l'Epitaphe, étoit fils de ce brave Marolles, qui reſta victorieux dans le combat ſingulier qui ſe fit aux portes de Paris, derriere les Chartreux, le 2. d'Août de l'an 1589. entre l'Iſle-Marivaut & lui. Michel de Marolles embraſſa l'état Eccléſiaſtique, & paſſa ſa vie à cultiver les ſciences & les arts. Depuis l'an 1619. qu'il donna la traduction de Lucain, juſqu'en 1681. qu'il mourut, il s'occupa ſans relâche à compoſer des ouvrages, & à les donner au Public. Il a traduit preſque tous les Auteurs Claſſiques, & les plus difficiles ne l'effrayerent point. On peut dire qu'il a travaillé pour des ingrats, car ſes traductions ſont peu eſtimées par ceux même qui en profitent tous les jours, & qui ſouvent les redonnent au Public avec quelques corrections, & avec les changemens qui ſe ſont faits dans nôtre Langue depuis la mort de cet Abbé.

Dans un pilaſtre qui fait ſymétrie avec celui dont je viens de parler, eſt engagée dans le vif une eſpece de tombeau de marbre où l'on voit deux

écus acolés, dont l'un est de sable à la bande d'argent, chargée de trois lionceaux de sable; & l'autre est de gueules à trois écussons d'hermines. L'inscription qui accompagne ce Monument, fera connoître les familles à qui sont ces armoiries, & les raisons qu'on a eues de les mettre ici.

Dans cette Chapelle dite de saint Charles, a été inhumé haut & puissant Seigneur, Messire LOUIS D'AUGER, *Chevalier*, Marquis de Cavoye, *grand Maréchal des Logis de la Maison du Roy, mort le 3. de Février* 1716. *âgé de 76. ans.*

Et haute & puissante Dame, Louise-Philippe de Coetlogon *son épouse, véritable mere des Pauvres, & Bienfactrice de cette Eglise, morte le 3. Mars* 1729. *âgée de 83. ans.*

Je remarquerai en passant que le surnom de M. de Cavoye est mal ortographié dans cette inscription, car ce n'est pas d'*Auger*, comme il est ici, mais d'*Oger*.

Dans le vif de l'embrasement de la baye ou arcade par laquelle on entre dans cette Chapelle de saint Charles,

ſont engagées deux colonnes de marbre blanc d'environ huit pieds de haut, & qui ſont en ſymetrie. Au haut de chaque colonne eſt une urne, où l'on ſuppoſe que ſont les cendres de ceux en l'honneur de qui elles ont été élevées ; & au bas ſont les noms & les armes de ces mêmes perſonnes.

Au pied de celle qui eſt à droite en entrant dans cette Chapelle, on voit un écu dont le champ eſt de gueules, à trois écuſſons d'hermines. Derriere cet écu ſont deux ancres de vaiſſeau paſſées en ſautoir, de même que deux bâtons fleurdeliſés. Ces ornemens ou honneurs, ſont les marques des dignités de Vice-Amiral & de Maréchal de France. Cet écu eſt d'ailleurs décoré des Coliers des Ordres du Roi. Au-deſſous eſt cette Epitaphe.

CY GIST

ALLAIN EMMANUEL, *Marquis de* COETLOGON, *Maréchal & Vice-Amiral de France, Chevalier des Ordres du Roi, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de ſaint Louis, Conſeiller d'Etat au Conſeil Royal de la Marine, Capitaine Général pour le Roy d'Eſpagne dans*

les Mers Occidentales de l'Amerique, décédé le 7. Juin 1730. âgé de près de quatre-vingt-cinq ans.

Le Marquis de Coetlogon dont je viens de rapporter l'Epitaphe, avoit servi toute sa vie avec beaucoup de distinction, & avoit signalé sa valeur, sa piété, son amour pour la justice, & sa régularité pour la discipline militaire dans toutes les occasions qui s'étoient présentées, & dans tous les Commandemens qu'il avoit eus, tant sur mer que sur terre. Il a semblé au Public que ses longs services auroient mérité des récompenses moins longtems attendues. Il ne fut point compris dans la Promotion des Marêchaux de France qui fut faite en 1724. Il ne fut fait alors que Chevalier de l'Ordre du S. Esprit. Enfin le premier de Juin 1730. il fut fait Marêchal de France, & mourut six jours après avoir reçu cet honneur.

Au pied de l'autre colonne sont les Armes & l'Epitaphe de *Vincent Languet*, Comte de Gergy, frere de l'Archevêque de Sens & de M. le Curé de cette Eglise. Il avoit servi son Prince en tant d'occasions, qu'on a

oublié de marquer dans son Epitaphe, qu'il avoit été Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi.

CY GIST

JACQUES-VINCENT LANGUET, *Chevalier, Comte de Gergy, Seigneur de la Grange-Saint-Jean & autres lieux, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Chevalier de l'Ordre de Wirtemberg, Ambassadeur du Roy près la République de Venise, cy-devant Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté à la Diette de l'Empire assemblée à Ratisbonne, Envoyé Extraordinaire à Florence, Mantoüe & autres Princes de Lombardie; auprès du Duc de Wirtemberg, aux Princes des Cercles de Suabe, de Franconie, & à la Diette de Norlingue, lequel est décédé le 17. Novembre 1734. âgé de 68. ans; après avoir servi le Roy dans ces divers ministeres l'espace de trente-cinq années consecutives.*

REQUIESCAT IN PACE.

Les armoiries de Messieurs Languet sont *d'azur, au triangle renversé d'or, & dont chaque angle est charge*

d'une molette d'éperon de gueules, ſup-pots deux Lions.

Entre la Chapelle de ſaint Jean l'Evangeliſte & la Sacriſtie, on voit une eſpece de tombeau de marbre, engagé dans le vif du mur, & au deſſus eſt un piedeſtal ſur lequel eſt une renommée. Sur ce tombeau ſont les armes de Courcillon qui ſont *d'argent à la bande de fuſées couchées de gueules, à un Lion d'azur courant le long de la bande.* On y lit auſſi les Epitaphes qui ſuivent.

ICI REPOSENT

Très-haut & très-puiſſant Seigneur PHILIPPE DE COURCILLON, *Marquis de Dangeau, &c. Grand-Maître des Ordres de Nôtre-Dame de Mont-Carmel & de ſaint Lazare, Gouverneur de Touraine, Chevalier des Ordres du Roy, & Chevalier d'honneur des deux Dauphines, décédé le* 13. *Septembre* 1720. *âgé de quatre-vingt-quatre ans.*

Et Philippe Egon, Marquis de Courcillon, *ſon fils, Gouverneur de Touraine, décédé le* 20. *Septembre* 1719. *âgé de* 33. *ans.*

Les deux Dauphines dont le Marquis de Dangeau avoit été ſucceſſivement Chevalier d'honneur, étoient Marie-Anne-Chriſtine-Victoire de Baviere, femme de Louis de France, Dauphin de Viennois, fils de Louis XIV. morte le 20. Avril 1690. & Marie-Adelaïde de Savoye, femme de Louis de France, Duc de Bourgogne, puis Dauphin de Viennois, morte le 12. Février de l'an 1712.

On voit ſur un pilaſtre du bas côté qui eſt à droite, en entrant dans cette Egliſe par le grand Portail, une médaille de bronze dont on eſt également frappé & enchanté. Peut-être depuis le fameux *Varin* n'a-t-on rien fait dans ce genre-là où il y ait tant de feu, tant de fierté & tant de correction qu'on en remarque dans ce morceau. C'eſt le buſte en bas-relief de feu M. de *Beſenval*, Colonel du Régiment des Gardes Suiſſes. Ceux qui l'ont connu, & qui voyent ce bas-relief, croyent le voir & l'entendre parler, tant il eſt reſſemblant, tant il eſt animé. Au-tour de ſa tête ſont ces mots, *ori par animus*. Au deſſous de la médaille ſont ſes armes, un bâton de Commandement, les

marques de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, &c. groupés enſemble. On y voit auſſi l'écu des armoiries du défunt, auquel eſt accolé celui de Madame ſon épouſe. Beſenval porte écartelé, au premier, d'azur à la bande d'argent; au ſecond, d'or au fer de cheval, gris de fer, car il y a des Nations qui mettent *le gris* au nombre des couleurs du Blazon; au troiſiéme, d'or à une Biche de gueules; & au quatriéme, d'azur à la Sirenne de carnation. Madame de Beſenval porte de gueules au Bélier d'argent, & paſſant. Ces deux écus ſont ſurmontés d'un bonnet ou couronne de Baron.

Dans un cartouche ingénieuſement imaginé, eſt l'Epitaphe qui ſuit :

CY GIST

JEAN-VICTOR DE BESENVAL, *Baron de Bronſtad, Lieutenant Général des Armées du Roy, Colonel du Régiment des Gardes Suiſſes de Sa Majeſté; cy-devant Envoyé Extraordinaire auprès du Roy de Suéde Charles XII. Miniſtre Plénipotentiaire près les Puiſſances du Nord, & les Princes de la Baſſe-Allema-*

gne pendant l'Interregne de l'Empire, & auprès du Roy Auguſte II. & de la République de Pologne ; décédé le 11. *Mars* 1736. *âgé de* 64. *ans.*

Qui que vous ſoyés, priés pour lui.

Ce Monument lui a été érigé par ſon Epouſe, Catherine Comteſſe Bielinska, *fille du grand Maréchal de Pologne.*

Cet admirable morceau de ſculpture a été inventé & exécuté par *Meſſonier*, Deſſinateur du Roi pour les Pompes Funébres, Fêtes Galantes, Feux d'Artifices, Carouſels, Habits & Décorations de Théatre, &c.

Près de cette Egliſe, du côté du Nord, eſt le Preſbytere où demeurent le Curé & les Prêtres qui lui aident à deſſervir cette vaſte Paroiſſe. Attenant cette maiſon, eſt le Cimetiere. La Cure de cette Egliſe eſt à la nomination de l'Abbé de S. Germain des Prez.

A l'entrée de la rue du vieux Colombier, ſe préſente un grand & beau bâtiment qui eſt le plus nombreux Séminaire de Paris, & celui qui a ſervi & qui ſert, pour ainſi dire, de berceau à la plûpart des Prélats du Royaume.

LE SE'MINAIRE DE S. SULPICE.

Ce Séminaire a été instituë par *Jacques Olier*, Abbé de Pebrac & Curé de saint Sulpice, l'an 1642. & l'on peut dire que c'est plûtôt l'ouvrage de Dieu que celui des hommes. L'Abbé Olier étoit un jeune homme qui vivoit régulierement selon le monde, mais il y a loin entre bien vivre selon les hommes, & vivre selon Dieu. La sœur *Agnès de Jesus*, Religieuse Dominicaine du Couvent de Langeac en Auvergne, & fille d'une grande piété, fut l'instrument dont Dieu se servit pour amener l'Abbé Olier entierement à lui. Cette sainte fille ne connoissoit point M. Olier, lorsque la sainte Vierge lui ordonna de prier Dieu pour lui. Elle se mit * à faire en 1631. les prieres les plus ardentes pour cet Abbé, & persista trois années entieres à prier, à gémir, à pleurer, & à faire de grandes pénitences pour lui. Dieu qui écoute toujours favorablement les prieres qui partent d'un cœur tel que celui de la Mere Agnès, opéra dans celui de l'Abbé Olier cette conversion parfaite, dont les particularités se voyent dans

* Vie de la Vénérable Mere Agnès de Jesus, imprimée au Puy en 1665. in 4.

la Vie de ce ſerviteur de Dieu. La Mere Agnès ayant connu perſonnellement M. Olier, elle voyoit, avec une ſatisfaction qu'on ne peut exprimer, les grands progrès dans la Grace que faiſoit de jour en jour cet admirable ſerviteur de Dieu, & même prévoyoit par des lumieres divines les dons du ſaint Eſprit qu'il recevroit, & les biens qu'il feroit à l'avenir dans l'Egliſe. Ainſi éclairée, *elle lui prédit un jour que Dieu ſe ſerviroit de lui pour former grand nombre d'Eccleſiaſtiques, que la très-ſainte Vierge le cheriroit toujours, & qu'il auroit beaucoup de croix.* Ceux qui ont connu M. Olier, ont vû évidemment tous les effets de cette prédiction. *Ibid.*

Ce Séminaire, inſtitué & commencé en 1647. par M. *Olier*, n'étoit gueres avancé lors de ſa mort, arrivée le 2. d'Avril de l'an 1657. Heureuſement pour cette pieuſe & grande entrepriſe, *Alexandre le Ragois de Bretonvilliers*, qui fut Curé de ſaint Sulpice après la mort de M. Olier, entra dans les vûes de ſon prédéceſſeur, & fournit de ſon patrimoine à toutes les dépenſes de ce vaſte édifice, qui fut élevé & conduit ſur les deſſeins de *Dubois.*

Les peintures de la Chapelle de ce Séminaire ſont d'une grande beauté, & ont beaucoup contribué à la grande réputation de feu *le Brun*. Ce Peintre a repréſenté dans le plafond, l'Aſſomption de la Vierge qui eſt à genoux ſur un nuage, & eſt ſoûtenue & accompagnée par des groupes d'Anges & d'Eſprits Bienheureux. Le Pere Eternel lui tend les bras pour la recevoir dans ſa Gloire. Comme c'eſt dans le Concile d'Ephèſe que la ſainte Vierge fut reconnue Mere de Dieu ſelon la chair, le Brun a repréſenté au bas de ce grand tableau les Peres de ce Concile, & quelques-uns de l'Egliſe Latine, qui ſont tous dans des attitudes d'humilité & d'admiration.

Le tableau qui eſt ſur l'Autel eſt du même Peintre, & repréſente la Deſcente du ſaint Eſprit ſur la ſainte Vierge & ſur les Apôtres. Comme il étoit très-ſatisfait de ce tableau, il s'y eſt repréſenté dans un coin, à l'exemple de pluſieurs grands Peintres qui en ont uſé de même dans les tableaux qu'ils ont le plus eſtimés.

M. Olier fut le premier Supérieur de ce Séminaire, & ſon corps eſt dans la Chapelle dans une biere de plomb.

On

On garde dans la Sacriſtie de ce Séminaire, ou dans celle de l'Egliſe de ſaint Sulpice, un Crucifix * dont la Mere Agnès de Jeſus avoit fait préſent à feu M. Olier. Cette piéce eſt d'autant plus vénérable, qu'on ſçait qu'à ſon occaſion Dieu opera un miracle en la perſonne de M. *Philippe*, Prêtre, Vicaire Général de l'Archevêque d'Aix, & Supérieur de ſon Séminaire. Cet Eccléſiaſtique étant encore dans la Communauté des Prêtres de ſaint Sulpice, fut ſaiſi d'une fiévre très-violente le propre jour de la Fête de ce ſaint Patron. M. Olier alors Curé de cette Paroiſſe, ayant appris ſa maladie, lui apporta promptement le Crucifix de la Mere Agnès qu'il avoit toujours ſur lui, & lui dit : *Tenez, voila qui vous guérira.* Auſſitôt que le malade eut reçû de ſa main ce Crucifix, il ſentit diminuer ſa fiévre, & en fort peu de tems il fut entierement guéri, au grand étonnement du Médecin.

* Vie de la Mere Agnès de Jeſus, p. 515. & 516.

Vis-à-vis de ce Séminaire, eſt l'Académie de M. de Vendeuil, mais l'entrée ou porte, eſt dans la rue des Canettes. C'eſt une des trois Académies qu'il y a actuellement dans Pa-

ris, pour apprendre à la jeune Nobleſſe à monter à cheval, & les autres exercices convenables à de jeunes gens deſtinés pour le monde.

Reprenons la rue du vieux Colombier, & continuons à parcourir ce qu'elle a de remarquable.

LES FILLES DE NÔTRE-DAME DE LA MISERICORDE.

Ce Couvent eſt aſſez près du Séminaire de ſaint Sulpice, mais il eſt de l'autre côté de la rue. Ces Religieuſes ont été inſtituées à Aix par la Mere Madeleine Martin, fille d'un ſoldat, connue dans la Religion ſous le nom de *Madeleine de la Trinité*; & par le P. *Antoine Yvan*, Prêtre de l'Oratoire, ſon Directeur. Cette pieuſe fille pendant une longue & extraordinaire maladie dont elle fut affligée en 1633. crut voir clairement que Dieu la deſtinoit à être Mere d'un nouvel Inſtitut qui ſerviroit d'azile aux filles de qualité, ou autres d'honnête condition, qui n'ayant point de bien, ne pouvoient être reçues dans les autres Maiſons Religieuſes. Elle communiqua ſon deſſein au P. *Yvan* qui ne le

Vie de la Mere Madeleine de la Trinité par le P. Grezez.

goûta point, & qui même fit ſon poſſible pour l'en diſſuader, mais n'ayant pû vaincre ſa réſolution, & ayant appris d'ailleurs que le P. *Iſnard*, Jeſuite, & Recteur du College d'Aix, avoit eu un deſſein preſque ſemblable, mais qu'il n'avoit pû l'exécuter, étant mort au ſervice des Peſtiferés, il ſe rendit enfin à la perſeverance de Madeleine. Comme il en avoit parlé à quelques Dames de pieté, & au ſieur *Mimata*, Chanoine d'Aix, il leur fit connoître que ſi on vouloit acheter une maiſon, il avoit des filles toutes prêtes à ſe conſacrer à cet Inſtitut. La maiſon fût achetée & donnée ſans aucuns meubles à Madeleine Martin qui en prit poſſeſſion le jour de ſainte Urſule de l'an 1633. avec une ſeule compagne que la mere de Madeleine entretenoit par charité. Elles manquoient des choſes les plus néceſſaires, & eurent beaucoup à ſouffrir, mais c'étoit préciſément ce qu'elles recherchoient. La Demoiſelle Bontems, veuve du ſieur de Barthelemy, fut leur premiere bienfaictrice, leur donna des meubles, & pourvût à leur ſubſiſtance. Cet eſſay ayant réuſſi, porta le ſieur Yvan à former

le dessein d'établir un nouvel Ordre. Il acheta un grand jardin, & l'on commença le bâtiment d'un Monastere en forme, le 14. Août de l'an 1637. sans en avoir rien communiqué à l'Archevêque d'Aix qui y forma toutes les oppositions que le ressentiment qu'il en eut, pût lui inspirer. La Mere Madeleine surmonta tous les obstacles, & se fit un protecteur du Prélat qui lui avoit été si opposé. Le Monastere s'acheva, & la Mere Madeleine & ses filles en prirent possession le 8. Septembre 1638. M. *Sforza*, Vicelégat d'Avignon, approuva l'Institut de la Miséricorde en vertu d'un Bref que le Pape lui avoit donné : le Comte d'Alais, Gouverneur de Provence, obtint des Lettres Patentes du Roi en faveur de ce Monastere, datées du 13. Novembre 1639. & enfin l'Archevêque d'Aix érigea cette maison en Monastere, sous le nom *de Filles de Nôtre-Dame de Miséricorde*, & sous la Regle de saint Augustin, avec des Constitutions particulieres qui seroient faites pour cette Communauté. Il donna lui-même l'Habit Religieux à la Mere Madeleine, laquelle le donna aussitôt à cinq

autres filles le 13. Juin 1639. & six mois après, à six autres Postulantes. L'ouvrage du P. Yvan & de la Mere Madeleine, reçut enfin l'approbation solemnelle du Pape Urbain VIII. le 3. Juillet 1642., & celle d'Innocent X. le 2. d'Avril 1648. La Mere Madeleine ne fut pas longtems à établir deux autres Monasteres de son Ordre, l'un à Marseille, & l'autre à Avignon. La réputation de cette sainte fille se répandoit de plus en plus. Christine de France, Duchesse de Savoye, l'appelloit à Chambery pour un pareil établissement, dans le tems que la Reine Anne d'Autriche, à la sollicitation de l'Abbé Olier, écrivit au Cardinal de Sainte Cecile, Archevêque d'Aix, pour obtenir de lui qu'il envoyât la Mere Madeleine à Paris où l'on souhaitoit d'avoir un Couvent de son Ordre. Ce Prélat ne voulant point priver la ville d'Aix des exemples de vertu qu'y donnoit la Mere Madeleine, eut le courage de ne point consentir aux prieres de la Reine. Cette Princesse piquée du refus de l'Archevêque, fit expédier des Lettres au nom du Roi, par lesquelles il étoit ordonné aux Religieuses de la

Miſéricorde d'Aix de venir à Paris pour y établir un Monaſtere de leur Inſtitut. L'Archevêque étoit à Rome, & ces Lettres furent adreſſées au ſieur *de Mimata* ſon Grand-Vicaire, qui le même jour qu'il reçût cet ordre du Roi, apprit que le Cardinal de Sainte Cecile, Archevêque d'Aix, étoit mort à Rome. La Mere Madeleine partit donc avec trois de ſes Religieuſes le 12. Novembre 1648. pour ſe rendre à Paris, mais il s'éleva de ſi grands troubles dans cette Ville, que la Reine fut obligée d'en ſortir à la veille de l'audience qu'elle avoit promiſe à la Mere Madeleine. Ce terrible contretems déconcerta cette ſainte fille, ſans néanmoins lui faire abandonner le deſſein de s'établir dans cette Capitale. Madame de Boutteville la reçût chez elle, mais cette Dame ayant été bientôt obligée de quitter Paris, elle laiſſa nos quatre Religieuſes avec une aumône de trente écus pour toute reſſource. Elles étoient réduites à cette extrémité, lorſque la Ducheſſe d'Aiguillon ayant gagné un procès contre ſon eſperance, quoique la Mere Madeleine lui eut prédit qu'elle le gagneroit, lui envoya ſur

le champ la ſomme de mille livres. Avec ſi peu de reſſource, la Mere Madeleine animée d'une ſainte confiance, ne rabatit rien du deſſein qu'elle avoit formé d'établir à Paris un Monaſtere où elle pût recevoir & y faire ſubſiſter des filles ſans dot. L'Abbé de ſaint Germain des Prez refuſa longtems ſon conſentement, mais enfin s'étant laiſſé fléchir, la Mere Madeleine acheta auſſitôt une maiſon dans la rue du vieux Colombier qui appartenoit au ſieur *Bobiere*, moyenant la ſomme de cinquante mille livres. Elle n'avoit pas le premier ſol lorſqu'elle prit cet engagement, mais la Ducheſſe d'Aiguillon donna vingt mille livres, & ſon exemple excita tellement la libéralité des autres amis de la Mere Madeleine, que lors de la paſſation du contrat, elle paya les cinquante mille livres au ſieur Bobiere. Madame de Boutteville, M. de Montmort & pluſieurs autres perſonnes de diſtinction, donnerent le moyen à la Mere Madeleine de mettre cette maiſon en état de recevoir ſa Communauté qui y fut introduite le 3. Novembre 1651. & la Chapelle fut benie par Dom Placide Rouſſel, Prieur & Vicaire Géné-

ral de l'Abbaye de saint Germain des Prez. Le P. Yvan étant venu à Paris deux ans après, mourut d'apoplexie dans la Sacristie des Filles de la Miséricorde le 8. d'Octobre de l'an 1653. La Mere Madeleine obtint la permission de l'enterrer dans le Chœur de son Monastere où l'on lui rendit de grands honneurs, & où la Reine assista à son Oraison Funebre. Dès que la Mere Madeleine vit le Monastere de Paris solidement établi, elle fit un voyage en Provence pour visiter ceux d'Avignon, d'Aix & de Marseille, puis revint à Paris. Elle en sortit une seconde fois pour en aller établir un à Arles, & l'autre à Salon, & revint une troisiéme fois à Paris; mais après la mort de la Reine mere, on lui suscita tant de persecutions, qu'elle s'en retourna en Provence. Ayant été invitée d'aller à Rome pour y établir un Monastere de son Ordre, elle se mit en chemin, mais étant tombée malade à Avignon, elle y mourut le 20. Février 1678.

LA COMMUNAUTE' DES FILLES ORPHELINES, *dites* DE LA MERE DE DIEU.

M. *de Pouſſé*, Curé de ſaint Sulpice, établit en 1680. dans la rue du vieux Colombier, ce petit Hôpital pour les Orphelines de ſa Paroiſſe. Elles ſont au nombre de dix-huit ou vingt, & ſous la direction du Curé de ſaint Sulpice qui commet un Prêtre pour les diriger & veiller ſur leur conduite. Elles ſont d'ailleurs inſtruites & conduites par deux ou trois filles vertueuſes qu'on nomme *Sœurs*, & qui ſont en habit modeſte, ſans néanmoins avoir fait des vœux. Leur maiſon eſt accompagnée d'une Chapelle qui eſt ſous le titre de l'Annonciation. Cet établiſſement parut ſi utile, qu'il fut confirmé par Arrêt du Parlement du 24. Mars 1679.

La rue du vieux Colombier ſe termine enfin au carrefour de la Croix rouge, où cinq autres rues viennent auſſi aboutir ; ce qui ſuffit pour faire comprendre que cet endroit ſeroit très-propre pour y faire une belle Place, ſi jamais on prenoit la réſolu-

tion d'embellir ce Quartier de Paris, comme on en a embelli quelques-autres qui n'étoient pas à beaucoup près si avantageusement disposés que l'est celui-ci. Quant à présent on ne remarque ici que la maison des Prémontrés Réformés, & une Boucherie de cinq étaux qui appartiennent à un, ou à plusieurs Particuliers.

L'EGLISE ET LE COUVENT DES PRE'MONTRE'S RE'FORME'S.

Ces Chanoines Réguliers qui sont de la Réforme & étoite Observance de l'Ordre de Prémontré, vinrent s'établir en cet endroit l'an 1661. par la faveur de la Reine Anne d'Autriche, qui non seulement leur fit obtenir des Lettres Patentes pour leur établissement, & le consentement d'Henry de Bourbon, Evêque de Metz & Abbé de saint Germain des Prez, mais même leur fit donner la somme de dix mille livres pour leur aider à bâtir leur Eglise & Maison. Tout étant ainsi disposé, le P. *Paul Terrier* acheta de *Marie le Noir*, veuve de feu René Chartier, Medecin du Roi, une place qui fait la pointe des rues de

Séve & de Chaſſe-midi, dite autrefois des vieilles Tuilleries. Cet achat fut conclu le 16. d'Octobre 1661. Auſſitôt après, on jetta les fondemens de l'Egliſe & du Monaſtere, ſur les deſſeins de d'*Orbay*, Architecte du Roi. La Reine Anne d'Autriche poſa la premiere pierre de l'Egliſe ſous le titre du Très-Saint Sacrement de l'Autel, & de l'Immaculée Conception de la Vierge. Dès qu'elle fut achevée, elle fut benite par le P. Dom Ignace Philibert, Prieur de l'Abbaye de ſaint Germain des Prez, en préſence de la Reine mere qui y entendit la premiere Meſſe célébrée par un de ſes Aumôniers. Cette Egliſe s'étant trouvée trop petite dans ces derniers tems, pour la grande affluence de peuple qui s'y rendoit, les Religieux entreprirent d'en bâtir une nouvelle qui fut plus ſpacieuſe, dont François-Armand de Lorraine d'Armagnac, nommé à l'Evêché de Bayeux, poſa la premiere pierre, au nom du Roi, le 20. de Juin 1719. Cette nouvelle Egliſe eſt à la vérité beaucoup plus grande que l'ancienne, mais elle eſt bien moins réguliere. Il ſuffit de la voir, ou d'en ſçavoir les

dimenſions, pour être convaincu que les proportions y ſont mal obſervées; puiſqu'elle a cent cinquante pieds de longueur ſur trente-trois de largeur, en y comprenant les bas côtés.

Les Prémontrés ont non ſeulement fait conſtruire cette Egliſe de fond en comble, mais ils ont auſſi fait bâtir une grande maiſon où ils ſont plus commodément logés qu'ils n'étoient; & en même tems en ont fait élever pluſieurs autres ſur des emplacemens qu'ils ont acquis dans les rues de Séve & du Chaſſe-midi, deſquelles maiſons ils retirent des loyers conſiderables. Il faut avouer que tous ces bâtimens font honneur à la piété des Pariſiens, ou pour mieux dire, à la Providence.

La rue du Chaſſe-midi commence d'un côté à la Croix-rouge, & aboutit à la rue du petit Vaugirard. Cette rue ſe nommoit autrefois *la rue des vieilles Tuilleries*, à cauſe qu'il y avoit des Tuilleries. On la nomma enſuite *la rue du Cherche-midi*, qui, ſelon Sauval, étoit le nom d'une Enſeigne qu'il croit y avoir vûe, où ſe voyoit peint un cadran, & des gens qui y cherchoient midi à quatorze heures.

Cette Enſeigne, ajoûte-t-il, a ſemblé ſi belle, qu'elle a été gravée & miſe à des Almanachs tant de fois, qu'on ne voyoit autre choſe, & même on en a fait un proverbe : *Il cherche midi à quatorze heures, c'eſt un chercheur de midi à quatorze heures, &c.* Cependant le nom de *Chaſſe-midi*, tout corrompu qu'il eſt, a prévalu, & il n'y a plus que quelque érudit précieux qui l'appelle *la rue du Cherche-midi.*

LE PRIEURE' DE NÔTRE-DAME DE CONSOLATION.

Ce Monaſtere de Filles qu'on nomme quelquefois *les Religieuſes de Chaſſe-midi*, parce que leur Couvent eſt ſitué dans cette rue, fut établi dans cette Ville le 17. de Juillet de l'an 1634. des Religieuſes de la Congrégation de Nôtre-Dame, inſtituée pour inſtruire la Jeuneſſe, & venues de Laon, acheterent pour lors de *Barbier*, Intendant des Finances, une grande maiſon qu'il avoit dans la rue du Chaſſe-midi, & s'y établirent. Elles y firent bâtir une petite Egliſe qui fut benite ſous l'invocation de ſaint Joſeph ; & obtinrent des Lettres Pa-

tentes au mois de Septembre de ladite année 1634. lesquelles ne furent regiſtrées que dix ans après. Pendant cet intervalle elles s'étoient tellement endettées, que le Parlement ordonna par ſon Arrêt du 3. Mars 1663. que leur maiſon ſeroit vendue par decret, mais elle ne fut adjugée qu'en 1669. Pour lors ces Religieuſes prirent le parti de mettre leur maiſon ſous la dépendance de l'Abbaye de Malnoue, dont l'Abbeſſe rembourſa & dédommagea l'adjudicataire. Ainſi ce Monaſtere devint l'ouvrage de *Marie-Eléonor de Rohan*, Abbeſſe de Malnoue. Cette illuſtre & vertueuſe Abbeſſe étoit fille du Duc de Montbazon, & ayant fait Profeſſion dans le Couvent des Benedictines de Montargis le 12. d'Avril 1646. elle fut nommée à l'Abbaye de la ſainte Trinité de Caen, une des plus conſiderables du Royaume, & en prit poſſeſſion le 23. Décembre en 1651. n'ayant pas encore vingt-trois ans accomplis. Elle joignoit à ſa grande naiſſance un eſprit brillant, & une éloquence rare dans les perſonnes de ſon ſexe. Elle a paraphraſé en françois quelques Pſeaumes de David, & quelques Li-

vres de Salomon, qu'on a donnés au Public ſous le titre de *Morale du Sage*, où l'on trouve des tours nobles & fort élevés *. L'air de Caen contraire à ſa ſanté, ſes démêlés avec l'Evêque de Bayeux pour la Juriſdiction de ſon Abbaye, & peut-être encore d'autres motifs, la déterminerent à permuter ſon Abbaye de la Trinité de Caen, avec celle de Malnoue qui lui étoit bien inferieure. Elle vint s'établir dans cette derniere le 13. Novembre 1664. & ſe chargea dans la ſuite de la conduite du Prieuré de Chaſſe-midi de Paris le 11. Novembre 1669. ſans quitter cependant l'Abbaye de Malnoue. Il fut pour lors paſſé un concordat entre les anciennes Religieuſes de cette maiſon & Madame de Rohan, Abbeſſe de Malnoue, par lequel des Religieuſes Benedictines furent introduites dans cette maiſon, & y furent établies ſur les Lettres Patentes des anciennes Religieuſes qui la cédoient. Madame de Rohan y établit pour Prieure perpetuelle la Mere *Françoiſe de Longaunay de Franqueville*, Religieuſe de la ſainte Trinité de Caen, & une de celles que Madame de Rohan avoit amenées avec elle. Le

* M. Huet, Origines de Caen.

même concordat portoit que la Mere *Charlote de Longaunay* succéderoit à sa sœur, en cas que Madame de Rohan, qui comme fondatrice, étoit Supérieure majeure, vint à mourir la premiere. Madame de Rohan fit sa demeure dans ce Prieuré jusqu'à sa mort, qui arriva le 8. d'Avril de l'an 1681. Elle n'étoit âgée que de cinquante-deux ans & quelques mois. On voit dans l'Eglise de ce Prieuré l'Epitaphe que le fameux *Pelisson* fit en 1682. pour cette illustre Abbesse. La voici:

ICI REPOSE

Très-illustre & très-vertueuse Princesse,
MARIE-ELEONOR DE ROHAN,
premierement Abbesse de Caën,
puis de Malnoue:
Seconde Fondatrice de ce Prieuré
qu'elle redonna à Dieu,
& où elle voulut finir ses jours;
plus reverée par ses grandes qualités,
que par sa haute naissance.
Le Sang des Roys trouva en elle
une ame Royale:
en sa personne, en son esprit,
en toutes ses actions
éclata tout ce qui peut rendre la piété
& la vertu plus aimables.

Sa Profession fut son choix,
& non pas celui de ses parens:
elle leur fit violence pour ravir
le Royaume des Cieux.
Capable de gouverner des Etats,
autant que de grandes Communautés,
elle se réduisit volontairement
à une petite,
pour y servir avec le droit
d'y commander;
douce aux autres, sévère à elle-même:
ce ne fut qu'humanité au dehors,
qu'austerité au dedans.
Elle joignit a la modestie de son sexe
le savoir du nôtre;
au siécle de Louis le Grand,
rien ne fut ni plus poli, ni plus élevé
que ses Ecrits:
Salomon y vit, y parle, y regne encore,
& Salomon en toute sa gloire.
Les Constitutions qu'elle fit pour
ce Monastere,
serviront de modele pour tous les autres.
Comme si elle n'eut vécu
que pour sa sainte postérité,
le même jour qu'elle acheva son travail,
elle tomba dans une maladie
courte & mortelle,
& y succomba le 8. d'Avril 1681.
en la 53e année de son âge.

Juſqu'en ſes derniers momens
& dans la mort même,
bonne, tendre, vive & ardente
pour tout ce qu'elle aimoit;
& ſur-tout pour ſon Dieu.
Tant que cette Maiſon aura des Vierges
épouſes d'un ſeul époux,
tant que le monde aura des Chrétiens,
& l'Egliſe des Fideles,
ſa mémoire y ſera en benediction:
ceux qui l'ont vuë n'y penſent point
ſans douleur,
& n'en parlent point ſans larmes.

Qui que vous ſoyés, priés pour elle,
encore qu'il ſoit bien plus vraiſemblable
que c'eſt maintenant à elle
à prier pour nous:
& ne vous contentez pas
de la regreter, ou de l'admirer;
mais tâchés de l'imiter, & de la ſuivre.

Sœur Françoiſe de Longaunay,
premiere Prieure de cette Maiſon,
ſa plus chere fille,
l'autre moitié d'elle même,
dans l'eſperance de la rejoindre bientôt,
lui a fait élever ce Tombeau.

Le moindre & le plus affligé
de ſes ſerviteurs,

eut l'honneur & le plaiſir de lui faire
cette Epitaphe,
où il ſupprima, contre la coutume,
beaucoup de juſtes louanges,
& n'ajoûta rien à la vérité.

Tous ceux qui ont du goût, ont admiré, ou admirent tous les jours cette Epitaphe, & la trouvent digne de ſon Auteur, & de l'illuſtre Abbeſſe pour laquelle elle a été faite. Feu M. *Gilbert de Choiſeul*, Evêque de Tournay, la traduiſit en Latin. Elle fut auſſi traduite en Italien par l'Auteur de la *Congiura di Raffaello della Torre*, & elle a été imprimée un grand nombre de fois.

En 1737. les Religieuſes de ce Couvent entreprirent de faire bâtir une nouvelle Egliſe. Le 2. de Mars de cette même année, le Cardinal *de Rohan* fit la cérémonie d'en poſer la premiere pierre; & le lendemain la Ducheſſe de Mortemart en poſa la ſeconde. Ce bâtiment fut continué avec tant de vivacité, que le 20. Mars de l'an 1738. cette nouvelle Egliſe fut benite ſolemnellement par le Supérieur de cette Maiſon, & dès le lendemain 21. de Mars, M. Languet,

Curé de saint Sulpice, y célébra la premiere Messe.

Les Abbesses de Malnoue n'ont retenu d'autre supériorité sur ce Monastere de Nôtre-Dame de Consolation du Chasse-midi, que le droit de confirmer l'élection des nouvelles Prieures, sans néanmoins pouvoir s'opposer à leur élection, ni les changer quand elles sont élues.

Auprès de ce Couvent étoit l'Hôtel de *la Comtesse de Verrue*, où l'on voyoit un assemblage exquis de meubles, de livres & de tableaux des grands Maîtres. L'Ecole Flamande surtout, étoit ici une des plus riches & des plus belles que l'on connut; mais toutes ces belles choses ont été dispersées à la mort de cette Dame, arrivée le 18. de Novembre 1736.

LA COMMUNAUTE' DU BON PASTEUR.

Cette Maison est dans cette même rue, mais de l'autre côté : elle a été instituée pour des Filles repenties par Madame *de Combé*. Cette Dame étoit née à Leyde l'an 1656. *Jean de Cyz* son pere, étoit un Gentilhomme Hollandois qui eut six enfans de son mariage, parmi lesquels

étoit *Marie de Cyz*; celle-ci, de même que ſes freres & ſœurs, fut élevée dans le ſein de l'héréſie, mais elle avoit, pour ainſi parler, une ame naturellement catholique. Un bon Prêtre caché dans Leyde, pour y ſoûtenir les Catholiques, trouva le moyen d'inſtruire cette enfant, & jetta dans ſon cœur la divine ſemence qui a porté du fruit en ſon tems. Elle n'avoit que dix-neuf ans quand ſes parens la marierent à un Gentilhomme nommé *Adrien de Combé*. Son humeur violente convenoit ſi peu à la douceur de Madame de Combé, qu'au bout de dix-huit mois elle demanda ſa ſéparation, & l'obtint. Monſieur de Combé mourut ſix mois après. La ſœur & le beau frere de Madame de Combé venant à Paris, elle les y ſuivit. Après differens évenemens qui la conduiſoient imperceptiblement vers la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, & pendant une dangereuſe maladie qu'elle eut, elle fit ſon abjuration entre les mains du Vicaire de ſaint Sulpice, & reçut le Viatique & l'Extrême-Onction. Après avoir paſſé quelques années dans la retraite & les exercices de piété, une

fille qui vouloit sortir du desordre où elle étoit tombée, s'adressa au Confesseur de Madame de Combé, qui chargea cette bonne Dame de la Pénitente. Bientôt elle eut une petite Communauté de cette espece de filles, que le desir de changer de vie & de faire pénitence, avoit rassemblées. Mais comment une femme dénuée de tout secours humain, qui n'avoit qu'un très-petit bien, étrangere, qui n'avoit presque aucune connoissance à Paris, & en un mot qui n'avoit que du zéle, put-elle entreprendre de retirer & de nourrir toutes les filles qui s'adresseront à elle ? Elle l'entreprit cependant en 1686. & le succès surprenant a fait voir que c'est l'œuvre de Dieu. Dans le tems que Madame de Combé n'avoit plus de place pour les pauvres filles qui s'adressoient à elle, une Dame la vint voir, & s'engagea de fournir deux cens livres par an pour louer une maison un peu plus grande. Il s'en trouva une à bon marché dans la rue du Chasse-midi, & c'est-là comme la pierre fondamentale de la Maison du *Bon Pasteur*. C'étoit quelque chose, mais c'étoit peu en comparaison de ce qui

restoit à faire. Il faloit pourvoir à la subsistance de la Communauté, & c'étoit là le difficile, car le travail ne pouvoit pas suffisamment fournir de quoi vivre. Quoique Dieu mit quelquefois à l'épreuve la confiance que Madame de Combé avoit en lui, cette pieuse Veuve demeura toujours inébranlable. Il n'en étoit pas de même de son Confesseur qui n'alloit point jusqu'à ce parfait abandon à la Providence. Un contre-tems qui survint, sembloit autoriser la mondaine prudence de ce Directeur. La Dame qui s'étoit obligée de payer le loyer de la maison, s'étant laissée séduire par des calomnies qu'on avoit débitées contre Madame de Combé, retira sa parole, & la Maison du Bon Pasteur parut alors ébranlée jusqu'au fondement. Le Confesseur à ce coup fut extrêmement découragé, mais Madame de Combé ne rabatit rien de la grande confiance qu'elle avoit toujours eue en la Providence. *Ou Dieu spiritualisera les corps*, lui disoit-elle, *ou il nous donnera une maison plus spacieuse pour loger toutes les filles qui se présentent; car il ne m'est pas possible de les refuser, il me le reprocheroit à son*

Jugement. C'étoit ainſi qu'elle penſoit & qu'elle parloit le 15. Mars 1688. & à peine eut-elle ceſſé de parler ſur ce ſujet, qu'il entra un Commiſſaire qui venoit par ordre du Roi, & de la part de M. de la Reynie, pour mettre Madame de Combé en poſſeſſion d'une maiſon appartenante à un Calviniſte qui avoit quitté le Royaume. Cette maiſon étoit en aſſez mauvais état, & l'on eſtima que les réparations iroient à plus de deux mille livres. Le Roi en ayant été informé, envoya *Desgranges* peu de tems après, apporter de ſa part une ordonnance de quinze cens livres; & Sa Majeſté ne borna pas là ſes pieuſes libéralités. On travailla avec tant de diligence aux réparations de cette maiſon, & à la rendre convenable à une Communauté, que le jour de la Pentecôte de cette même année 1688. on célébra la Meſſe pour la premiere fois dans la Chapelle. Depuis ce tems-là, la maiſon & la Chapelle ont été agrandies à pluſieurs repriſes. Madame de Combé établit d'abord dans ſa Communauté les grandes regles de la vie chrétienne; l'amour de la pénitence, le détachement du monde, & l'imitation de

Jeſus-

Jesus-Christ qu'elle proposa à ces Brebis égarées sous l'idée du *Bon Pasteur*, qu'elles doivent écouter & suivre. Madame de Combé mourut le 16. de Juin de l'année 1692. sur les cinq heures du matin, âgée d'environ 36. ans : mais sa Communauté a toujours subsisté depuis, & obtint des Lettres Patentes du Roi au mois de Juin de l'an 1698. qui furent registrées le 12. Juillet suivant.

Elle est composée de deux sortes de personnes ; de filles que l'on nomme *Sœurs*, dont la conduite a toujours été réguliere, & de filles *Pénitentes*. Les premieres après avoir travaillé à leur propre sanctification, se consacrent gratuitement à la conversion, & à la sanctification des filles qui sont tombées dans le desordre ; & ces dernieres pour expier leurs péchés, embrassent *volontairement* une vie de mortification, de travail & de retraite.

Tout ce que je viens de dire sur la Maison du Bon Pasteur, est extrait d'un petit Livre anonime qui contient une relation abregée de la Vie de Madame de Combé, & les Reglemens de la Communauté du Bon Pasteur.

Ce Livre qui eſt écrit avec beaucoup de politeſſe & d'onction, & qui a été imprimé pluſieurs fois, eſt de feu M. *Boileau*, mort Chanoine de ſaint Honoré.

Ici la rue du Chaſſe-midi change de nom pour prendre celui des vieilles Tuilleries.

La rue de S. Maur aboutit d'un côté à la rue de Séve, & de l'autre à celle des vieilles Tuilleries. Il n'y a pas longtems qu'on la nommoit *la rue neuve S. Maur*, pour la diſtinguer de la rue de S. Maur qui aboutit au fauxbourg S. Laurent, & qui eſt plus ancienne que celle-ci. La rue neuve S. Maur, ou la rue S. Maur, n'eſt remarquable que par la maiſon dont je vais parler, & ſur la porte de laquelle eſt écrit :

ECOLE DE LA CHARITE'
POUR LES PAUVRES FILLES
DE LA PAROISSE.

Le P. *Nicolas Barré*, Minime, ayant connu quelques filles vertueuſes qu'il trouva diſpoſées à ſe conſacrer à l'inſtruction des jeunes perſonnes de leur ſexe, dont la pauvreté ne leur per-

mettoit pas d'avoir des Maîtreſſes qui puſſent les inſtruire, aſſembla ces filles charitables en 1678. & leur fit ouvrir la premiere de ces Ecoles. Le ſuccès en fut ſi heureux, que pluſieurs Curés de Paris s'empreſſerent d'avoir de ces Ecoles dans leur Paroiſſe. Trois ans après, c'eſt-à-dire en 1681. le P. Barré voyant le fruit de cet établiſſement, engagea quelques Maîtres d'Ecole à faire une pareille ſociété pour l'inſtruction des jeunes garçons pauvres & indigens. Le premier établiſſement de ceux-ci ſe fit au Quartier de S. Germain des Prez. Les Maîtreſſes & les Maîtres de ces Ecoles vivent en Communauté ſous la conduite d'une Supérieure & d'un Supérieur, mais ne font point de vœux. Les uns & les autres ſouffrirent de grandes traverſes qui leur furent ſuſcitées par les Maîtres & Maîtreſſes d'Ecole qui étoient munis des Lettres du Chantre de l'Egliſe de Paris. Comme l'Egliſe de Paris a été la ſource des Etudes dans cette ville Capitale, le Chantre de cette Egliſe a conſervé toute autorité ſur les petites Ecoles, & les Maîtres & Maîtreſſes ſont obligés de lui prêter ſerment, de le reſpecter com-

me leur Supérieur, & de lui rendre une parfaite obéiſſance. Ils ne peuvent ni les unes, ni les autres, tenir Ecole qu'avec ce préalable, & qu'après avoir obtenu du Chantre des Lettres de permiſſion qu'il n'accorde que pour un an, qui finit à la ſaint Jean-Baptiſte, & tous les ans il les renouvelle. Les Maîtreſſes & les Maîtres des Ecoles charitables n'ayant reconnu, lors de leur établiſſement, d'autres Supérieurs que les Curés de Paris dans les Paroiſſes deſquels ils étoient établis ; cette indépendance du Chantre donna lieu à un procès entre le Chantre & les Chanoines de Nôtre-Dame d'une part, & les Curés de Paris d'autre. L'inſtance étoit pendante au Parlement, & ſur le point d'être jugée, lorſque les Parties paſſerent une tranſaction datée des 18. 20. 22. 23. 29. & 30. May de l'an 1699. Par cet acte les Parties convinrent que les Curés de la ville & des faubourgs de Paris prendroient du Chantre des Pouvoirs de gouverner les Ecoles de Charité de leurs Paroiſſes, qui leur ſeroient accordés ſur la ſimple préſentation de leurs proviſions & priſe de poſſeſſion, ſans qu'il

fut besoin de présenter requête au Chantre, ni d'avoir des conclusions de son Promoteur; & que ces permissions dureroient autant que le Curé qui les auroit obtenues seroit en Charge; que ceux qui seroient pourvus de leur Cure pendant la vacance de la Chantrerie, prendroient la permission du Chapitre de Nôtre-Dame; que chaque Curé dans sa Paroisse institueroit & destitueroit les Maîtresses & les Maîtres des Ecoles de Charité *ad libitum*, & sans que ceux qu'ils institueroient fussent tenus de prendre des Lettres du Chantre; que pour distinguer ces Ecoles d'avec les autres, on mettroit sur la porte un écriteau portant: *Ecole de Charité pour les Pauvres de la Paroisse.* Qu'on ne recevroit dans les Ecoles de Charité que des Enfans véritablement pauvres & de la Paroisse; que le Chantre, ou dans la vacance de la Chantrerie, le Chapitre de Nôtre-Dame pourroit visiter les Ecoles de Charité une fois l'an, en présence du Curé, sans qu'aucun des Maîtres ou Maîtresses du Quartier puisse y assister; que le Chantre par maladie ou absence, ne pouvant faire cette visite dans le cours

de l'année, il pourra après un mois écoulé de l'année ſuivante, la faire faire par un Vice-gerent, qui doit être un des Chanoines de la Cathédrale, Prêtre & Gradué; que hors les tems de ces viſites, les Maîtreſſes & les Maîtres des Ecoles de Charité ne pourront être traduits pardevant le Chantre, ſon Vice-gerent, ou les députés du Chapitre; enfin que les Maîtreſſes & les Maîtres des Ecoles de Charité ſeront exhortés d'aſſiſter au Synode du Chantre; mais que les quatre d'entr'eux nommés par le Chantre, ſeront obligés de s'y trouver pour faire rapport aux Curés de ce qui s'y ſera paſſé *. A peine ce procès fut-il terminé, qu'on en intenta un autre aux Maîtreſſes & aux Maîtres des Ecoles charitables. Les Maîtres Ecrivains prétendirent que ſelon les Arrêts du Conſeil qu'ils avoient obtenus, il n'étoit permis qu'à eux d'enſeigner l'Ecriture & l'Arithmetique, ce qui leur étoit diſputé par les Maîtres d'Ecole. Le Conſeil par ſon Arrêt du 9. May 1719. termina ce differend, en maintenant les Maîtres des petites Ecoles dans le droit d'enſeigner l'Ecriture, l'Ortographe, l'Arithmeti-

* D. Felibien & D. Lobineau Hiſt. de Paris, *Tome I. pag.* 616. 617.

que, les Comptes à parties doubles & ſimples, & les Changes étrangers.

Il y a préſentement de ces Ecoles charitables dans preſque toutes les Paroiſſes de Paris, mais les Communautés les plus nombreuſes de ces Maîtreſſes & de ces Maîtres, ſont celle des Filles établies dans la rue de S. Maur, & celle des Freres qu'on nomme de *l'Enfant-Jeſus*, établis dans la rue de Nôtre-Dame des Champs, deſquels j'ai déja parlé.

Au bout de la rue du petit Vaugirard qui eſt une continuation de celle des vieilles Tuilleries, eſt l'*Hôtel de l'Enfant-Jeſus*, qui eſt une grande maiſon accompagnée d'un aſſez grand enclos, où M. *Languet*, Curé de S. Sulpice, a formé & établi une Communauté de trente jeunes filles de condition qui y ſont élevées comme on éleve celles qui ſont dans la Maiſon Royale de S. Cyr : c'eſt-à-dire, qu'on s'applique à former leur cœur & leur eſprit au culte de Dieu & à la vertu, & où on leur montre auſſi à travailler à des ouvrages convenables à leur naiſſance & à leur ſexe. Cette Maiſon eſt conduite par quelques-unes des filles de ſaint Thomas de

Villeneuve, auſquelles le Curé de S. Sulpice en a confié le ſoin.

Pour finir la deſcription de ce Quartier, je vais un peu loin, & commencer ce qui me reſte à en dire, par la rue *des Boucheries*.

Cette rue aboutit d'un côté à la rue des Foſſés S. Germain, & de l'autre au coin de la rue de Buſſy, vis-à-vis la barriere des Sergens. *Sauval* remarque qu'en 1550. elle ſe nommoit la grand-rue près les Boucheries; & en 1552. 1569. & 1583. la grande rue S. Germain. Préſentement on la nomme la rue des Boucheries depuis la porte S. Germain, juſqu'à la rue de Buſſy, mais autrefois elle ne portoit ce nom-là que juſqu'à la rue des Mauvais Garçons; car depuis là juſqu'à la rue de Buſſy, c'étoit la rue de *la Blanche-Oye*, à cauſe du lieu occupé préſentement par la Foire, qui s'appelloit encore en 1476. *le lieu de la Blanche-Oye*. Les Boucheries qui ont donné le nom à cette rue, conſiſtent en vingt-deux étaux, établis en Avril 1370. confirmés par Charles V. en 1374. à differens Particuliers.

On voit dans la rue des Boucheries les Chronographes ou Inſcriptions

qui suivent, contenant les dates des évenemens.

Ceux que voici se voyent sur les portes d'entrée & dans l'interieur de l'Hôtel de Dauphiné, ayant issue dans les rues des Boucheries & des Quatre Vents.

A l'Hôtel de Dauphiné sur la rue des Boucheries :

META DEÆ CARNÆ SACRA ESTO PAX-QUE SIT INTRA. Année 1717.

Sur la maison attenant, appellée l'*Epée Royale :*

OS MADEAT BACCHO : THORAX EXHAURIAT IGNES. Année 1727.

Dans l'interieur du susdit Hôtel :

EN MUTATA DOMUS, CANDESCIT PIX VELUTI NIX. Année 1716.

Du côté de la rue des Quatre Vents, il y avoit celui-ci :

Année 1730.

OMNES PORTA DECET : NEC OBEX EXASPERAT ATROX.

La rue du Four vient enſuite. Elle a été ainſi nommée à cauſe du *Four banal* de l'Abbaye ſaint Germain des Prez qui y étoit bâti. Elle aboutit d'un côté à la rue du petit Marché, & de l'autre à la Croix-rouge. *Sauval* nous apprend qu'en 1551. cette rue n'étoit pas encore pavée, non plus que les autres des environs. Les Habitans du faubourg s'en plaignirent ſouvent au Prevôt de Paris, qui à la fin condamna l'Abbé & les Religieux de l'Abbaye à les faire paver à leurs dépens. Ceux-ci en appellerent au Parlement, qui par ſon Arrêt du 22. Janvier ſuivant, ordonna que la dépenſe en ſeroit faite à frais communs par la Ville, par l'Abbaye & par les Habitans du faubourg. Cet ouvrage coûta dix-huit mille livres, mais il traîna ſi longtems, qu'en 1584. il n'étoit pas encore achevé, & même ne l'auroit été de longtems, ſi le Roi n'avoit commis le Préſident de la Gueſle, avec Briſart & Feu, Conſeillers au Parlement, pour contraindre

les Parties condamnées à donner chacune leurs ſix mille livres, & de les employer inceſſamment à achever de paver leſdites rues.

La rue de Séve, autrefois de *Sevre*, a été nommée ainſi à cauſe du village de *Séve*, qu'on nommoit anciennement de *Sevre*, auquel elle conduit.

On ne peut preſque point faire un pas dans cette rue ſans rencontrer quelque Couvent ou Communauté, je vais parler de tous à meſure qu'ils ſe préſentent.

L'ABBAYE AUX BOIS.

Cette Maiſon fut d'abord occupée par des Religieuſes de l'Annonciade, Ordre inſtitué à Bourges ſous la Regle de ſaint François, par *Jeanne de France*, fille de Louis XI. & femme repudiée du Roi Louis XII. Une colonie de ces Religieuſes étant venue à Paris en 1637. elle s'établit dans une maiſon de la rue S. Pere, où l'Official de l'Abbaye de S. Germain leur permit de célébrer l'Office Divin, après que Gaſton de France, Duc d'Orleans, leur eut fait aſſurer deux mille livres de rente à prendre ſur les biens de Mademoiſelle, ſa fille, qu'il vouloit

qui fut regardée comme leur fondatrice, & qu'elles eurent obtenu des Lettres Patentes du Roi. Peu de tems après elles acheterent une place dans la rue de Séve, & y bâtirent un Monaſtere ſous le titre *des Annonciades des dix Vertus de Nôtre-Dame*. Elles y furent introduites le 20. d'Octobre 1640. par Dom *Benoît Brachet*, Prieur & Grand-Vicaire de l'Abbaye de ſaint Germain des Prez, en préſence de *Mademoiſelle*, fondatrice, & de la Princeſſe de Condé. Le lendemain il benit leur Chapelle, & les lieux reguliers qui étoient déja bâtis, mais lorſque ce Monaſtere fut entierement conſtruit, il fut beni de nouveau par le même Prieur & Grand-Vicaire le premier de Juin 1643. Soit que le temporel de cette Maiſon fut mal adminiſtré, ou qu'elle n'eut pas été ſuffiſamment fondée, les Annonciades des dix Vertus ne purent au bout de dix ans s'y ſoûtenir davantage, & furent obligées en 1654. de ſe diſperſer. Pour lors l'Abbeſſe & les Religieuſes *de Nôtre-Dame aux Bois*, dans le Diocèſe de Noyon, qui s'étoient retirées à Paris à cauſe des guerres, acheterent cette maiſon cinquante

Hiſt de Paris, par D. Felibien & D. Lobineau.

mille écus, & s'y établirent. Elles y ont bâti une nouvelle Egliſe en 1719. & dès le 8. de Juin de l'an 1718. S. A. R. Madame, veuve de Philippe de France, Duc d'Orleans, frere unique du Roi Louis XIV. en avoit poſé la premiere pierre ſur laquelle on avoit gravé cette inſcription :

Par la Grace de Dieu,
très-haute, très-puiſſante, & très-illuſtre
Princeſſe,
ELISABETH-CHARLOTE PALATINE
DU RHIN,
Ducheſſe d'Orleans,
a poſé cette premiere pierre
l'an de grace 1718.
le 8. de Juin.

Dans cette pierre eſt encaſtrée une grande médaille d'or, donnée par S. A. R. Madame, ſur laquelle eſt en bas-relief le portrait de cette Princeſſe; & ſur le revers, elle y eſt aſſiſe ſur deux Lions, tenant de ſa main droite une médaille repréſentant le deſſein de cette Egliſe, & au tour de cette médaille on lit : *Diis genita & genitrix Deûm.* Au bas de cette pierre eſt écrit : *Haute & puiſſante Dame,*

Madame Marie-Anne de Harlay, Abbeſſe de cette Abbaye.

Cette Abbaye eſt de l'Ordre de Cîteaux, & fut fondée en 1207. par *Jean de Neſle*, Châtelain de Bruges, dans un lieu nommé *Batiz*, au milieu des bois, & dans le Diocèſe de Noyon.

L'HÔPITAL DES PETITES MAISONS.

Le Roi Charles VIII. ayant porté ſes armes victorieuſes dans le Royaume de Naples, ſes troupes en rapporterent une maladie, qui, à ce qu'on dit, avoit été juſqu'alors inconnue en France, & que les Eſpagnols avoient apportée d'Amerique. Le Parlement de Paris ne fut pas plûtôt informé des progrès que cette infâme maladie faiſoit dans cette Ville, qu'il prit les meſures les plus convenables pour le ſoulagement de ceux qui avoient le malheur d'en être attaqués, & pour empêcher qu'elle ne ſe communiquât. Il ordonna aux Etrangers qui en étoient atteints, qu'ils euſſent à ſortir de Paris; que les Pariſiens malades de cette même maladie, & qui avoient des maiſons pour ſe retirer, s'y enfermaſſent pour n'en ſortir qu'a-

près qu'ils seroient parfaitement guéris ; & que les autres n'avoient qu'à se retirer dans le faubourg saint Germain où ils trouveroient des personnes prépoſées pour leur donner la subsistance & le pansement convenables à leur maladie. Aussi-tôt, c'est-à-dire en 1497. la Ville entrant dans les vûes du Parlement, prit à loyer une place qui appartenoit à l'Abbé de saint Germain des Prez, y fit construire quelques bâtimens à la hâte, & on y reçut successivement tous les vérolés qui se présenterent. On donna à cette espece d'Hôpital le nom de *Maladerie de saint Germain*, & l'on continua à le faire servir aux Pauvres qui étoient attaqués de cette maladie jusques vers l'an 1544. Pour lors le Parlement ayant pris connoissance des facultés de la plûpart des Maladeries de Paris, & ayant trouvé que celle-ci n'avoit aucuns revenus, & que cependant elle ne manquoit point de malades qui y venoient sur le soir, des autres Maladeries, pour y loger, & pendant le jour alloient de côté & d'autre mandier publiquement & répandre la contagion partout ; la Cour ordonna que la Maladerie de S. Ger-

main des Prez seroit détruite, les materiaux néanmoins reservés pour en bâtir une autre qui fut plus éloignée. Le Cardinal de Tournon pour lors Abbé de saint Germain des Prez, ne tint pas grand compte de l'Arrêt du Parlement, vendit lesdits materiaux en la même année, & donna l'emplacement qui étoit de deux arpens & demi, à Guillaume Gellinard, Secretaire du Duc d'Orleans, moyennant trente livres de rente, sept sols six deniers de cens pour chaque arpent, & trois cens livres une fois payées. Celui-ci le revendit en 1557. à l'Hôtel de Ville de Paris, qui y établit un Hôpital pour les pauvres Infirmes, pour les Enfans malades de la teigne, pour les Femmes sujettes au mal caduc, pour les Fous & les Insensés. *Jean Luillier*, sieur de Boulencour, Président de la Chambre des Comptes, fut celui qui contribua le plus à cet établissement par les grandes sommes qu'il donna pour les bâtimens, pour les meubles, & pour l'entretien de ceux qu'on y reçoit. On le nomme l'*Hôpital des petites Maisons*, parce que les cours qui le composent, sont presque entierement

entourées de petites maisons fort basses qui servent de logement ou à de pauvres Veuves de Paris, ou à des Vieillards pareillement veufs, qui sont à l'aumône du grand Bureau des Pauvres, ou à des Fous & des Insensés. Cet Hôpital est sous la direction du grand Bureau des Pauvres, dont les Chefs & les Administrateurs y ont établi des Sœurs de la Charité qui ont le soin de l'Infirmerie, & cinq Prêtres qui en desservent la Chapelle qui a été rebâtie en 1615. Ils y entretiennent aussi un Chirurgien qui, outre le soin qu'il donne aux malades de la Maison, traite aussi les vérolés & les teigneux qui lui sont envoyés par les Administrateurs du grand Bureau. Autrefois il n'y avoit que deux Prêtres pour desservir la Chapelle de cet Hôpital, & ils dépendoient du Curé de saint Sulpice; mais depuis quelque tems les choses ont changé de face, car aujourd'hui il y a ici cinq Prêtres dont le principal a la qualité de Curé, & prend l'institution du Grand-Vicaire de l'Abbaye de saint Germain des Prez, sur la présentation des Administrateurs. Les autres Prêtres prennent aussi du même

Grand-Vicaire l'approbation & la permiſſion de confeſſer, & de faire les autres fonctions dans cette Egliſe.

LA COMMUNAUTE' DES FILLES DE S. THOMAS DE VILLENEUVE.

Le P. *Ange Prouſt*, Auguſtin de la Réforme de Bourges, étant Prieur à Lamballe en Bretagne, en 1660. y raſſembla un certain nombre de filles de piété, qui ſeulement par des vœux ſimples ſe dévouerent au ſervice des Pauvres à l'exemple de ſaint Thomas de Villeneuve, Archevêque de Valence en Eſpagne, qui avoit été Auguſtin, & s'étoit diſtingué par une ardente charité pour le ſoulagement des Pauvres. Ces Filles ſont Hoſpitalieres, & ſous la Regle de ſaint Auguſtin. Leurs vœux ſont ſimples, & lorſqu'elles les prononcent, on leur met un anneau d'argent au doigt. Leur habillement eſt une robe noire fermée pardevant, & ceinte d'une ceinture de cuir; leur coëffure conſiſte en des cornettes de toile blanche, en une coëffe blanche pardeſſus, & quand elles ſortent, en une coëffe de gaze noire qu'elles mettent ſur leurs cor-

nettes, & en un grand voile noir sur la coëffe. On ne fut pas longtems à s'appercevoir de l'utilité de cet Institut. Dès le mois de Mars 1661. le Roi accorda des Lettres Patentes à cette Societé de Filles, par lesquelles il leur fut permis d'établir de pareilles Communautés dans toutes les Villes où elles seroient appellées pour servir les Malades dans les Hôpitaux; pour élever gratuitement les pauvres filles orphelines, & les mettre en état de gagner leur vie, & aussi pour recevoir des femmes & des filles qui voudroient faire des Retraites de piété dans leurs Maisons. Elles furent aussitôt appellées & établies à Montcontour, à S. Brieuc, à Dol, à S. Malo, à Rennes, à Quimper, à Concarnau, à Londernau, à Brest, à Morlaix, à Malestroit, à Châteaubrient, & en plusieurs autres lieux de differentes Provinces. Enfin elles parvinrent à Paris, où le Roi Louis XIV. leur permit en 1700. d'avoir une Maison pour servir de Chef à l'Institut, & entretenir la correspondance générale avec les autres Maisons, pour le maintien du bon ordre & de la subordination. Cette Maison où résident la

Directrice générale & la Procuratrice générale, a subsisté sans Lettres Patentes jusqu'au mois de Juin 1726. que le Roi Louis XV. leur en accorda, qui furent regîstrées au Parlement le 7. de Septembre suivant, & par lesquelles il leur est permis d'acquerir jusqu'à vingt mille livres de rente pour l'entretien de quarante Sœurs. Leur premier Supérieur général fut le P. *Ange Prouſt*, leur Instituteur, qui mourut le 16. d'Octobre de l'an 1697. Après sa mort, elles élurent M. de *la Chetardie*, Curé de saint Sulpice, auquel a succedé dans cette supériorité M. *Languet*, aussi Curé de saint Sulpice. Le Supérieur général & la Directrice générale sont élus par toutes les Maisons de la Societé, qui envoyent leur voix par écrit à celle de Paris.

L'HÔPITAL DES INCURABLES.

Le dessein de fonder un Hôpital pour les Pauvres malades dont les maladies étoient incurables, fut conçu par *Marguerite Rouillé*, femme de *Jacques le Bret*, Conseiller au Châtelet, laquelle donna à l'Hôtel-Dieu par acte du premier Octobre 1632.

des maisons, des vignes, & des jardins qu'elle avoit à Chaillot, & six cens vingt-deux livres de rente, pour faire bâtir en ce lieu, & fonder un Hôpital qui porteroit le nom d'Hôpital des Pauvres Incurables de sainte Marguerite. Un Prêtre nommé *Jean Joulet*, Sieur de Châtillon, sans avoir eu la moindre relation avec la Dame le Bret, avoit conçu le même dessein, & le communiqua au Cardinal de la Rochefoucauld. Cet Ecclésiastique mourut peu de tems après, & par son testament légua une partie de ses biens à l'Hôtel-Dieu de Paris, à la charge & condition que les Gouverneurs de cette Maison les employeroient à la fondation d'un Hôpital pour les Pauvres malades Incurables. Le Cardinal de la Rochefoucauld qui étoit instruit des intentions du défunt, & qui d'ailleurs entroit avec zéle dans tous les établissemens qui avoient la charité pour principe, voulut avoir part à celui-ci, & après en avoir conferé avec les Gouverneurs & Administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris, Maisons & Hôpitaux de la Santé, qui avoient entre les mains le legs du sieur de Châtillon, il fut passé un con-

trat de donation entre-vifs le quatre Novembre de l'an 1634. pardevant *Beurrey & le Moyne*, Notaires-Gardenotes au Châtelet de Paris, par lequel ledit Cardinal donna deux mille huit cens ſoixante-ſix livres de rente, plus la ſomme de dix-huit mille livres tournois dûe audit Seigneur Cardinal, à prendre ſur *Eſtienne Brioys*, Fermier général des Aydes de France, plus la ſomme de ſept mille ſix cens livres tournois en deniers comptans, pour leſdites ſommes, & celle qui provenoit du legs du ſieur de Châtillon, être employées à bâtir, & à fonder un Hôpital pour les Pauvres dont les maladies ſont incurables. Les Gouverneurs de l'Hôtel-Dieu, Maiſons & Hôpitaux de la Santé, pour parvenir à l'exécution d'un ſi bon & charitable deſſein, deſtinerent, affecterent & délaiſſerent par le même acte la quantité d'environ *dix arpens* de terre audit Hôtel-Dieu appartenans, à prendre en une piéce de dix-ſept arpens ou environ, aſſiſe au terroir de S. Germain des Prez, proche & derriere l'enclos de l'Hôpital des petites Maiſons, en la grande rue ſur le chemin

qui conduit à Sevre. Par le même acte il fut auſſi convenu que l'Hôtel-Dieu jouiroit des rentes que ledit ſieur de Châtillon avoit léguées, juſqu'à ce qu'il fut indemniſé de la valeur des dix arpens de terre qui étoient de l'ancien patrimoine de l'Hôtel-Dieu, & qu'il cédoit pour la conſtruction dudit Hôpital. Cette indemnité fut en même tems fixée à la ſomme de quatre mille livres une fois payée, eu égard à l'aſſiete deſdites terres, & prix courant de ce tems-là des terres voiſines.

Les Gouverneurs de l'Hôtel-Dieu firent commencer auſſitôt les bâtimens de cet Hôpital, ſur les deſſeins & la conduite du ſieur du Bois, Architecte, & on y travailla avec tant d'aſſiduité & de vivacité qu'en 1636. il y avoit déja des lieux & ſalles où les pauvres pouvoient être reçus & traités, & les Officiers néceſſaires pour leur ſervice & traitement logés & accommodés. La Chapelle étoit ce qu'il y avoit de moins avancé faute de fonds. Une perſonne qui ne voulut point être connue, donna deux mille quatre cens livres pour commencer à meubler cet Hôpital,

& le Cardinal de la Rochefoucauld y joignit quatorze cens livres le 15. d'Avril de cette année 1636. pour acheter trente-ſix lits garnis, & les mettre, dix-huit dans une ſalle pour les hommes, & les dix-huit autres dans une autre ſalle pour les femmes, ſans que leſdits deniers puiſſent être divertis en quelque façon que ce ſoit à autre uſage que pour l'achapt deſdits trente-ſix lits garnis. Le Cardinal de la Rochefoucauld qui croyoit n'avoir rien fait pour cette Maiſon, parce qu'il reſtoit encore beaucoup à faire, donna par contrat du huit Août de ladite année 1636. la ſomme de trente-huit mille quarante ſept livres ſix ſols tournois, dont quinze mille en argent comptant, pour donner moyen auſdits ſieurs Gouverneurs de faire bâtir & élever ladite Chapelle, le plus *ſoudainement* que faire ſe pourroit, n'étant pas moins néceſſaire de penſer au ſalut des ames des pauvres qui y ſeroient reçus, qu'au traitement de leurs corps.

Comme cet Hôpital étoit une œuvre publique, & un établiſſement de Communauté qui ne ſe pouvoit faire que de l'autorité du Roi, & que par ſon

ſon congé & permiſſion, les Adminiſtrateurs ſupplierent très-humblement Sa Majeſté de vouloir bien leur accorder des Lettres Patentes qui autoriſaſſent ledit établiſſement. Elle leur en accorda au mois d'Avril de l'an 1637. d'auſſi favorables qu'ils le pouvoient ſouhaiter, car il l'exempta à perpetuité *de lods & ventes* qui pouvoient lui être dûs, ainſi que de tous droits d'amortiſſemens, de francs-fiefs, de nouveaux acquets, de tous droits de Gabelles & autres pour ſes Paroiſſiens; mais il s'expliqua plus particulierement ſur le droit de Gabelles, au mois de Mars 1639. en lui accordant un ſeptier de ſel par an au prix marchand; & afin que l'Hôpital eut plus de facilité à terminer les differends qu'on lui ſuſciteroit, il voulut & ordonna que ſes Procès ſeroient portés en premiere inſtance au Parlement, & ce qui regarderoit ſes exemptions, à la Cour des Aydes privativement aux autres Juriſdiction inferieures. Ces Lettres Patentes furent regiſtrées au Parlement le 6. May 1637. à la Chambre des Comptes le 8. Juin de la même année; à la Cour des Aydes le 12.

du même mois & de la même année; & au Bureau des Finances de la Généralité de Paris, le 16. dudit mois & an.

Le Duc de Verneuil Abbé de saint Germain des Prés donna le 20. Janvier 1638. des Lettres par lesquelles il consentit à l'établissement de cet Hôpital, & accorda tant pour lui que pour ses successeurs Abbés dudit saint Germain, de donner *Vicariat* au Prêtre qui lui sera présenté par lesdits Administrateurs, pour administrer les Sacremens de Pénitence, Eucharistie & Extrême-onction, avec toutes les fonctions Curiales à l'endroit desdits malades incurables, Officiers & Administrateurs dudit Hôpital, & Serviteurs actuellement, & Domestiquement servans à icelui, fors & excepté les Sacremens de Baptême & de Mariage, que ledit Vicaire ne pourra s'entremettre de conferer, &c. sans qu'il puisse prendre qualité de Curé, sous quelque prétexte que ce soit, mais seulement celle de *Vicaire*.

Le Roi Louis XIV. a aussi en differens tems accordé plusieurs graces à cet Hôpital. Dès le 17. Juin 1643. à la requête du sieur Robineau, Gou-

verneur particulier de l'Hôpital des Incurables, il accorda quatre pouces d'eau de fontaine audit Hôpital, lesquels restoient à disposer de la chute des fontaines du Parc de Luxembourg, venant de Rongis, laquelle après avoir servi dans ledit Parc, se décharge par un conduit sous terre dans un regard qui est hors d'icelui. Ledit Robineau fit faire aux dépens de l'Hôpital un regard & les caneaux convenables pour conduire cette eau audit Hôpital.

En 1640. le 11. du mois de Mars le grand Autel de l'Eglise de cet Hôpital fut consacré sous le titre de l'*Annonciation*, par M. Jean de *Passelaigue*, Evêque de Bellay qui y enferma des Reliques de saint Crespin, de saint Crespinien, de saint Maurice, Martyrs, & des onze mille Vierges.

Jusqu'ici l'Hôpital n'avoit que ce qui lui avoit été donné par le Cardinal de la Rochefoucauld, avec trois ou quatre cens livres de rente, & étoit chargé d'entretenir deux personnes malades, mais peu de tems après, *Marguerite Rouillé*, veuve de Jacques le *Bret*, Conseiller au Châtelet, de laquelle j'ai parlé au com-

mencement de cet Article, transporta à cet Hôpital la donation qu'elle avoit faite le premier Octobre 1632. pour établir un Hôpital de pauvres Incurables à Chaillot. Cet acte de transport est du trois Juillet 1641. & porte en substance que ladite Demoiselle le Bret voyant qu'il y avoit un Hôpital des Incurables déja érigé au Fauxbourg saint Germain des Prés, elle y transporte la donation précédente, en se reservant l'usufruit des maisons de Chaillot, lesquelles après son decès seront vendues par les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris, que ladite Demoiselle décharge de l'érection d'un Hôpital d'Incurables audit Chaillot : à la charge que lesdits Administrateurs recevront dès à présent deux pauvres Incurables audit Hôpital saint Germain, qui leur seront par elle présentés, & s'appelleront les pauvres de sainte Marguerite, ausquels après son décès en sera ajoûté un troisiéme qui portera le même nom ; lequel nombre de trois pauvres sera continué à perpetuité sous le même nom, & seront tous filles ou femmes de la Ville & Fauxbourgs de Paris, & de la Paroisse saint Eus-

tache, privativement, & à l'exclusion des autres. A ces trois places ladite Demoiſelle le Bret en ajoûta une quatriéme de la même Paroiſſe ſaint Euſtache, le 20. Juillet 1644. & une cinquiéme de Chaillot, à la nomination du Curé de cette Paroiſſe, par acte du 12. Août 1648. L'exemple de cette pieuſe Dame a été ſuivi par pluſieurs perſonnes charitables qui ont fondé le grand nombre de lits qu'on voit aujourd'hui dans cet Hôpital. Voici les noms de ſes principaux bienfaicteurs. *Jacques de Hillerin*, Prêtre, Conſeiller au Parlement; *Charles Robineau*, Secretaire du Roi; *Antoine Loyſel*, Conſeiller au Parlement; *Vincent Nevelet*, Auditeur des Comptes, & *Catherine le Bret*, ſa femme; *Perrot*, Adminiſtrateur de l'Hôtel-Dieu, & des Incurables; *Marie le Prevoſt*, veuve de Nicolas le Camus ſieur de Pontcarré; *Marie Thiot*, veuve de Jean des Monts Marchand Fripier; *Louis Caillebot*, Chevalier ſieur de la Salle; *Catherine Girard*; *Pierre de Hodic*, Préſident aux Enquêtes; *Jacques Danes*, Evêque de Toulon; *Françoiſe de Chaulnes*, veuve de Nicolas Thibaud,

ſieur de Beauvais, Maître des Comptes ; *Roger Duc de Bellegarde* ; *Roger du Pleſſis*, Seigneur de Liancourt & de la Rocheguyon ; *Judith de Meſmes*, veuve de Jean Barillon, ſieur de Mancy ; *Jean-Baptiſte Lambert*, Secretaire du Roi ; *Antoine Bergerac*, Ayde de Camp dans les Armées du Roi ; *Mathieu de Morgues*, Prédicateur du Roi, & premier Aumônier de Marie de Medicis, Reine de France ; *Pierre Viole*, Préſident aux Enquêtes ; *Chriſtophle du Pleſſis*, Baron de Montbart ; *Anne Hurault de Chiverni*, veuve de Charles d'Aumont, Marquis de Nolet ; *Marie-Catherine de la Rochefoucauld*, Marquiſe de Senecé ; *François Talon*, Curé de ſaint Gervais, &c.

Dans l'Egliſe, & dans la Sale des hommes, on remarque les Epitaphes de quelques perſonnes qui y ſont inhumées.

Au bas des marches du grand Autel, on lit :

Hîc conditum eſt Pericardum
cum parte Viſcerum
Eminentiſſimi Cardinalis
FRANCISCI DE LA ROCHEFOUCAULD,

hujus Nosocomii Fundatoris,
qui obiit
Anno R. S. H. 1645. 16. *Kalend.*
Martii,
ætatis suæ 87.

A côté de cette tombe il y en a une autre avec cette Inscription :

JOANNI PETRO CAMUS
Bellicensi Episcopo,
viro ingenio, memoriâ, eloquentiâ,
scriptis innumeris, pietate,
vitæ innocentia, charitate admirabili,
qui sibi pauper vivere,
mori & humari voluit.
Hujus Nosocomii Administratores
posuere.
Vixit annos 68.
obiit anno salutis reparatæ 1652.
6. *Kalendas Maii.*

Jean Pierre Camus, Evêque de Bellay, étoit né à Paris où sa famille, qui étoit originaire d'Aussonne, étoit venue s'établir. C'étoit un homme qui ne s'occupoit que de son salut, & de celui du prochain ; qui ne prêchoit & ne publioit des livres que pour faire triompher la Religion, & confondre le vice. Homme sça-

vant, d'une vie exemplaire, & d'une bonne foi incroyable si nous n'en avions des preuves convainquantes. Un Seigneur aussi illustre par la beauté de son esprit * que par sa grande naissance, dit dans une de ses Reflexions Morales, *que tout le monde se plaint de sa memoire, & que personne ne se plaint de son jugement.* Si ce Seigneur avoit connu particulierement M. Camus Evêque de Bellay, il auroit trouvé en lui une exception à sa reflexion. Nous lisons dans un livre intitulé, *Esprit du Bienheureux François de Sales*, * que M. Camus Evêque de Bellay lui disoit un jour, *Pleust à Dieu que je vous peusse donner de la mémoire qui m'afflige souvent de sa facilité, car elle me remplit de tant d'idées que j'en suis suffoqué en prêchant, & même en écrivant, & que j'eusse un peu de jugement, mais de cettui-ci je vous assure que j'en suis fort court.*

* Le Duc de la Rochefoucauld.

* Part. 1. sect. 34. pag. 157.

Surquoi M. de Geneve se prit à rire, l'embrassa tendrement, & lui dit ces propres paroles : *je n'ay jamais trouvé qu'un homme avec vous qui m'ait dit qu'il n'avoit guere de jugement.*

M. Camus avoit été nommé à l'E-

vêché de Bellay par le Roi Henry le Grand, & avoit été ſacré en 1609. par ſaint François de Sales, Evêque de Geneve.

Au premier pillier de la croiſée à droite, eſt l'Epitaphe de *Jean-Baptiſte Lambert*, Commis de M. de Fieubet, Tréſorier de l'Epargne, lequel Lambert mourut à l'âge de trente-ſept ans, & avoit gagné environ quatre millions de bien. Il legua par ſon teſtament à cet Hôpital la ſomme de *cent cinquante mille livres*, pour la fondation de vingt-ſix lits; laiſſant le reſte de ſa riche ſucceſſion, à Nicolas Lambert, ſon frere, Maître des Comptes.

JOANNES-BAPTISTA LAMBERTUS
Pariſinus, Regi à Conſiliis & Secretis,
beatus eſſe cœperat bonis fortunæ;
at morbi vis lenta, & inſanabilis
beatiorem reddidit;
Nam cum ea luctatus quatuor annis
invictâ patientiâ,
tandem Chriſtianæ fidei munitus
Sacramentis,
Humanis rebus clauſit occulos,
Divinis aperuit,
anno Domini 1644.
ætatis 37.

HIC JACET.

Hoc fratri optime de ſe merito
NICOLAUS LAMBERTUS,
Regiorum Computorum Magiſter
ex aſſe hæres,
mœrens Monumentum poſuit.

Mathieu de Morgues, connu ſous le nom d'*Abbé de ſaint Germain*, qui avoit été premier Aumonier de la Reine Marie de Médicis, & celui de tous ceux de ſa Maiſon qui lui avoit été le plus inviolablement attaché, ſe retira dans cet Hôpital après la mort du Cardinal de Richelieu, & diſoit ſur cette retraite : *veni ad inſanabiles ut ſanus fierem.* Il avoit compoſé une Hiſtoire de Louis XIII. où il y auroit eu bien des particularités qui ne feroient point d'honneur à la mémoire du Cardinal de Richelieu, & leſquelles ne ſeront jamais ſcuës, parcequ'après la mort de l'Abbé de ſaint Germain, cette Hiſtoire fut détournée, & a été ſans doute ſupprimée. Cet Abbé mourut le 29. de Décembre de l'an 1670. âgé de 88. ans, & fut inhumé en cet Hôpital.

On remarque dans la Salle des hom-

mes quatre buſtes de marble blanc poſés ſur des piédouches contre les murs de face. Ce ſont les Buſtes de ſaint Charles Borromée, de S. François de Sales, du Cardinal de la Rochefoucauld, & de M. Camus Evêque de Bellay. Les deux premiers ont été ſculptés par *Durand*, & les deux autres par *Buiſter.*

Dans cette même Salle on lit cette Epitaphe :

D. O. M.

Viro clariſſimo PETRO CHANDELIER,
Regi à Conſiliis, in ſuprema Regiarum rationum Curia Auditori,
Domûs Dei, hujus Noſocomii,
& nuper Catholici Xenodochii
Adminiſtratori eximio;
qui hos honores muneriſque gradus
omnes attigit dum fugeret;
nullus invidit nullius æmulo:
Clariſſimus virtutibus præluxit aliis
ſibi obſcurus animo forti ſuaviſſimiſque
informatus moribus, amicos
numeravit
Plurimos, amicus verus,
vixit cælebs,
Pauperes adoptavit omnes, ſanos,
ægros,

Infantes, abjectos, ſanitatemque,
deſperantes, quas opes vivens ipſis
fundebat,
moriens legavit huic Domui
largam trium pauperum dotem,
corpus pauperum Cæmeterio,
ſic publicæ natus utilitati
Deo, proximoque totus vixit
annos 44. & tres menſes.
Jam cœlo maturum cita prævenit
immortalitas conſtanti animo,
viva fide, firma ſpe,
ardenti charitate,
20. Decemb. ann. 1679. denatus eſt
Viator luge & pacem precare.

Les malades ſont ſervis dans cet Hôpital avec beaucoup de ſoin & de charité par des Sœurs griſes, ou ſervantes des pauvres inſtituées par ſaint Vincent de Paul; & par un Chirurgien qui gagne la Maîtriſe en ſervant ledit Hôpital pendant ſix ans, grace que le Roi accorda par Lettres du 4. Février 1645. regiſtrées le 27. Juillet de l'an 1646.

Dans cette même rue, mais au-delà de la Barriere, ſe préſente un petit Couvent de Filles dont je vais parler.

LES BENEDICTINES DE NÔTRE-DAME DE LIESSE.

Le Couvent des Religieuſes de *Nôtre-Dame de Lieſſe* fut dabord fondé à Rhetel, Diocèſe de Reims, en 1631. mais la guerre étant ſurvenue, les deſordres qui l'accompagnent ordinairement, obligerent ces Religieuſes en 1636. de ſe venir refugier a Paris. L'Abbé de ſaint Germain des Prés leur permit de demeurer dans une Maiſon de la rue du vieux Colombier qu'elles prirent à loyer, & même de bâtir une Egliſe & un Couvent dans l'étendue de ſa Seigneurie. *Anne de Montaffié*, Comteſſe de Soiſſons, voulut être leur fondatrice, par une donation qu'elle leur fit de deux mille livres de rente, à quoi *Louiſe de Bourbon*, Ducheſſe de Longueville, autoriſée par le Duc ſon mari, ajoûta une rente annuelle de cinq cens livres. Pour lors elles obtinrent du Roi Louis XIII. de nouvelles Lettres Patentes, datées du mois d'Octobre de l'an 1638. pour s'établir au Faubourg ſaint Germain. Quoique ces Religieuſes euſſent reçu en très-peu de tems, en

cet endroit, huit Novices à profeſſion, il paroît cependant par une lettre que le Roi fit écrire à l'Abbé de ſaint Germain des Prés le 28. Juin 1644. que ſœur de ſainte *Thereſe*, lors Superieure des Filles de Nôtre-Dame de Lieſſe, y avoit été transferée de Montmartre, avec une autre nommée la ſœur *de la Vierge*, & une troiſiéme nommée la ſœur de ſaint *Joſeph*, ſœur de la Supérieure qui avoit été tirée d'un Monaſtere de S. Martin, dont la ſituation n'eſt point indiquée. Cela cauſa quelque trouble dans cette Communauté, & le Roi en ayant été informé, ordonna à l'Abbé de ſaint Germain des Prés de les renvoyer dans leurs Couvents. L'année ſuivante les Religieuſes de Nôtre-Dame de Lieſſe furent tranſferées de la rue du vieux Colombier dans une autre Maiſon du même Faubourg, nommée le *Jardin d'Olivet*, contenant deux arpens & demi de terre. *Marie Briçonnet*, veuve d'Eſtienne le Tonnelier, Conſeiller au grand Conſeil, avoit legué le 2. Juillet 1626. cette portion de terre à *Genevieve Poulin*, & à *Barbe Deſcoulx*, pour y bâtir une maiſon, &

une Chapelle, & s'employer à l'instruction des jeunes filles, en attendant qu'on y put établir une Communauté de Religieuses. Celles de Liesse, qui étoient fort mal logées n'eurent garde de laisser échaper cette occasion, & se donnerent tous les mouvemens convenables pour obtenir le Jardin d'Olivet. Barbe Descoulx qui en étoit Superieure depuis la mort de Genevieve Poulin, y donna son consentement sous le bon plaisir du Roi qui permit par une Lettre de Cachet du 30. Août 1644. au Prieur de saint Germain des Prés, de transferer les Religieuses de Liesse au Jardin d'Olivet, ce qui fut fait le 5. de Septembre suivant. Les Filles séculieres qui y demeuroient, eurent l'option ou d'y demeurer leur vie durant dans l'état de sécularité, ou d'y faire profession de la vie Religieuse, si elles avoient de la vocation pour cet état, & qu'elles en fussent trouvées capables. Cette union des deux Communautés, sembloit devoir augmenter le nombre des Religieuses, cependant en 1657. elles se trouverent réduites à deux ou trois, ce qui fit naître le dessein d'y

faire un nouvel établiſſement, mais le Roi s'y oppoſa par la lettre qu'il fit écrire de Stenay, à l'Abbé de ſaint Germain des Prés le premier d'Août de cette année 1657. L'Egliſe de ce Couvent fut conſtruite & benie en 1663. Voyés *Dom Bouillard*, *Dom Felibien*, & *Dom Lobineau*. J'ajoûterai ſeulement ici, ce qu'on ne trouveroit point dans leurs livres, c'eſt que la Prieure de ce Monaſtere eſt elective par la Communauté, & que lorſque la Communauté l'élit pour ſa vie, elle eſt Prieure pour le reſte de ſes jours, au lieu que ſi la Communauté ne l'élit que pour trois ans, elle n'eſt que triennale.

Fin du ſixiéme Tome.

Fautes

Fautes à corriger dans ce Volume.

PAge 11. *ligne* 1. ſites, *liſez* ſtites.
page 13. *ligne* 21. extractam, *liſez* extructam.
page 16. *lig.* 20. *après* columerios, *mettez une virgule.*
page 25. *ligne* 26. le Prevôt, *leſez* les Prevôt.
page 80. *ligne* 1. meme, *liſez* me me.
p. 81. *lig.* 25. d'un Bourg, *ajoût.* ou petite Ville.
page 97. *ligne* 8. en l'achapt, *liſez* à l'achapt.
p. 169. *lig.* 27. *mettez une virgule après le mot* iſte.
ibid *ligne penult. une autre virgule après le mot* morum.
page 170. *ligne premiere*, iſte, *liſez* is te.
page 175. *ligne* 22. de Meſme, *liſez* de Meſmes.
page 190. *ligne penultiéme, mettez une virgule après* Preſbyter.
page 299. *ligne* 14. Vorſoris, *liſez* Verſoris.
page 359. *ligne* 19. le parc, *liſez* le pavé.
page 360. *ligne derniere, mettez un point après* montrer.
page 370. *ligne* 16. *ôtez le mot* d'abord.

SPECIAL
J
.L850
Pl.2
v.6

87-B
7402
v.6

THE GETTY CENTER
LIBRARY